



AG2R LA MONDIALE



**RAPPORT
FINANCIER
LA MONDIALE — 2013**

SOMMAIRE

1. LES FAITS MARQUANTS	4
2. L'ACTIVITÉ	5
3. LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT	21
4. LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	22
5. LE CONTRÔLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES	26
6. LE RAPPORT SUR LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ENTREPRISE	30
7. LES RÉOLUTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	35
8. LES COMPTES CONSOLIDÉS	41
9. LES COMPTES SOCIAUX DE LA MONDIALE	101

RAPPORT FINANCIER 2013

Rapport du Conseil d'administration sur les comptes consolidés et sociaux de La Mondiale

1. LES FAITS MARQUANTS

L'année 2013 s'inscrit dans la continuité de l'année 2012 dans un contexte de crise économique, d'évolutions réglementaires et de mouvements internes au Groupe dans le cadre de sa réorganisation et de nouveaux partenariats.

L'année 2013 a vu le retour à la croissance de l'ensemble du marché de l'assurance vie débuté fin 2012. En 2013, selon des données de la Fédération française des sociétés d'assurance (FFSA), il a progressé de 6 % et les prestations ont reculé de 9 %. Cette évolution à la baisse des prestations de contrats d'assurance vie à but d'épargne confirme l'atténuation des craintes liées à la crise de la Zone euro, notamment depuis septembre 2012 et l'annonce par la Banque centrale européenne (BCE) du rachat illimité de dettes de pays en difficulté.

Ce retour à la normale du marché de l'assurance vie s'effectue dans un contexte de maintien du taux d'épargne des ménages à un niveau élevé (16 %) et surtout d'un contexte financier assez favorable à l'assurance vie (taux de court terme très bas et CAC 40 à + 18 % en 2013).

Ainsi, la baisse régulière des taux de rémunération des contrats d'assurance vie (2,9 % en 2012 et probablement en dessous en 2013 contre 5,3 % en 2001) n'aura pas eu de réel impact.

C'est surtout l'absence de réforme en profondeur de la fiscalité de l'assurance vie qui aura été le fait majeur de ce marché. Les lois de finances en fin d'année 2013 se sont finalement traduites par la création de deux nouveaux contrats (dits « euro croissance » et « vie génération ») et le maintien de la fiscalité des contrats d'assurance vie sauf pour la partie décès dont la taxation s'alourdit pour les plus hauts capitaux transmis. En revanche, la Loi de financement de la Sécurité sociale pour 2014 a modifié le calcul des prélèvements sociaux sur ces contrats en ne conservant l'utilisation du taux historique en vigueur au moment où les intérêts ont été générés que sur les premières années du contrat (6 ans pour les contrats souscrits avant le 1er janvier 1990, 8 ans pour les contrats souscrits après) et en retenant le taux de 15,5 % pour les années suivantes.

Le Plan d'entreprise Priorités Clients 2012-2014 achève sa 2e année avec des réalisations significatives en matière de partenariats, de renforcement des fonds propres et d'actions visant à améliorer les relations avec les clients, le tout dans le cadre d'un développement rentable.

Spécifiquement, pour La Mondiale, l'année 2013 a été marquée par :

- le renforcement significatif de la solvabilité du Groupe par la restructuration de sa dette en avril 2013. La Mondiale a, en effet, procédé à deux opérations majeures :
 - une opération sur la dette existante émise en 2003 : le solde des titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) de 332 M€ a été échangé contre des titres subordonnés remboursables (TSR) le 25 avril 2013. Le remboursement de 17 M€ de TSDI est intervenu le 25 avril 2013 ;
 - une émission de TSDI pour 600 millions de dollars (M\$) le 23 avril 2013 auprès d'investisseurs européens et asiatiques. Deux swaps de 300 M\$ ont été acquis en avril 2013 afin de couvrir le risque de change lié à l'émission de cette nouvelle dette ;
- la rupture du groupe d'intégration fiscale au 31 décembre 2013 en vue de la création d'un nouveau groupe fiscal pour l'ensemble du périmètre SGAM AG2R LA MONDIALE au 1er janvier 2014. En conséquence, les plus-values internes immobilières et les amortissements associés qui étaient en sursis d'imposition ont fait l'objet d'une réintégration dans le calcul du résultat fiscal du Groupe, représentant une charge d'impôt sur les sociétés exceptionnelle au titre de l'exercice 2013 ;
- l'acquisition de MassMutual Europe S.A. (devenu La Mondiale Europa S.A.) par La Mondiale Participations et intégré dans le périmètre consolidé de La Mondiale ;
- la fusion par voie d'absorption de La Mondiale Gestion d'Actifs (LMGA) par AGICAM. L'opération d'échange de titres LMGA/AGICAM a généré un résultat positif de 6,9 M€ dans les comptes sociaux de La Mondiale, qui a été neutralisé dans les comptes consolidés. En outre, AG2R Prévoyance a cédé en 2013 ses parts dans Agecim à Ventadour Stratégie en vue de la fusion de ces deux sociétés de gestion immobilière en 2014 ;
- la fusion par voie d'absorption de la société civile immobilière (SCI) La Mondiale Immo par La Mondiale (Société mère). Cette fusion a dégagé un boni de 2,3 M€ ;
- la transmission universelle de patrimoine (TUP) d'Olympia assurances à l'Aprep diffusion. Cette TUP a fait ressortir un mali technique de 3 M€ inscrit à l'actif ;
- la souscription par La Mondiale à l'augmentation du capital de la SCI Balthazar en décembre 2013 à hauteur de 80 %, soit 38 M€ dont 9 M€ non libérés au 31 décembre 2013 ;

- la souscription par La Mondiale Participations à l'augmentation de capital de La Mondiale Europartner en février 2013 à hauteur de 20 M€ ;
- la cession par Arial assurance de la majeure partie de son portefeuille de Prévoyance/Santé à AG2R Prévoyance à effet du 1er janvier 2013. Ce transfert a été accepté par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) le 18 octobre 2013 et publié au Journal officiel le 30 octobre.

Enfin, l'agence Standard & Poor's (S&P) a révisé favorablement en juin la notation de La Mondiale qui est passée de «BBB+, perspective négative» à «BBB+, perspective stable».

2. L'ACTIVITÉ

2.1 L'environnement économique

En 2013, les Etats-Unis ont surmonté les blocages budgétaires, la Chine a évité l'atterrissage brutal, l'Europe est sortie de récession et l'inflation a dangereusement ralenti en Occident.

Au 1er trimestre, la croissance mondiale est restée faible (1,8 % annualisée), pénalisée par le ralentissement chinois et la poursuite de la contraction de l'économie européenne (-0,8 %). Néanmoins, l'économie américaine a rebondi (1,2 % annualisée), malgré la hausse des taxes sur les salaires en janvier, grâce à la désinflation et au redressement du secteur immobilier. L'économie japonaise a fortement accéléré (+4,9 %) suite à l'engagement du pays dans l'activisme budgétaire et monétaire pour sortir l'économie de la déflation.

Au 2e trimestre, la croissance mondiale a fortement accéléré (+3,1 %), grâce aux Etats-Unis et à la croissance retrouvée en Chine, les craintes d'un atterrissage brutal s'éloignant. Mais, l'Inde et le Brésil ont ralenti, sous l'effet de politiques monétaires plus restrictives destinées à lutter contre l'inflation. En Zone euro, la Banque centrale européenne (BCE) a baissé son taux directeur en mai 2013. La croissance du PIB (+1,2 %) a mis fin à six trimestres consécutifs de contraction, grâce aux performances allemandes (+2,9 %) et française (+2,4 %).

Au 3e trimestre, la croissance mondiale a poursuivi son accélération (+3,5 %), grâce aux Etats-Unis (+4,1 %), et à la Chine (+9,1 %). Mais, le PIB de la Zone euro a presque stagné (+0,6 %), malgré les sorties de récession de l'Italie et de l'Espagne, avec un recul inattendu du PIB

français (-0,2 %). L'économie japonaise s'est essoufflée (+1,1 %). Enfin, l'économie indienne a rebondi, mais le PIB brésilien a reculé pour la première fois depuis trois ans.

Au 4e trimestre, la croissance mondiale est revenue à 2,7 % annualisée, pénalisée par un ralentissement américain (2,4 %). En Europe, cependant, la croissance a repris à 1,1 % tirée par l'Allemagne (1,5 %) et la France (1,2 %).

La croissance mondiale 2013 s'établit donc à 2,2 %, inférieure à sa moyenne historique (3 % sur les dix dernières années). Cette performance modeste est liée à l'effet de base négatif de la fin de l'année 2012 et du début de l'année 2013. Mais, la croissance trimestrielle s'est en fait accélérée au cours de l'année, ce qui a atténué la déception des marchés qui ont vu l'année 2013 comme une année de reprise. Cette perception optimiste a failli, à un certain stade, être autodestructrice, les marchés s'inquiétant, à partir du mois de mai 2013, du risque d'une forte remontée des taux d'intérêt à court et à long terme, qui partie des Etats-Unis se propagerait à l'Europe et aux pays émergents.

Cependant, le taux de chômage élevé et les prix pétroliers stables ont pesé sur l'inflation dans les pays occidentaux (0,8 % sur un an en Zone euro en décembre 2013) faisant presque craindre la déflation. Cela a incité les grandes banques centrales à maintenir ou à accroître leur soutien à la conjoncture en Europe avec deux baisses de taux directeur à 0,25 % et au Japon avec une accélération des achats d'actifs.

La Réserve fédérale américaine (FED - Federal Reserve System) a commencé à réduire ses achats d'obligations, mais elle a réussi à convaincre les marchés que cela n'était pas le signal du début de la remontée des taux d'intérêt.

Sur ces bases économiques, les marchés financiers européens ont connu des performances positives, tant pour les marchés obligataires que pour les marchés actions.

Marchés de taux

En 2013, le rendement des obligations souveraines ont dû composer d'un côté avec l'amélioration des perspectives de croissance, notamment aux Etats-Unis, et de l'autre avec le très faible niveau de l'inflation

et la volonté déclarée des banques centrales de maintenir encore longtemps les taux courts à des niveaux historiquement bas.

Les incertitudes économiques et politiques en Europe (élections italiennes et crise chypriote) ont fait baisser les rendements longs français sur des points bas historiques (1,65 %) en début d'année. Ils ont remonté, par contagion, à partir de juin 2013, quand la FED a annoncé sa volonté de réduire ses achats de titres obligataires. Ce mouvement de hausse s'est interrompu en septembre, quand la Fed a décidé de différer ses réductions d'achats. Les rendements sont alors repartis à la baisse dans le sillage de l'inflation.

Néanmoins, la forte croissance américaine du 3e trimestre et la baisse du taux de chômage à 7 % en novembre ont conduit la FED à annoncer une baisse de ses achats à 75 Md\$ par mois à partir de janvier 2014 contre 85 Md\$ auparavant. Ce changement de politique a alimenté une remontée des rendements en fin d'année 2013 qui s'est propagée par contagion à l'Europe.

En France, les rendements français à 10 ans ont terminé l'année en hausse à 2,5 %. Cette hausse a néanmoins été moins importante qu'aux Etats-Unis. Cette modération s'explique par la faiblesse de l'inflation européenne et par des perspectives de croissance moins fortes. Le rendement français à 10 ans (2,5 % fin décembre) a bénéficié de la recherche du meilleur compromis entre sécurité, rendement et liquidité au sein des obligations européennes.

La performance totale (coupons et plus values) des indices obligataires des emprunts d'Etats européens 7 à 10 ans est restée positive à 2,8 %, grâce aux performances espagnoles et italiennes et malgré la dégradation d'un cran de la note souveraine de l'Union Européenne par S&P à AA+ en fin d'année 2013.

Pour les obligations privées, la dynamique est également restée positive. Les écarts de taux avec les emprunts d'Etat se sont réduits, notamment pour les sociétés financières, avec la baisse de l'aversion pour le risque.

Marchés actions

Dans un environnement d'accélération de la croissance, d'inflation faible et de politiques monétaires accommodantes conjuguée au

bon maintien des résultats d'entreprises, les marchés boursiers ont connu une deuxième année consécutive de forte hausse avec un rendement total (dividendes inclus) de +20 % pour les places occidentales.

En France, le principal indice boursier de la place de Paris, le CAC 40, a connu un début d'année agité, atteignant un point bas fin juin 2013, avant d'entamer un fort rebond après la baisse du taux directeur de la BCE et l'annonce de la sortie de récession de l'économie européenne. Le CAC 40 termine l'année sur une hausse de 22,2 % (dividendes inclus).

Aux Etats-Unis, le S&P 500, porté par des résultats d'entreprises satisfaisants, termine l'année sur des records après une hausse de 26,7 % (dividendes inclus). Mais, c'est l'indice boursier de Tokyo, le Nikkei, qui affiche la meilleure performance (+55 % en monnaie locale), profitant de la baisse du yen (-22 % face au dollar) favorisant ainsi les exportations et les plans de relance budgétaire.

En revanche, les indices boursiers chinois ont baissé face aux incertitudes liées au changement à la tête du Parti communiste et à quelques tensions sur le marché monétaire.

Au Brésil, la performance annuelle négative est à mettre au crédit du fort resserrement monétaire et du ralentissement économique.

Marché immobilier de bureau

L'immobilier de bureau a relativement bien résisté à la crise économique, surtout dans le centre de Paris. Certes, un certain tassement des loyers effectifs et des prix des immeubles depuis 2011 est observé. Toutefois, l'indice de prix de l'Institut de l'Épargne Immobilière et Foncière (IEIF) de l'immobilier d'entreprise a légèrement progressé en 2013 (+0,9 %) après un recul de 1,5% en 2012. Le rendement locatif moyen brut reste élevé de l'ordre de 4,5 à 5 % pour le parc existant. Les performances globales sont positives de 6,6 % en 2013 (selon l'IEIF).

Marché de l'épargne et de l'assurance vie Niveau d'épargne et de crédits

L'année 2012 était marquée par une baisse du pouvoir d'achat de -1,1 %. En contrepartie, les ménages avaient amorti le choc en réduisant leur taux d'épargne (passé de 6,7 % de leur revenu disponible brut en 2011 à 6,1 % en 2012). En 2013, le pouvoir d'achat est resté,

selon l'Insee, relativement stable (+0,2 % environ). Il ne devrait donc pas y avoir de hausse ou de baisse importante du taux d'épargne.

En complément de cette épargne, les flux nets de crédits des ménages sont sur une trajectoire de stabilisation après de nombreux mois de baisses successives. Sur l'ensemble de l'année 2013, les flux nets de crédits à l'habitat étaient en hausse soutenus par des taux d'emprunts historiquement bas mais les flux nets de crédits à la consommation étaient eux en légère baisse. Au final, les flux de crédits sont passés de 27 Md€ à 29,5 Md€ entre 2012 et 2013.

Tout cela militerait pour une stabilisation à un bas niveau du flux de placements des ménages. Et pourtant, la FFSA a indiqué s'attendre à ce que 2013 soit une année de baisse du flux de placements amenant ce flux au plus bas depuis l'année 2000. Effectivement, les éléments collectés sur les différents types de placements montrent que le flux serait bien en baisse d'environ 10 Md€. Ainsi, soit les éléments de la comptabilité nationale seront révisés (moindre orientation du taux d'épargne, moindre crédits), soit ce sont les flux de placements des ménages qui seront rehaussés, ou bien une sortie plus importante de capitaux vers d'autres placements à l'étranger serait observée.

Même si les placements financiers des ménages n'étaient pas tous connus à la date de rédaction de ce rapport (notamment les titres), une idée assez précise du comportement d'allocation de l'épargne par les ménages en 2013 peut être réalisée.

Les placements à court terme, y compris les dépôts à vue, voient leur flux reculer assez sensiblement (de 38,6 Md€ en 2012 à 12,5 Md€ en 2013, soit une réduction de 26,1 Md€ du flux).

Comme en 2012, les livrets fiscalisés et les dépôts à terme ont une collecte nette en recul sensible (-5,2 Md€ pour les premiers, -13,9 Md€ pour les seconds) et sont en décollecte nette. Ces deux produits sont victimes ces dernières années des niveaux très bas des rémunérations avec les baisses successives des taux directeurs de la BCE. Les livrets A et les autres livrets défiscalisés (principalement les livrets de développement durable), qui au contraire depuis 2012 voyaient une progression de leur collecte

nette, connaissent une inflexion de tendance et ont aussi constaté une baisse de leur collecte nette même si celle-ci reste positive. L'impact des augmentations de plafonds (1er octobre 2012 et 1er janvier 2013) semble se réduire et la baisse de leur rémunération d'un demi-point au 1er février 2013 et d'un autre demi-point le 1er août limite l'intérêt de ces produits pour les épargnants.

En regard de ces tassements de collecte pour les livrets, une croissance des dépôts à vue est notée (+21,2 Md€) peut-être en raison de la faiblesse des taux d'intérêts (qui limite le manque à gagner de ne pas investir dans des placements rémunérés).

Au niveau de l'épargne contractuelle (plan d'épargne logement – PEL et plan d'épargne populaires – PEP, bancaires), seuls les PEL semblent connaître des collectes nettes significatives (+2,8 Md€ contre -4,9 Md€ en 2012).

Au niveau des titres (à fin septembre 2013), les flux en actions semblent stables tandis que les placements en obligations sont en net recul (-6,5 Md€) probablement en raison des taux très bas durant l'année 2013 (jusqu'à 1,7 % pour le taux des emprunts d'Etat à 10 ans le 3 mai 2013). Les flux vers les OPCVM non monétaires sont là encore en nette baisse (-4,7 Md€).

C'est donc bien l'assurance vie qui bénéficie de ce moindre intérêt global pour les liquidités en retrouvant une collecte nette positive. L'assurance vie capte 38 % du flux net de placements total ce qui reste faible par rapport à sa moyenne historique (plus proche des 60 %) mais marque une très nette amélioration après une année 2012 de décollecte nette.

Assurance vie en France

L'année 2013 aura été l'année du retour à une collecte nette positive pour l'assurance vie mais sans excès : celle-ci demeure très inférieure à celle de 2011 et le mois de décembre 2013 a été particulièrement mal orienté.

La collecte brute, tout d'abord, progresse de +5,6 % sur un an. Toutefois, alors même que le marché semblait s'améliorer au fil des mois (+6,8 % au 1er trimestre, +8,2 % au 2e trimestre et +10 % au 3e trimestre), le 4e trimestre a affiché un recul de la collecte assez inattendu (-1,5 %). Les contrats

individuels, et donc essentiellement l'assurance vie épargne, tirent le marché avec +7,1 % sur l'année (dont une quasi stabilité au 4e trimestre à -0,2 %) alors que les contrats collectifs, principalement retraite mais aussi décès, connaissent une baisse sur l'année de -5,4 % (dont un 4e trimestre à -12,3 %). Pour ces derniers, il faut se rappeler que les trois derniers trimestres de 2012 avaient été marqués par des progressions à deux chiffres de ces cotisations retraite dans un environnement réglementaire et fiscal fortement modifié qui incitait les assurés à anticiper leurs versements pour limiter l'impact des nouvelles taxes.

Le succès des supports UC ne s'est pas démenti durant l'année avec cinq trimestres consécutifs de hausse et +22,8 % sur 2013, aidés par l'évolution positive de la bourse de Paris. Les cotisations des supports Euros évoluent pour leur part plus modestement à +3,3 % sur un an.

Enfin, l'embellie de 2013 consacre surtout les réseaux de bancassurance (+7,1 % sur un an), les cotisations collectées par les réseaux d'assurance progressant deux fois moins vite avec +3,2 %. Toutefois, l'écart entre les deux modes de distribution s'est réduit trimestre après trimestre pour finir, au 4e trimestre, à passer en faveur des réseaux traditionnels.

Cette croissance globale des cotisations provient avant tout d'un moindre appétit des épargnants pour les produits liquides dans un contexte de forte baisse de leur rémunération. Elle provient également de la stabilité de la fiscalité de l'assurance vie, selon les orientations du rapport des députés Berger et Lefebvre publié au début 2013, orientations confirmées par les lois de finances de fin d'année.

Toutefois, le fait que l'assurance vie individuelle ait beaucoup moins progressé au 4e trimestre que lors des trois trimestres précédents peut laisser à penser que les épargnants ont été attentistes face notamment à la Loi de finances rectificative pour 2013 publiée fin décembre qui devait, entre autres, aménager la fiscalité de l'assurance vie. Celle-ci s'est finalement traduite par la création de deux nouveaux contrats (euro-croissance et vie-génération) et le maintien de la fiscalité des contrats d'assurance vie sauf pour la partie décès dont la taxation s'alourdit pour les plus hauts capitaux transmis. En revanche, la Loi de financement de la Sécurité sociale pour 2014 a modifié le calcul

des prélèvements sociaux sur ces contrats (cf. évolutions réglementaires).

Si le 4e trimestre a été un peu moins favorable aux cotisations, il en est allé de même pour les prestations. En recul sur les trois premiers trimestres, elles affichent une hausse au 4e trimestre (+4 %). Il convient de noter que la forte baisse des taux de prestations avait commencé au 4e trimestre 2012 et qu'ainsi, l'effet de base était logiquement moins favorable. Notons qu'une croissance de 4 % des prestations, alors même que les encours progressent de 10 % environ, reste une tendance plutôt favorable.

Cela ne remet donc pas en cause le recul des prestations sur l'ensemble de l'année (-8,9 % dont -10,4 % pour les contrats individuels et +13,8 % pour les contrats collectifs peu touchés par le pic des années 2011 et 2012). Cette évolution à la baisse des prestations de contrats d'assurance vie à but d'épargne confirme l'atténuation des craintes envers l'éclatement de la Zone euro, notamment depuis septembre 2012 et l'annonce par la BCE du rachat illimité de dettes de pays en difficultés.

Le taux de prestations est ainsi revenu à sa moyenne historique : sur un an, le taux de prestation était de 7,7 % à la fin du 4e trimestre 2013 contre encore 8,8 % au 4e trimestre 2012 et 10,1 % au 1er trimestre 2012.

Ainsi, sur l'ensemble de l'année 2013, la croissance des cotisations et la baisse continue des prestations ont nettement amélioré la collecte nette. Celle-ci atteint +10,7 Md€ sur un an contre -6,3 Md€ sur 2012. La collecte nette des contrats individuels atteint +7 Md€ (contre -11,8 Md€ en 2012), celle des contrats collectifs atteignant +3,7 Md€ en baisse par rapport à 2012 (5,5 Md€) pour les raisons d'opportunité « fiscal » déjà explicitées.

L'assurance vie a donc bien connu une 4e période marquée par des collectes nettes assez nettement positives après une 1ère période de fortes collectes nettes positives (avant la crise financière de l'été 2011), une 2e période de fortes collectes nettes négatives (été 2011 - fin 2011) et une 3e période de collectes nettes faiblement négatives (année 2012). On notera toutefois que le mois de décembre 2013 apparaît comme atypique dans la 4e période.

Au final, les encours de provisions mathématiques des contrats d'assurance vie s'établissaient à 1 444 Md€ fin 2013, en hausse de +4,7 % sur un an. Cette évolution provenait pour 0,8 point de la collecte nette positive sur 12 mois, pour +2,2 points de la rémunération des fonds en euros et +1,7 point au titre de la revalorisation des supports UC.

Les évolutions réglementaires

Comme en 2012, l'année 2013 a été marquée par des modifications réglementaires importantes qui ont impacté le Groupe sur l'ensemble de ses métiers.

Parmi les mesures les plus significatives :

- **Réforme des retraites** : La loi garantissant l'avenir et la justice du système de retraites a été adoptée définitivement à l'Assemblée nationale le mercredi 18 décembre 2013. Cette dernière contient des mesures de financement qui permettront de rétablir l'équilibre des régimes et de le maintenir sur le long terme, à l'horizon 2040.

Elle comporte trois types de mesures destinées à : assurer la pérennité du système ; accroître l'égalité face à la retraite ; simplifier l'accès des Français à l'information et aux démarches relatives à leur retraite.

Concernant AG2R LA MONDIALE, principalement sur son périmètre de combinaison AG2R Prévoyance, l'allongement de la durée de cotisation ne devrait pas impacter les passifs de prévoyance autant que lors des précédentes réformes.

- **Taxes sur les contrats non responsables** :

Afin de rétablir une véritable incitation financière en faveur des contrats solidaires et responsables, qui participent de l'objectif d'une couverture santé de qualité et de maîtrise des dépenses de santé, le taux de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) applicable aux contrats santé non responsables est revalorisé de 9 % à 14 % au titre des primes et cotisations échues à compter du 1er janvier 2014. Cette mesure fait suite au discours du Président de la République devant le congrès de la Mutualité du 20 octobre 2012 consistant à instaurer une « modulation beaucoup plus forte de la taxe applicable afin que les contrats dits « responsables », qu'ils soient individuels ou collectifs, deviennent véritablement attractifs ». L'article 45 du PLFSS 2014 fait évoluer, pour tous les contrats de couverture

complémentaire de santé, les règles relatives aux contrats « solidaires et responsables », qui ouvrent droit aux avantages fiscaux et sociaux. Un décret viendra préciser les règles applicables pour assurer un niveau de couverture minimale des soins, notamment pour certains postes générant un reste à charge important, et pour éviter de solvabiliser des pratiques tarifaires excessives qui contribuent à la dérive des prix de certains soins.

• **Catégories objectives** : Selon le décret du 9 janvier 2012, pour conserver le bénéfice des exonérations sociales pour les contrats retraite et prévoyance, les catégories de salariés bénéficiaires ne peuvent désormais être définies que sur la base d'une liste limitative de cinq critères.

La Direction de la Sécurité sociale a publié le 25 septembre 2013 une circulaire commentant les modalités d'application du décret. Le délai qui devait expirer au 31 décembre 2013 est reporté jusqu'au 30 juin 2014. Sous réserve que l'employeur puisse justifier du caractère objectif des catégories ainsi instituées (c'est-à-dire des raisons justifiant qu'un régime spécifique leur soit réservé), la circulaire assouplit les règles fixées par le décret et admet ainsi la possibilité de constituer des catégories différenciées (travailleurs à domicile, catégorie des VRP, salariés détachés à l'étranger, régime local d'assurance maladie d'Alsace-Moselle).

D'autre part, la circulaire précise que les cinq critères prévus par le décret pour définir une catégorie de bénéficiaire peuvent être combinés entre eux (exemple : cadres cotisant sur la tranche C).

Il est confirmé que les cadres dirigeants ne sont pas en tant que tels une catégorie, mais qu'ils peuvent être couverts en tant qu'appartenant à une autre catégorie autorisée par le décret.

Les mandataires sociaux non titulaires d'un contrat de travail mais assimilés aux salariés peuvent être rattachés au régime des salariés sur décision du Conseil d'administration (ou équivalent) qui doit être tenue à la disposition de l'Urssaf. Les différentes tranches de rémunération de l'Agirc et de l'Arrco peuvent être utilisées pour définir une catégorie.

Pour les garanties mises en place par décision unilatérale, la circulaire admet que les salariés embauchés avant la mise en place des garanties puissent être dispensés d'adhésion y compris quand

le régime est modifié ultérieurement, si cette modification consiste à créer une cotisation salariale qui n'existait pas auparavant (régime financé uniquement par l'employeur à l'origine).

• **Plan d'épargne en actions (PEA) :**

La réforme du PEA a été annoncée par le Chef de l'État le 29 avril et confirmée le 26 août par le ministre de l'économie. Ainsi, dans le Projet de loi de finances pour 2014, et donc à partir du 1er janvier 2014 : le plafond du PEA est relevé de 132 000 à 150 000 euros ; un PEA-PME est créé en supplément du précédent pour un total de versements maximum de 75 000 euros avec une vérification de l'éligibilité des titres. Il dispose des mêmes avantages fiscaux que le PEA, notamment l'exonération d'impôt sur les dividendes et les plus-values après cinq ans.

Les entreprises éligibles sont à la fois des petites et moyennes entreprises (PME) et des entreprises de taille intermédiaire (ETI). Les titres qui y sont éligibles sont des actions ou d'autres titres donnant accès au capital, ainsi que des parts de fonds commun de placement ou de fonds d'investissement alternatif à la condition qu'ils soient investis à 75 % en titres émis par des PME et ETI dont 50 % d'actions émis par des PME et ETI. Les FCPR, FIP et FCPI qui remplissent ces critères sont éligibles au PEA-PME. Des titres de dette (obligation) détenus indirectement sont donc également éligibles au PEA-PME participant du développement du marché obligataire pour les PME et ETI, complément au financement bancaire.

• **Réforme des prélèvements sociaux sur les placements :**

Les modalités d'application des contributions et prélèvements sociaux sur les revenus de placement diffèrent aujourd'hui sensiblement selon que le produit est soumis ou non à l'impôt sur le revenu. Il en résulte que des produits ayant des caractéristiques et/ou une profondeur historique similaires sont assujettis à un niveau de prélèvements sociaux potentiellement très différent. Ce régime est particulièrement favorable par rapport aux modalités d'imposition des autres revenus du capital. Aussi, dans un souci d'équité et par mesure de simplification, le gouvernement a proposé de mettre fin à l'application des « taux historiques » afin d'harmoniser les règles de prélèvement applicables aux produits de placement.

Ainsi, les produits afférents à des versements

sur des contrats d'assurance-vie (hors contrats en euros) effectués jusqu'en 1997, les produits des contrats d'assurance-vie exonérés en considération de la situation personnelle du souscripteur ou de son conjoint (licenciement ou de la mise en préretraite), le dénouement d'un contrat d'assurance-vie en rente, les produits des contrats DSK ou NSK de plus de 8 ans, les produits des contrats PEP, les gains sur les rachats de PEA à partir de 5 ans et les intérêts de certains PEL qui n'étaient pas intégralement imposés au taux de 15,5% auraient dû l'être à partir du 1er janvier 2014. Toutefois, devant la forte contestation qui a suivi cette annonce, le gouvernement a décidé d'exonérer les PEL et les PEA et donc de limiter cette réforme aux seuls contrats d'assurance vie souscrits avant le 26 septembre 1997 et rachetés ou échus à compter du 26 septembre 2013. Après intervention du conseil constitutionnel, la loi a été modifiée. L'utilisation du taux historique en vigueur au moment où les intérêts ont été générés n'est conservée que sur les premières années du contrat (6 ans pour les contrats souscrits avant le 1er janvier 1990, 8 ans pour les contrats souscrits après) et en retenant le taux de 15,5% pour les années suivantes.

2.2 L'activité du groupe

Acteur majeur de la protection sociale en France, AG2R LA MONDIALE a été en mesure de faire face à la conjoncture économique et sociale grâce à trois atouts majeurs :

- en tant que groupe d'assurance de personnes, son activité s'inscrit dans le long terme ; la longévité de La Mondiale, 108 ans, témoigne de la stabilité de son modèle économique ;
- une activité encadrée par un corpus de règles prudentielles ;
- des placements très diversifiés et une gestion extrêmement rigoureuse.

Tous ces fondamentaux permettent de traverser la crise financière avec sérénité et de maintenir les objectifs de performance.

Le Plan d'entreprise **Priorité Clients 2012-2014** se conclut, au terme de sa deuxième année, par plusieurs avancées significatives.

Comme en 2012, l'année 2013 a été marquée par un contexte de marché et d'évolutions réglementaires et fiscales difficile ayant nécessité une mise à jour dudit plan :

Sur le plan marché :

- un environnement économique qui reste

difficile (chômage, déficit public, défaillance d'entreprises) ;

- des marchés financiers marqués par la persistance de taux obligataires bas et l'amélioration des indices boursiers ;
- la collecte nette en assurance vie à nouveau positive après une année 2012 négative.

Sur le plan réglementaire et structurel :

- l'ANI du 11 janvier 2013 portant sur l'obligation d'une couverture santé collective pour tous les salariés du secteur privé ;
- la fin des clauses de désignation des branches professionnelles remplacées par des clauses de recommandation ;
- la réforme des retraites portant principalement sur l'allongement de la durée de cotisation ;
- l'accord européen sur Solvabilité 2 pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2016 ;
- une évolution du cadre réglementaire de l'assurance vie principalement marquée par deux nouveaux contrats d'assurance « euro croissance » et « vie génération » ;
- les résolutions en matière de convergence et de rationalisation voulues par les Fédérations Agirc et Arrco à destination des groupes de protection sociale, suite à l'ANI du 13 mars 2013 ;
- la pression continue des prélèvements fiscaux et sociaux.

La mise à jour du plan intègre également l'évolution du contexte interne du Groupe notamment par :

- le partenariat stratégique avec Réunica ;
- le partenariat Via Santé et l'impact sur le pôle mutualiste du Groupe ;
- le renforcement des fonds propres du Groupe sur la base des résultats au 31 décembre 2012 ;
- la maîtrise des résultats sur nos métiers de la prévoyance et santé collective et les mesures de redressement entreprises ;
- le développement très significatif de l'épargne patrimoniale par La Mondiale Europartner ;
- la décision d'un partenariat de gestion en épargne salariale ;
- la poursuite de la maîtrise budgétaire.

« Priorité Clients » met en avant un axe majeur autour du client avec une connaissance renforcée des clients, une distribution performante, une meilleure qualité de la relation et une efficacité de service renforcée et s'appuie également sur deux fondamentaux qui sont les valeurs

fondatrices du Groupe et le parti-pris d'un développement rentable.

A l'échelle de l'ensemble **des métiers du Groupe**, l'année 2013 a été caractérisée par une industrialisation en cours de la gestion de l'épargne patrimoniale pour La Mondiale Europartner et une évolution des offres en cours en retraite individuelle et petit collectif.

Sur le thème de **l'engagement service client**, les résultats des enquêtes réalisées auprès des clients et partenaires en 2013 confirment que la gestion et les services apportés en santé, en retraite complémentaire et supplémentaire et en gestion patrimoniale sont perçus comme des points forts du Groupe dans la ligne des évaluations des années précédentes.

Parmi les premières livraisons opérationnelles sur les programmes de long terme (interlocution client, services internet, dématérialisation des échanges), on peut citer notamment la mise en œuvre d'un référentiel pour rassembler, au sein d'une base client unique, les données relatives à l'ensemble de nos clients. On citera comme autre avancée, le nouvel outil de relation client pour les CRC Santé facilitant la qualité de réponse en CRC, la saisie en ligne des affiliations et radiations des salariés en santé, la saisie en ligne de versements à partir de l'espace sociétaire sur les contrats des professionnels (épargne et retraite).

Concernant la **distribution**, le pilotage de la performance, l'animation managériale accrue sur les réseaux du marché des particuliers et des entreprises, la vente progressive de l'ensemble des produits (retraite, épargne, santé, prévoyance) quels que soient les canaux de distribution et le renforcement confirmé de la coordination entre le courtage national et le courtage régional ont contribué à la croissance attendue du chiffre d'affaires en 2013 pour la partie concurrentielle traduisant une bonne année commerciale, en particulier en épargne.

Enfin, au niveau des **fonctions transverses**, les résultats ont porté essentiellement sur le pilotage des conditions de rentabilité de nos activités, la nouvelle organisation effective de la Direction des investissements, les résultats positifs du 2e baromètre « Ma Vie au Travail » pour lequel une progression significative a été notée par rapport à 2010 pour la quasi-totalité des thèmes, un travail de rencontre en région très complet mené par la Direction

des ressources humaines, et la mise en place d'une fondation unique pour le Groupe au lieu des trois relevant historiquement de La Mondiale, AG2R et Isica.

Le chiffre d'affaires du périmètre consolidé La Mondiale atteint 6 752 M€ sur l'ensemble de l'année 2013, en hausse de 10,3 % (proforma).

Vie Épargne

Les cotisations en assurance vie épargne s'établissent à 4 882 M€, en hausse de + 21,5 % (+ 863 M€), soit une évolution supérieure à celle du marché français selon la FFSA (+7,1 % pour les contrats d'assurance vie à adhésion individuelle à fin 2013). Le chiffre d'affaires épargne des seules entités françaises est en hausse de 4 %.

En ce qui concerne La Mondiale Partenaire (LMP), le chiffre d'affaires épargne progresse de +4,9 % (pour atteindre 2 356 M€). Il a bénéficié de la bonne tenue des supports en unités de compte et de la commercialisation de contrats à chargements de gestion réduits ce qui a favorisé sa collecte.

Pour La Mondiale Europartner (LMEP), filiale luxembourgeoise, la dynamique de croissance se poursuit. Après +119 % en 2009, +39 % en 2010, +35 % en 2011 et +34 % en 2012, la progression en épargne atteint en 2013 +51 % et ses cotisations d'épargne s'élèvent à présent à presque 2 159 M€. On notera que le rachat par La Mondiale Participations de MassMutual Europe, devenu depuis La Mondiale Europa (LMEA), ne se traduit pas par un impact sur les cotisations, celles de LMEA n'étant pas reconnues en IFRS.

Enfin, le chiffre d'affaires d'assurance vie épargne y compris vie individuelle de La Mondiale (338 M€) baisse de -2 % liée surtout à une baisse de la vie individuelle. Les contrats d'épargne sont, pour leur part, stables, en dessous du marché français, mais avec une très nette amélioration durant l'année. Après une tendance défavorable au cours des premiers trimestres de 2013 (-15 % au 1er trimestre, -2 % au 2e trimestre), le chiffre d'affaires a connu une évolution positive sur les deux derniers trimestres (+6 % au 3e trimestre et +14 % au 4e trimestre).

Il convient de noter que, contrairement à l'année 2012, ce sont les supports en unités de compte (UC) qui tirent la croissance en 2013. Pour La Mondiale, LMP et LMEP, la progression atteint +52 % pour les cotisations en supports UC sur l'année (contre +23 % pour

l'ensemble du marché des contrats en UC selon la FFSA) et +15 % pour les cotisations en supports en euros (contre +3,3 % pour le marché en euros selon la FFSA). Ainsi, la part des supports UC en épargne du Groupe est passée à 22,5 % en 2013 contre 18 % en 2012 et contre 14 % pour le marché (selon la FFSA).

Au-delà des cotisations, il est à noter que les prestations en épargne sont en forte baisse (-21,2 % sur l'année 2013 aussi bien sur les supports en euros que sur les supports en UC). Pour l'ensemble du marché, la FFSA indique une réduction des prestations presque moitié moindre à -13 %. Ainsi, la collecte nette en épargne est largement positive pour le Groupe à 2 176 M€ contre 566 M€ en 2012.

Vie Retraite

En ce qui concerne les contrats de retraite supplémentaire, les cotisations sont en baisse significative à 1 720 M€, soit -11,5 %. Cette évolution est avant tout due à plusieurs opérations intervenues en 2012 et non reproduites en 2013 telles des transferts de portefeuilles entrants. Hors éléments exceptionnels, l'évolution des cotisations en retraite supplémentaire serait de +3,7 %.

Les cotisations d'assurance vie retraite d'Arial assurance ont connu une baisse de 4,6 %, hors éléments exceptionnels, en cohérence avec l'évolution globale du marché de l'assurance vie collective (-5,4 % selon la FFSA).

Ce sont les contrats à cotisations définies (« article 83 et Pere ») qui progressent le plus vite avec une croissance de +6,6 % (à 302 M€ hors éléments exceptionnels). Ils sont soutenus par des transferts de contrats (20 M€ par exemple au 3e trimestre) et par les versements individuels facultatifs (Vif) pour 29 M€.

Les évolutions des cotisations en « article 39 » sont marquées par le contexte favorable de fin 2012 (mois de décembre « double ») où de nombreuses cotisations avaient été versées avant l'application des nouvelles taxes au 1er janvier 2013. Elles baissent ainsi mécaniquement de 44 % en 2013.

Les cotisations de contrats de préretraite, en revanche, continuent à être versées alors même que leurs taxes et fiscalité ont été durcies ces dernières années. Compte tenu de rentrées exceptionnelles, les cotisations en la matière devraient être en progression de +9,9 % (à 49,2 M€).

Pour le reste des contrats d'Arial assurance, les fonds collectifs sont en hausse, passant de 7,3 M€ à 20,8 M€ et les autres contrats assez stables (-0,3 %).

En ce qui concerne les contrats de retraite assurés par La Mondiale (hors éléments exceptionnels), les cotisations sont en croissance de 5,3 %. Les contrats de retraite collective relatifs aux TPE sont en stagnation (-0,8 % sur l'année). Les contrats de retraite individuelle (TNS) sont en croissance de 7,5 %, tirés par le contrat de loi Madelin « Mondiale retraite professionnels UC » (+24 %) et le contrat « Mondiale retraite UC » diffusé plus largement (+25 %). Les cotisations de retraite des grands comptes assurés directement par La Mondiale stagnent (+0,6 %). À noter que les versements individuels facultatifs ont atteint 13,7 M€ à fin 2013 sur ces grands comptes.

Enfin, les prestations en retraite sont en baisse de 5,7 % (hors éléments exceptionnels). La collecte nette est ainsi positive à 679 M€ même si elle est en retrait par rapport à 2012 (863 M€).

Santé et Prévoyance

Les activités de santé et de prévoyance atteignent 147 M€, en baisse de 4,5 % sur l'année 2013 (en proforma : en retraitant le transfert de la plus grande partie du portefeuille santé et prévoyance d'Arial assurance à AG2R Prévoyance). La prévoyance collective (La Mondiale, La Mondiale Partenaire (LMP), Arial assurance) est en baisse de 8,2 % et la prévoyance individuelle est en légère baisse de 2,2 %. Dans le domaine de la prévoyance individuelle, une baisse des cotisations au niveau de La Mondiale est constatée (notamment le contrat obsèque ex-Prima Epargne) et de La Mondiale Partenaire (notamment contrat emprunteur).

En ce qui concerne l'activité financière

La politique d'allocations d'actifs en 2013 reste guidée par les contraintes actif-passif, les conditions de marché ainsi que par l'évolution de la collecte nette en assurance qui s'est révélée plus difficile à anticiper que les années précédentes, même si La Mondiale s'est distinguée sur ce point très favorablement par rapport au marché.

L'éclairage Solvabilité 2 reste un élément de contrainte intégré aux analyses. Ainsi, les projections réalisées en matière de charge en

capital montrent qu'il convient de privilégier les obligations, et au sein de cette classe d'actifs, les obligations gouvernementales et les obligations sécurisées. La détermination en 2013 d'une date fixe pour l'entrée en vigueur de Solvabilité 2 a rendu les contraintes qui y sont attachées, de nouveau, plus prégnantes.

Sur la partie obligataire, la durée a été maintenue compte tenu des contraintes actif-passif et de la forme de la courbe des taux qui incite à alléger les expositions à court-terme pour renforcer les positions à long terme.

Par ailleurs, la faiblesse des taux monétaires a conduit à maintenir un faible niveau de trésorerie afin de limiter l'effet dilutif.

L'allocation des cash flows en 2013 (variation de valeur nette comptable) a été :

Obligations	86 %
Actions	21 %
Immeubles	- 5 %
Trésorerie	- 2 %

En 2013, La Mondiale a continué de privilégier les valeurs de qualité et a effectué la plupart de ses placements en direct. De même qu'en 2012, la répartition des actifs en stock a évolué en faveur de l'obligataire. Les placements obligataires sont passés de 81% en 2012 à 82% à fin 2013. Dans le même temps, les actions ont été renforcées à 10,1% contre 9% l'an dernier, et la part relative à l'immobilier a continué de baisser de 7,4% à 6,2%. Ces chiffres sont en valeur comptable.

La solidité financière du périmètre La Mondiale est appréciée par l'agence de notation Standard & Poor's. La révision est annuelle. La note attribuée à La Mondiale est de BBB+ perspective stable, révisée favorablement en juin 2013. La qualité des actifs de La Mondiale est relevée comme un point fort par l'agence dans ses conclusions.

L'année 2013 a été caractérisée par le projet Convergence destiné à améliorer l'organisation de la gouvernance des placements mobiliers et consécutivement l'organisation et la performance de la Direction des Investissements en :

- clarifiant la gouvernance des placements sur tous les périmètres par la mise en place de comités ad-hoc au niveau des sociétés souveraines du Groupe ;

- simplifiant l'organisation en fusionnant les deux sociétés de gestion de portefeuille du Groupe et en séparant bien les métiers de gestion d'actifs de ceux de tenue de compte d'épargne salariale.

L'année 2013 a donc engagé la fusion-absorption de La Mondiale Gestion d'Actifs (LMGA) par AGICAM ; cette opération a été réalisée le 13 juin 2013 avec effet rétroactif au 1er janvier 2013. L'Autorité des marchés financiers a donné son accord plein et entier sur ce dossier. Le nouveau programme d'activité de la société a été déposé le 10 octobre 2013 et a reçu son agrément le 11 mars 2014.

La Fondation d'entreprise La Mondiale :

Les fondateurs, La Mondiale, La Mondiale Partenaire, Arial assurance et La Mondiale Europartner ont décidé en décembre 2009 la reconduction de la Fondation à compter de 2010 pour une durée de 4 ans avec un financement annuel de 0,6 M€.

Depuis sa création en 2005, la Fondation accentue ses travaux en soutien d'initiatives solidaires et innovantes, grâce à l'appui de l'ensemble des équipes impliquées, notamment le réseau des correspondants. Ses instances ont soutenu près de 347 projets qui concernent l'économie sociale et solidaire, l'éducation ainsi que des initiatives pour prévenir l'exclusion. Tous ces projets sont étudiés en regard des deux axes forts de la Fondation qui sont l'autonomie et la solidarité. Depuis neuf ans, ce développement régulier s'est construit grâce à la mobilisation sur le terrain de 35 correspondants régionaux qui détectent, instruisent et remontent au Comité de sélection des projets des dossiers où les actions les plus créatives et porteuses d'innovation sont choisies. Arrivant à échéance en décembre 2013, la Fondation a été prorogée par autorisation administrative le 28 décembre 2013. Son cercle de fondateurs, son nom, sa vocation et son programme pluriannuel ont été modifiés. Elle s'appelle désormais "Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE". La Mondiale a renouvelé son engagement financier pour 6 ans pour un montant de 3 M€ sur un budget global de 6 M€.

2.3 Les comptes

2.3.1 Les comptes consolidés

Les comptes consolidés de La Mondiale sont établis conformément aux normes International Financial Reporting Standard (IFRS).

L'évolution du périmètre de consolidation porte sur les éléments suivants :

- La Mondiale Participations a acquis le 6 août 2013, MassMutual Europe S.A, société d'assurance luxembourgeoise, renommée ensuite La Mondiale Europa ;
- Intégration dans le périmètre de consolidation de la société de gestion immobilière Agecim compte tenu de son acquisition par Ventadour Stratégie ;
- La SCI La Mondiale Immo a fait l'objet d'une fusion absorption avec La Mondiale avec effet rétroactif au 1er janvier 2013 ;
- La Mondiale Gestion d'Actifs, société de gestion d'actifs du périmètre La Mondiale, a fusionné avec AGICAM, entité de gestion d'actifs du périmètre AG2R, également avec effet rétroactif au 1er janvier 2013. Cette nouvelle entité est désormais détenue à 23,4 % par La Mondiale.

Il a été acté la création d'un groupe fiscal SGAM AG2R LA MONDIALE, à effet du 1er janvier 2014 et, de façon induite, la suppression du groupe fiscal La Mondiale au 31 décembre 2013. Cette opération est sans impact significatif sur les comptes consolidés de La Mondiale puisque les impôts différés appropriés étaient déjà enregistrés.

Le chiffre d'affaires du périmètre La Mondiale s'établit en 2013 à 6 752 M€ contre 6 234 M€ en 2012, soit une hausse de 8 %, performance nettement supérieure à la hausse de 4 % du marché de l'assurance en France en 2013. Il faut noter que les primes relatives aux contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaires ne sont pas reconnues en chiffre d'affaires selon les normes IFRS.

Le résultat opérationnel d'activité s'établit à 354 M€ en 2013 pour 507 M€ en 2012, soit une baisse de 30 %. Celui-ci s'inscrit hors impacts IFRS liés à la volatilité des marchés financiers (+23 M€ en 2013 par rapport à +13 M€ en 2012). Au final, le résultat net part du groupe ressort en forte baisse à 199 M€ contre 289 M€ en 2012.

Les principaux retraitements de consolidation ayant un impact sur le résultat concernent la réserve de capitalisation, les provisions complémentaires pour rattrapage de table, ainsi que la revalorisation des actifs financiers évalués à la juste valeur.

Les principaux retraitements ayant un impact sur les capitaux propres concernent le reclassement des prêts super-subordonnés

à durée indéterminée et la mise à la juste valeur des placements disponibles à la vente (essentiellement actions et obligations).

Les capitaux propres part du Groupe sont de 2 575 M€ au 31 décembre 2013 et s'inscrivent en hausse de 6 % par rapport à l'exercice précédent.

La couverture du besoin de marge de solvabilité du Groupe (calculé selon les principes du Code des assurances et suivant les normes comptables françaises) s'élève à 1,39 avec les seuls fonds propres, soit un ratio en progression par rapport à celui de l'année dernière (1,30). En tenant compte des plus-values latentes, le ratio de couverture est en augmentation à 2,50 contre 2,46 en 2012.

Les encours gérés s'établissent à 61 411 M€ (hors participation aux bénéficiaires différée) contre 55 642 M€ en 2012, soit une augmentation de 10 %. Cette évolution s'explique par deux mouvements positifs, à savoir une augmentation de 7 % des encours en euros et de 20 % pour les encours en unités de compte. La part relative aux engagements en unités de compte est désormais de 17 248 M€, soit 28 % du total, pourcentage en hausse de 2 points par rapport à 2012.

En parallèle, les actifs gérés (évalués en valeur de marché hormis l'immobilier de placement et d'exploitation) ont augmenté de 10 % pour atteindre 70 244 M€ à fin 2013.

Les événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'événement à signaler, survenu après le 31 décembre 2013, qui serait de nature à remettre en cause les comptes arrêtés au 31 décembre 2013.

2.3.2 LES COMPTES SOCIAUX

La Mondiale

La Mondiale est une société d'assurance mutuelle créée en 1905, société mère du groupe consolidé La Mondiale. Acteur majeur dans le domaine de l'assurance vie en France, La Mondiale commercialise principalement des contrats de retraite supplémentaire (individuelle et collective), d'épargne et de prévoyance, via son réseau commercial de plus de 1 000 collaborateurs salariés dédié au marché des professions indépendantes et des très petites entreprises.

Le chiffre d'affaires de La Mondiale passe à 5 870,6 M€ en 2013 contre 5 686,3 M€ en 2012, soit une hausse de 3,2 %.

Il est composé de 25,4 % d'affaires directes

(26,3 % en 2012) et de 74,6 % d'acceptation intra-groupe (73,7 % en 2012), celle-ci portant essentiellement sur la cession par les filiales du Groupe de la majeure partie de leurs primes en euros sur les produits de retraite et d'épargne.

Les affaires directes apportées ont produit un chiffre d'affaires de 1 489,9 M€, en légère hausse de 0,3 % par rapport à 2012. Le chiffre d'affaires retraite de 973,4 M€ a progressé de 5,8 % par rapport à 2012 ; celui de l'épargne est stable à 296,9 M€. Les encours gérés continuent toutefois de progresser de 6,5 % pour passer à 18 875 M€.

L'activité d'acceptation de La Mondiale sur son fonds général a engendré une collecte de 4 380,7 M€ en hausse de 4,5 % par rapport à 2012. Cette légère augmentation s'explique par la hausse de la collecte nette de ses filiales. Les encours ont progressé de 11 % pour passer à 22 662 M€.

L'effet conjugué d'une hausse du chiffre d'affaires et de la baisse des prestations (-11,1 %) entraîne une forte hausse de la collecte nette qui s'élève à 2 708 M€ en 2013 (+27,1 %).

Le résultat net comptable est de -126,5 M€ au 31 décembre 2013 contre -71,4 M€ au 31 décembre 2012.

La variation du résultat (-55 M€) s'explique principalement par la combinaison de plusieurs éléments :

- l'effet favorable de l'augmentation de la contribution technique de 15 M€ ;
- la hausse de la marge financière de 258 M€. Elle s'explique à hauteur de 347,1 M€ par la variation du fonds de participation bénéficiaire (PB) compte tenu d'une dotation moins élevée en 2013 (165,2 M€) par rapport à celle de 2012 (501,8 M€). Elle est dotée dans la perspective de baisse durable des taux à long terme et afin de sécuriser la rémunération des assurés face aux aléas des marchés financiers. Cette hausse est atténuée par la variation de la revalorisation des provisions mathématiques de 76,2 M€ suite à l'augmentation des en-cours gérés notamment sur les acceptations en réassurance sur le fonds général. Le taux brut de distribution des produits financiers est en baisse de 16,3 points par rapport à 2012 (88,1 % en 2013 contre 104,4 % en 2012). Le taux de rendement de l'actif passe à 3,9 % en 2013 contre 4,1 % en 2012 ;

- la baisse des produits non techniques nets des charges de 159,3 M€. Il a été constaté dans les comptes 2013 de La Mondiale un produit non technique net de 21,9 M€ (181,1 M€ en 2012) correspondant à la charge théorique d'impôt sur les sociétés liée au retraitement fiscal des dotations et des reprises effectuées sur la réserve de capitalisation au cours de l'exercice 2013 ;
- la hausse de la charge d'impôt sur les sociétés de 165,3 M€ passant de 118,4 M€ en 2012 à 283,7 M€ en 2013. La hausse de 165,3 M€ est essentiellement liée aux plus-values internes immobilières et les amortissements associés qui étaient en sursis d'imposition et ont fait l'objet d'une réintégration dans le calcul du résultat fiscal du groupe pour 506 M€ représentant une charge d'impôt sur les sociétés de 192 M€ suite à la rupture du groupe d'intégration fiscale en date du 31/12/2013 dont La Mondiale était mère. Au 1er janvier 2014, un nouveau groupe fiscal SGAM AG2R LA MONDIALE sera constitué.

Les encours gérés de 42 249,7 M€ ont progressé de 8,6 % par rapport à 2012 intégrant l'évolution de la production réalisée par le réseau La Mondiale Experts, le développement de l'acceptation provenant de la production en euros de ses filiales et l'impact favorable de l'évolution des marchés sur les encours en unités de compte qui ont généré un ajustement ACAV positif de 260,6 M€.

Les encours en unités de compte restent assez faibles pour La Mondiale et représentent 5,2 % du total des engagements.

En 2008, la chute des marchés financiers avait engendré une dotation significative de la provision pour dépréciation durable (PDD) sur le portefeuille actions. Après trois années plus stables, une dotation complémentaire nette de 45,6 M€ avait été dotée au 31/12/2012, pour l'essentiel sur des actions cotées. En 2013, une dotation complémentaire de 82 M€ et une reprise de 113,8 M€ ont été enregistrées sur l'ensemble du portefeuille dont 85 M€ suite à des cessions de titres.

Au 31 décembre 2013, les plus-values latentes se montent à 3 507,6 M€, après la réalisation de 119,1 M€ de plus-values (nettes des moins-values) en 2013, contre 3 859 M€ au 31 décembre 2012.

La provision pour risque d'exigibilité (PRE) n'a pas eu à être dotée au 31 décembre 2013. La Mondiale a procédé à un endettement complémentaire de 420 M€ et à un remboursement de 17 M€ en 2013 pour

atteindre un montant d'emprunts figurant au bilan de 1 069 M€ au 31 décembre 2013. Cet endettement complémentaire est réalisé par l'émission de TSDI en Dollar US pour 600 M\$.

Ces titres ont été émis le 23 avril 2013 pour un montant de 457,1 M€ et ont fait l'objet de la constatation au 31 décembre 2013 d'un profit de change à hauteur de 22,1 M€, portant ainsi la dette à 435,1 M€.

Par ailleurs, des TSDI de 400 M€ ont été partiellement échangés contre des titres subordonnés remboursables (TSR) à hauteur de 331,7 M€ et rachetés à hauteur de 17,1 M€, portant ainsi le montant de l'emprunt TSDI initial à 51,2 M€.

La Mondiale a ainsi maintenu la couverture de la marge de solvabilité à 1,3 fois le besoin de marge avec les seuls fonds propres (1,36 fois en 2012) ; la couverture passe à 3,4 avec la prise en compte des plus-values latentes sur les actifs, contre 3,9 en 2012.

L'exercice 2012 avait été marqué par le rachat par La Mondiale des parts détenues par AG2R Prévoyance dans la société Arial assurance (5 000 000 de titres, soit 50 % des parts pour un prix de revient de 143,5 M€ - Prix Plancher), portant ainsi sa participation dans Arial assurance à 82,5 % (50 % en direct et 32,5 % par l'intermédiaire de La Mondiale Participations). En novembre 2013, un complément de prix a été versé par La Mondiale à AG2R Prévoyance pour 8,3 M€ conformément à l'acte de cession des titres.

La société civile immobilière (SCI) La Mondiale Immo a été absorbée par La Mondiale (Société mère). La fusion a dégagé un boni de fusion de 2,3 M€.

La Mondiale a souscrit en décembre 2013 à hauteur de 80 % à l'augmentation du capital de la SCI Balthazar. La part de La Mondiale dans cette augmentation de capital représente 38 M€ dont 9 M€ non libérés au 31 décembre 2013.

Arial assurance

Issue de l'alliance de La Mondiale et d'AG2R Prévoyance en 2003, Arial assurance est un acteur majeur dans le domaine de l'assurance vie collective.

En matière de couverture des engagements sociaux des entreprises, Arial assurance propose des solutions sur-mesure, ainsi que certains contrats standards distribués

principalement par le courtage et le consulting spécialisés, par les réseaux de ses actionnaires, ainsi qu'au travers de plusieurs partenariats majeurs.

En 2013, le chiffre d'affaires d'Arial assurance est passé à 667,7 M€ contre 778,1 M€ en 2012, soit une baisse de 14,2 %. En tenant compte du transfert de la quasi-totalité du portefeuille de Prévoyance/Santé à AG2R Prévoyance, une stabilité du chiffre d'affaires est constatée à 667,8 M€ en 2013 contre 673,5 M€ en 2012 (-0,8 %). L'activité épargne-retraite participe pour 640,1 M€ et stable par rapport à 2012 (- 0,7 %).

Au chiffre d'affaires propre à Arial assurance et pour disposer d'une visibilité globale sur l'activité, il convient d'ajouter celui réalisé par les autres structures du Groupe : avec plus de 900 M€ de CA, AG2R LA MONDIALE devrait continuer à se situer parmi les premiers acteurs du marché de la retraite supplémentaire collective en France. Cette stabilité d'activité en épargne-retraite résulte, pour l'essentiel, de la progression des régimes à cotisations définies de type Article 83, accompagnée par la possibilité, depuis 2010, de réaliser des Versements Individuels et Facultatifs par les salariés (+15,1 %) et atténuée par la baisse des cotisations de type Article 39 (-52,1 %).

A noter que depuis le 1er janvier 2013, les contrats PÈRE ont été transférés vers l'article 83 d'Arial assurance pour un montant d'encours de 58 M€. Le chiffre d'affaires de l'activité épargne s'élève à 30 M€ (0,5 M€ en 2012).

Par ailleurs, le chiffre d'affaires restant dans Arial sur la Prévoyance/Santé s'établit à 27,8 M€ après le transfert du portefeuille à AG2R Prévoyance.

La collecte nette a augmenté en 2013 compte tenu d'une baisse plus élevée des prestations (-20,5 %) par rapport à celle du chiffre d'affaires (-14,2 %) ; elle est positive de 191,3 M€.

Malgré ces évolutions, les résultats de la société ont diminué. Le résultat net comptable de l'exercice 2013 ressort à 12,9 M€ contre 15 M€ en 2012.

Le résultat de l'activité retraite reste stable (-0,8 M€). Sa contribution technique augmente de 17,1 % pour passer à 39,2 M€ incluant un résultat de réassurance de 8,4 M€ en progression de 10 %.

La marge financière a diminué de 4,6 M€ se portant à 3,4 M€. Les charges de commissions et d'impôt ont respectivement diminué de 6,2 M€ et 0,8 M€.

L'évolution du résultat de l'activité Prévoyance est non significative.

Les encours gérés de 7 297,5 M€ au 31 décembre 2013 ont progressé de 5,6 % par rapport à ceux du 31 décembre 2012. Ils sont composés de 72,2 % de provisions en euros et de 27,8 % de provisions en unités de compte. La production en unités de compte est stable et la hausse des marchés a amené la société à enregistrer un ajustement ACAV net de +144,6 M€. Ainsi, la part des engagements en unités de compte est restée identique à celle de 2012, soit 27,8 % du total des engagements.

L'actif de la société, exclusivement composé d'obligations, n'est pas exposé à la PDD et à la PRE.

Arial assurance n'a pas procédé en 2013 à un endettement complémentaire ; les emprunts figurent ainsi au bilan pour 55 M€ au 31 décembre 2013. Les éléments constitutifs de la marge de solvabilité couvrent 1,27 fois le besoin de marge au 31 décembre 2013 avec les seuls fonds propres ; la couverture passe à 1,31 avec la prise en compte des plus-values latentes sur les actifs.

La Mondiale Partenaire

La Mondiale Partenaire (LMP) est une société anonyme d'assurance sur la vie créée en 1979. Elle commercialise essentiellement des contrats d'épargne distribués via des banques de réseau et de gestion privée, mais aussi par des conseillers en gestion de patrimoine et par des sociétés de gestion de portefeuilles.

Comme pour l'exercice 2012, la collecte du premier semestre 2013 a été rythmée par les garanties de taux attribuables sur deux exercices pour les fonds euro.

Calculé en fonction du taux moyen des emprunts d'Etat (TME), le taux maximal réglementaire a baissé sensiblement en début d'année.

Ce niveau de garantie est ensuite resté stable jusqu'à la fin de l'année, suscitant un intérêt commercial beaucoup plus limité de la part des distributeurs et une baisse sensible du volume de ces offres en fin d'exercice.

Au cours du 4e trimestre 2013, les débats parlementaires pour la Loi de finances rectificative 2013, qui ont largement préservé

le statut fiscal de l'assurance vie ainsi que la bonne tenue des marchés financiers, ont dissipé les inquiétudes et favorisé un bon niveau de collecte au cours du mois de décembre.

LMP a enregistré en 2013 un chiffre d'affaires de 2 486,9 M€ en hausse de 4,6 % par rapport à 2012. Cette performance, légèrement en retrait par rapport au marché français de l'assurance vie individuelle qui progresse de 7 %, s'explique principalement par l'effet moins incitatif des garanties de taux attribuables sur deux exercices, en baisse de 3 % à 2,62 % début février 2013 puis de 2,62 % à 2,25 % début mai 2013. 76 % de la collecte ont été réalisés sur des fonds euros pour une grande part réassurée sur le fonds général de La Mondiale. Le retour à la croissance des marchés actions a induit une nette hausse de la proportion des unités de compte (UC) dans la collecte qui atteint en moyenne 23 % pour 2013 contre 17 % en 2012.

Ainsi, la collecte nette revient à une valeur positive de 401 M€ après deux années de décollecte nette en 2011 et 2012.

Après deux années 2011 et 2012 fortement marquées par la crise des dettes souveraines européennes, l'année 2013 s'est caractérisée par un certain retour au calme dont le meilleur indicateur a été le niveau des prestations, en net recul par rapport aux deux années précédentes.

Le niveau des prestations a baissé au cours de l'année 2013 confirmant l'amélioration amorcée au cours du 2e semestre 2012.

Les prestations totales s'établissent à 2 085,6 M€ en 2013, en baisse de 20 % par rapport à 2012 et représentent pour le portefeuille épargne 8,4 % de l'encours de début d'année, ce qui est conforme aux taux de prestations moyens observés sur le long terme.

Compte tenu de ce contexte, les résultats de la société ont connu une nette évolution. Le résultat net comptable de l'exercice 2013 ressort à 38,6 M€ contre 19 M€ en 2012.

L'effet des dotations aux provisions mathématiques complémentaires a été supporté par la progression des chargements enregistrée en 2013. La marge financière est quasiment à l'équilibre à -1,6 M€ (contre une marge négative de 40,1 M€ en 2012, soit +38,4 M€), s'expliquant notamment par une dotation du fonds de PB moins élevée de

20,8 M€ par rapport à 2012 et par des produits de placements en hausse de 11,7 M€.

Le résultat d'exploitation avant impôt sur les sociétés et éléments exceptionnels augmente de 34,4 M€ (soit +120 % par rapport à 2012). Les produits non techniques baissent de 14,2 M€ (4,9 M€ en 2013 contre 19,1 M€ en 2012) ; ils sont principalement constitués par des produits non techniques destinés à neutraliser la charge d'impôt sociétés liée à la fiscalisation des variations de la réserve de capitalisation.

Les encours gérés de 26 372,5 M€ au 31 décembre 2013 ont progressé de 6,5 % par rapport à 2012 ; ils sont composés de 65,1 % de provisions en euros et 34,9 % de provisions en unités de compte.

La production en euros a diminué de 3,7 % ; les encours gérés augmentent de 3,6 %. La production en unités de compte a augmenté de 39,8 %. Par ailleurs, l'évolution favorable des marchés actions au cours de l'année 2013 a amené la société à enregistrer un ajustement ACAV net de +789,4 M€ (contre +811,3 M€ au titre de l'exercice 2012). Ces deux éléments combinés expliquent la hausse des encours gérés en unités de compte de 12,4 % : leur part dans le total des encours a évolué de 1,9 points par rapport à 2012.

Au 31 décembre 2013, les plus-values latentes se montent à 380,5 contre 444,5 M€ au 31 décembre 2012.

Aucune provision pour risque d'exigibilité (PRE) n'a été dotée au 31 décembre 2013.

La Mondiale Partenaire n'a pas renforcé ses fonds propres en 2013 par de nouvelles émissions d'emprunts qui figurent au bilan pour 210 M€ au 31 décembre 2013. Les éléments constitutifs de la marge de solvabilité couvrent 1,14 fois le besoin de marge au 31 décembre 2013 avec les seuls fonds propres ; la couverture passe à 1,69 avec la prise en compte des plus-values latentes sur les actifs.

Au niveau organisationnel, les principales évolutions des outils de gestion de LMP en 2013 ont porté sur l'intégration de nouvelles offres comme l'option gestion conseillée des fonds dédiés et la préparation des évolutions prévisibles pour 2014, principalement l'ajout d'une garantie « euro croissance » aux produits existants.

L'autre effort important a porté sur l'amélioration de l'organisation pour la

vigilance de Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT). Dans cet objectif, le projet de création d'une base de données spécialisée est mené dans un cadre Groupe, l'activité de LMP jouant un rôle de pilote dans ce domaine. Cette base de données, qui sera opérationnelle en 2014, permettra une meilleure gestion des informations qui sont collectées au-delà du périmètre de la gestion des contrats.

Le pôle luxembourgeois

Le marché de l'assurance vie au Luxembourg s'est avéré en sensible mutation, avec une forte baisse de la libre prestation de service à destination du marché belge et un renforcement de l'activité à destination du marché français. Au global, la collecte brute baisse de 5,7 % pour passer légèrement sous les 20 Md€. Les encours, cependant, continuent leur progression pour atteindre les 118 Md€, en hausse de près de 10 %. En 2014, le maintien d'un contexte d'incertitude et de risque économique permettra à l'offre luxembourgeoise en assurance vie de continuer de bénéficier d'une image de sécurité accrue auprès des épargnants.

• La Mondiale Europartner

Filiale de droit luxembourgeois du Groupe, La Mondiale Europartner (LM€P), opérateur en assurance vie patrimoniale haut de gamme, est un spécialiste reconnu de la conception, du développement et de la gestion des produits d'épargne retraite patrimoniale et collectifs pour le compte de partenaires qui les distribuent à une clientèle internationale. Les résultats de LM€P dépassent ceux du marché. A fin 2013, la filiale luxembourgeoise du Groupe gère désormais un encours global qui s'élève à 7 420,2 M€, soit +37,7 % par rapport à l'année 2012. Cette évolution favorable est fondée sur deux axes majeurs : l'activité est restée fortement orientée sur le marché français individuel conjuguée à une forte progression de la contribution de l'Italie qui passe de 184,3 M€ en 2012 à 386,6 M€ en 2013. L'activité en Italie est notamment réalisée dans le cadre de la succursale de la société installée à Milan.

L'année 2013 confirme ainsi la poursuite du développement connu depuis plusieurs années. Le chiffre d'affaires atteint 2 202,5 M€ et progresse de 30,1 %, dans le contexte dynamique de progression du marché luxembourgeois. La collecte nette des rachats et prestations est de 1 747,9 M€ et progresse elle de 63,6 %.

Le poids de l'activité en fonds garantis dans la production est resté prépondérant et représente près de 72 % des primes (78 % en 2012).

Le bénéfice comptable 2013 est de 8 M€ contre 5 M€ en 2012. La variation du résultat s'explique principalement par la hausse de la contribution technique de 6,6 M€ (après prise en compte des commissions versées) et par la stabilité de la marge financière de 0,2 M€ (-7 M€ contre -7,2 M€ en 2012) s'expliquant par une augmentation des produits financiers de 34 M€ attribués en totalité à la rémunération des contrats. Cette hausse est atténuée par la hausse des frais généraux de 2,5 M€. La charge d'impôt sur les sociétés s'élève à 3,3 M€ en hausse de 1,8 M€ par rapport à 2012 compte tenu de la hausse du résultat provenant de l'évolution de l'activité courante et de l'épuisement des reports déficitaires en 2012.

Les encours gérés sont de 7 420,2 M€ au 31 décembre 2013, en progression de 37,7 % par rapport à 2012.

La part de la production en unités de compte a augmenté de 5,5 % (contre une baisse de 4,4 % en 2012). La hausse des marchés a amené la Société à enregistrer un ajustement ACAV net de +145,8 M€ (contre 147,7 M€ en 2012). Toutefois, la part des engagements en unités de compte a baissé au profit de l'euro passant à 42,8 % du total des engagements contre 44,6 % au 31 décembre 2012.

L'actif de la Société, essentiellement composé d'obligations, n'est pas exposé à la PDD et à la PRE.

La Mondiale Europartner a procédé en 2013 à une augmentation de capital de 20 M€ souscrite par son actionnaire LMParticipations ; elle porte les fonds propres de la société à 100,7 M€ au 31 décembre 2013 y compris le résultat de l'année 2013 de 8 M€. La société a procédé également à l'émission d'une tranche complémentaire d'emprunt pour un montant de 30 M€ souscrite par La Mondiale, ce qui porte les emprunts à 90 M€. Les éléments constitutifs de la marge couvrent 1,06 fois le besoin de marge au 31 décembre 2013 (contre 1,05 en 2012).

En termes de perspectives, 2014 sera l'année de l'adaptation au développement de ces dernières années à travers : la poursuite des travaux d'automatisation des outils, l'opération envisagée de fusion-absorption avec La Mondiale Europa, le développement

de la succursale italienne et l'adaptation aux règles de Solvabilité 2, le tout en liaison avec les différentes directions du Groupe.

Du point de vue commercial, l'ambition de LM€P est de poursuivre son développement en orientant une part plus importante de son activité vers les unités de compte et en portant une attention particulière au marché italien.

• La Mondiale Europa

Filiale de droit luxembourgeois du Groupe, La Mondiale Europa S.A. (anciennement MassMutual Europe S.A.) est une société d'assurance vie agréée au Luxembourg et détenue en totalité par AG2R La Mondiale (100 % par La Mondiale Participations).

A partir de son siège luxembourgeois, La Mondiale Europa S.A. (LMEA) exerce des activités transfrontalières dans différents pays européens. La société, créée en 1988, a développé sa présence européenne en se concentrant particulièrement sur la distribution via les banques, les gestionnaires d'actifs et les conseillers financiers en proposant des solutions de gestion de patrimoine sur mesure.

Pour ses partenaires de distribution, La Mondiale Europa S.A. a développé une gamme de produits spécifiques et labellisés qui intéressent les segments de clientèle aisée et fortunée.

A fin 2013, cette deuxième filiale luxembourgeoise du Groupe gère un encours global de 657,1 M€. Le chiffre d'affaires s'élève à 11,6 M€ et recule de 74,4 % compte tenu de la décision de son ancien actionnaire (MassMutual International LLC) de suspendre, depuis mars 2012, la commercialisation de nouveaux contrats par la société.

Le bénéfice comptable 2013 est de 0,4 M€ en hausse de 0,2 M€ par rapport à 2012. La variation du résultat s'explique essentiellement par la hausse du résultat technique de 0,1 M€ et de la baisse des frais généraux de 1,3 M€.

Les encours gérés s'élèvent à 657,1 M€ au 31 décembre 2013, en baisse de 7,3 % par rapport à 2012.

La part de la production en unités de compte a diminué de 4,4 %. La hausse des marchés a amené la Société à enregistrer un ajustement ACAV net de +17,8 M€ (contre +41,2 M€ en 2012). La part des engagements en unités de compte représente à hauteur de 98,5 % le

total des engagements (même proportion qu'en 2012).

L'actif de la Société, essentiellement composé d'obligations, n'est pas exposé à la PDD et à la PRE.

Aucun emprunt n'est comptabilisé dans les comptes de LMEA au 31 décembre 2013. Les éléments constitutifs de la marge couvrent 1,21 fois le besoin de marge au 31 décembre 2013.

La fusion-absorption avec LM€P et le développement de la succursale italienne seront les enjeux essentiels de l'année 2014 qui conditionneront ainsi les développements futurs.

3. LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

Sur le plan économique, l'accélération de la croissance trimestrielle observée courant l'année 2013 conduira mécaniquement à une accélération de la moyenne annuelle 2014 par rapport à la moyenne annuelle 2013. Ainsi, la croissance mondiale pourrait être de l'ordre de 3 %, de 2,5 à 3 % aux Etats-Unis et de l'ordre de 1 % en Zone euro (après -0,4 % en 2013) ou en France (après + 0,3 %). Les enquêtes avancées bien orientées au niveau mondial, le maintien de politiques monétaires accommodantes, les avancées institutionnelles tant en Europe (Union bancaire) qu'aux États-Unis (accord budgétaire pluriannuel) et le recul du dogme de l'hyper-austérité, sont autant d'arguments venant soutenir cette hypothèse.

Après deux années de fortes hausses des cotisations pour SGAM AG2R LA MONDIALE, 2014 devrait afficher une nouvelle croissance du chiffre d'affaires.

En retraite supplémentaire, les cotisations devraient se stabiliser.

Au niveau des contrats collectifs, le marché semble peu porteur depuis la forte hausse des taxes afférentes à ces contrats. Ceci est surtout valable pour les contrats à prestations définies (article 39, IFC, ..) alors que les contrats à cotisations définies bénéficient de la possibilité de réaliser des versements individuels facultatifs (Vif).

En ce qui concerne les contrats de retraite individuels, principalement les contrats Madelin et Madelin agricole, une hausse solide est attendue à l'image de la très forte progression de ces contrats depuis une quinzaine d'années.

Enfin, le vote de la Loi de finances rectificative pour 2013 a levé l'incertitude qui existait depuis plusieurs années sur le devenir du cadre fiscal de l'assurance. C'est clairement un facteur important pour la confiance des épargnants français vis-à-vis de l'assurance vie. D'autre part, la création de nouvelles garanties « euro croissance » et « vie génération » confirme son importance pour la gestion et la transmission de l'épargne tout en réaffirmant le rôle de l'assurance vie dans l'économie nationale.

Ce nouveau contexte, ainsi que la bonne tenue des fonds en euro qui restent très compétitifs dans leur environnement de placements à faible risque, sont des facteurs évidemment favorables à la relance de l'assurance vie en 2014.

La principale incertitude qui demeure est celle de la capacité d'épargne des ménages français qui semble marquer une forte baisse au cours des derniers mois de 2013, son évolution conditionnera le développement du secteur au cours des prochaines années.

Par ailleurs, selon les cahiers de l'épargne, 2014 devrait connaître une stagnation du flux de placements des ménages mais une orientation plus prononcée vers l'assurance vie au détriment des liquidités. Au final, ils s'attendent à une collecte d'assurance vie en croissance de +3,3 % en 2014 (dont +12% sur les supports UC).

Pour le Groupe, l'évolution des cotisations pourrait être moindre, notamment en supports euros, puisque le Groupe a nettement surperformé le marché en 2013 mais aussi afin de préserver la rentabilité en limitant la dilution de l'actif général dans un environnement de taux toujours très bas.

Dans le cadre du **Plan d'entreprise 2012-2014**, les perspectives à signaler en 2014 pour le Groupe s'articuleront autour de :

- la poursuite de la mise en œuvre de Solvabilité 2 avec un contrôle renforcé des activités externalisées, une fourniture d'informations financières, une formation à des compétences nouvelles, un état de reporting à produire et une compatibilité de la gouvernance ;
- l'évolution de l'environnement de travail facilitant la relation avec les clients et la qualité du travail au quotidien des collaborateurs se traduisant notamment par des travaux relatifs à la dématérialisation

en particulier de mise en œuvre de la déclaration sociale nominative (DSN), l'amélioration des fonctionnalités et des espaces clients et la confirmation des améliorations en matière de relation client notamment dans les centres de relation client ;

- l'évolution des offres et des services avec la mise en place de nouveaux produits (notamment les contrats « euro croissance » et « vie génération » pour les métiers de l'épargne et de la retraite supplémentaire), l'offre de services, notamment issue de l'engagement social, à activer en appui au développement et la concrétisation des engagements retenus sur l'épargne salariale et l'organisation nouvelle qui en résulte ;
- le pilotage des indicateurs économiques et d'activités dans le cadre des périmètres de pilotage à poursuivre avec : l'animation et le pilotage à enclencher au sein de chaque périmètre, la définition et le chiffrage des objectifs 2014 à atteindre et, enfin, la priorité à donner à l'amélioration du ratio combiné en santé prévoyance par un redressement des résultats suite aux premières opérations d'indexation.

La SGAM AG2R LA MONDIALE et ses deux affiliées, AG2R Prévoyance et La Mondiale, ont décidé la création d'un groupe fiscal, dont la mère sera la Sgam, à compter du 1er janvier 2014. Le périmètre du groupe fiscal sera étendu, d'une part, aux entités dépourvues de capital et faisant partie du périmètre de combinaison Sgam, et d'autre part, aux entités à capital détenues directement ou indirectement à plus de 95 % par le Groupe et optant pour leur entrée dans le Groupe fiscal.

Cette opération a pour principaux avantages, de permettre chaque année l'imputation des déficits de certains membres sur les bénéfices d'autres membres pour le calcul du résultat imposable du Groupe, et de permettre la reconnaissance d'impôts différés actifs au titre de déficits reportables dans les comptes combinés du Groupe.

4. LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.1 . Présentation de son fonctionnement

Le Conseil d'administration fixe les grandes orientations stratégiques de La Mondiale et de son Groupe, prend et assume les décisions majeures, en particulier nomme et révoque le Président et le Directeur général, arrête les comptes soumis à l'approbation de l'Assemblée générale. Il contrôle les activités de La Mondiale, à travers le suivi

de l'exécution des budgets, et s'assure de la bonne maîtrise des métiers ainsi que du respect de la réglementation tant financière qu'assurantielle. Il s'appuie sur cinq Comités spécialisés qui émettent des avis dans les domaines relevant de leurs compétences : stratégique, investissements, risques, rémunérations et nominations, audit et comptes. Ces avis sont présentés lors des réunions du Conseil qui approuve ou non leurs propositions.

Les dossiers sont adressés aux membres avant la tenue de chaque Conseil afin de leur permettre de les analyser et de préparer leurs commentaires. Le Conseil d'administration s'est réuni neuf fois en 2013 et l'assiduité moyenne est de 75% pour l'exercice. Le Conseil examine les comptes semestriels et annuels, ces derniers avant qu'ils ne soient adoptés par l'Assemblée générale. Il approuve les rapports formels (rapports d'activités, rapport sur le contrôle interne et de la lutte anti-blanchiment, rapports de solvabilité, de la politique des placements, et de réassurance) ; par délégation, de l'Assemblée générale, il fixe également les taux de participations bénéficiaires affectés aux contrats.

A chaque séance, le Conseil recueille l'avis de chaque Comité spécialisé dans les domaines de ses compétences. Il y a eu vingt-et-une réunions de Comités en 2013.

Le Comité stratégique du Conseil prépare, avec le Directeur général, certains débats du Conseil ; à ce titre, il examine les propositions du Directeur général pour fixer la stratégie du Groupe avant qu'elles ne soient soumises au Conseil. Il est consulté pour la définition des mandats de négociation du Directeur général tant pour la mise en œuvre de partenariats que pour l'acquisition ou la cession d'actifs mobiliers ou immobiliers importants ; il peut également faire des suggestions au Directeur général sur l'organisation générale du Groupe et donner son avis sur les principales orientations du Plan d'entreprise avant sa validation par le Conseil.

Le Comité des investissements analyse l'évolution des structures financières du Groupe ainsi que sa solvabilité ; il peut donner son avis sur les objectifs d'investissement ou les principaux arbitrages envisagés, qu'ils soient mobiliers ou immobiliers, aussi bien que sur les contreparties ou les allocations d'actifs à partir des prévisions de cash-flow.

Le Comité d'audit et des comptes examine les comptes annuels et semestriels de La Mondiale, ainsi que le suivi de Solvabilité II et les travaux et missions de l'Audit interne. Le Comité peut convoquer tout responsable du Groupe qu'il juge utile dans l'accomplissement de ses missions. Sont également conviés les commissaires aux comptes lors de la présentation des comptes annuels et semestriels.

Le Comité des rémunérations et des nominations émet des recommandations sur les conditions de rémunération des mandataires sociaux et des hommes clés du Groupe ainsi que sur l'organisation et l'évolution du Conseil d'administration et de ses Comités. Il procède notamment aux contrôles réglementaires attachés à la gouvernance de La Mondiale.

Le Comité des risques examine la cartographie des risques, ainsi que les risques de toute nature, il veille aux activités de contrôle interne du Groupe. Il identifie et évalue les risques sur les activités menées ou non au sein du Groupe, notamment en matière sociale, environnementale, fiscale, ainsi que sur la conformité des lois et règlements, la concurrence, les conflits d'intérêt et la sécurisation des systèmes d'information.

S'ajoute le Comité des candidatures chargé de l'examen des candidatures des sociétaires candidats pour être délégué des sociétaires et du bon déroulement des élections de ceux-ci.

La Direction générale de la société est composée de M. André Renaudin, Directeur général, de MM. Sylvain de Forges, Yvon Breton, Philippe Dabat et Patrick Monteil, Directeurs généraux délégués et de Mme Paule Arcangeli, Directeur général délégué, chargé des ressources humaines. C'est le Directeur général qui rend compte au Conseil à chacune de ses réunions, des principaux résultats obtenus.

Le Comité de Direction générale contribue à l'élaboration et à l'exécution de la stratégie du Groupe. Ses membres se réunissent bimensuellement.

Les responsabilités des principaux membres du Comité de Direction générale font l'objet de délégations de pouvoirs formalisées.

4.2 Organes d'administration et de direction

La Mondiale compte dix-huit administrateurs, dont un administrateur élu par les salariés, tous sociétaires de La Mondiale par la souscription de contrats d'assurances aux conditions normales de marché. Parmi les dix-huit administrateurs, trois d'entre eux sont des délégués des sociétaires.

Les administrateurs sont élus pour un mandat ne devant pas excéder six ans. La Mondiale compte également un Censeur élu pour trois ans.

Le Directeur général et les cinq Directeurs généraux délégués constituent le Comité exécutif (ou Comex) d'AG2R LA MONDIALE. Le Comex se réunit hebdomadairement et s'appuie sur le Comité de Direction pour mettre en œuvre les orientations stratégiques fixées par le Conseil.

La composition du Comité de Direction générale reflète la structure du Groupe : il est constitué des membres de la Direction générale, des responsables des unités opérationnelles et de ceux en charge des fonctions supports centralisées du Groupe.

Composition, liste des mandats et mandataires sociaux

La liste des mandats exercés par chaque administrateur et dirigeant montre que la limitation du cumul de mandats est respectée, étant entendu que ne sont cités ci-dessous que les seuls mandats exercés sur le territoire français ou dans des sociétés qui entrent dans le périmètre de la loi.

A. Les membres du Conseil d'administration

M. Patrick Peugeot, Administrateur et Président d'honneur

Membre du Comité stratégique du Conseil et du Comité des risques et invité permanent du Comité des investissements

- Administrateur de SGAM AG2R LA MONDIALE
- Administrateur de La Mondiale Partenaire

M. Jean Castagné, Président

Président du Comité des investissements, et invité permanent du Comité des rémunérations et des nominations, du Comité stratégique du Conseil, du Comité d'audit et des comptes et du Comité des risques

- Président du Conseil de surveillance de Prado Epargne
- Vice-président du Conseil de surveillance d'Arial assurance
- Mandats d'Administrateur et de membre de Conseil de surveillance exercés au sein d'AG2R LA MONDIALE

M. Jean-François Dutilleul, Administrateur et Vice-président

Membre du Comité des investissements et du Comité des rémunérations et des nominations et invité permanent du Comité stratégique du Conseil, du Comité d'audit et des comptes et du Comité des risques

- Vice-président de SGAM AG2R LA MONDIALE
- Président Directeur général de Rabot Dutilleul Holding SAS

M. André Renaudin, Administrateur et Directeur général

Invité permanent du Comité stratégique du Conseil, du Comité des rémunérations et des nominations, du Comité des risques et du Comité des investissements

- Directeur général de SGAM AG2R LA MONDIALE
- Directeur général de l'Association sommitale AG2R LA MONDIALE
- Président et Directeur général de La Mondiale Participations
- Président du Conseil de surveillance d'Arial assurance
- Président du Conseil d'administration de La Mondiale Direct
- Vice-président du Conseil de surveillance d'Agicam
- Mandats d'Administrateur et de membre de Conseil de surveillance exercés au sein d'AG2R LA MONDIALE

M. André-Paul Bahuon, Administrateur

Président du Comité d'audit et des comptes

- Président de Créatis Groupe SAS
- Administrateur de SGAM AG2R LA MONDIALE

M. Henri Capdeville, Administrateur

Membre du Comité stratégique du Conseil

M. Serge Fautré, Administrateur

Membre du Comité stratégique du Conseil, du Comité des investissements et du Comité des rémunérations et des nominations

- Administrateur et Président du Comité de Direction de AG REAL ESTATE (Belgique)
- Administrateur de SGAM AG2R LA MONDIALE

M. Pierre Geirnaert, Administrateur représentant les salariés

Membre du Comité d'audit et des comptes

- Administrateur de SGAM AG2R LA MONDIALE
- Administrateur de La Mondiale Participations

M. Christian Gollier, Administrateur

Membre du Comité des investissements

- Professeur d'Université, Directeur de la Chaire de l'économie de l'Assurance SCOR à TSE
- Administrateur de SGAM AG2R LA MONDIALE

M. Gilles Guitton, Administrateur

Membre du Comité d'audit et des comptes, et invité permanent du Comité des investissements

- Administrateur de SGAM AG2R LA MONDIALE
- Représentant de CB Investissements au Comité stratégique de Elitt
- Administrateur de l'Association Neuilléenne de soins à domicile (ANSIAD)

Mme Odette Jariel, Administrateur

Membre du Comité des investissements

- Conjoint collaborateur Cabinet Philippe JARIEL, Conseil & Expertise
- Administrateur de SGAM AG2R LA MONDIALE

M. Thierry Jeantet, Administrateur

Président du Comité des risques et membre du Comité stratégique du Conseil

- Directeur général d'Euresa Holding SA (Luxembourg)
- Administrateur de SGAM AG2R LA MONDIALE
- Vice-Président du Conseil de surveillance de Mutavie

M. Philippe Lamblin, Administrateur

Président du Comité des rémunérations et des nominations

- Directeur des ressources humaines et prévention santé / sécurité du Groupe Sofiprotéol
- Administrateur de SGAM AG2R LA MONDIALE
- Membre du Conseil d'administration de Natixis NGAM SA
- Administrateur de Natixis Interepargne SA

Mme Joëlle Prévot-Madère, Administrateur

Membre du Comité des risques

- Gérante de société
- Administrateur de SGAM AG2R LA MONDIALE

M. Paul Raguin, Administrateur

Membre du Comité stratégique du Conseil et du Comité des risques

- Président du Directoire de la Financière de l'Ombree SAS
- Administrateur de SGAM AG2R LA MONDIALE
- Administrateur de Financière Koala

Mme Sylvie Reulet, Administrateur

Membre du Comité des risques et Présidente du Comité des candidatures

- Administrateur de SGAM AG2R LA MONDIALE
- Avocate inscrite au barreau de Bordeaux

M. Didier Ribadeau Dumas, Administrateur

Président du Comité stratégique du Conseil

- Administrateur de SGAM AG2R LA MONDIALE
- Représentant d'ABC Arbitrage au Conseil d'ABC-AM
- Administrateur de la Banque Postale

M. Guy Roulet, Administrateur

Membre du Comité d'audit et des comptes et du Comité des candidatures

- Expert Comptable
- Administrateur de SGAM AG2R LA MONDIALE

M. Alain Gajan, Censeur

Membre du Comité d'audit et des comptes

- Administrateur de La Mondiale Participations
- Administrateur de La Mondiale Partenaire
- Administrateur de Pasiphaé (Tontine)
- Président du Conseil d'administration de Ventadour Stratégie

B. La Direction générale et le Comité de Direction générale

La composition du Comité de Direction générale est la suivante :

M. André Renaudin

Président du Comité de Direction générale AG2R LA MONDIALE

M. Sylvain de Forges

Directeur général délégué AG2R LA MONDIALE

- Directeur général délégué de SGAM AG2R LA MONDIALE
- Directeur général délégué et administrateur de La Mondiale Participations
- Président de La Mondiale Partenaire
- Président du Conseil de surveillance d'Agicam
- Mandats d'Administrateur et de membre de Conseil de surveillance exercés au sein d'AG2R LA MONDIALE
- Membre du Conseil de surveillance de la Banque Postale

M. Yvon Breton

Directeur général délégué AG2R LA MONDIALE, et Secrétaire général

- Mandats d'Administrateur et de membre de Conseil de surveillance exercés au sein d'AG2R LA MONDIALE

M. Philippe Dabat

Directeur général délégué AG2R LA MONDIALE

- Directeur général de Prima
- Mandats d'Administrateur et de membre de Conseil de surveillance exercés au sein d'AG2R LA MONDIALE

M. Patrick Monteil

Directeur général délégué AG2R LA MONDIALE

- Membre du Conseil de surveillance d'Arial assurance

Mme Paule Arcangeli

Directeur général délégué, chargé des ressources humaines AG2R LA MONDIALE

- Membre du Conseil de surveillance représentant Mutualis dans Agicam

M. Philippe Aziz

Directeur des activités sociales AG2R LA MONDIALE

M. Patrice Bonin

Directeur des activités retraite supplémentaire AG2R LA MONDIALE

- Président du Directoire d'Arial assurance
- Mandats d'Administrateur et de membre de Conseil de surveillance exercés au sein d'AG2R LA MONDIALE

M. Pascal Broussoux

Directeur des assurances de risques AG2R LA MONDIALE

- Président du Conseil de surveillance de la société Gestion Services et Tiers-payant (GSTP)
- Vice-président du Directoire d'Arial assurance

M. Pierre-Edouard Carteron

Directeur de l'immobilier d'exploitation, de la logistique et des achats et Déontologue AG2R LA MONDIALE

M. Jean-Louis Charles

Directeur des investissements AG2R LA MONDIALE

- Président du Directoire d'Agicam
- Administrateur de La Mondiale Participations

M. Thierry Chérier

Directeur commercial des marchés de proximité AG2R LA MONDIALE

M. Jean-Marc Crestani

Directeur de l'épargne et clientèle patrimoniale AG2R LA MONDIALE

- Directeur général de La Mondiale Partenaire
- Mandats d'Administrateur exercés au sein d'AG2R LA MONDIALE

Mme Corinne Dajon

Directeur des systèmes d'information AG2R LA MONDIALE

M. Nicolas Garier

Directeur des relations institutionnelles AG2R LA MONDIALE

M. Eric Huther

Directeur de mission AG2R LA MONDIALE

M. François Ringaud

Directeur des activités retraite
complémentaire AG2R LA MONDIALE

M. Jean-François Ropelewski

Directeur du marketing Groupe, innovation et
vente à distance AG2R LA MONDIALE

Mme Sophie de Saint Etienne

Directeur de cabinet auprès du Directeur
général et Directeur du Secrétariat aux
instances AG2R LA MONDIALE

M. David Simon

Directeur de la comptabilité, contrôle de
gestion et risques AG2R LA MONDIALE

- Mandats d'Administrateur et de membre
de Conseil de surveillance exercés au sein
d'AG2R LA MONDIALE

M. Patrick Vucékovic

Directeur des marchés de proximité et réseau
AG2R LA MONDIALE

- Président du Directoire de Prado Epargne
- Membre du Conseil de surveillance d'Arial
assurance
- Membre du Conseil de surveillance
représentant Prado Mutuelle dans Agicam
- Administrateur de la Mutuelle Générale de
Paris

5. LE CONTRÔLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES

5.1 L'organisation de la gestion des risques au sein du Groupe

Compte-tenu des exigences croissantes de
la réglementation concernant les sociétés
d'assurance qu'il s'agisse de prévention,
de contrôle ou de management du risque,
AG2R LA MONDIALE a mis en œuvre un
dispositif de la gestion du risque, intégrant
aussi bien les risques techniques propres
au métier (adéquation actif-passif,
évolution de la longévité, de la mortalité,
adéquation de la politique de réassurance
aux besoins de couverture du risque,
etc.) que les risques opérationnels (lutte
contre le blanchiment et la fraude, sécurité
des systèmes d'information, sécurité des
personnes et des biens, conformité aux
évolutions réglementaires, pilotage du
dispositif de contrôle interne, contrôle de
l'application des procédures internes, etc.).

La Direction des risques est directement
rattachée à la Direction générale du Groupe.
Elle regroupe :

- la Direction des risques techniques, en
charge notamment de la prévention et du

suiti des risques de nature technique et des
évolutions actuarielles qui en résultent ;

- la Direction des risques opérationnels et
de la qualité, en charge notamment de la
gestion des risques et du contrôle interne,
de la conformité et de la sécurité.

Ce dispositif vise à assurer :

- la fiabilité des informations comptables et
financières ;
- la réalisation, la sécurisation et
l'optimisation des opérations permettant
à l'organisation d'atteindre ses objectifs
stratégiques ;
- la conformité aux lois, à la réglementation et
aux directives internes des décisions prises
par les différentes directions ;
- la protection du patrimoine de l'entreprise ;
- et plus globalement la maîtrise des activités,
l'efficacité des opérations et l'utilisation
efficace des ressources de l'entreprise.

Le déploiement opérationnel de la
politique de gestion des risques reste de
la responsabilité des Directions métiers et
fonctionnelles du Groupe. Il repose sur une
organisation décentralisée au plus près
de ces Directions opérationnelles, mais
coordonnée et supervisée par la Direction
des risques. A cet égard, les correspondants
risques opérationnels nommés au sein de
chaque Direction jouent un rôle essentiel
dans le dispositif et sont par conséquent
rattachés au plan fonctionnel, à la Direction
des risques.

5.2 La gestion des risques opérationnels

Le Directeur général du Groupe est
responsable du dispositif de maîtrise des
risques opérationnels de la société. Cette
responsabilité est déléguée aux différents
membres de Comité de direction générale, aux
membres de comités de Direction de chaque
entité et notamment aux directeurs, aux
managers et aux collaborateurs. Le contrôle
interne du Groupe est de la responsabilité des
managers et des collaborateurs au quotidien.

Le Comité d'audit assure un rôle de contrôle
de ce dispositif en examinant les risques, en
entendant le Directeur de l'audit interne et
le Directeur des risques, en approuvant le
plan d'audit et en prenant connaissance des
synthèses des rapports d'audit, des travaux
et rapports du contrôle interne. Il exerce
cette fonction pour le compte de toutes les
entités du Groupe et effectue la restitution
de son avis au Conseil d'administration de
manière libre et indépendante.

Le Comité des risques de SGAM AG2R LA MONDIALE assure un rôle de contrôle de ce dispositif en examinant les risques de toute nature encourus par la société. Il veille aux activités de contrôle interne en s'assurant que sont vérifiés les principaux domaines à risques et que sont mis en place les systèmes et les procédures internes de contrôles, identifie et évalue les risques sur les activités menées au sein du Groupe, coordonne l'analyse des risques et la mise en place des plans d'actions, s'assure du suivi des plans d'actions qui lui sont présentés ou que le Comité a initiés.

L'intégration de la gestion des risques opérationnels dans la stratégie de l'entreprise améliore la maîtrise des risques et donc la performance du Groupe.

Des activités de contrôle sont menées par différents acteurs au sein du Groupe au bénéfice de l'ensemble des entités du Groupe :

- le département pilotage des risques opérationnels et de la qualité et ses correspondants au sein des Directions ;
- le département conformité et déontologie ;
- le département sécurité ;
- l'audit interne ;
- le contrôle de gestion.

Le pilotage des risques opérationnels et de la qualité

La Direction des risques opérationnels et de la qualité regroupe depuis 2011 au sein d'une même Direction les équipes en charge de la gestion des risques opérationnels et celles en charge de la qualité. Ainsi, deux dynamiques parallèles sont mises en œuvre et partagent une même finalité de maîtrise des activités avec deux objectifs : la satisfaction client, d'une part, et la conformité des produits et la sécurité des opérations, d'autre part. Le département pilotage des risques opérationnels et de la qualité élabore et pilote le dispositif global. Afin de mieux anticiper les exigences du pilier 2 de Solvabilité 2 et de renforcer l'efficacité du dispositif de contrôle interne, les activités du département sont réparties dans deux pôles complémentaires : un pôle en charge du pilotage des risques et un autre pôle en charge du contrôle et de l'amélioration continue.

Les travaux menés sont présentés dans les rapports de contrôle interne de chaque entité du Groupe établis selon le décret du 13 mars 2006.

En 2013, les travaux du département pilotage des risques opérationnels et de la qualité ont porté principalement sur l'optimisation du pilotage global de la démarche, la mise en œuvre de plans

de contrôle, l'actualisation de la cartographie top down des risques majeurs et l'optimisation de la communication et du reporting.

La sécurité

Le département sécurité a pour missions principales de définir et de coordonner la mise en œuvre de la politique de sécurité du Groupe, tant sur les domaines de la sécurité des systèmes d'information que de la sécurité des personnes et des biens, ainsi que de mettre en place et de maintenir en conditions opérationnelles les plans de continuité d'activité du Groupe dont l'objet est de limiter les impacts d'une interruption de l'activité suite à un sinistre.

L'année 2013 a été marquée par le déploiement du programme de sensibilisation à la sécurité des systèmes d'information des collaborateurs du Groupe, le lancement du projet de sécurisation des données bureautiques, l'élaboration et la validation de la politique de continuité du Groupe et la pérennisation du comité de pilotage et des tableaux de bord.

La conformité et la déontologie

Le département conformité et déontologie a pour mission de piloter le dispositif de gestion du risque de non-conformité en veillant à la cohérence et à l'efficacité du contrôle de ce risque, et de veiller au respect des obligations légales qui s'imposent au Groupe.

En 2013, le département conformité et déontologie a finalisé son organisation fondée sur quatre piliers : la protection de la gouvernance et des collaborateurs, la protection du client, la protection de l'entreprise et le pilotage du processus de conformité.

Les principales actions menées concernent l'amélioration du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT) par la création d'une politique et la mise en œuvre de normes rappelant la réglementation applicable, l'optimisation des procédures de délégations de pouvoirs et de signatures, des actions de conseil et de contrôle en matière de protection des données personnelles et sa contribution au respect des règles de protection de la clientèle par les directions métiers.

5.3 La gestion des risques techniques et financiers

La Direction des risques techniques a vocation à piloter le dispositif de gestion des risques de nature technique.

Elle est en charge, au plan opérationnel, de l'animation du comité actif-passif et du suivi régulier des actions envisagées. Elle a pour mission d'établir puis contrôler la doctrine technique et actuarielle du Groupe, d'assurer le développement et la maintenance des modèles de projections actuarielles puis de contrôler la correcte application de ces modèles par les directions concernées. Elle travaille en collaboration étroite avec les directions techniques du Groupe, en charge du suivi opérationnel des risques des portefeuilles, du contrôle de leur rentabilité et de la réalisation des études actif-passif et travaux de modélisation (actif-passif, embedded value, etc.).

Le comité actif-passif est le comité opérationnel analysant l'ensemble des sujets actuariels, techniques et financiers. Il se réunit mensuellement et regroupe les différents représentants des services concernés (Direction des risques techniques, Direction technique de chacune des entités du Groupe, Direction des investissements, comptabilité, contrôle de gestion). Le pilotage technique des portefeuilles retraite en cours de constitution « gamme euro », contrats multi supports et rentes en service est effectué au sein de la Direction des assurances de risques qui a poursuivi en 2013 ses travaux récurrents d'analyse technique contribuant à la maîtrise des risques techniques et à la rentabilité des produits :

- analyse de l'évolution des engagements de taux technique à 4,5 % ;
- étude prospective sur l'évolution des provisions sur les rentes en cours de constitution ;
- analyse de la rentabilité des produits d'épargne et de retraite ;
- étude de la mortalité des rentiers (titulaires de rentes en service) ;
- suivi des capitaux sous risque issus de la garantie décès plancher des contrats en unités de compte ;
- suivi de l'évolution des chargements.

Deux nouvelles études ont été réalisées en 2013 :

- l'étude sur le futur produit retraite en remplacement du produit existant, en individuel et en collectif ;
- l'étude de la garantie d'un taux minimum en cours de constitution et en phase de restitution de la retraite.

La Direction des assurances de risques effectue des contrôles sur la gestion

des portefeuilles, au niveau des valeurs actuarielles, dans le cadre de la maîtrise des risques liés à la gestion des contrats, ainsi que sur les calculs fiscaux et sur les traitements uniques générant des envois de masse aux clients. Elle contribue également aux travaux de rapprochement actif-passif.

La gestion des actifs financiers de l'entité est assurée par la Direction des investissements et du financement (DIF) qui comprend notamment Agicam, la société de gestion d'actifs du Groupe.

En juin 2013, la DIF s'est réorganisée afin d'optimiser ses ressources et d'améliorer la maîtrise des risques de l'activité, notamment en faisant bénéficier l'ensemble de la Direction de l'outil de gestion de portefeuille Oméga. Agicam est aussi devenue la société de gestion d'actifs unique du Groupe. Dans ce cadre, les obligations d'organisation, de contrôle interne et de conformité d'Agicam imposées par l'Autorité des marchés financiers (AMF) ont été étendues à l'ensemble de l'activité de gestion mobilière du Groupe. Par conséquent, les procédures et les outils de gestion ont été homogénéisés, ainsi que les services de middle-office, de back-office et de contrôle sont les mêmes que la gestion soit dans ou hors Agicam. Le rapatriement des portefeuilles sur l'outil de gestion et de contrôle Oméga est en cours de déploiement et devrait être finalisé en 2014.

La DIF a un dispositif de maîtrise des risques lié aux activités de gestion de portefeuilles permettant de veiller à leur conformité avec les obligations professionnelles et réglementaires, à l'intérêt des investisseurs et à l'intégrité des marchés financiers, ainsi qu'à gérer les risques opérationnels.

Ce dispositif s'articule avec le dispositif de gestion des risques opérationnels du Groupe. Ainsi, le responsable de la conformité et du contrôle interne (RCCI) assure également la mission de correspondant risques opérationnels de la Direction des risques.

5.4 Les procédures de contrôle relatives à l'information financière et comptable

Les procédures mises en place visent :

- la protection du patrimoine de l'entreprise ;
- la fiabilité des enregistrements comptables et des comptes annuels qui en découlent ;
- la qualité de la communication financière ;
- le respect des lois et réglementation en vigueur.

Dans le prolongement de la démarche engagée et dans un souci de transparence,

le rapport de contrôle interne de La Mondiale est communiqué aux commissaires aux comptes.

5.5 Préparation aux nouvelles normes de solvabilité

L'entrée en vigueur de la directive Solvabilité 2 aura lieu le 1er janvier 2016 au mieux. Dans l'intervalle, les mesures intérimaires de préparation devront également être mises en place. Cette nouvelle réglementation aura des incidences significatives en matière financière, organisationnelle et opérationnelle, qu'il convient d'anticiper.

Aussi, AG2R LA MONDIALE a-t-il initié depuis plusieurs années un processus devant lui permettre :

- de renforcer le dispositif de suivi et de gestion de ses risques dans une logique globale ; la création de la Direction des risques répond précisément aux exigences formulées par la directive Solvabilité 2 ;
- de mesurer quantitativement l'adéquation entre le niveau de capital et l'évaluation des risques.

L'année 2013 aura marqué une montée en puissance importante pour le Groupe. L'organisation cible de production des calculs est aujourd'hui en place : la Direction des risques techniques est en charge d'établir l'analyse de la norme et de contrôler sa bonne application pour AG2R LA MONDIALE. La comptabilité est en charge de la mise en œuvre des bilans prudentiels et des calculs du Capital de Solvabilité Requis (Solvency Capital Requirement, SCR) et du Minimum de Capital Requis (Minimum Capital Requirement, MCR). Enfin, la production des états quantitatifs annuels et trimestriels (Quantitative Reporting Templates, QRT) a également été testée pour la première fois en 2013.

Sur le pilier 2, les travaux de la Direction des risques se sont poursuivis autour de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (Own Risk and Solvency Assesment, ORSA) : soit en intégrant dans ce cadre des travaux déjà existants (cartographie des risques, stress tests..), soit en enrichissant les processus et analyses via la mise en œuvre de nouvelles politiques de risques (sur les « loans » par exemple) et en étudiant les méthodes possibles de calculs de SCR prospectifs à horizon 3 ans.

Enfin, en termes d'outils, AG2R LA MONDIALE a choisi deux nouveaux outils, l'un pour le reporting S2, l'autre pour les calculs

prospectifs en Santé/Prévoyance pour améliorer encore l'automatisation, la fiabilité et la rapidité de production des différents éléments. En outre, les entrepôts de données se mettent également en place avec les premières livraisons du réceptacle Bilan Technique Prévoyance Santé (BTPS) et la progression sur le Réceptacle Épargne Retraite (RER).

Au-delà de ces éléments directement identifiés par la directive, les impacts sur l'activité du Groupe ont également commencé à être étudiés avec, par exemple, l'analyse de la rentabilité économique des produits dans le nouvel environnement compte tenu de la charge en capital associée. Cela pourra conduire à revoir soit les tarifs, soit les garanties offertes sur certains produits. Le programme de réassurance, aussi bien interne qu'externe, est également revu. La politique d'investissement prend elle aussi en compte ces nouvelles règles dans ses choix d'actifs.

Concernant les contrôles à mettre en œuvre, l'année 2013 aura marqué le déploiement de la démarche permettant un meilleur contrôle et suivi de l'ensemble des activités externalisées du Groupe, conformément aux attentes du nouveau régime prudentiel.

Pour traiter l'ensemble de ces travaux, AG2R LA MONDIALE continue à s'appuyer sur une structure projet articulée autour des trois piliers de la directive, avec notamment pour objectif :

- de quantifier l'impact de la directive, dans le but de proposer, le cas échéant, des actions concrètes à mettre en œuvre tant sur les aspects produits que financiers pour tenir les objectifs stratégiques de l'entreprise sous ce nouveau référentiel (analyse de l'impact de l'évolution des garanties, du coût en capital de certains produits, de la stratégie actif-passif de l'entreprise, de la structure des fonds propres, etc.) ;
- d'identifier les impacts organisationnels, qu'ils soient liés aux besoins du pilier 2, aux systèmes d'information ou aux changements nécessaires pour produire dans les temps impartis les nouveaux reportings ;
- de préparer les rapports et reportings exigés par le pilier 3 (QRT, SFCR, RSR..) ;
- de former et informer l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise sur les impacts de l'entrée en vigueur du nouveau régime prudentiel.

Ce dernier point, appelé « diffusion Solvabilité 2 » dans le Groupe, concerne aussi bien la montée en compétence des équipes opérationnelles que l'accompagnement des administrateurs pour lesquels un plan de formation et d'information spécifique sera déployé courant 2014.

6. LE RAPPORT SUR LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ENTREPRISE

Préambule

Rappel de l'objectif réglementaire

Conformément à l'article 225 de la loi dite Grenelle 2 du 12 juillet 2010 et du décret d'application 2012-557, une annexe RSE dite réglementaire doit désormais être insérée dans le rapport de gestion des entreprises de plus de 2 000 salariés réalisant plus de 400 M€ de chiffre d'affaires. Elles doivent publier « des informations sur la manière dont elles prennent en compte les conséquences sociales et environnementales de leurs activités, ainsi que sur les engagements sociétaux en faveur du développement durable ».

Périmètre du rapport

Le document ci-après a été établi en vue d'une publication pour le rapport de gestion de La Mondiale : il répond aux exigences précisées par le décret déjà cité. Les données indiquées illustrent la responsabilité sociétale de la société d'assurance mutuelle et de ses filiales ; elles complètent le rapport de contrôle interne des entités concernées. En outre, La Mondiale et ses filiales étant membres d'AG2R LA MONDIALE, le premier chapitre est consacré à une présentation générale des orientations de la politique RSE du Groupe. Enfin, pour chaque domaine, quand une politique et des indicateurs Groupe existent par ailleurs, un renvoi au rapport RSE du Groupe est indiqué.

Notice méthodologique

Cette notice a pour objectif d'explicitier la méthodologie de reporting appliquée par La Mondiale et ses filiales en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE).

Le protocole de reporting

Les informations publiées ci-après ont été élaborées en interne avec les contributeurs RSE, en cohérence avec les fiches indicateurs et la politique RSE du Groupe. La campagne de reporting est coordonnée par l'équipe RSE sous la responsabilité de la directrice RSE du Groupe.

La période de reporting

Les indicateurs chiffrés et les informations qualitatives sont définis sur la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, avec des données arrêtées au 31 décembre 2013.

Le périmètre de consolidation

Sauf exception, le reporting des données environnementales et sociales s'applique sur le périmètre suivant : le GIE La Mondiale Groupe, Editprint, le Restaurant Interentreprises La Mondiale et Amphitéa.

Précisions sur le périmètre et les principales règles de gestion des indicateurs environnementaux :

- **Energie / Eau** : le périmètre de reporting se limite aux espaces effectivement affectés à La Mondiale, soit 30 % du périmètre Groupe.
- **Bilan des émissions de gaz à effet de serre** : le périmètre est établi pour les scopes 1 et 2, au plus juste pour certaines données (ex. la flotte automobile) ou par application d'une clé de répartition à 30 % du périmètre Groupe quand les données correspondantes sont Groupe.
- **Papier** : les consommations de papier et les déchets de papier collectés du GIE La Mondiale Groupe sont calculés en utilisant une clé de répartition établie selon les effectifs du Groupe - effectifs CDI (hors contrats suspendus) et CDD en équivalent temps plein.

6.1 Politique générale de développement durable (Politique Groupe)

a. AG2R LA MONDIALE est un groupe d'assurance de protection sociale et patrimoniale engagé pour un développement durable

AG2R LA MONDIALE déploie une démarche de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) proactive depuis plusieurs années :

- grâce à sa gouvernance paritaire et mutualiste qui permet à la partie prenante « client », c'est-à-dire aux représentants de ses assurés et de ses allocataires, de prendre une part active dans les processus de décision et de contrôle ;
- au nom de ses valeurs qui nourrissent ses engagements sociaux ;
- du fait de son métier, puisque la mutualisation des risques qu'il organise pour protéger financièrement les personnes tout au long de leur vie est renforcée par la mise en place d'actions de prévention santé et par une juste articulation entre assurance et aides sociales au profit de ses allocataires les plus en difficulté ;

- en raison de sa structure juridique (un regroupement de sociétés de personnes) et de son modèle économique qui garantissent la pérennité des engagements dans le temps tout en permettant un partage équitable de la valeur créée dans le cadre notamment de la politique tarifaire et de la rémunération des contrats.

Au-delà de ces engagements-socles liés à sa vocation, à son métier et aux spécificités de son organisation, le Groupe favorise le déploiement de nombreuses initiatives relevant de la RSE et intègre des objectifs du développement durable dans sa stratégie et ses activités.

b. Des engagements formalisés

Les engagements d'AG2R LA MONDIALE sont formalisés et renouvelés chaque année :

- par les Plans d'entreprise successifs (2009-2011, 2012-2014) ;
- par l'adhésion volontaire aux principes du Pacte mondial (dès 2003), à la Charte de la diversité (2006), à la Charte Développement durable de l'Association Française de l'Assurance (dès 2009), au Manifeste de l'entreprise responsable de Réseau Alliances (dès 2010) ;
- en 2012, le Groupe a pris un engagement spécifique visant à déployer sa méthode d'analyse relevant de l'investissement socialement responsable (ISR) à la totalité de la gestion d'actifs dans le cadre de la Global Union for Sustainability (GUS).

AG2R LA MONDIALE participe enfin activement aux travaux de nombreuses organisations professionnelles ou associatives pour partager ses réflexions et ses bonnes pratiques RSE : l'AFA, l'Observatoire de la RSE (ORSE), le Réseau Alliances. En 2013, compte tenu de l'actualité réglementaire, le Groupe a suivi activement les travaux sur la loi « Economie sociale et solidaire » (ESS) conduits par le CEGES, par le Labo de l'ESS et par le Conseil supérieur de l'ESS.

c. Une méthode

L'élaboration et le déploiement de la politique de développement durable repose sur la méthode suivante :

- Identification des thèmes et suivi des pratiques RSE du Groupe en lien avec le métier et les valeurs :
 - collecte et analyse des pratiques RSE internes ;
 - mise en place de groupes-projet dédiés ;
 - formalisation (progressive) des engagements ;

- choix d'indicateurs mesurables et conception de tableaux de bord ;
- à l'étude, intégration des risques RSE dans la cartographie des risques opérationnels.
- Sensibilisation et formation des collaborateurs :
 - actions de communication et de formation interne ;
 - innovation participative ;
 - encouragement à la transversalité et au travail coopératif.
- Reporting au Comité exécutif Groupe et suivi dans le cadre des Plans d'entreprise.
- Reporting RSE aux administrateurs :
 - intégration des thèmes RSE dans les rapports annuels depuis 2006 ;
 - suivi de l'activité RSE dans le reporting trimestriel depuis 2012 ;
 - élaboration d'un document de référence sur la RSE Groupe (en cours).

d. Des moyens

Le Groupe s'est doté de moyens : trois collaborateurs sont exclusivement dédiés au suivi de la démarche RSE. Ils travaillent au sein de la Direction RSE et Fondations, directement rattachée à la Direction générale déléguée en charge du Secrétariat général.

6.2 L'engagement sociétal

a. Relations avec les parties prenantes

La gouvernance du Groupe permet une intégration formalisée de la partie prenante « client » qui participe indirectement, via ses représentants, à la décision et au contrôle des décisions.

Dans le cadre de la gouvernance mutualiste (périmètre La Mondiale), les sociétaires ont élu 151 délégués en 2013 qui sont leurs représentants à l'Assemblée générale. En dehors de l'Assemblée générale, les délégués des sociétaires sont réunis environ 3 à 6 fois par an (convention annuelle nationale et plusieurs réunions territoriales).

En outre, les intérêts des sociétaires et des assurés sont représentés par Amphitéa, l'Association souscriptrice du Groupe, dont l'objet est de souscrire au nom et au profit des assurés les contrats les plus adaptés à leurs besoins et les plus performants auprès de l'assureur. Tous les contrats commercialisés par le réseau commercial, sauf rares exceptions, font ainsi l'objet d'une convention signée entre l'assureur et l'association. Pour souscrire ces contrats, le souscripteur doit en même temps adhérer à l'association et acquitter une cotisation (11 euros pour les personnes physiques, 27 euros pour les personnes

morales). Avec 96 correspondants régionaux et deux comités techniques (comité Produits et comité de gestion), Amphitéa anime un dialogue opérationnel entre ses adhérents et les équipes techniques d'AG2R LA MONDIALE pour améliorer les produits et les services.

Champ	Indicateurs – Périmètre La Mondiale	31/12/2013
Gouvernance	Nombre de sociétaires	407 391
	Nombre de délégués des sociétaires	151
	Taux de participation aux élections (renouvellement par tiers tous les ans)	15,60%
	Taux de participation aux Assemblées générales	92,05%
	% de femmes	29,80%
	% de nouveaux délégués	19,2%

b. Impact territorial, économique et social

1. Le modèle économique et assurantiel

AG2R LA MONDIALE rassemble différentes sociétés de personnes qui poursuivent un double objectif : créer de la valeur, et la partager, pour garantir la pérennité du modèle assurantiel paritaire et mutualiste.

La création de valeur est permise grâce au renforcement systématique des fonds propres et à l'efficacité du modèle économique d'AG2R LA MONDIALE qui repose sur l'articulation de trois « piliers » :

- l'expertise financière : la bonne solvabilité du Groupe est le résultat d'un pilotage global des risques (techniques, financiers et opérationnels), d'une politique tarifaire qui tient compte des équilibres techniques autant que comptables et d'une gestion d'actifs diversifiée qui vise la sécurisation des actifs dans le temps ;
- l'expertise sociale : la politique de ressources humaines est centrée sur la qualité du service et du conseil aux assurés ;
- l'expertise technique et commerciale : les systèmes d'information, les processus et les outils nécessaires à la mise en œuvre de la politique commerciale font l'objet d'investissements réguliers pour permettre aux équipes commerciales de mettre en œuvre les objectifs RSE propres à l'assurance de protection sociale (adaptation de la tarification et des garanties, qualité de la gestion, satisfaction clients, exercice du devoir de conseil, loyauté des pratiques commerciales...).

Gouverné selon les principes et les valeurs du paritarisme et du mutualisme, le Groupe ne rémunère pas d'actionnaire. S'il affecte une grande partie de la richesse économique qu'il crée au renforcement de ses fonds propres pour garantir la pérennité du modèle et donc la tenue de ses engagements sur le long terme, AG2R LA MONDIALE veille à partager cette richesse avec ses assurés et ses autres parties prenantes : 1) rémunération équitable des contrats, 2) redistribution sous forme d'aides sociales individuelles, 3) dons financiers au profit de l'intérêt général et de l'innovation sociale, 4) investissements solidaires fléchés pour contribuer au développement de l'emploi et à la transition écologique sur les territoires.

Ces indicateurs sont précisés dans le rapport RSE Groupe qui sera publié ultérieurement. Seuls les indicateurs correspondant au périmètre de La Mondiale et de ses filiales sont indiqués dans les tableaux ci-après.

Champ	Indicateurs – Périmètre La Mondiale	31/12/2013	
Valeur créée	Résultat	Résultat net comptable (hors impact fiscalité exceptionnelle)	65,8 M€
	Fonds propres	Fonds propres	1 369,8 M€
	Solvabilité	Couverture du besoin de marge de solvabilité (plus values latentes incluses, référence Solvabilité I)	250 %
Politique produits et services	Satisfaction des clients	% de clients professionnels et TPE satisfaits	82,5%
	Conciliation	Nombre d'affaires effectivement traitées par le conciliateur interne (Base : les réclamations adressées directement ou par la Direction générale)	77
		Nombre et part des réclamations traitées au 31.12.2013 parmi les 12 030 reçues dans l'année. (Base : clients individuels et collectifs de l'épargne retraite et de l'épargne retraite patrimoniale)	10 718 89 %
Partage de la valeur	Partage de la valeur avec les assurés	Volume des sinistres pris en charge	3 162,1 M€
		Rémunération des contrats	1 330,2 M€
	Micro-assurance	Nombre de contrats actifs au 31 décembre 2013 dans le cadre de la trousse Micro-assurance (coassurance avec CNP).	650

2. Un investisseur responsable

La politique d'investissement est pilotée au niveau du Groupe. Fait marquant : la gestion des actifs mobiliers a été réorganisée en 2013. La politique d'investissement d'AG2R LA MONDIALE est mise en œuvre selon les principes suivants :

- une gestion « en bon père de famille » ;
- une équité intergénérationnelle entre les assurés ;
- un lissage dans le temps des plus values réalisées ;
- une gestion pilotée qui tient compte de l'âge des souscripteurs ;
- un contrôle permanent par les administrateurs.

Elle se caractérise en outre par :

- la grande stabilité de l'allocation d'actifs que permet la gestion prudentielle ;
- une forte expertise en multi-gestion ;
- une offre sur mesure pour la gestion privée ;
- une expertise ISR reconnue et régulièrement primée.

Les indicateurs correspondant, en particulier ceux qui relèvent de l'ISR, du private equity et de la finance solidaire, sont présentés et détaillés dans le rapport RSE Groupe.

3. Le soutien à l'économie locale

Champ	Indicateurs - Périmètre La Mondiale		31/12/2013
L'emploi direct	Répartition des effectifs de La Mondiale sur le territoire.	Part des effectifs régionaux de La Mondiale (par rapport à l'effectif global)	77 %
		Ile de France	23 %
	Investissements fléchés pour l'emploi et l'environnement	Encours global investi sur les territoires : tous types d'encours (investissements solidaires, finances solidaires, participations directes dans le capital d'entreprises, emprunts fléchés sur des FCP territoriaux ou d'entreprises...)	112 M€

4. Le mécénat et les actions de solidarité

Champ	Indicateurs - Périmètre La Mondiale		31/12/2013
Mécénat	Mécénat de solidarité	Montant versé par La Mondiale et ses filiales à la Fondation.	599 991 €
	Contribution en nature	Nombre de salariés (équivalent temps plein) pris en charge par La Mondiale	2
		Journées de travail et d'information pour les bénévoles de la Fondation (nbre de jours/an)	60
	Mécénat culturel	Montants redistribués pour la réalisation d'expositions culturelles sur les territoires	641 000 €

c. Sous-traitance et fournisseurs

La politique « Achats » relève du périmètre global du Groupe. Cette politique repose sur des engagements génériques et de nombreuses bonnes pratiques qui contribuent au développement durable : insertion de critères RSE dans les cahiers des charges des appels d'offres et dans les grilles d'analyse des réponses, intégration d'une clause d'audit dans les contrats relevant d'une prestation externalisée, prise en compte de l'origine et de la nature des matériaux utilisés par les fournisseurs (achat de matériel), respect des délais de paiement (30 jours maximum sauf pour les prestations particulières et les contrats ponctuels), sensibilisation régulière des acheteurs internes et des approvisionneurs. Enfin, les contrats émis par le Groupe contiennent des clauses-type qui permettent de prévenir les risques liés au recours à la sous-traitance.

d. Loyauté des pratiques

La loyauté des pratiques mises en œuvre dans le cadre de l'activité de La Mondiale s'articule autour de plusieurs axes :

- en matière de pratiques commerciales, La Mondiale s'est engagée à respecter les engagements à caractère déontologique définis par la FFSA ;
- dans le cadre du déploiement de la démarche conformité au sein du Groupe, une équipe est dédiée aux objectifs suivants :
 - 1) la protection de la clientèle : respect de la réglementation applicable sur ce périmètre et notamment en matière d'obligation d'information et de conseil du client, mise en place de processus de recherche des bénéficiaires pour les contrats en déshérence avec suivi de l'efficacité du dispositif de réclamation mis en œuvre. La mise en place d'un dispositif de recherche et de suivi des contrats en déshérence s'appuie sur la mise en œuvre d'un dispositif d'identification des assurés décédés par croisement de nos bases de gestion avec le fichier AGIRA. Progressivement, l'utilisation de critères de recherche (assurés de plus de 85 ans, provision mathématique supérieure à 2 000 euros, pas de contact depuis plus de deux ans) ont été abandonnés. Depuis 2014, les bases de gestion pour les assureurs La Mondiale et La Mondiale Partenaire sont entièrement filtrées sans critère. Une organisation spécifique au sein des services de gestion s'assure ensuite de la recherche des bénéficiaires pour leur transmettre les capitaux décès prévus au contrat. La saisine d'un généalogiste est également planifiée au terme du processus lorsque les démarches entreprises par les services de gestion n'aboutissent pas, faute d'éléments suffisants à leur disposition (mentions sur la clause bénéficiaire, recherche Internet ou en mairie). Les frais du généalogiste sont à la charge des assureurs.
 - 2) la qualification et la recherche de comportements frauduleux susceptibles de porter atteinte aux intérêts des clients ou de l'assureur. Des plans d'actions de maîtrise du risque sont régulièrement mis en œuvre pour faire reculer les risques de fraude dans les domaines les plus sensibles ;
- une réflexion est actuellement en cours pour mettre à la disposition de l'ensemble des collaborateurs commerciaux y compris ceux attachés à l'activité de La Mondiale, un guide des bonnes pratiques commerciales qui fixera l'ensemble des bonnes pratiques à respecter pour réaliser la démarche commerciale attendue avec une totale loyauté vis-à-vis du client ;
- La Mondiale a également fait le choix de la désignation d'un Correspondant Informatique et Liberté qui veille au respect du dispositif de protection des données personnelles qui sont collectées avec loyauté auprès des clients dans le strict respect de la finalité de traitement énoncé ;
- quand des comportements à caractère non déontologique qui pourraient éventuellement être commis par un collaborateur dans le cadre de l'activité commerciale sont identifiés, un traitement est organisé dans le respect des droits de l'ensemble des parties prenantes et avec le constant souci du respect de l'intérêt des clients ;
- une réflexion a également été amorcée en 2013 pour mettre en place un guide des bonnes pratiques pour encadrer les conflits d'intérêts au niveau du Groupe et limiter ainsi les risques de corruption.

e. Autres actions engagées en faveur des Droits de l'Homme

Compte tenu de ses implantations, le Groupe n'est pas confronté de manière directe à des situations de non respect des Droits de l'Homme et n'a donc pas engagé à ce titre d'actions spécifiques pour la promotion et la protection des Droits de l'Homme. En revanche, la lutte contre le blanchiment peut être considérée comme indirectement liée à la protection des Droits de l'Homme. Des moyens budgétaires importants ont été alloués pour systématiser et automatiser le dispositif d'identification de dossiers à risques susceptibles de faire l'objet d'une déclaration de soupçon.

6.3. Entreprise socialement responsable

La politique générale de ressources humaines est construite et pilotée au niveau du Groupe et les effectifs sont répartis sur deux groupements d'intérêt économique (GIE) distincts : l'un rassemblant les salariés qui relèvent de la convention collective des institutions de retraite complémentaire (périmètre AG2R), l'autre rassemblant les salariés qui relèvent de la convention collective de « l'assurance » (périmètre La Mondiale et filiales). Les indicateurs présentés dans le tableau ci-après, relatifs à la politique de l'emploi, de l'organisation du travail, des relations sociales, de la sécurité au travail et de la formation, correspondent au périmètre du GIE La Mondiale Groupe. Les politiques relevant de la qualité de vie au travail et de la diversité (hors politique Handicap) étant pilotées pour le périmètre Groupe, les indicateurs correspondant ne sont donc pas précisés dans le tableau ci-après.

Champ	Indicateurs - Périmètre La Mondiale		31/12/2013	
Emploi	Effectifs	Effectif total	2660	
		Effectif CDI	2496	
		Part des femmes dans l'effectif CDI	47,5 %	
		Pyramide des âges de l'effectif CDI		
		- 30 ans	247	
		30 à 44 ans	1211	
		45 à 54 ans	714	
		55 ans et plus	324	
	Embauches et licenciements	Nombre d'embauches par contrat à durée indéterminée dont nombre de titularisations (hors mobilités entre structures)		150
		Nombre d'embauches de contrat en alternance		47
		Nombre d'embauches de salariés de 26 ans et moins (cf engagement contrat de génération)		31
Turnover	% correspondant au turnover des administratifs		1,9 %	
	% correspondant au turnover des commerciaux		8,78 %	
Rémunérations	Progression en % des salaires moyens à effectifs constants (administratifs)*		+ 2,9 %	
Organisation du travail	Recours au temps partiel et aux intérimaires	Nombre de salariés occupé à temps partiel		204
		Absentéisme	Taux d'absentéisme	5 %
Relations sociales	Accords collectifs	Nombre d'accords signés (Thèmes traités : droit syndical, compte épargne temps, rémunération, égalité Femmes/Hommes, temps de travail, gestion des fins de carrière, élections, contrat de génération..)		8
		Nombre de réunions paritaires préparatoires		11
Santé et sécurité	Accidents avec arrêts	Nombre d'accidents du travail avec arrêt		19
		Nombre d'accidents de trajet avec arrêt		8
	Suivi des risques psychosociaux	Existence d'une politique formalisée et suivie dans le temps : « Ma vie au travail »		Oui
Formation	Politique de formation	% de la masse salariale consacrée à la formation continue		5,62 %
		Taux d'accès à la formation en 2013		76 %
		Taux d'accès à la formation sur les 3 dernières années		95 %
	Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)	Existence d'une politique de GPEC au niveau du Groupe		Oui
Diversité et égalité des chances	Politique en faveur de l'intégration et du maintien en emploi des personnes en situation de handicap	Existence d'un plan d'action Handicap		Oui
		Nombre d'unités bénéficiaires comptabilisées dans le périmètre GIE La Mondiale.		48,11
		Recours au travail protégé (nombre ETP en 2013)		24,29
		Nombre de correspondants « Handicap »		11
		Actions de sensibilisation au handicap, et de formation à distance, des représentants du personnel, des managers et des salariés.		Oui
		Taux de réalisation du plan d'action (plan à 2 ans : 2013 et 2014)		
		-embauche CDI	100 %	
-embauche CDD	25 %			
-embauche CDD en alternance	100 %			
Droits de l'Homme	Respect des conventions fondamentales de l'OIT	Implantations dans des pays dont le droit du travail est établi en lien avec les conventions de l'OIT		Oui
		Vie collective	Vie associative et activités extra-professionnelles des salariés et des retraités facilitées par l'employeur (Théâtre, chorale, bibliothèque).	

6.4 Responsabilité environnementale

Une politique environnementale générale pour le Groupe est en cours d'élaboration. Ce processus a été engagé en 2013 : création d'un groupe de travail réunissant toutes les Directions concernées, organisation d'un concours interne pour faire remonter des idées de projets à mettre en œuvre, actions régulières de sensibilisation, identification des bonnes pratiques environnementales internes.

Champ	Indicateurs – Périmètre La Mondiale		31/12/2013
Pollution et gestion des déchets	Suivi des déchets en termes de volume	Formalisation d'une politique de gestion des déchets Groupe	En cours
		Nombre de sites loués ou détenus par La Mondiale équipés d'un système de collecte et de recyclage des déchets	6
		Tonnes de papier collectés et recyclés sur les sites de La Mondiale (opération-test RECYGO)	1,9 T
		Tonnes de déchets collectés, triés, valorisés (papier, DIB, verre...)	195,74 T
		Maintien du Label Imprim'vert pour Editprint (3ème année consécutive)	Oui
	Déchets DEEE	Volume de déchets DEEE collectés avec Mobile Vert en partenariat avec l'Association des Paralysés de France (APF) sur les sites de Mons-en-Barœul et Haussmann	2,2 T
Utilisation durable des ressources	Consommations énergétiques	Existence d'un outil de télé-relève des consommations sur les 18 sites les plus importants.	Oui
		Volume des consommations d'électricité.	10 535 000 kWh
	Consommation d'eau	Existence d'un outil de télé-relève des consommations sur t les 18 sites les plus importants.	Oui
		Volume des consommations d'eau	20 238 m3
	Consommation papier	Existence d'une politique formalisée d'impression bureautique	Oui
		Volume de papiers labellisés PEFC et FSC	100 %
		Estimation de la redevance Ecotaxe versée à ECOFOLIO pour 149 tonnes de papier déclarées.	7800 €
	Volume de papier utilisé par collaborateur	70kg/ETP	
Changement climatique	Impact carbone	Bilan des émissions de gaz à effet de serre par collaborateur, méthode de l'ABC (Ademe) version 7.1.01. Scopes 1 et 2.	0,42 TCO2e/ ETP
		Volume des émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation d'énergie	1013,5 TCO2e.
		Volume des émissions de gaz à effet de serre liées à la flotte automobile	42,1 TCO2e.
		Volume des émissions de gaz à effet de serre liées aux recharges de gaz frigorigènes	79,3 TCO2e
Protection de la biodiversité	Pas de politique spécifique	Impact de l'activité du Groupe et de La Mondiale sur la biodiversité	Faible

6.5 Perspectives 2014

Les actions RSE imputables à La Mondiale et à ses filiales sont élaborées, mises en œuvre et suivies dans le cadre d'une politique de responsabilité sociétale, générale, établie pour AG2R LA MONDIALE.

L'ensemble des démarches et actions contributrices au développement durable pour la totalité du périmètre Groupe seront présentées d'ici juillet 2014, lors de la publication d'un rapport RSE Groupe 2014 portant sur l'activité 2013.

7. LES RÉOLUTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 MAI 2014

7.1 Décisions ordinaires

Première résolution

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport présenté par le Conseil d'administration et celle du rapport des Commissaires aux comptes concernant l'exercice social clos le 31 décembre 2013, approuve les comptes sociaux de l'exercice tels qu'ils sont présentés, les comptes consolidés, ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports spéciaux des Commissaires aux comptes sur les opérations de l'article R. 322-57 du Code des assurances, ratifie les conditions d'exécution de ces opérations. En application du même article, elle autorise, en tant que de besoin, les administrateurs à prendre ou conserver un intérêt direct ou indirect dans une entreprise, un marché, un traité ou une opération commerciale ou financière faits avec La Mondiale ou pour son compte.

Troisième résolution

L'Assemblée générale ordinaire décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice 2013 d'un montant de 126 497 790,01 euros de la manière suivante :

- -740 922 euros à la réserve pour Fonds de garantie au titre de la contribution instituée par la Loi sur l'épargne et la sécurité financière du 25 juin 1999 et son décret d'application n°99-688 du 3 août 1999,
- -1 400 euros à la réserve spéciale relative aux œuvres originale d'artistes vivants conformément à l'article 238 bis AB du Code général des impôts ;
- 127 240 112, 01 euros sur le report à nouveau.

L'Assemblée générale ordinaire ratifie le prélèvement de 127 240 112,01 euros effectué au 31 décembre 2013 sur le report à nouveau.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale ordinaire approuve les décisions du Conseil d'administration du 18 décembre 2013 qui a arrêté les taux de participations bénéficiaires de 2013, fixé les taux de participations bénéficiaires de 2014 et défini la dotation à la provision pour participation aux bénéfices.

Cinquième résolution

L'Assemblée générale ordinaire délègue au Conseil d'administration le pouvoir de fixer les participations bénéficiaires pour 2014, 2015 et le cas échéant pour les exercices suivants, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Sixième résolution

L'Assemblée générale ordinaire autorise et approuve la refonte du Règlement général tel qu'il est prévu à l'article 20 des statuts en raison de la modification concomitante desdits statuts. A cet égard, l'Assemblée générale ordinaire donne pouvoir au Conseil d'administration pour mettre en œuvre la nouvelle organisation des élections des délégués des sociétaires.

Septième résolution

L'Assemblée générale ordinaire renouvelle le mandat de M. Jean-François Dutilleul en qualité d'administrateur pour six ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2019.

Huitième résolution

L'Assemblée générale ordinaire nomme Mme Laurence Beulin en qualité d'administrateur pour trois ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

Neuvième résolution

L'Assemblée générale ordinaire nomme M. Paul Raguin en qualité de censeur pour deux ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Dixième résolution

L'Assemblée générale fixe à une somme de 500 000 euros le montant maximal des indemnités que le Conseil d'administration peut allouer à ses membres pour l'exercice en cours, et pour chacun des exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de sa part.

Onzième résolution

L'Assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la délibération en vue de l'accomplissement des formalités légales de dépôt, de publicité et autres qu'il y aura lieu d'effectuer.

7.2 Décisions extraordinaires

Première résolution

Sous réserve de l'approbation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution conformément à l'article R 310-6-1 du code des assurances

L'Assemblée générale extraordinaire approuve le complément d'adresse (en italique ci-après) dans l'article 2 les statuts de la société :

« ARTICLE 2 – Siège Social

Le siège de la société est fixé à Mons-en-Barœul (59370), 32 avenue Émile Zola. Il peut être transféré dans le même département ou dans un département limitrophe par décision du Conseil d'Administration, sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et en tous lieux par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire. »

Deuxième résolution

Sous réserve de l'approbation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution conformément à l'article R 310-6-1 du code des assurances

L'Assemblée générale extraordinaire approuve l'article 4 des statuts de la société tel que modifié en son premier alinéa ci-après :

« ARTICLE 4 – Territorialité

La Société peut faire souscrire des contrats d'assurances en France, dans ses Départements, Territoires et Pays d'Outre-Mer ainsi que dans l'espace économique européen. La Société peut exercer une activité d'assurance dans un nouveau pays, après obtention des agréments nécessaires, sur décision du Conseil d'administration.

Le reste de l'article est sans changement. »

Troisième résolution

Sous réserve de l'approbation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution conformément à l'article R 310-6-1 du code des assurances

L'Assemblée générale extraordinaire approuve la modification de l'intitulé et l'ajout des alinéas suivants (en italique ci-après) à l'article 5 des statuts de la société :

« ARTICLE 5 – Objet et branches d'agrément

La Société a pour objet :

- toutes opérations d'assurance comportant des engagements dont l'exécution dépend de la durée de la vie humaine ;

- toutes opérations d'appel à l'épargne en vue de la capitalisation et comportant en échange de versements uniques ou périodiques, directs ou indirects, des engagements déterminés ;
- toutes opérations que les sociétés dont l'objet comprend les opérations définies aux deux alinéas ci-dessus sont ou seront autorisées à pratiquer ;
- toutes opérations ayant trait à la retraite ;
- toutes opérations de réassurances autorisées par la réglementation ;
- toutes opérations relatives à la souscription de contrats d'assurances pour d'autres Sociétés agréées avec lesquelles elle aura conclu accord ;
- toutes autres opérations se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter la réalisation et le développement ;
- *et plus généralement, la société peut effectuer toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tout objet similaire ou connexe de nature à favoriser son expansion ou son développement dans le respect des dispositions de l'article L.322-2-2 du Code des assurances.*

A cet effet, la société peut conclure des traités d'Union avec d'autres sociétés d'assurance mutuelles, faire partie d'une Société de Groupe d'Assurance et à toute forme de groupement prévu et autorisé par la réglementation en vigueur.

La Société est agréée en branches 20, 22 et 24.

Le reste de l'article est sans changement. »

Quatrième résolution

Sous réserve de l'approbation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution conformément à l'article R 310-6-1 du code des assurances

L'Assemblée générale extraordinaire approuve le nouveau montant du fonds d'établissement tel que modifié ci-après :

« ARTICLE 6 – Fonds d'établissement

Conformément à l'article R.322-44 du Code des assurances, le fonds d'établissement s'élève à 154 millions d'euros. Il est augmenté dans les conditions fixées à l'article 8 des présents statuts et par l'éventuelle affectation de réserves. »

Cinquième résolution

Sous réserve de l'approbation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution conformément à l'article R 310-6-1 du code des assurances

L'Assemblée générale extraordinaire approuve la rédaction suivante de l'article 7, 4ème alinéa des statuts :

« ARTICLE 7 – ACQUISITION ET PERTE DE LA QUALITE DE SOCIETAIRE

Le début de l'article est sans changement.

Le bénéficiaire de rente ou d'annuités certaines en cours de service, qui n'a pas adhéré individuellement aux statuts, ni souscrit personnellement au contrat d'assurance vie ou de capitalisation, dont les prestations sont issues d'un contrat collectif, n'est pas sociétaire. Il bénéficie néanmoins de droits déterminés dans le Règlement Général.

Le reste de l'article est sans changement. »

Sixième résolution

Sous réserve de l'approbation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution conformément à l'article R 310-6-1 du Code des assurances

L'Assemblée générale extraordinaire approuve la rédaction suivante de l'article 18 des statuts :

« ARTICLE 18 – Élection des délégués des Sociétaires

Les Sociétaires et les bénéficiaires d'un groupement élisent des délégués aux Assemblées Générales de la Société.

Pour être électeur, le Sociétaire ou le bénéficiaire doit être titulaire ou bénéficiaire d'un contrat en cours de validité le 31 décembre de l'année précédent les élections. Il ne peut participer qu'aux élections du groupement auquel il est rattaché et ne dispose que d'une seule voix. Pour être éligible, le Sociétaire doit être majeur et détenir un contrat en cours de validité le 31 décembre de l'année précédent les élections.

Le reste de l'article est sans changement. »

Septième résolution

Sous réserve de l'approbation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution conformément à l'article R 310-6-1 du Code des assurances

L'Assemblée générale extraordinaire approuve la phrase complétée au deuxième alinéa de l'article 19 comme suit :

« ARTICLE 19 – Composition de l'Assemblée Générale

Elle est composée des délégués des Sociétaires qui disposent chacun d'une voix.

Le reste de l'article est sans changement. »

Huitième résolution

Sous réserve de l'approbation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution conformément à l'article R 310-6-1 du Code des assurances

L'Assemblée générale extraordinaire approuve la rédaction suivante de la première phrase de l'article 34.1 des statuts :

« ARTICLE 34.1 – Organisation - Règlement Intérieur

Le Conseil élit en son sein un Président, un Vice-Président et un Secrétaire composant le Bureau avec les Présidents des Comités spécialisés.

Le reste de l'article est sans changement. »

Neuvième résolution

Sous réserve de l'approbation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution conformément à l'article R 310-6-1 du Code des assurances

L'Assemblée générale extraordinaire approuve la rédaction suivante de l'article 42 des statuts :

« ARTICLE 42- Attributions

Le début de l'article est sans changement.

Les rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels doivent être communiqués au Conseil d'Administration quinze jours au moins avant l'Assemblée Générale Ordinaire. Les Commissaires aux comptes peuvent convoquer une Assemblée Générale dans les conditions prévues par les dispositions du Code des assurances. »

Dixième résolution

En application de l'article 45 des statuts de la Société, l'Assemblée générale extraordinaire approuve les modifications statutaires de La Mondiale ainsi présentées et les rend exécutoires.

Onzième résolution

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, approuve la modification de la convention d'affiliation entre SGAM AG2R LA MONDIALE et AG2R Prévoyance, à effet du 1er janvier 2014, sous condition suspensive de la modification de la convention de combinaison d'AG2R Prévoyance et de son autorisation par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Douzième résolution

L'Assemblée générale extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la délibération en vue de l'accomplissement des formalités légales de dépôt, de publicité et autres qu'il y aura lieu d'effectuer.

8

COMPTES CONSOLIDÉS

RAPPORT DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES, LES COMPTES
CONSOLIDÉS, L'ANNEXE AUX
COMPTES CONSOLIDÉS

SOMMAIRE DES COMPTES CONSOLIDÉS 2013

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 44

LES COMPTES CONSOLIDÉS 46

BILAN 46
COMPTE DE RÉSULTAT 48
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE 49
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES 50
ANALYSE SECTORIELLE 52

L'ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS 56

1. RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ 56
2. LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION 58
3. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 60
4. LES PRINCIPES ET MÉTHODES 61
5. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN 70
6. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT 83
7. ANALYSE DES PRINCIPAUX RISQUES CONFORMÉMENT À LA NORME IFRS 7 87

RAPPORT DES **COMMIS- SAIRES** AUX **COMPT- ES** SUR LES COMPTES **CONSOLIDÉS**

Exercice clos le **31 décembre 2013**

Mesdames, Messieurs les sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société d'assurance mutuelle La Mondiale, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus nous attirons votre attention sur les notes 4.3. et 5.13.3. de l'annexe qui exposent un changement de méthode comptable concernant les engagements de retraite suite à l'application de la norme IAS 19 révisée.

2 JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

- certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes de votre groupe, sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles, notamment les provisions techniques, les frais d'acquisition reportés et les participations aux bénéfices différés. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans les notes 4.2.9, 4.2.13, 4.2.17 et 4.2.18 de l'annexe. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues dans les modèles de calculs utilisés au regard notamment de l'expérience du groupe et de son environnement réglementaire et économique, ainsi que de la cohérence d'ensemble de ces hypothèses.
- les actifs financiers et les instruments dérivés sont comptabilisés et évalués selon les modalités relatées dans les notes 4.2.5, 4.2.6 et 4.2.8 de l'annexe. Nous nous sommes assurés de la mise en œuvre des modalités d'évaluation ainsi que de la cohérence de la classification retenue avec la documentation technique établie par le groupe.
- les dépréciations sur le portefeuille titres sont évaluées selon les modalités relatées dans la note 4.2.7 de l'annexe. Nous avons vérifié que l'évaluation de ces provisions était cohérente avec l'intention de détention de ces titres par le groupe et examiné, en tant que de besoin, les données, les hypothèses retenues et la documentation préparée dans ce cadre.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense, le 5 mai 2014

Neuilly-sur-Seine, le 5 mai 2014

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Deloitte & Associés

Régis Tribout
Associé

Jérôme Lemierre
Associé

BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	2013	2012
Actifs incorporels		57 254	64 404
Ecarts d'acquisition	5.1	42 013	40 812
Autres actifs incorporels	5.2	15 241	23 592
Placements "Actifs généraux"	5.3	52 818 057	49 347 508
Immobilier d'exploitation		22 198	25 434
Immobilier de placement		2 048 200	2 115 155
Autres placements		47 088 567	44 199 884
Prêts et créances		3 540 757	2 864 524
Instruments dérivés		118 335	142 511
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte		17 425 839	14 573 451
Titres mis en équivalence		3 153	0
Total des placements		70 247 049	63 920 959
Part des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	5.4	183 992	276 333
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	5.5	530 887	644 637
Autres créances	5.6	86 978	100 024
Autres actifs		1 714 680	1 671 462
Autres actifs corporels d'exploitation	5.7	22 660	22 709
Intérêts et loyers acquis non échus		896 795	860 771
Frais d'acquisition reportés	5.8	778 723	777 941
Actifs d'impôts différés	5.9	1 657	606
Autres comptes de régularisation		14 845	9 435
Actifs destinés à la vente		67 039	
Trésorerie et équivalents de trésorerie		369 514	335 198
Total de l'actif		73 257 393	67 013 016

PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	2013	2012
Fonds d'établissement		153 649	148 935
Autres réserves *		2 222 734	1 993 791
Résultat de l'exercice		198 683	289 240
Capitaux propres du Groupe		2 575 066	2 431 966
Intérêts minoritaires		323 407	294 238
Capitaux propres totaux		2 898 473	2 726 204
Dettes de financement	5.10	855 497	452 500
Total des capitaux permanents		3 753 970	3 178 704
Passifs techniques et financiers	5.11	44 163 206	41 209 682
Passifs techniques et financiers des contrats en unités de compte	5.11	17 247 988	14 432 748
Participation aux bénéfices différée passive	5.12	2 867 071	3 151 512
Total des passifs relatifs aux contrats		64 278 265	58 793 942
Instruments dérivés	5.3	135 344	115 405
Provisions pour risques et charges	5.13	53 515	52 551
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	5.14	428 995	426 987
Autres passifs		4 380 426	4 218 021
Dettes envers les porteurs d'OPCVM consolidés		185 876	150 723
Passifs d'impôts différés	5.9	357 668	549 842
Autres dettes	5.15	3 836 882	3 517 456
Dettes envers les entreprises du secteur bancaire		226 878	227 405
Total du passif		73 257 393	67 013 016

* Le poste "Autres réserves" comprend des Prêts Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 241 millions d'euros en 2013 comme en 2012.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros)	Notes	2013	2012
Primes ou chiffre d'affaires des autres activités	6.1	6 751 951	6 233 616
Autres produits d'exploitation	6.2	64 611	36 576
Produits financiers	6.3	2 321 707	2 760 247
Variation de juste valeur et de dépréciation des instruments financiers	6.4	1 708 596	1 363 089
Total des produits d'exploitation courants		10 846 864	10 393 529
Charges des prestations des contrats	6.5	-9 521 260	-9 073 742
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	6.6	3 990	1 446
Charges financières et de financement	6.7	-453 596	-310 419
Charges de gestion	6.8	-498 758	-489 394
Total des charges d'exploitation courantes		-10 469 625	-9 872 109
Résultat opérationnel courant		377 240	521 420
Autres produits et charges opérationnels		-548	-1 010
Résultat opérationnel		376 692	520 410
Quote-part dans les résultats des entreprises associées		1 490	0
Impôt sur les résultats	6.9	-154 765	-208 999
Dépréciation des écarts d'acquisition		-1 690	-1 690
Résultat net de l'ensemble consolidé		221 728	309 722
dont part du Groupe		198 683	289 240
dont intérêts minoritaires		23 045	20 482
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres			
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		-541 593	3 525 266
Participation aux bénéfices différée brute d'impôt différé		486 599	-3 140 127
Impôts		18 877	-132 215
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-36 117	252 924
Résultat global de l'ensemble consolidé		185 611	562 645
dont part du Groupe		163 500	527 012
dont intérêts minoritaires		22 111	35 633

Le poste "produits d'exploitation courants" correspond aux produits des activités ordinaires au sens de la norme IAS 1.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	2013	2012
Résultat net de l'ensemble consolidé	221 728	309 721
Dotations nettes aux amortissements	4 636	-12 302
Variation de juste valeur et de dépréciation des instruments financiers	-252 675	-26 870
Variation des impôts différés	-174 111	21 140
Dotations nettes aux autres provisions	964	-5 176
Variation nette des passifs relatifs à des contrats d'assurance et à des contrats financiers	3 325 152	3 018 262
Variation des frais d'acquisition reportés	-1 575	4 331
Autres variations	-10 387	-9 300
Correction des éléments inclus dans le résultat net qui ne correspondent pas à des flux monétaires	2 892 005	2 990 085
Plus ou moins values nettes réalisées sur des placements	535 186	-828 082
Charges liées aux dettes de financement	65 707	22 942
Revenus des placements	-1 757 697	-1 749 364
Dividendes reçus	0	-2 355
Réintégration / déduction des montants inclus dans le résultat net pour reclassement en tant qu'opérations d'investissement ou de financement	-1 156 804	-2 556 858
Variation des créances et dettes d'exploitation (nette de provision)	380 040	468 524
Flux de trésorerie provenant des autres actifs et passifs	-36 024	-22 931
Opérations d'exploitation	344 016	445 593
Flux de trésorerie liés à l'activité opérationnelle	2 300 945	1 188 540
Prises de participation dans les entreprises associées	-103 096	13 751
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre	-103 096	13 751
Acquisition / cession d'actions	-673 333	-124 144
Acquisition / cession d'obligations	-2 372 189	-3 059 483
Acquisition / cession d'autres actifs financiers	-1 229 515	333 636
Acquisition / cession d'immobilier de placement	26 302	-7 313
Acquisition / cession d'autres immobilisations	-6 391	-17 358
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions des placements et des actifs	-4 255 126	-2 874 662
Revenus des placements	1 757 697	1 749 364
Flux de trésorerie liés aux revenus des placements	1 757 697	1 749 364
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-2 600 525	-1 111 547
Variation des emprunts et titres subordonnés	337 289	-9 192
Variation des capitaux propres	-2 865	-50 390
Dividendes reçus	0	2 355
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	334 424	-57 227
Variation de trésorerie provenant des flux	34 843	19 766
Solde de trésorerie à l'ouverture	107 793	88 026
Solde de trésorerie à la clôture	142 636	107 793
(en milliers d'euros)	2013	2012
Réconciliation avec le bilan		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	369 514	335 198
Soldes de banques créditeurs	-226 878	-227 405
Trésorerie nette	142 636	107 793

TABLEAU DE VARIATION 2013 DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capitaux Propres totaux							
	Fonds d'établissement	Primes d'émission, de fusion et d'apport	Réserves et résultats non distribués	Dettes perpétuelles	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Total	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires
Capitaux propres au 31 décembre 2012	148 936		2 115 645	241 000	220 624	2 726 205	2 431 966	294 238
Changement de méthodes comptables et correction d'erreurs			-1 824		172	-1 652	-1 652	
Capitaux propres au 31 décembre 2012 corrigés	148 936	0	2 113 821	241 000	220 796	2 724 553	2 430 314	294 238
Réserves liées aux variations de juste valeur des placements financiers inscrites en capitaux propres					-36 117	-36 117	-35 232	-885
Résultat net de l'exercice			221 728			221 728	198 683	23 045
Total du résultat net et des gains et pertés comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	221 728	0	-36 117	185 611	163 451	22 160
Fonds d'établissement	4 713					4 713	4 713	
Primes d'émission, de fusion et d'apport						0		
Variations de périmètre			-7 576			-7 576	-14 584	7 008
Dividendes versés						0		
Dettes perpétuelles					-8 828	-8 828	-8 828	
Autres variations			-3 282		3 282	0		
Capitaux propres au 31 décembre 2013	153 649	0	2 324 691	241 000	179 133	2 898 473	2 575 066	323 406

TABLEAU DE VARIATION 2012 DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capitaux Propres totaux							Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires
	Fonds d'établissement	Primes d'émission, de fusion et d'apport	Réserves et résultats non distribués	Dettes perpétuelles	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Total	Total		
Capitaux propres au 31 décembre 2011	143 986		1 858 088	241 000	-19 787	2 223 287	1 964 684	258 603	
Changement de méthodes comptables et correction d'erreurs									
Capitaux propres au 31 décembre 2011 corrigés	143 986	0	1 858 088	241 000	-19 787	2 223 287	1 964 684	258 603	
Réserves liées aux variations de juste valeur des placements financiers inscrites en capitaux propres					254 456	254 456	239 304	15 152	
Résultat net de l'exercice			309 722			309 722	289 240	20 482	
Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	309 722	0	254 456	564 178	528 544	35 634	
Fonds d'établissement	4 950					4 950	4 950		
Primes d'émission, de fusion et d'apport						0			
Variations de périmètre			-62 682		-1 532	-64 214	-64 214		
Dividendes versés						0			
Dettes perpétuelles					-9 339	-9 339	-9 339		
Autres variations			10 517		-3 175	7 342	7 341	1	
Capitaux propres au 31 décembre 2012	148 936	0	2 115 645	241 000	220 624	2 726 205	2 431 966	294 238	

ANALYSE SECTORIELLE : REPORTING PAR ACTIVITÉ - BILAN

Ces états sont présentés selon les canaux de distribution utilisés par le Groupe dans ses reportings.

ACTIF

(en milliers d'euros)	Réseau salarié et acceptation*		Courtage**		Partenariat***		Autres****		Total	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Actifs incorporels	29 634	34 866	2 310	6 102	9 563	9 547	15 747	13 889	57 254	64 404
Placements "Actifs généraux"	46 049 444	42 538 421	196 394	234 177	5 450 040	5 343 419	1 122 179	1 231 492	52 818 057	49 347 508
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	2 340 092	2 042 826	2 027 980	1 922 929	13 057 768	10 607 697	-	-	17 425 839	14 573 451
Titres mis en équivalence	-	-	-	-	-	-	3 153	-	3 153	-
Total des placements	48 389 536	44 581 247	2 224 374	2 157 106	18 507 807	15 951 116	1 125 332	1 231 492	70 247 049	63 920 960
Part des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	72 925	71 544	76 576	161 447	34 492	43 342	-	-	183 992	276 333
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	480 197	523 065	47 752	123 501	2 938	(1 930)	-	-	530 887	644 636
Autres actifs y compris créances et trésorerie	1 689 879	1 649 516	22 642	10 602	409 729	393 074	48 923	53 492	2 171 172	2 106 684
Actifs destinés à la vente	67 039								67 039	
Eliminations inter-sectorielles	297 014	281 837	(153 899)	(145 600)	(304 663)	(281 365)	161 548	145 127	-	-
Total de l'actif	51 026 222	47 142 075	2 219 755	2 313 158	18 659 866	16 113 784	1 351 550	1 444 000	73 257 393	67 013 016

* La colonne "réseau salarié et acceptation" regroupe les affaires acceptées de la société La Mondiale.

** Il s'agit de l'activité grandes entreprises menée essentiellement par l'intermédiaire de courtiers; cette partie fait référence principalement à la clientèle d'Arial assurance.

*** Fait référence à l'activité "épargne et patrimoine" des sociétés consolidées, essentiellement en partenariat avec des grands réseaux bancaires et regroupe principalement les clientèles de La Mondiale Partenaire et de la Mondiale Europartner.

**** Activités en dehors du périmètre assurance.

PASSIF

(en milliers d'euros)	Réseau salarié et acceptation *		Courtage **		Partenariat ***		Autres ****		Total	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Capitaux propres	2 161 134	2 049 922	6 998	6 014	297 233	259 904	109 701	116 126	2 575 066	2 431 966
dont résultat de l'exercice	145 749	249 477	11 116	4 770	38 322	33 197	3 496	1 795	198 683	289 239
Intérêts minoritaires	7 006	(29)	33 239	31 270	156 245	136 135	126 917	126 862	323 407	294 238
Dettes de financement	827 996	425 000	27 500	27 500	-	-	-	-	855 496	452 500
Total des capitaux permanents	2 996 136	2 474 893	67 737	64 784	453 478	396 039	236 618	242 988	3 753 969	3 178 704
Total des passifs relatifs aux contrats	22 190 313	21 350 228	7 296 763	6 914 382	34 791 189	30 529 332	-	-	64 278 265	58 793 942
Instruments dérivés	135 344	115 331	-	-	-	-	-	74	135 344	115 405
Provisions pour risques et charges	8 285	6 811	352	714	16 882	17 898	27 996	27 128	53 515	52 551
Dettes nées des opé- rations d'assurance ou de réassurance	179 838	140 395	29 145	68 080	220 012	218 511	-	-	428 995	426 986
Autres passifs et dettes envers les entreprises du secteur bancaire	3 956 154	3 843 306	36 326	53 176	447 024	431 115	167 800	117 830	4 607 304	4 445 427
Eliminations inter-sectorielles	21 560 153	19 211 111	(5 210 569)	(4 787 979)	(17 268 720)	(15 479 111)	919 136	1 055 980	-	-
Total du passif	51 026 222	47 142 075	2 219 755	2 313 157	18 659 865	16 113 784	1 351 550	1 444 000	73 257 393	67 013 016

* La colonne "réseau salarié et acceptation" regroupe les affaires acceptées de la société La Mondiale.

** Il s'agit de l'activité grandes entreprises menée essentiellement par l'intermédiaire de courtiers; cette partie fait référence principalement à la clientèle d'Arial assurance.

*** Fait référence à l'activité "épargne et patrimoine" des sociétés consolidées, essentiellement en partenariat avec des grands réseaux bancaires et regroupe principalement les clientèles de La Mondiale Partenaire et de la Mondiale Europartner.

**** Activités en dehors du périmètre assurance.

ANALYSE SECTORIELLE : REPORTING PAR ACTIVITÉ - COMPTE DE RÉSULTAT

Ces états sont présentés selon les canaux de distribution utilisés par le Groupe dans ses reportings.

(en milliers d'euros)	Réseau salarié et acceptation *		Courtage **		Partenariat ***		Autres ****		Total	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Primes	1 490 531	1 839 907	657 429	366 216	4 601 297	3 990 758	2 694	36 735	6 751 951	6 233 616
Autres produits d'exploitation	32 295	102 238	5 506	(85 292)	26 778	19 289	32	341	64 611	36 576
Produits financiers	2 055 723	2 456 733	8 982	7 259	239 201	277 672	17 801	18 583	2 321 707	2 760 247
Variation de juste valeur et de dépréciation des instruments financiers	540 423	235 048	144 603	105 484	1 023 384	1 022 191	187	367	1 708 596	1 363 090
Total des produits d'exploitation courants	4 118 972	4 633 926	816 520	393 667	5 890 659	5 309 910	20 713	56 026	10 846 864	10 393 529
Charges des prestations des contrats	(2 406 427)	(2 981 874)	(973 759)	(534 359)	(6 141 074)	(5 557 509)	-	-	(9 521 260)	(9 073 742)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	(2 914)	1 576	19 600	(8 960)	(12 697)	8 830	-	-	3 990	1 446
Charges financières et de financement	(415 933)	(280 842)	(2 075)	(783)	(30 064)	(24 186)	(5 523)	(4 608)	(453 596)	(310 419)
Charges de gestion	(261 338)	(263 831)	(28 032)	(17 726)	(195 597)	(183 492)	(13 790)	(24 345)	(498 758)	(489 394)
Eliminations inter-sectorielles	(770 541)	(691 572)	188 666	179 641	580 914	534 961	961	(23 030)	-	-
Total des charges d'exploitation courantes	(3 857 153)	(4 216 543)	(795 601)	(382 187)	(5 798 518)	(5 221 396)	(18 353)	(51 983)	(10 469 625)	(9 872 109)
Résultat opérationnel courant	261 819	417 383	20 920	11 480	92 141	88 514	2 360	4 043	377 240	521 420
Autres produits et charges opérationnels	19	128	-	-	(13)	-	(554)	(1 138)	(548)	(1 010)
Résultat opérationnel	261 838	417 511	20 920	11 480	92 127	88 514	1 807	2 905	376 692	520 410
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	-	-	-	-	-	-	1 490	-	1 490	-
Dépréciation des écarts d'acquisition	(1 690)	(1 690)	-	-	-	-	-	-	(1 690)	(1 690)
Impôt sur les résultats	(114 437)	(166 374)	(7 446)	(4 143)	(33 163)	(37 440)	282	(1 041)	(154 765)	(208 998)
Résultat net consolidé	145 711	249 447	13 473	7 337	58 964	51 074	3 579	1 864	221 728	309 722
dont minoritaires	(38)	(30)	2 357	2 567	20 643	17 877	83	68	23 045	20 482
dont Groupe	145 749	249 477	11 116	4 770	38 322	33 197	3 496	1 795	198 683	289 240

* La colonne "réseau salarié et acceptation" regroupe les affaires acceptées de la société La Mondiale.

** Il s'agit de l'activité grandes entreprises menée essentiellement par l'intermédiaire de courtiers; cette partie fait référence principalement à la clientèle d'Arial assurance.

*** Fait référence à l'activité "épargne et patrimoine" des sociétés consolidées, essentiellement en partenariat avec des grands réseaux bancaires et regroupe principalement les clientèles de La Mondiale Partenaire et de la Mondiale Europartner.

**** Activités en dehors du périmètre assurance.

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1. RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

1.1. Renseignements à caractère général

La Mondiale, société mère du périmètre, est une société d'assurance mutuelle sur la vie et de capitalisation à Conseil d'administration régie par le Code des assurances. Elle est enregistrée au greffe du tribunal de commerce de Lille sous le n°RCS Lille D775 625 635.

Le siège social de La Mondiale est situé 32 avenue Emile Zola - Mons-en-Baroeul - 59896 Lille Cedex 9.

La Mondiale et ses filiales ont pour principale activité la protection sociale individuelle, collective et patrimoniale.

Dans tous ces paragraphes relatifs aux comptes consolidés, « La Mondiale » fait référence à « La Mondiale consolidée » ou « La Mondiale et ses filiales ».

Les états financiers consolidés de La Mondiale au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 incluent la Mutuelle, ses filiales et les intérêts du périmètre dans les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint. Ces comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration qui s'est tenu le 10 avril 2014.

1.2. Déclaration de conformité

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales et de l'ordonnance n° 2004-1382 du 20 décembre 2004 concernant la mise en application en France de l'option ouverte par l'article 9 du règlement européen, La Mondiale a établi ses états financiers consolidés en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne avant l'arrêté des comptes.

L'exercice comparatif au titre de l'exercice 2012 est établi selon le même référentiel.

Les comptes présentés ne comprennent pas d'application anticipée de normes.

En complément, sont explicitées ci-après les normes ou révisions de normes qui s'appliqueront prochainement, en distinguant celles approuvées par l'Union européenne et les autres :

- Principales normes et interprétations publiées, approuvées par l'Union européenne mais non encore entrées en vigueur :
 - IFRS 10 (états financiers consolidés), IFRS 11 (Accords conjoints), IFRS 12 (Informations à fournir sur les participations dans les autres entités), publiées le 12 mai 2011 et applicables le 1er janvier 2014 avec effet rétroactif.
 - Amendement d'IAS 32 – Instruments financiers – Présentation, publié le 16 décembre 2011 et applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014. Cet amendement vise à préciser les règles de compensation entre actifs et passifs financiers.

Ces normes ou révisions de normes ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les comptes consolidés du périmètre La Mondiale.

- Principales normes et interprétations publiées mais non encore en vigueur
 - IFRS 9 – Instruments financiers, qui comporte différentes dates de publication dont la dernière au 19 novembre 2013, vise à remplacer IAS 39. La date d'entrée en vigueur de cette norme n'est pas arrêtée à aujourd'hui.
 - Amendements à IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12 – Dispositions transitoires, publiés le 28 juin 2012 et applicables à compter du 1er janvier 2014.

1.3. Base d'établissement des comptes

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros le plus proche. Ils sont établis sur la base du coût à l'exception :

- des actifs et passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire qui sont évalués selon la norme comptable IFRS 4 ;
- des actifs et passifs évalués à la juste valeur et notamment les instruments financiers à la juste valeur par résultat, les instruments financiers disponibles à la vente, les immeubles de placement détenus en représentation de contrats en unités de compte et les instruments dérivés.

La préparation des états financiers nécessite de réaliser des estimations et des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables et sur les montants enregistrés dans les états financiers (passifs d'assurance notamment). Les estimations et hypothèses ont été réalisées sur la base de l'expérience

passée, des obligations réglementaires, des méthodes actuarielles communément admises et d'autres éléments considérés comme raisonnables. Ces estimations et hypothèses sont réexaminées de manière continue. Elles sont utilisées comme base d'exercice du jugement pour la détermination des valeurs d'actifs et de passifs dès lors que ces valeurs ne peuvent pas être obtenues directement par d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé dans la période comptable au cours de laquelle le changement a été réalisé.

1.4. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes s'élèvent pour l'exercice 2013 à 1,073 millions d'euros toutes taxes comprises.

comptes consolidés 2013

2. LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

2.1. La composition du périmètre de consolidation

	Forme juridique	2013						2012
		% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	
Activités d'assurance								
La Mondiale ⁽¹⁾	SAM	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Arial assurance	SA	100,00	82,50	IG	100,00	82,50	IG	
La Mondiale Direct	SA	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
La Mondiale Europartner - Luxembourg	SA	100,00	65,00	IG	100,00	65,00	IG	
La Mondiale Europa - Luxembourg	SA	100,00	65,00	IG	N/A	N/A		
La Mondiale Partenaire	SA	100,00	65,00	IG	100,00	65,00	IG	
Pasiphae	Tontine	100,00	0,00	IG	100,00	0,00	IG	
Activités financières								
Ag2r La Mondiale Cash	GIE	74,00	71,76	IG	100,00	59,75	IG	
Agicam	SA	23,35	23,35	ME	N/A	N/A		
La Mondiale Gestion d'Actifs	SA	N/A	N/A		100,00	99,99	IG	
Activités immobilières								
Agecim	SAS	100,00	99,88	IG	N/A	N/A		
La Mondiale Actimmo	SCI	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
La Mondiale Immo	SCI	N/A	N/A		100,00	100,00	IG	
Balthazar	SCI	80,00	80,00	IG	80,00	80,00	IG	
Ventadour Strategie	SA	99,88	99,88	IG	N/A	N/A		
68 Faubourg	SARL	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Autres activités								
Aprep	SAS	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
La Mondiale Groupe	GIE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
La Mondiale Grands Crus	SAS	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
La Mondiale Participations	SA	65,00	65,00	IG	65,00	65,00	IG	

(1) Entité consolidante du groupe La Mondiale

Forme juridique

GIE : Groupement d'intérêt économique

SA : Société anonyme

SAM : Société d'assurance mutuelle

SARL : Société anonyme à responsabilité limitée

SAS : Société par action simplifiée

SCI : Société civile immobilière

Méthode de consolidation

IG : intégration globale

IP : intégration proportionnelle

ME : mise en équivalence

N/A : non applicable

		% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
OPCVM							
SICAV	RUSSEL CONTINENTAL EUROPEAN EQUITY	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FCP	AGMM EMU GOVERNMENT BOND CL.B	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FCP	AEGON GLOBAL MULTI MANAGER CREDIT B	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FCP	DRESDNER RCM FLAMME	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
SICAV	LA MONDIALE ACTIONS FRANCE	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
SICAV	LA MONDIALE ACTIONS MONDE	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FCP	LA MONDIALE DYNAMIC	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FCP	MONEJOUR	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FCP	LA MONDIALE OFFENSIF	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FCP	LA MONDIALE CLASSIC	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
SICAV	US EQUITY FD	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FCP	TERRE D'AVENIR PRUDENT 65	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FCP	TERRE D'AVENIR EQUILIBRE 65	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
SICAV	RUSSEL PAN EUROPEAN EQUITY	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FCP	LION FLAMME	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FCP	DYNAFLAM	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FCP	CDN IFC RETRAITE	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
SICAV	IM RUSSELL DEFENSIVE ASSETS FUND	100,00%	100,00%	IG	99,39%	99,39%	IG
SICAV	RUSSELL IC WORLD EQUITY FUND II	100,00%	100,00%	IG	98,73%	98,73%	IG
FCP	ACLODE	100,00%	100,00%	IG	NA	NA	
FCP	AGMM CREDIT J	100,00%	100,00%	IG	NA	NA	
FCP	TOPALPHA INSTITUTIONAL FUND MS	100,00%	100,00%	IG	NA	NA	
SICAV	RUSSELL CONTINENTAL EUROPEAN EQ C	98,68%	98,68%	IG	58,97%	58,97%	IG
FCP	DWS ETOILE DISTRIB.	97,72%	97,72%	IG	100,00%	100,00%	IG
SICAV	CPR STRATEDIS	91,98%	91,98%	IG	85,97%	85,97%	IG
SICAV	US EQUITY FUND CL.B USD	91,91%	91,91%	IG	94,27%	94,27%	IG
SICAV	IM RUSSELL INTERNATIONAL GROWTH ASSETS FUND	91,80%	91,80%	IG	49,89%	49,89%	ME
SICAV	LYXOR QUANTITATIVE FUND ARMA 8 A EUR	90,49%	90,49%	IG	NA	NA	
SICAV	PAN EUROPEAN EQUITY	89,99%	89,99%	IG	92,33%	92,33%	IG
SICAV	SISF JAPANESE OPPORTUNITIES	79,96%	79,96%	IG	NA	NA	
SICAV	IM RUSSELL UK GROWTH ASSETS FUND	76,47%	76,47%	IG	84,07%	84,07%	IG
FCP	AURELIA INVESTISSEMENT	70,05%	70,05%	IG	69,85%	69,85%	IG
SICAV	ADELAIDE	57,50%	57,50%	IG	60,22%	60,22%	IG
SICAV	ORAGE C	57,10%	57,10%	IG	NA	NA	
FCP	UFF CAP DIVERSIFIE A	53,75%	53,75%	IG	52,81%	52,81%	IG
FCP	INDOSUEZ ALLEGRO	52,15%	52,15%	IG	51,94%	51,94%	IG
FCP	EPARGNE 365	50,89%	50,89%	IG	NA	NA	
SICAV	TELEIA PATRIMOINE A/I	48,25%	48,25%	ME	38,41%	38,41%	ME
SICAV	DECENNIE CROISSANCE JAPON	42,31%	42,31%	ME	42,51%	42,51%	ME
SICAV	MSMM EUROZONE AGGRESSIVE EQUITY B	40,31%	40,31%	ME	44,00%	44,00%	ME
SICAV	VEGA COURT TERME	33,49%	33,49%	ME	28,33%	28,33%	ME
SICAV	EURO FIXED INCOME	31,22%	31,22%	ME	46,04%	46,04%	ME
SICAV	SELENE PATRIMOINE	24,46%	24,46%	ME	NA	NA	
SICAV	OBJECTIF ALPHA EUROPE A	24,37%	24,37%	ME	NA	NA	
SICAV	OBJECTIF STRATEGIE LONG TERME	24,36%	24,36%	ME	NA	NA	
SICAV	RUSSELL IC III STERLING CASH B	22,10%	22,10%	ME	34,58%	34,58%	ME
FCP	ISAOR	NA	NA		95,00%	95,00%	IG
SICAV	RUSSELL STERLING CORPORATE BOND A	NA	NA		38,98%	38,98%	ME
SICAV	ECM SENIOR SECURED FUND	NA	NA		28,35%	28,35%	ME
SICAV	RUSSELL UK LONG DATED GILT A	NA	NA		23,47%	23,47%	ME

2.2. Les règles retenues pour la détermination du périmètre

Filiales et entités contrôlées

Ce sont les entités contrôlées par la société Mère. Le contrôle est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir les avantages de ses activités. Il est tenu compte notamment des droits de vote potentiels et des options de conversion pouvant être exercées à la date à laquelle le contrôle est apprécié. Le contrôle est établi s'il y a détention de plus de 40 % des droits de vote de la filiale, et si aucun autre actionnaire ne détient plus de 40 %. Les filiales sont alors consolidées par la méthode de l'intégration globale. Les comptes des entités contrôlées sont intégrés dans les comptes consolidés à la date de la prise de contrôle.

Entités sous contrôle conjoint (Co-entreprises)

Les entreprises sous contrôle conjoint sont les entités dans lesquelles le palier de consolidation a un contrôle conjoint en vertu d'un accord contractuel et s'il y a communauté d'intérêts. Les comptes d'une entreprise sous contrôle conjoint sont intégrés dans les comptes consolidés selon la méthode de l'intégration proportionnelle. Selon cette méthode, les quotes-parts du périmètre dans les différentes lignes d'actifs, de passifs, de charges et de produits sont constatées dans les comptes consolidés.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le palier de consolidation exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle. L'influence notable existe s'il y a détention de plus de 20 % des droits de vote. Les structures éventuellement concernées sont alors consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, les comptes consolidés intègrent la quote-part du périmètre dans les résultats et dans l'actif net à la date à laquelle La Mondiale acquiert l'influence notable.

Consolidation des OPCVM et des sociétés civiles immobilières

Selon la norme IAS 27 et l'interprétation SIC 12, toutes les entités contrôlées doivent être incluses dans le périmètre de consolidation y compris les OPCVM et les sociétés civiles immobilières.

Ce type d'entité est consolidé par intégration globale lorsque détenu à plus de 50 %, par

intégration proportionnelle si détenu à 50 % et mis en équivalence si le pourcentage de détention est compris entre 20 et 50 %. Les OPCVM et les sociétés civiles immobilières représentatifs de contrats en unités de compte sont pris en compte dans la détermination du pourcentage de contrôle et du pourcentage d'intérêt.

Pour pratiquer la consolidation de ces structures, les titres sont mis en juste valeur par résultat (voir partie sur la classification des actifs et l'option de juste valeur dans la partie 4.2). Les intérêts minoritaires mis en évidence et relatifs aux OPCVM sont classés dans un poste spécifique au passif du bilan : « dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés ».

3. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

3.1. Évolution du périmètre de consolidation

Entrées / acquisitions complémentaires :

La Mondiale Participations a acquis en 2013 - précisément le 06/08/2013 - Mass Mutual Europe S.A, société d'assurance luxembourgeoise, renommée ensuite la Mondiale Europa.

Cette acquisition s'inscrit dans le cadre de l'activité et du développement au Luxembourg ; il est prévu une fusion-absorption en 2014 de La Mondiale Europartner (autre société luxembourgeoise du périmètre) par La Mondiale Europa.

De plus, Ventadour Stratégie, Société de gestion immobilière du périmètre La Mondiale, a acquis Agecim, société de gestion immobilière du périmètre AG2R, en date du 27/11/2013. L'objectif est de réaliser en 2014 une fusion-absorption d'Agecim par Ventadour Stratégie et de n'avoir qu'une entité de gestion immobilière pour l'ensemble du Groupe AG2R La Mondiale. Ventadour Stratégie (auparavant non consolidée) et Agecim intègrent toutes les deux le périmètre de consolidation La Mondiale en 2013.

Fusions et restructurations :

La SCI La Mondiale Immo a fusionné dans La Mondiale (fusion-absorption) avec effet rétroactif au 01/01/2013.

La Mondiale Gestion d'Actifs, Société de gestion d'actifs du périmètre La Mondiale, a fusionné dans AGICAM, entité de gestion d'actifs du périmètre AG2R, également avec effet rétroactif au 01/01/2013 ; l'objectif est d'avoir une seule structure pour l'ensemble AG2R La Mondiale.

La nouvelle entité - dénommée AGICAM - est détenue à 23,3 % par le périmètre La Mondiale et 76,7 % par le périmètre AG2R ; elle est par conséquent intégrée selon la méthode de la mise en équivalence dans les comptes consolidés La Mondiale.

Sorties :

Aucune sortie n'est à constater durant cet exercice 2013.

3.2. Création d'un groupe fiscal SGAM AG2R LA MONDIALE

Il a été acté la création d'un groupe fiscal SGAM AG2R LA MONDIALE, à effet du 01/01/2014 et, de façon induite, la disparition du groupe fiscal La Mondiale, au 31/12/2013. Celle-ci est sans impact significatif sur les comptes consolidés La Mondiale 2013 car les impôts différés appropriés étaient déjà enregistrés.

3.3. Événements significatifs postérieurs à la clôture

3.3.1. Processus d'identification des événements

Les événements postérieurs à la clôture sont définis par la norme IAS 10. Ce sont les événements tant favorables que défavorables qui interviennent entre la date de clôture et la date à laquelle la publication des états financiers est autorisée.

Il faut distinguer deux types d'événements postérieurs à la clôture :

- ceux qui confirment des situations qui existaient à la date de clôture et qui donnent lieu à des ajustements dans les comptes ;
- ceux qui indiquent des situations apparues postérieurement à la date de clôture et qui sont mentionnés en annexe uniquement s'ils sont très significatifs. Dans ce cas, il faut préciser la nature de l'événement et son impact financier.

Une procédure de recueil des informations a été mise en place au niveau des membres du Comité de Direction Générale et des responsables de chaque pôle d'activité pour circonscrire et identifier les événements intervenus entre la date de clôture et la date d'approbation des comptes par le Conseil d'administration.

3.3.2. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2013 et le 10 avril 2014, date à laquelle les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

4. LES PRINCIPES ET MÉTHODES

4.1. Les principes et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés La Mondiale sont établis sur la base des normes International Financial Reporting Standards (IFRS) et des interprétations de l'International Financial Reporting Interpretation Committee (IFRIC) définies et en vigueur au 31 décembre 2013, telles qu'adoptées par l'Union Européenne. Les sociétés sont consolidées sur la base de comptes arrêtés au 31 décembre.

4.2. Les principes comptables et méthodes d'évaluation

4.2.1. Homogénéisation des comptes sociaux

Les principes comptables décrits ci-après sont appliqués de manière homogène par les différentes entités consolidées. En application de la norme IFRS 4 et en attendant des dispositions prévues par la phase II, les opérations d'assurance sont traitées conformément à la réglementation comptable locale en la matière.

4.2.2. Conversion

Transactions libellées en devises

Les transactions libellées en devises sont comptabilisées en appliquant le cours de change à la date de transaction ou éventuellement un cours moyen.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises figurant au bilan sont convertis en euros en appliquant le cours de change à la date de clôture. Les écarts de conversion afférents sont comptabilisés en résultat, sauf lorsque l'élément concerné fait partie d'un investissement net dans une activité à l'étranger.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises qui sont évalués au coût sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de transaction.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Lorsqu'un gain ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé en capitaux propres, l'écart de change est également comptabilisé en capitaux propres. Lorsqu'un gain ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé en résultat, l'écart de change est également comptabilisé en résultat.

Comptes des activités à l'étranger

Tous les bilans et comptes de résultat des entités consolidées sont établis en euros.

4.2.3. Écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode dite de la comptabilité d'acquisition. Les écarts d'acquisition inscrits en tant que tels au bilan représentent les montants résultant de l'acquisition de filiales et de co-entreprises. En ce qui concerne les entreprises associées, la valeur comptable des écarts d'acquisition est intégrée à la valeur comptable de l'investissement dans l'entreprise associée.

Pour les regroupements d'entreprises effectués avant la date de transition aux normes IFRS, la comptabilisation est effectuée sur la base du coût présumé qui correspond à la valeur comptable selon le référentiel comptable antérieur. Pour rappel, le traitement des regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition n'a pas été reconsidéré lors de l'établissement du bilan d'ouverture au 1er janvier 2006.

Pour les regroupements d'entreprises postérieurs à la date de transition aux IFRS, l'écart d'acquisition correspond à l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables comptabilisés.

Les écarts d'acquisition sont inclus dans les actifs incorporels. Ils sont comptabilisés au coût diminué des dépréciations successives. L'écart d'acquisition est présumé avoir une durée d'utilisation indéfinie, il est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) et n'est pas amorti. Des tests de dépréciation sont pratiqués si des événements ou des changements de circonstances conduisent à considérer une dépréciation comme possible.

Les tests de perte de valeur des écarts d'acquisition sont effectués en comparant la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT à sa valeur comptable.

En ce qui concerne les opérations de regroupements entre entités des périmètres La Mondiale et AG2R, elles s'analysent, au niveau du périmètre la Mondiale, compte tenu de l'existence de la SGAM AG2R LA MONDIALE, comme des regroupements d'entreprises sous contrôle commun. Ces regroupements étant exclus du champ d'application de la norme IFRS 3, La Mondiale peut choisir de comptabiliser cette transaction dans ses comptes consolidés en valeur comptable ou selon les dispositions de la norme IFRS 3.

La Mondiale a opté pour un enregistrement en valeur comptable et il y a imputation des écarts d'acquisition sur les fonds propres.

4.2.4. Autres actifs incorporels

Les autres actifs incorporels sont comptabilisés au coût diminué du montant cumulé des amortissements et des dépréciations. Les dépenses internes de valorisation des fonds de commerce et de marques sont comptabilisées en charges dans le compte de résultat lorsqu'elles sont encourues.

L'essentiel des autres actifs incorporels est composé de logiciels.

4.2.5. Actifs financiers

Classification

Les instruments financiers sont classés selon l'intention et la capacité à détenir les actifs investis :

- titres de dettes détenus jusqu'à l'échéance, comptabilisés au coût amorti ;
- prêts et créances comptabilisés au coût amorti ;
- actifs détenus à des fins de transaction et actifs désignés à la juste valeur, avec variation de juste valeur enregistrée dans le compte de résultat ;
- actifs disponibles à la vente comptabilisés à la juste valeur avec variation de juste valeur inscrite en capitaux propres.

L'essentiel des instruments financiers est classé en disponible à la vente.

L'option de juste valeur qui consiste à désigner, lors de leur entrée dans le bilan, les actifs et passifs financiers à la juste valeur avec variation de juste valeur en compte de résultat, a été utilisée principalement lorsque :

- les actifs financiers pour lesquels le choix de l'option de juste valeur est approprié pour réduire la dissymétrie comptable, notamment dans les cas suivants :
 - actifs adossés à des passifs résultant de contrats dont le risque financier est supporté par les assurés ;
 - actifs inclus dans des stratégies de couverture mises en place pour des raisons économiques mais non éligibles à la comptabilité de couverture comme définie dans la norme IAS 39 ;
- actifs issus de la consolidation des OPCVM dans la mesure où ils sont suivis et gérés à la juste valeur (voir partie 2.2 sur la consolidation des OPCVM et des sociétés immobilières) ;

- actifs financiers comportant des dérivés incorporés.

Les investissements classés en disponible à la vente sont évalués à la juste valeur. Les plus et moins values latentes liées à la comptabilisation en juste valeur sont enregistrées dans un compte de réserve de juste valeur au sein des autres réserves dans les capitaux propres. Quand les investissements classés en disponible à la vente sont dépréciés ou vendus, leur juste valeur comptable est comptabilisée dans le compte de résultat en tant que dépréciations, gains ou pertes réalisés.

Les prêts et créances ainsi que les titres de dettes classés comme détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti. La catégorie des titres de créances détenus jusqu'à l'échéance n'est actuellement pas utilisée par La Mondiale. Conformément aux dispositions prévues dans les normes, La Mondiale se réserve le droit d'utiliser cette catégorie dans le futur en cas de besoin.

Les investissements classés en juste valeur par résultat sont évalués à la juste valeur. Les plus et moins values latentes et réalisées liées à la comptabilisation en juste valeur sont enregistrées au sein du compte de résultat dans le poste de variation de juste valeur.

Les actifs dont les variations de valeur ont pour effet de créer ou d'influencer directement les droits de bénéficiaires de contrats sont évalués à leur juste valeur. Sont concernés les contrats en unités de compte et les opérations tontinières. Les placements représentatifs des provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont évalués en fin d'exercice à leur juste valeur. Les variations en résultant sont inscrites au compte de résultat et sont sans effet sur le résultat technique et le résultat net de l'exercice.

Les normes IFRS ont introduit une hiérarchie à trois niveaux dans l'information à donner sur la juste valeur, et distinguent les évaluations de la juste valeur en fonction de la nature des données retenues dans les mesures effectuées (telles que les prix cotés, les données de marché observables et les autres données). Le niveau 1 représente la juste valeur issue directement de cotations sur des marchés actifs et liquides. Ces cotations sont représentatives de transactions réelles et régulières dans des conditions normales de

concurrence. Cette catégorie inclut également des valorisations d'obligations activement négociées sur des marchés liquides pouvant provenir de services externes de cotations si elles représentent un consensus avec une dispersion très limitée des prix.

Le niveau 2 représente la juste valeur issue de données de marchés observables. Le Groupe utilise des techniques de valorisation intégrant des données de marchés observables, ajustées si nécessaire des conditions de liquidité et du risque de crédit. A l'instar du niveau 1, ces données peuvent également provenir de services externes de cotations mais sur des marchés jugés moins actifs que ceux du niveau 1, par exemple du fait de transactions moins régulières ou de dispersion des prix plus importante. A titre d'exemple, les obligations d'entreprise qui représentent une partie prépondérante du portefeuille des placements sont classées au niveau 2.

Le niveau 3 regroupe l'ensemble des actifs dont la valorisation ressort de données de marchés non observables. La juste valeur peut provenir de modèles de valorisation internes dérivés de modèles standards ou d'agents externes fournissant une valorisation sans référence à un marché actif.

Les données relatives à cette classification sont présentées en annexe 7.7.

Comptabilisation

Les actifs financiers sont comptabilisés au bilan lorsque l'on dispose contractuellement de l'instrument. Lors de la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont enregistrés à leur juste valeur augmentée, pour les actifs financiers autres que ceux à la juste valeur par le résultat, des coûts de transactions directement attribuables.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont valorisés ultérieurement à la juste valeur. La variation de juste valeur est inscrite directement dans les capitaux propres en tenant compte du droit des assurés et de la fiscalité latente.

Les actifs financiers en juste valeur par résultat sont valorisés ultérieurement à la juste valeur. La variation de juste valeur est inscrite directement dans le résultat en tenant compte du droit des assurés et de la fiscalité latente.

Les prêts et créances ainsi que les actifs détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti.

Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés au bilan quand les droits contractuels aux flux de trésorerie issus de cet investissement se sont éteints ou quand ils ont été transférés et que La Mondiale a également transféré tous les risques et avantages liés à leur propriété.

4.2.6. Évaluation des placements immobiliers

Les immeubles de placement regroupent les biens immobiliers détenus (terrains et constructions) afin d'en retirer des loyers et valoriser le capital investi plutôt que de l'utiliser dans le cadre de l'exploitation du Groupe.

Conformément à l'option ouverte par la norme IAS 40 pour les immeubles de placement et IAS 16 pour les immeubles d'exploitation, La Mondiale a opté pour le modèle d'évaluation au coût de ses immeubles à l'exception de ceux en représentation de contrats en unités de comptes qui sont évalués à la juste valeur. La juste valeur des immeubles évalués au coût est par ailleurs communiquée en note 5.3.1 de l'annexe. Cette juste valeur est déterminée sur la base des expertises quinquennales et des révisions annuelles effectuées par un expert indépendant agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACPR).

Les terrains et immeubles sont inscrits à leur valeur d'acquisition (y compris frais d'achat et impôts) augmentée des travaux de construction et d'amélioration.

De plus, La Mondiale applique désormais la norme IFRS 5 relative à la mise en évidence des actifs détenus destinés à la vente ; les éventuels actifs immobiliers concernés sont repris dans la ligne spécifique du bilan « actifs destinés à la vente ».

4.2.7. Dépréciation des placements Obligations et titres assimilés, placements immobiliers, actions et titres assimilés, autres que ceux représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte

Actifs financiers comptabilisés au coût amorti et titres de créances disponibles à la vente.

À chaque date d'arrêté des comptes, La Mondiale vérifie s'il existe un indice de pertes de valeur, individuellement pour chacun des actifs financiers significatifs et collectivement pour les autres actifs financiers puis collectivement

pour les groupes d'actifs financiers présentant un risque de crédit similaire pour lesquels il n'existe pas d'indice de dépréciation (selon les critères retenus tels que difficultés financières de l'émetteur, défaut de paiement des intérêts ou du capital, probabilité de faillite croissante de l'émetteur ou disparition du marché actif pour cet instrument).

Pour les obligations, une dotation aux provisions est comptabilisée en compte de résultat en cas de survenance d'un risque de crédit traduisant un risque de recouvrabilité des sommes dues par l'émetteur des titres. Si ce risque diminue ou disparaît, la dotation aux provisions peut être reprise. Le montant de cette reprise est également enregistré dans le compte de résultat.

Instruments de capitaux propres disponibles à la vente

Pour les actions classées en « actifs disponibles à la vente », une baisse significative ou prolongée de la juste valeur du titre en dessous de son coût est une indication de perte de valeur des titres. C'est le cas des actions et OPCVM actions, en situation de pertes latentes pendant une période continue de 6 mois ou plus précédant la date de clôture, ou supérieures à 20 % de la valeur nette comptable à la date de clôture.

Si une telle situation existe pour les actifs financiers disponibles à la vente, la perte cumulée (mesurée comme la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute dépréciation de cet actif financier précédemment enregistrée dans le compte de résultat) fait l'objet d'une provision pour dépréciation constatée au compte de résultat.

Les provisions pour dépréciation enregistrées dans le compte de résultat ne sont reprises dans le compte de résultat qu'à partir du moment où l'actif est vendu ou décomptabilisé.

Actifs immobiliers

Conformément aux dispositions des normes IFRS, une provision pour dépréciation est déterminée ligne à ligne dès lors que la valeur comptable de l'immeuble concerné est supérieure à la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé de la valeur d'utilité ou de la juste valeur, diminué des coûts estimés de vente.

4.2.8. Instruments dérivés

La Mondiale utilise des instruments dérivés dans une optique de couverture à la hausse ou

à la baisse des taux d'intérêts, principalement de manière à couvrir le taux de rendement de l'actif général. Des instruments dérivés sont également utilisés pour couvrir le risque de change (couverture d'actifs financiers et de dettes).

Les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur par résultat au bilan dans le poste « instruments dérivés ».

Le Groupe n'applique pas la comptabilité de couverture étant donné les implications sur les processus de gestion et la lourdeur des travaux associés à la documentation de l'efficacité de la relation de couverture.

4.2.9. Frais d'acquisition reportés

Au sein du périmètre La Mondiale, les frais d'acquisition concernent essentiellement des contrats de type assurance ou à participation discrétionnaire entrant dans le champ de la norme IFRS 4. Par application de cette norme, l'évaluation et la comptabilisation des frais d'acquisition pour ce type de contrats restent identiques aux critères précédemment appliqués en normes françaises tandis que les critères applicables aux contrats d'investissement sans participation discrétionnaire sont ceux de la norme IAS 39.

Lorsque la structure de commissionnement le justifie, les frais engagés lors de l'acquisition de contrats d'assurance vie et d'investissement avec participation discrétionnaire sont capitalisés à l'actif du bilan alors que ceux relatifs à des contrats d'investissement sans participation discrétionnaire sont directement comptabilisés par résultat.

Les frais affectables à l'acquisition des contrats IFRS 4 sont portés à l'actif des comptes consolidés. Ces frais comprennent principalement les commissions, les frais de souscription et d'émission des polices.

Les frais d'acquisition reportés ne sont pas limités à l'écart de zillmérisation mais reportés dans la limite des marges nettes futures des contrats considérés y compris la marge financière. Celle-ci tient compte de taux de rendement prévisionnels des actifs, prudemment évalués.

Seuls sont différés et donc activés les coûts d'acquisition qui seront compensés par des produits futurs. Les frais d'acquisition couverts par des produits immédiats ou en excédent des produits futurs ne sont pas différés.

La méthode d'amortissement s'effectue par familles homogènes de produits. Les frais sont amortis sur la durée estimée des contrats au rythme de dégagement des marges futures, qui sont réévaluées à la clôture de chaque exercice.

En conséquence de l'activation des frais d'acquisition, les provisions mathématiques figurant au bilan sont présentées non zillmérisées.

4.2.10. Trésorerie et équivalent de trésorerie

Le poste « Trésorerie et équivalent de trésorerie » comprend la caisse et les comptes bancaires débiteurs.

4.2.11. Capitaux propres

Les capitaux propres comprennent notamment, outre le fonds d'établissement et les résultats mis en réserve, la quote-part des plus et moins-values latentes de placements, nettes de l'impôt et de l'impact de la comptabilité reflet, dont la variation de juste valeur ne passe pas par résultat.

4.2.12. Dettes perpétuelles

Les titres super-subordonnés à durée indéterminée sont classés en capitaux propres.

La charge financière (intérêts) liée à ces titres super-subordonnés reclassés en capitaux propres n'est plus comptabilisée en résultat mais directement en capitaux propres. Tous les autres titres de dettes, perpétuelles ou remboursables, sont classés en dettes financières.

4.2.13. Passifs techniques et financiers

Classification des contrats

Le portefeuille de contrats d'assurance et d'investissement est classé selon les catégories suivantes :

- passifs liés à des contrats d'assurance ;
- passifs liés à des contrats d'assurance dont le risque financier est supporté par l'assuré (contrats en unités de compte) ;
- passifs liés à des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire ;
- passifs liés à des contrats d'investissement sans participation discrétionnaire ;
- passifs liés à des contrats d'investissement dont le risque financier est supporté par l'assuré (contrats en unités de compte) et avec participation discrétionnaire ;
- passifs liés à des contrats d'investissement dont le risque financier est supporté par l'assuré (contrats en unités de compte) et sans participation discrétionnaire.

Les contrats dont les principes de comptabilisation et d'évaluation relèvent de la norme IFRS 4 incluent :

- les contrats d'assurance comportant un aléa pour l'assuré. Cette catégorie recouvre les contrats de prévoyance, retraite, dommages aux biens et les contrats d'épargne en unités de compte avec garantie plancher ;
- les contrats financiers émis par l'assureur comportant un élément de participation aux bénéfices (PB) discrétionnaire : contrats en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire et contrats en unités de compte comportant des supports en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire.

Les contrats financiers relevant de la norme IAS 39 correspondent aux contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire, soit des contrats d'épargne en unités de compte sans support euros et sans garantie plancher.

La Mondiale contracte des engagements qui transfèrent soit un risque d'assurance soit un risque financier voire les deux. Les contrats d'assurance sont des contrats qui transfèrent un risque d'assurance significatif. La prestation quand l'évènement sur lequel repose le risque d'assurance survient est comparée à celle au cas où cet évènement ne survient pas afin de déterminer si le risque d'assurance est significatif. Les contrats d'assurance peuvent également inclure un risque financier. Les contrats d'investissement sont des contrats où seul un risque financier est transféré.

Les contrats d'assurance et d'investissement avec participation discrétionnaire

Par application de la norme IFRS 4 (principes IFRS assurance en phase I), l'évaluation des provisions techniques sur les contrats d'assurance ou à participation discrétionnaire suit les principes précédemment retenus par le Groupe en application des normes locales. Les provisions d'assurance vie comprennent les provisions mathématiques qui représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris par l'assureur et ceux pris par l'assuré. Les provisions sont calculées en utilisant des méthodes actuarielles qui incluent des hypothèses portant sur les primes, la mortalité, la performance des investissements, les taux de rachat et l'évolution des dépenses. Ces hypothèses s'appuient initialement sur les meilleures estimations basées sur l'expérience

à la date de tarification. Elles tiennent compte d'une marge pour risque entre autre au travers d'un taux d'actualisation prudent. Ces hypothèses sont revues annuellement, comparées à des expériences récentes et si nécessaire mises à jour.

En application des méthodes préférentielles prévues par le Règlement CRC 2000-05, les provisions mathématiques sont constituées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels des actifs.

Elles sont, en France, calculées par référence aux tables homologuées sur la base de données publiées par l'INSEE. La prise en compte des effets des tables prospectives sur les provisions de rentes en cours de constitution faisait l'objet dans les comptes sociaux d'un étalement depuis l'exercice 1993. Les rentes en service sont provisionnées sur la base de tables prospectives.

En 2006, l'arrêté du 1er août 2006 (publié au Journal Officiel le 28 août 2006) a homologué les nouvelles tables de mortalité par génération sexuée TGH05 (masculine) et TGF05 (féminine). Ces nouvelles tables distinguent les populations assurées en fonction de leur année de naissance (génération à partir de 1900 jusque 2005) et leur sexe.

Dans les comptes sociaux, pour les rentes en service et les rentes en constitution soumises à la directive 2004/113/CE (Gender Directive), les provisions sont calculées avec la table de mortalité (TGF05) ayant servi à la tarification. Pour l'établissement des comptes consolidés, aucun étalement de l'incidence des changements d'estimation n'est pratiqué.

Les provisions pour sinistres correspondent aux capitaux échus et aux sinistres survenus non encore réglés au 31 décembre.

Les contrats d'investissements sans participation discrétionnaire

Les contrats d'investissements sans participation aux bénéfices discrétionnaire sont traités comme des passifs financiers entrant dans le champ de la norme IAS 39. Ces contrats sont donc comptabilisés :

- soit en juste valeur avec la variation allant au compte de résultat (principalement des contrats libellés en unités de compte) ;
- soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La comptabilité de dépôt est appliquée à tous ces contrats. Les primes nettes reçues de ces contrats ne sont pas comptabilisées en chiffre d'affaires et l'ensemble des chargements associés à ces contrats sont enregistrés au compte de résultat au poste « autres produits d'exploitation ».

4.2.14. Test de suffisance des passifs

Des tests de suffisance du passif sont réalisés pour s'assurer du caractère suffisant des passifs d'assurance (nets des autres éléments d'actifs ou de passifs liés tels que les frais d'acquisition reportés et les valeurs de portefeuille acquises). Ce test s'appuie sur une valeur actuelle des marges du portefeuille qui est comparée aux engagements pris vis-à-vis des clients. Il inclut des risques spécifiques comme les options et garanties ne faisant pas l'objet de règles de provisionnement détaillées en normes françaises. Le taux d'actualisation du risque est le taux de marché plus une prime de risque calculée sur la base de la moyenne du secteur d'activité.

Les insuffisances éventuelles sont provisionnées avec pour contrepartie un impact en résultat.

La Mondiale n'a pas eu, à ce titre, en 2013 comme pour les exercices précédents, à enregistrer de provisions supplémentaires.

4.2.15. Méthode d'affectation des charges par destination

Le référentiel IFRS permet de conserver la répartition des charges par destination que le Groupe applique suite à l'arrêté du 20 juin 1994 relatif au nouveau plan comptable assurance.

Cette démarche a pour objectif de répartir les charges d'exploitation, préalablement comptabilisées par nature, entre les différentes grandes fonctions des sociétés.

La démarche retenue pour passer des comptes par nature à la répartition par destination se fait par répartitions successives en cascade des coûts complets de chaque service.

À l'issue de cette répartition, les coûts de services sont répartis entre les grandes fonctions de l'entreprise : acquisition et administration des contrats, règlements des prestations, gestion des placements et autres services techniques.

4.2.16. Plus et moins-values de cessions intra-groupe

Les plus et moins-values réalisées par les sociétés d'assurance sur les cessions internes sont éliminées avec application

de participation aux bénéfices différée. De plus, les résultats dégagés lors des cessions internes portant sur des titres de participation de sociétés consolidées sont retraités.

4.2.17. Participation aux bénéfices

Les provisions pour participation aux bénéfices correspondent aux participations des assurés aux bénéfices techniques et financiers réalisés par les compagnies. Elles sont destinées à être versées aux assurés et à accroître leurs garanties après incorporation aux provisions mathématiques.

4.2.18. Provision pour participation aux bénéfices différée et comptabilité reflet

La comptabilité reflet est appliquée aux contrats d'assurance et d'investissement avec participation discrétionnaire. Lorsque des plus ou moins-values latentes sont comptabilisées, une provision pour participation aux bénéfices est enregistrée. À toute plus ou moins-value latente sur les actifs comptabilisés à la juste valeur par résultat est associé un impact de la comptabilité reflet en compte de résultat. De la même façon, à toute plus ou moins-value latente sur les actifs disponibles à la vente enregistrée par capitaux propres, correspond un impact de la comptabilité reflet comptabilisé en capitaux propres.

Cette provision pour participation aux bénéfices différée est déterminée d'une part sur la base des participations aux bénéfices octroyées aux assurés dans les années passées et d'autre part sur les éléments prévisionnels de La Mondiale.

Lorsque La Mondiale est en situation de participation aux bénéfices différée active, un test de recouvrabilité est réalisé.

Les participations différées actives et passives ne peuvent se compenser que lorsqu'elles résultent de différences positives et négatives de nature et d'échéance similaires.

4.2.19. Impôts différés

Ils sont comptabilisés en appliquant l'approche bilan de la méthode du report variable.

Il n'est pas constaté d'impôts différés sur les retraitements d'opérations intra-groupe liés à des titres de participations.

En ce qui concerne la prise en compte des actifs et passifs d'impôts différés :

- l'impôt différé passif est toujours comptabilisé (hormis le cas précité) ;
- en revanche, les actifs d'impôts différés

ne sont portés à l'actif du bilan que si leur récupération est probable.

En outre, en application de la loi 2012-1510 du 29/12/2012- article 66, La Mondiale a comptabilisé dans ses comptes au titre de l'exercice 2013 le Crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE). Conformément à cette loi, ce crédit d'impôt a été calculé en proportion de la masse salariale brute, hors salaires supérieurs à 2,5 fois le SMIC en appliquant le taux fixé de 4%. Chez les adhérents bénéficiaires du CICE, le montant du CICE est comptabilisé en produit d'impôt (en compte de résultat) en contrepartie d'un produit à recevoir de l'État comptabilisé au bilan.

4.3. Les retraitements de consolidation Homogénéisation des comptes sociaux

Les comptes des filiales intégrées qui n'appliquent pas le plan comptable assurance sont transposés par l'intermédiaire d'une interface qui permet le passage des comptes individuels aux comptes consolidés.

La répartition par destination des charges et produits se réalise en fonction de l'activité de la filiale dans l'ensemble consolidé considéré comme un périmètre d'assurance vie.

Provisions pour dépréciations à caractère durable

Les éventuelles provisions constituées par La Mondiale sur les titres de ses participations consolidées sont neutralisées.

Provisions pour risques et charges

Les provisions comptabilisées à titre prudentiel et dont la probabilité de sortie de ressources est faible sont neutralisées.

Provisions pour risque d'exigibilité

Ces provisions sont constituées dans les comptes sociaux des entreprises d'assurance françaises lorsque la valeur globale des actions, immeubles et titres inscrits au bilan est supérieure à la valeur de réalisation de ces biens. Dans les comptes consolidés IFRS, ces provisions ne sont pas maintenues. Elles sont remplacées par les dépréciations IFRS sur les titres ou les immeubles tels que les tests de dépréciation les font apparaître.

Provisions pour égalisation

Dans la mesure où elles ne correspondent pas à un engagement envers les assurés ou souscripteurs de contrats, ces provisions sont éliminées en consolidation, conformément aux dispositions en vigueur. Pour rappel, elles sont

définies selon les articles R 331-3 et 331-6 du Code des assurances et sont destinées à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre le risque décès ou contre les risques de dommages corporels.

Réserve de capitalisation

Pour rappel, la réserve de capitalisation est fiscalisée dans les comptes sociaux, depuis 2010 (Loi de finance 2011).

En ce qui concerne les flux de période de la réserve de capitalisation, les mouvements de l'exercice de cette réserve, affectant le compte de résultat dans les comptes individuels, sont toujours annulés.

Le retraitement ne donne pas lieu à la constatation d'une participation aux bénéfices différée sauf s'il existait une probabilité forte de cession à court terme qui entraînerait une reprise de cette réserve.

Dans les comptes sociaux, la dotation à la réserve de capitalisation n'est pas déductible et la reprise de cette réserve n'est pas taxable. Cette modification revient à considérer que les plus ou moins values obligataires qui donnent lieu à dotation/reprise de réserve de capitalisation entrent dans le calcul de l'impôt (non déductibilité des flux sur la réserve de capitalisation). La charge ou le produit théorique d'impôt lié au retraitement fiscal est comptabilisé en compte non technique (avec contrepartie réserve de capitalisation) et contribue au résultat non technique de l'entreprise ; ce flux est neutralisé dans les comptes consolidés.

Impôts différés

Ils sont constatés dans les comptes consolidés en application des principes de consolidation. Il n'est pas constaté d'impôt différé dans les comptes sociaux.

Les impôts différés sont constatés en fonction du taux applicable lors de leur survenance. Si ce taux est connu à l'avance, il est retenu ; à défaut, on retient le taux applicable au titre de l'exercice où ils sont constatés.

La dernière Loi de finances a engendré une majoration des taux d'impôt sur les sociétés ; celui-ci passe de 36,10 % à 38 % pour les exercices 2013 et 2014 suite à l'augmentation de la contribution exceptionnelle de 5 % à 10,7 %. De façon concrète, dans les comptes consolidés, le taux de 34,43 % s'applique pour l'ensemble des impôts différés sauf pour les cas dont on sait de façon sûre qu'ils se

dénoueront d'ici fin 2014. A titre d'exemple, les retraitements IFRS liés à la revalorisation des placements s'inscrivent dans une perspective moyen - long terme (pour l'essentiel, les placements seront conservés au-delà de 2014) et le taux utilisé est donc logiquement de 34,43 %.

En application de la norme IAS 12, le périmètre ne pratique pas d'actualisation des flux pour déterminer ses provisions d'impôts différés. Les impôts différés naissent de la différence temporelle apparaissant entre la base taxable des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans les comptes consolidés. Les actifs d'impôts différés sont reconnus dans la mesure où il est probable que le profit d'impôt sera utilisable.

Engagements de retraite

La Mondiale applique la norme IAS 19 révisée «Avantages du personnel », publiée le 16 juin 2011 et applicable à partir du 1^{er} janvier 2013 ; celle-ci a apporté des modifications sur le traitement du coût des services passés en cas de changement de régimes, a supprimé la méthode dite du corridor et a prescrit la reconnaissance immédiate des écarts actuariels non plus par résultat mais par capitaux propres. Les impacts ne sont pas significatifs pour le périmètre La Mondiale car la méthode du corridor n'était pas appliquée antérieurement.

Les régimes en place au sein de la Mondiale sont des régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Dans le cas des régimes à cotisations définies, les entités du périmètre ne sont engagées qu'au versement annuel des cotisations à un fond d'assurance. La société d'assurance concernée est Arial assurance. Les cotisations sont indiquées en annexe.

Les régimes à prestations définies, dont bénéficient les salariés du groupe sont essentiellement médailles du travail et indemnités de fin de carrière. Les engagements de retraite du périmètre La Mondiale sont estimés sur la base d'hypothèses actuarielles et de la méthode des unités de crédit projetés. Les droits des salariés sont calculés sur la base de la Convention collective ou conformément aux engagements contractuels. L'âge moyen de départ à la retraite est établi par catégorie de personnel, la table de mortalité retenue est la table TF 00/02 et le

taux d'actualisation fait référence à un taux de rendement des obligations d'entreprises de 1^{ère} catégorie de même maturité que les engagements. Ce taux s'élève à 3,30% pour l'exercice 2013.

Dans le cas des régimes à prestations définies, les passifs ou les actifs du régime sont reconnus au bilan comme la différence entre la dette actuarielle (correspondant à la valeur actuelle des engagements futurs) et la juste valeur des actifs des plans d'assurance.

Réassurance interne

Les flux résultant des traités de réassurance interne sont éliminés (flux et opérations bilancielles).

4.4. La présentation des comptes

La présentation du bilan, du compte de résultat, du tableau des flux de trésorerie, du tableau de variation des capitaux propres et de l'annexe a été réalisée conformément aux principes édictés par les normes et aux pratiques comptables actuellement en vigueur.

Présentation de l'information sectorielle

Des comptes de résultat et bilans sectoriels par activités sont présentés au début des états financiers. Ils comportent une décomposition selon les trois grands types de canaux de distribution :

- réseau salarié ;
- courtage ;
- partenariat ;
- et « autre », relatif aux autres activités non significatives de type gestion d'actifs ou holding.

Il n'a pas été réalisé de décomposition géographique des états financiers dans la mesure où l'essentiel de l'activité s'exerce en France. Le tableau de détail du chiffre d'affaires mentionne cependant la part hors France, à savoir Luxembourg.

Le secteur « autres activités » est marginal. Les éléments s'y rapportant sont regroupés sous la ligne « autres produits nets » dans le compte de résultat.

Les éliminations des opérations inter sectorielles sont positionnées dans chacun des postes du bilan ou du compte de résultat.

Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est désormais établi selon la méthode indirecte.

comptes consolidés 2013

5. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

5.1. Écarts d'acquisition

La valeur nette comptable antérieure à la date de première application des normes IFRS a été figée en colonne "Brut".

(en milliers d'euros)	2013			2012		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
La Mondiale Partenaire	7 124		7 124	7 124		7 124
68 Faubourg	9 623	-9 623	0	9 623	-9 623	0
Cours Albert 1er	13 242		13 242	13 242		13 242
Aprep	6 915		6 915	6 915		6 915
Olympia	2 891		2 891	0		0
Prima Epargne	16 910	-5 069	11 841	16 910	-3 380	13 530
Écarts d'acquisition actif au 31 décembre	56 705	-14 692	42 013	53 814	-13 003	40 811

5.2. Autres actifs incorporels

L'objectif de ce tableau est de distinguer au sein des actifs incorporels les valeurs de portefeuille et les logiciels. Il a aussi pour but de mettre en évidence les flux de la période en termes d'acquisition / cessions et d'amortissements.

2013 (en milliers d'euros)	Valeur brute au 1 ^{er} janvier	Entrée de périmètre	Acquisitions	Cessions / Transfert	Valeur brute au 31 décembre	Dépréciation/ Amortissement au 1 ^{er} janvier	Entrée de périmètre	Dotations de la période	Reprises de la période	Dépréciation/ Amortissement au 31 décembre	Valeur nette au 31 décembre
Valeurs de portefeuille	18 523			-4 450	14 073	-9 881		-893	2 169	-8 605	5 469
Logiciels	131 522	2 360	2 179	-2 096	133 965	-116 573	-1 808	-6 546	662	-124 265	9 700
Autres	0		46	287	333	0		-261		-261	72
Total	150 045	2 360	2 225	-6 259	148 371	-126 453	-1 808	-7 700	2 831	-133 130	15 241

2012 (en milliers d'euros)	Valeur brute au 1 ^{er} janvier	Entrée de périmètre	Acquisitions	Cessions / Transfert	Valeur brute au 31 décembre	Dépréciation/ Amortissement au 1 ^{er} janvier	Entrée de périmètre	Dotations de la période	Reprises de la période	Dépréciation/ Amortissement au 31 décembre	Valeur nette au 31 décembre
Valeurs de portefeuille	14 632	5 271	0	-1 380	18 523	-7 700	-2 143	-38		-9 881	8 643
Logiciels	127 339	3 748	6 773	-6 338	131 522	-109 300	-2 692	-7 514	2 933	-116 573	14 949
Autres	0				0	0				0	0
Total	141 971	9 019	6 773	-7 718	150 045	-116 999	-4 835	-7 552	2 933	-126 453	23 592

5.3. Notes sur les placements

5.3.1. Décomposition des placements

Ce tableau vise à fournir la décomposition des placements selon les catégories IFRS et les intentions de détention.

2013

Décomposition des placements (en milliers d'euros)	Prix de revient	Dépréciations	Amortissements	Réserves de réévaluation	Valeur au bilan	% de la valeur au bilan	Valeur de réalisation	Plus ou moins values latentes
Placements comptabilisés au coût								
Immobilier d'exploitation	37 342	-146	-14 998		22 198	0,03%	30 332	8 134
Immobilier de placement	2 191 269	-8 175	-174 160		2 008 935	2,86%	2 577 495	568 560
Placements disponibles à la vente								
Parts de sociétés immobilières	124			160	284	0,00%		
Obligations	37 841 731	-4 334	15 056	2 789 534	40 641 988	57,86%		
OPCVM	457 474	-68 302		118 352	507 524	0,72%		
Actions	3 518 831	-954 475		870 229	3 434 585	4,89%		
Placements comptabilisés à la juste valeur par résultat								
Immobilier					38 981	0,06%		
Obligations					1 053 311	1,50%		
OPCVM					1 451 160	2,07%		
Instruments dérivés					118 335	0,17%		
Prêts et créances								
Prêts	3 541 164	-407			3 540 757	5,04%		
Total des placements hors unités de compte					52 818 057	75,19%		576 694
Immobilier (comptabilisé en juste valeur par résultat)					71 648	0,10%		
Autres placements (comptabilisés en juste valeur par résultat)					17 354 191	24,71%		
Total des placements représentant les contrats en unités de compte					17 425 839	24,81%		
Total des placements					70 243 896	100,00%		576 694

Les prêts intègrent les avances sur polices.

Cette ligne intègre également la contrepartie des titres pris en pension pour un montant de 2,3 milliards d'euros en 2013 contre 2,1 milliards l'année dernière.

L'immobilier d'exploitation et l'immobilier de placement sont évalués au coût et les plus ou moins values latentes sont mises en évidence. Selon la loi du 31 décembre 1989, les sociétés d'assurance ont fait procéder à l'expertise de leur patrimoine immobilier. Cette expertise quinquennale est réalisée par la société Foncier Expertise et est réactualisée annuellement pour La Mondiale, les SCI La Mondiale Actimmo, La Mondiale Immo et la SARL 68 Faubourg.

Par rapport aux critères de choix qui président à l'inscription d'un actif financier en disponible à la vente, "trading" ou option en juste valeur, la classification retenue correspond à des intentions de gestion et de détention définies par grandes catégories de support, conformément aux modalités de gestion définies par la Direction des Investissements.

Les instruments dérivés sont présentés distinctement, soit à l'actif, soit au passif en fonction du sens de chaque ligne d'actifs.

comptes consolidés 2013

2012

Décomposition des placements (en milliers d'euros)	Prix de revient	Dépréciations	Amortissements	Réserves de réévaluation	Valeur au bilan	% de la valeur au bilan	Valeur de réalisation	Plus ou moins values latentes
Placements comptabilisés au coût								
Immobilier d'exploitation	36 693	-193	-11 065		25 434	0,04%	29 320	3 886
Immobilier de placement	2 297 863	-21 373	-199 260		2 077 230	3,25%	2 768 786	691 556
Placements disponibles à la vente								
Parts de sociétés immobilières	124			183	308	0,00%		
Obligations	35 476 939	-5 988	48 906	3 582 565	39 102 422	61,17%		
OPCVM	383 809	-73 343		82 848	393 315	0,62%		
Actions	3 116 182	-1 236 006		654 272	2 534 448	3,96%		
Placements comptabilisés à la juste valeur par résultat								
Immobilier					37 617	0,06%		
Obligations					647 162	1,01%		
OPCVM					1 522 537	2,38%		
Instruments dérivés					142 511	0,22%		
Prêts et créances								
Prêts	2 864 884	-360			2 864 524	4,48%		
Total des placements hors unités de compte					49 347 508	77,20%		695 441
Immobilier (comptabilisé en juste valeur par résultat)					67 015	0,10%		
Autres placements (comptabilisés en juste valeur par résultat)					14 506 436	22,69%		
Total des placements représentant les contrats en unités de compte					14 573 451	22,80%		
TOTAL DES PLACEMENTS					63 920 959	100,00%		695 441

5.3.2. Tableau de variation des valeurs brutes de l'immobilier d'exploitation et de placement

Ce tableau met en évidence les flux de période (acquisition, cessions...) des valeurs brutes relatifs à l'immobilier des sociétés du périmètre évalué au coût, en distinguant immobilier d'exploitation et de placement. Pour réconcilier le solde avec les montants présentés au bilan, il convient d'ajouter les amortissements et éventuelles dépréciations (voir 5.3.1.).

2013

(en milliers d'euros)	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Transferts	Clôture
Immobilier d'exploitation	36 693	649			37 342
Immobilier de placement	2 297 863	170 344	-276 938		2 191 269
Total	2 334 555	170 993	-276 938	0	2 228 611

(en milliers d'euros)	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Transferts	Clôture
Immobilier d'exploitation	35 550		-78	1 221	36 693
Immobilier de placement	2 284 039	243 953	-228 908	-1 221	2 297 863
Total	2 319 589	243 953	-228 986	0	2 334 555

5.3.3. Détail des instruments financiers dérivés

Au bilan, les instruments dérivés sont comptabilisés à l'actif ou au passif selon la position qui résulte de leur juste valeur. Au 31 décembre 2013, ils s'élèvent à 118 335 milliers d'euros à l'actif et 135 344 milliers d'euros au passif, soit une position nette de - 17 009 milliers d'euros.

En fonction de la nature de l'instrument couvert, cette position nette s'analyse de la façon suivante :

Instruments dérivés liés à des couvertures d'actif

(en milliers d'euros)	2013		2012	
	Montant notionnel	Juste valeur	Montant notionnel	Juste valeur
Swaps	1 146 161	-44 345	1 090 162	-56 995
Forwards	1 075 000	63 216	825 000	79 685
Instruments dérivés	2 221 161	18 871	1 915 162	22 690

Instruments dérivés liés à des couvertures de passif

(en milliers d'euros)	2013		2012	
	Montant notionnel	Juste valeur	Montant notionnel	Juste valeur
Swaps	457 143	-35 880	138 000	4 416
Forwards				
Instruments dérivés	457 143	-35 880	138 000	4 416

Tous les instruments dérivés sont des instruments négociés sur un marché de gré à gré.

Les swaps de taux permettent d'échanger la nature des taux d'intérêt (taux fixe ou taux variable) perçus sur les actifs ou payés sur les passifs.

Ces swaps de taux d'intérêt sont utilisés comme instruments de couverture afin de réduire le risque de taux lié aux engagements de versement d'intérêts sur les passifs. Ils sont adossés à des investissements obligataires afin d'obtenir des actifs synthétiques cohérents par rapport aux passifs, notamment aux titres subordonnés émis.

comptes consolidés 2013

5.4. Part des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers

Ce tableau a pour objectif de mettre en évidence la part des réassureurs dans les passifs techniques et financiers selon les catégories de classification IFRS : contrats d'assurance ou d'investissement. Les parts en euros et en unités de compte sont réparties au sein de ces deux catégories et les parts avec ou sans participation discrétionnaire sont présentées au sein des contrats d'investissements.

Part des réassureurs dans les passifs techniques liés à des contrats d'assurance

(en milliers d'euros)	2013	2012	
Part des réassureurs dans les provisions techniques liées à des contrats d'assurance en euros	111 762	217 065	
Part des réassureurs dans les provisions techniques liées à des contrats d'assurance libellés en unités de compte	1 965	1 893	
Total	113 727	218 958	A

Part des réassureurs dans les passifs techniques et les passifs financiers liés à des contrats d'investissement

(en milliers d'euros)	2013	2012	
Part des réassureurs dans les passifs techniques liés à des contrats d'investissement en euros avec participation discrétionnaire	36 743	36 763	
Part des réassureurs dans les passifs financiers liés à des contrats d'investissement en euros sans participation discrétionnaire	-	-	
Part des réassureurs dans les passifs techniques liés à des contrats d'investissement libellés en unités de compte avec participation discrétionnaire	-	-	
Part des réassureurs dans les passifs financiers liés à des contrats d'investissement libellés en unités de compte sans participation discrétionnaire	7	-	
Total	36 750	36 763	B

Réconciliation avec le solde au bilan	2013	2012	
Part des réassureurs dans la participation aux bénéfices	33 515	20 612	C
Total de la part des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	183 992	276 333	A + B + C

5.5. Créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance

(en milliers d'euros)	2013	2012
Primes acquises non émises	77 736	137 511
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	3 746	14 202
Créances nées d'opérations de réassurance	28 220	-5 384
Participation bénéficiaire différée active	421 185	498 308
Total	530 887	644 637

La participation bénéficiaire différée active est présentée ci-dessous par nature de retraitement.

A l'exception de la participation bénéficiaire différée active, il s'agit essentiellement de créances à moins d'un an.

5.5.1. Participation bénéficiaire différée active

(en milliers d'euros)	2013	2012
Participation différée nette sur réévaluations d'actifs à la juste valeur par résultat	-	-
Participation différée nette sur réévaluations d'actifs constatées par capitaux propres	-	-
Participation différée active relative à des plus values immobilières intragroupe	421 185	498 308
Total	421 185	498 308

5.6. Autres créances

(en milliers d'euros)	2013	2012
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	31 660	65 127
Personnel	1 430	1 370
Autres créances	55 950	36 655
- Provisions pour dépréciation	-2 062	-3 128
Total	86 978	100 024

Il s'agit essentiellement de créances à moins d'un an.

5.7. Autres actifs corporels d'exploitation

(en milliers d'euros)	2013	2012
Valeur brute	82 736	77 687
Amortissements	-60 076	-54 978
Valeur nette	22 660	22 709

Pour rappel, l'immobilier d'exploitation est présenté au sein des placements.

comptes consolidés 2013

5.8. Frais d'acquisition reportés

Ce tableau met en évidence les flux entre ouverture et clôture pour les frais d'acquisition reportés, à savoir essentiellement la capitalisation de nouveaux contrats et les amortissements de période.

(en milliers d'euros)	2013	2012
Valeur nette au 1 ^{er} janvier	777 941	782 272
Capitalisation de nouveaux contrats sur la période	147 208	132 768
Nouveaux contrats de la période (valeur brute)	147 208	132 768
Cessions de filiales	0	0
Portefeuilles de contrats destinés à être vendus		
Variation du périmètre des portefeuilles de contrats	0	0
Amortissements de la période	164 114	133 565
Intérêts capitalisés	17 689	20 309
Pertes de valeurs reconnues au cours de la période	0	-23 843
Reprises de pertes de valeur		
Amortissements et pertes de valeur	-146 426	-137 100
Variation de change		
Autres variations (*)		
Autres variations	0	0
Valeur nette au 31 décembre	778 723	777 941

(*) : ajustement des paramètres de calcul

Conformément aux principes énoncés dans la partie 4.2, ils ne sont pas limités à l'écart de zillmétrisation. Les principaux paramètres retenus respectent les règles de prudence et se composent essentiellement d'une durée de vie des contrats limitée à 15 ans pour les frais engagés jusque 2004, durée portée à 22 ans à compter de 2005 et d'un taux d'actualisation de 1,25 %, soit 60% du taux moyen des emprunts d'Etat, au 1er janvier 2013

5.9. Impôts différés

5.9.1. Mise en évidence des impôts différés actif et passif

L'incidence sur les postes d'impôts différés du bilan s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	2013	2012
Impôts différés actif	133 378	169 539
Impôts différés passif	489 389	718 775
Incidence nette	-356 011	-549 236
Inscrite à l'actif du bilan	1 657	606
Inscrite au passif du bilan	357 668	549 842

Tous les impôts différés sont comptabilisés. Les impôts différés concernent essentiellement le groupe fiscal La Mondiale. En présentation bilan, les impôts différés actifs sont compensés avec les impôts différés passifs de la même entité fiscale.

5.9.2. Analyse des impôts différés par grandes natures de retraitement

(en milliers d'euros)	2013		2012	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Différences temporaires	16 280	16 486	12 635	209 392
Retraitements :				
• Frais d'acquisition reportés		256 285		254 014
• Provisions techniques	88 090	63 239	99 157	64 252
• Opérations intra-groupe	11 781	-3 472	11 781	-6 229
• Réserve de capitalisation	1 839	1 838	1 839	1 838
• Réévaluation des placements	14 334	128 594	43 531	168 898
• Ecart d'évaluation		20 472		20 762
• Autres retraitements	1 055	5 947	597	5 847
• Compensations	-131 722	-131 722	-168 933	-168 933
Incidence nette	1 657	357 668	606	549 842
	-356 011		-549 236	

Les montants figurant sur la ligne "compensations" correspondent à la compensation actif / passif des impôts différés, réalisée au sein d'une même entité fiscale.

5.10. Dettes de financement

Les dettes de financement sont évaluées au coût.

Les titres subordonnés à durée indéterminée de La Mondiale Partenaire, de La Mondiale Europartner et d'Arial assurance sont détenus par La Mondiale et sont éliminés. Il en est de même pour les titres participatifs Pasiphae détenus intégralement par La Mondiale Partenaire.

(en milliers d'euros)	Echéance	2013	2012
Titres subordonnés à durée indéterminée α	Durée indéterminée	51 230	400 000
Titres subordonnés remboursables β	2044	331 700	0
Titres subordonnés à durée indéterminée χ	Durée indéterminée (avec option de rachat exerçable à tout moment)	27 500	27 500
Titres subordonnés à durée indéterminée δ	Durée indéterminée	10 000	10 000
Titres subordonnés à durée indéterminée ϵ	Durée indéterminée	435 067	0
Titres subordonnés remboursables ϕ	27/01/2013	0	15 000
Total		855 497	452 500

5.10.1. Caractéristiques des dettes de financement

(en milliers d'euros)	Taux d'intérêt applicable	Marché de cotation	Code ISIN	Cotation 31/12/2013
Titres subordonnés à durée indéterminée α	EURIBOR 3 mois + 2,70%	Euro MTF à Luxembourg	FR0010021287	96,84%
Titres subordonnés remboursables β	6,75%	EuroNext Paris	XS0919410828	107,92%
Titres subordonnés à durée indéterminée χ	EURIBOR 3 mois + 1,75% pour 22 500 KE EURIBOR 3 mois + 5,00% pour 5 000 KE	Non coté	Non applicable	Non applicable
Titres subordonnés à durée indéterminée δ	EURIBOR 3 mois + 2,87%	Non coté	Non applicable	Non applicable
Titres subordonnés à durée indéterminée ϵ	7,625%	EuroNext Paris	XS0919401751	108,00%

comptes consolidés 2013

5.11. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement

5.11.1. Décomposition des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement

Selon les principes évoqués en 4.2, les passifs techniques et financiers sont classés en contrats d'assurance et d'investissement, libellés ou non en unités de compte. Les tableaux suivants explicitent cette décomposition.

Passifs relatifs à des contrats d'assurance

(en milliers d'euros)	2013	2012	
Provisions mathématiques	22 872 797	22 007 875	
Provisions pour primes non acquises		-	
Provisions pour sinistres	117 224	190 231	
Autres provisions	924	37 947	
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance en euros	22 990 945	22 236 053	A
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance libellés en unités de compte	5 403 339	4 906 331	B
Total	28 394 284	27 142 384	

Passifs relatifs à des contrats d'investissement

(en milliers d'euros)	2013	2012	
Provisions mathématiques	20 437 841	18 229 077	
Provisions pour primes non acquises		-	
Provisions pour sinistres	16 456	17 517	
Autres provisions	1 876	893	
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement en euros avec participation discrétionnaire	20 456 173	18 247 487	C
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement en euros sans participation discrétionnaire	-	-	D
Sous-total des passifs relatifs à des contrats d'investissement en euros	20 456 173	18 247 487	
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement libellés en unités de compte avec participation discrétionnaire	8 091 209	6 515 536	E
Passifs financiers relatifs à des contrats d'investissement libellés en unités de compte sans participation discrétionnaire	3 753 440	3 010 881	F
Sous-total des passifs relatifs à des contrats d'investissement libellés en unités de compte	11 844 649	9 526 417	
Total	32 300 822	27 773 904	

Réconciliation avec les soldes du bilan	2013	2012	
Total des passifs techniques hors unités de compte suivant tableau ci-dessus	43 447 118	40 483 540	A + C + D
Participation aux bénéfices sociale	716 088	726 142	
Total des passifs techniques et financiers hors unités de compte	44 163 206	41 209 682	
Total des passifs techniques et financiers libellés en unités de compte	17 247 988	14 432 748	B + E + F

L'agrégat "Participation aux bénéfices" intègre des retraitements effectués en consolidation.

Les éventuelles provisions pour risques croissants ou risques en cours sont classées dans la rubrique "autres provisions".

Dans la mesure où la notion de juste valeur des contrats n'a pas encore été définie, le groupe attend la phase II des IFRS pour donner une définition et un montant adéquats de cette juste valeur.

5.11.2. Analyse de la variation des passifs techniques et financiers du 1^{er} janvier au 31 décembre

Les tableaux suivants expliquent la variation de période pour les années 2013 et 2012 des passifs techniques et financiers selon les trois grandes catégories IFRS (IFRS 4 Assurance, IFRS 4 Investissement et IAS 39 Investissement).

2013

(en milliers d'euros)		IFRS 4 Assurance	IFRS 4 Investissement	IAS 39 Investissement	TOTAL
Passifs techniques et passifs financiers bruts au 1er janvier 2013	1	27 142 385	24 763 018	3 010 881	54 916 285
Primes	a	2 018 221	4 731 027	110 486	6 859 733
Prestations	b	1 773 942	2 088 510	228 405	4 090 857
Revalorisation des provisions (IC, PB, ACAV)	c	1 331 195	1 357 861	208 928	2 897 983
Résultat technique et autres	d	249 732	171 779	12 314	433 824
Transferts	e	-84 872	-18 135	-21 943	-124 950
Variations de périmètre et changements de méthode comptable	f	10 212	0	667 209	677 421
Variations de change	g	822	-26 116	18 598	-6 696
Passifs techniques et passifs financiers bruts au 31 décembre 2013	2	28 394 290	28 547 365	3 753 440	60 695 095

Explication du flux : $2 = 1 + a - b + c - d + e + f + g$.

2013

(en milliers d'euros)		IFRS 4 Assurance	IFRS 4 Investissement	IAS 39 Investissement	TOTAL
Part des réassureurs dans les passifs techniques et les passifs financiers bruts au 1er janvier 2013	1	218 959	36 763	0	255 723
Primes cédées	a	66 050	1 126	0	67 177
Part des réassureurs dans la charge de sinistres	b	33 766	1 016	0	34 783
Part des réassureurs dans la revalorisation des provisions (IC, PB, ACAV)	c	0	0	0	0
Résultat technique et autres cédés	d	17 311	130	0	17 441
Transferts	e	-122 355	0	0	-122 355
Variations de périmètre et changements de méthode comptable	f	2 150	0	0	2 150
Variations de change	g	0	0	0	0
Part des réassureurs dans les passifs techniques et les passifs financiers bruts au 31 décembre 2013	2	113 727	36 743	0	150 470

Explication du flux : $2 = 1 + a - b + c - d + e + f + g$.

2012

(en milliers d'euros)		IFRS 4 Assurance	IFRS 4 Investissement	IAS 39 Investissement	TOTAL
Passifs techniques et passifs financiers bruts au 1er janvier 2012	1	26 071 344	21 883 099	2 263 406	50 217 850
Primes	a	1 955 174	4 165 656	103 190	6 224 020
Prestations	b	2 034 234	2 616 798	262 163	4 913 195
Revalorisation des provisions (IC, PB, ACAV)	c	1 273 525	1 259 295	208 736	2 741 556
Résultat technique et autres	d	287 757	118 437	7 989	414 183
Transferts	e	76 978	-61 456	-15 522	0
Variations de périmètre et changements de méthode comptable	f	90 196	272 265	695 556	1 058 016
Variations de change	g	-2 841	-20 606	25 668	2 221
Passifs techniques et passifs financiers bruts au 31 décembre 2012	2	27 142 385	24 763 018	3 010 881	54 916 285

Explication du flux : $2 = 1 + a - b + c - d + e + f + g$.

comptes consolidés 2013

2012

(en milliers d'euros)		IFRS 4 Assurance	IFRS 4 Investissement	IAS 39 Investissement	TOTAL
Part des réassureurs dans les passifs techniques et les passifs financiers bruts au 1er janvier 2012	1	140 761	36 597	0	177 358
Primes cédées	a	105 993	1 152	0	107 145
Part des réassureurs dans la charge de sinistres	b	75 140	0	0	75 140
Part des réassureurs dans la revalorisation des provisions (IC,PB, ACAV)	c	0	0	0	0
Résultat technique et autres cédés	d	25 217	986	0	26 203
Transferts	e	0	0	0	0
Variations de périmètre et changements de méthode comptable	f	72 562	0	0	72 562
Variations de change	g	0	0	0	0
Part des réassureurs dans les passifs techniques et les passifs financiers bruts au 31 décembre 2012	2	218 959	36 763	0	255 723

Explication du flux : $2 = 1 + a - b + c - d + e + f + g$.

5.12. Participation aux bénéfices différée passive relative à l'application de la comptabilité reflet

(en milliers d'euros)	2013	2012
Participation différée nette sur réévaluations d'actifs à la juste valeur par résultat	79 196	92 695
Participation différée nette sur réévaluations d'actifs constatées par capitaux propres	2 787 875	3 058 817
Participation différée passive relative à d'autres retraitements	-	-
Total	2 867 071	3 151 512

Le retraitement de la réserve de capitalisation ne donne pas lieu à la constatation d'une participation aux bénéfices différée sauf s'il existe une probabilité forte de cession à court terme de titres qui entraînerait une reprise de cette réserve.

5.13. Provisions pour risques et charges

5.13.1. Tableau récapitulatif des provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	2013	2012
Provisions pour engagements sociaux	24 031	22 528
Provisions pour litiges	20 650	22 508
Provisions à caractère financier	8 262	6 677
Autres provisions pour risques et charges	573	838
Total	53 516	52 551

5.13.2. Analyse par nature des provisions pour risques et charges et explication de la variation de l'exercice

(en milliers d'euros)	provisions pour litiges	provisions à caractère financier	autres provisions pour risques et charges
Valeur comptable au 1er janvier 2013	22 508	6 677	838
Dotations de l'exercice	1 376	1 719	448
Reprises de l'exercice relatives à des provisions utilisées	-3 602	-134	-713
Reprises de l'exercice relatives à des provisions non utilisées	-85		
Autres mouvements de l'exercice	453		
Valeur comptable au 31 décembre 2013	20 650	8 262	573

Les provisions pour engagements de retraite font l'objet d'une analyse spécifique ci-après.

5.13.3. Provisions pour engagements de retraite

Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles prises en compte pour ce calcul de provisions pour engagements de retraite sont explicitées dans le tableau récapitulatif ci-dessous :

	Exercice 2013	Exercice 2012
Droits des salariés calculés sur la base de :	Accord d'entreprise de juillet 2010 Départ à l'initiative du salarié	Accord d'entreprise de juillet 2010 Départ à l'initiative du salarié
Age de départ à la retraite :	Age de liquidation taux plein, selon génération.	Age de liquidation taux plein, selon génération.
Probabilité de vie au terme :	THF00-02 en phase de constitution / TGHF05 en phase de restitution	THF00-02 en phase de constitution / TGHF05 en phase de restitution
Probabilité d'être présent dans la société au terme :	Table de rotation du personnel par âge	Table de rotation du personnel par âge
Evolution des salaires (y compris inflation) :	Taux de revalorisation générale des salaires compris entre 2,50 % et 3 %	Taux de revalorisation générale des salaires compris entre 2,50 % et 3 %
Taux de charges sociales	Administratif : 59,68 %, autres salariés : 48,58 %	Administratif : 59,83 %, autres salariés : 49,27 %
Taux d'actualisation	3,3%	3,3%
Personnel assuré :	Ensemble du personnel	Ensemble du personnel
Date de mise à jour :	31/12/13	31/12/12

ANALYSE DES PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Analyse des éléments du passif et de l'actif de l'exercice	2013	2012
Valeur actualisée de l'obligation d'ouverture	31 306	29 887
Intérêts sur actualisation	1 011	1 460
Coût des services rendus de la période	1 805	1 367
Coût des services passés non comptabilisés		0
Effet liquidation, réduction		0
Prestations servies	-2 393	-4 280
Ajustements des droits acquis	422	105
Ecart actuariel sur actifs généré pendant l'exercice	459	2 768
Valeur actualisée de l'obligation de clôture	32 609	31 306
Juste valeur des actifs à l'ouverture	9 394	9 938
Rendement attendu des actifs	243	291
Cotisations	652	1 412
Prestations servies	-1 955	-3 460
Ajustements des droits acquis		0
Cessions, acquisitions		0
Ecart actuariel sur actifs généré pendant l'exercice	500	1 213
Juste valeur des actifs à la clôture	8 835	9 394

comptes consolidés 2013

Montants comptabilisés au bilan et au compte de résultat	2013	2012
Valeur actualisée de l'obligation de clôture	32 609	31 306
Juste valeur des actifs de clôture	8 835	9 394
Reclassement entre provision mathématique et provision retraite	256	617
Coût des services passés non comptabilisés		
Passif comptabilisé au bilan	24 030	22 529
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 805	1 367
Intérêts sur actualisation	1 011	1 460
Rendement attendu des actifs de couverture	233	-251
Ajustements des droits acquis	-1 005	105
Profit / perte actuariel net comptabilisé au cours de l'exercice	95	70
Coût des services passés		
Amortissement de l'exercice		
Charge comptabilisée au compte de résultat	1 673	3 252
Ecart actuariel net comptabilisé par capitaux propres	-172	-1824

5.14. Dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance

(en milliers d'euros)	2013	2012
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	361 423	378 583
Dettes nées d'opérations de réassurance	67 572	48 404
Total	428 995	426 987

Il s'agit essentiellement de dettes à moins d'un an.

5.15. Autres dettes

(en milliers d'euros)	2013	2012
Dépôts et cautionnements reçus	15 135	16 089
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	132 928	104 028
Personnel	34 955	36 190
Autres dettes	3 653 864	3 361 149
Total	3 836 882	3 517 456

A l'exception des dépôts reçus des locataires, il s'agit essentiellement de dettes à moins d'un an.

Le poste "autres dettes" comprend 3 297 millions d'euros de titres prêtés ou mis en pension au 31/12/2013.

5.16. Engagements hors-bilan

(en milliers d'euros)	2013	2012
Engagements donnés		
Engagements de garanties (cautions et avals)	3 414	1 675
Engagements sur titres (nantissements)	188 506	138 341
Autres engagement donnés	15 925	17 038
Engagements reçus		
Engagements de garanties (cautions et avals)	60 944	48 295
Engagements sur titres (nantissements)	120 310	117 787
Autres engagements reçus	150 116	93 000

Les cautions entre les sociétés du Groupe intégrées globalement sont éliminées. Les données des entités consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle sont présentées à la hauteur de leur pourcentage de détention par le Groupe.

6. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

6.1. Primes ou chiffre d'affaires des autres activités par zone géographique

(en milliers d'euros)				2013	2012
	France	Union Européenne	Reste du monde	Total	
Primes de l'assurance vie	4 544 559	2 202 377	-	6 746 936	6 150 270
Primes de l'assurance non vie	2 320	-	-	2 320	46 611
Variation des provisions pour primes non acquises	-	-	-	0	0
Chiffre d'affaires des autres activités	2 694	-	-	2 694	36 735
Total	4 549 573	2 202 377	0	6 751 951	6 233 616

La zone géographique est définie par le pays d'émission de la prime ou de constatation du chiffre d'affaires.

6.2. Autres produits d'exploitation

(en milliers d'euros)	2013	2012
Subventions liées aux majorations légales de rentes	13 487	14 084
Prélèvements sur contrats d'investissement sans participation discrétionnaire	18 952	16 667
Autres produits	32 172	5 825
Total	64 611	36 576

La ligne "Autres produits" comprend essentiellement les autres produits techniques des sociétés d'assurance.

6.3. Produits financiers

Décomposition des produits financiers (en milliers d'euros)	Produits des placements		Plus values de cession		Etalement de la surcôte décôte sur obligations		Total	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
	Placements immobiliers	154 204	193 717	23 506	29 572	0	0	177 710
Valeurs mobilières et prêts	1 732 148	1 644 526	364 595	833 228	47 253	59 204	2 143 997	2 536 958
Placements financiers hors unités de compte	1 886 352	1 838 244	388 101	862 799	47 253	59 204	2 321 707	2 760 247

Les valeurs mobilières concernent essentiellement des placements disponibles à la vente.

Les plus values sur cessions intragroupe (y compris d'immeubles) sont retraitées, avec application de participation bénéficiaire différée et d'impôt différé.

Le montant net des plus values de cessions sur les actifs disponibles à la vente est de 212 millions d'euros, dont 246 millions d'euros de plus value et 34 millions d'euros de moins value.

comptes consolidés 2013

6.4. Variation de juste valeur et dépréciation des instruments financiers

L'objectif de ce tableau est de mettre en évidence les variations de juste valeur et de dépréciation des instruments financiers, y compris l'ajustement ACAV relatif aux contrats en unités de compte.

La juste valeur par résultat correspond à l'option de juste valeur (pas de classement en trading).

(en milliers d'euros)	2013	2012
Variation de valeur des instruments comptabilisés à la juste valeur par résultat	-15 115	144 462
Ajustement ACAV	1 425 599	1 320 203
Variation de dépréciation	298 112	-101 576
Total	1 708 596	1 363 089

6.5. Charges des prestations des contrats

(en milliers d'euros)	2013	2012
Charge des sinistres	-3 922 433	-4 511 381
Charge des provisions d'assurance *	-3 807 924	-2 770 621
Participation des assurés aux résultats	-1 790 903	-1 791 740
Total	-9 521 260	-9 073 742

* la charge des provisions d'assurance inclut la variation des provisions en unités de compte, ce qui explique notamment la variation matérialisée d'une année à l'autre.

6.6. Charges ou produits nets des cessions en réassurance

(en milliers d'euros)	2013	2012
Primes cédées	-469 914	-293 561
Cession de charges de sinistres	428 719	238 707
Cession de provisions techniques	8 891	15 225
Commissions reçues des réassureurs	25 395	37 918
Participation aux résultats cédée	10 863	3 212
Résultat financier	36	-55
Charge nette de réassurance	3 990	1 446

6.7. Charges financières et de financement

(en milliers d'euros)	Frais de gestion des placements		Moins value de cession		Amortissements / Etalement de la surcôte décôte sur obligations		Autres charges financières		Total	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Placements immobiliers	-32 821	-30 746	-20 631	-26 262	-43 872	-11 062	0	-97 324	-68 070	
Valeurs mobilières et prêts	-21 776	-21 706	-189 413	-129 562	-79 279	-67 908	-65 804	-23 172	-356 272	-242 349
Placements financiers hors unités de compte	-54 597	-52 452	-210 044	-155 824	-123 151	-78 970	-65 804	-23 172	-453 596	-310 419

Les amortissements des valeurs mobilières concernent uniquement les obligations au titre de l'étalement de la prime ou de la décôte comptabilisées lors de l'achat ou de la souscription.

Les autres charges financières incluent 42,8 millions d'euros de charges de financement en 2013 contre 19,9 en 2012.

6.8. Charges de gestion

(en milliers d'euros)	2013	2012
Frais d'acquisition des contrats	-250 930	-229 795
Frais d'administration	-233 980	-209 281
Autres charges techniques	-13 848	-50 318
Total	-498 758	-489 394

L'intéressement des salariés est compris dans les autres charges techniques.

6.9. Notes sur l'impôt sur les résultats

6.9.1. Tableau récapitulatif

(en milliers d'euros)	2013	2012
Charge d'impôt de La Mondiale et des sociétés intégrées	-325 716	-155 132
Retraitement d'impôts différés	170 951	-53 867
Total	-154 765	-208 999

Un groupe fiscal a été constitué entre La Mondiale et ses principales filiales détenues à plus de 95 %. La convention d'intégration fiscale permet à la société mère de conserver le bénéfice éventuel des économies d'impôt.

6.9.2. Analyse par nature de la charge d'impôt et des retraitements d'impôts différés

(en milliers d'euros)	2013	2012
Charge d'impôt de La Mondiale et des sociétés intégrées	-325 716	-155 132
impôts différés sur différences temporaires	193 390	606
impôts différés relatifs au retraitement des frais d'acquisition reportés	-2 271	-752
impôts différés relatifs au retraitement de provisions techniques	-10 053	-15 104
impôts différés relatifs à la réévaluation des placements	-7 769	-4 591
impôts différés relatifs au retraitement de la réserve de capitalisation		-32 934
impôts différés relatifs à d'autres retraitements	-2 346	-1 092
Total des retraitements d'impôts différés	170 951	-53 867
Total	-154 765	-208 999

6.9.3. Tableau de preuve d'impôt

Le tableau suivant a pour objectif de réconcilier la charge d'impôt théorique avec la charge d'impôt effective qui apparaît au compte de résultat.

(en milliers d'euros)	2013	2012
Résultat avant impôt	376 492	518 720
Taux d'impôt théorique	34,43%	34,43%
Charge d'impôt théorique	-129 626	-178 595
Différences permanentes	-7405	-880
Différences de taux	804	281
Activation de différences temporelles non constatées à la clôture précédente		
Activation de déficits fiscaux non constatés à la clôture précédente		
Résultat non soumis à l'impôt sur les sociétés		
Retraitements de consolidation non soumis à l'impôt différé	4 328	3 036
Crédits d'impôts	4 177	340
Incidences du report variable		
Différence entre le taux théorique et le taux réel	-28 040	
Autres	997	-33181
charge d'impôt effective au compte de résultat	-154 765	-208 999

La rubrique "différence entre le taux théorique et le taux réel" inclut notamment l'impact lié à la taxation des plus values internes suite à la rupture du groupe fiscal.

6.10. Personnel

L'effectif permanent des sociétés intégrées du périmètre La Mondiale au 31 décembre 2013 s'élève à 2 865 personnes. Les engagements pour les sociétés consolidées globalement, en matière de pensions et indemnités de départ à la retraite sont inscrits au compte de provisions pour risques et charges. Ils s'élèvent à 24,0 millions d'euros à fin 2013.

6.11. Informations sur les parties liées

L'objectif de cette partie est de donner un ensemble d'informations sur les parties liées avec La Mondiale et ses filiales, à savoir les entités du périmètre consolidé, les partenaires tels qu'AEGON et les dirigeants. Ces informations sont classées par thèmes.

6.11.1. Réassurance

La Mondiale effectue des opérations de réassurance avec les sociétés La Mondiale Partenaire, Arial assurance et La Mondiale Europartner; dans ces cas, c'est La Mondiale qui remplit le rôle de réassureur. Arial assurance effectue des opérations de réassurance avec AG2R Prévoyance.

6.11.2. Prestation de service

Les sociétés AGICAM, GIE La Mondiale Cash et GIE La Mondiale Groupe ont des liens de prestations de service avec la majeure partie des entités consolidées du Groupe (prestations de gestion d'actifs et rétrocessions associées, refacturation de gestion de trésorerie, mise à disposition de moyens humains et informatiques).

La société Ventadour effectue une prestation de gestion immobilière pour La Mondiale et les sociétés immobilières du périmètre.

6.11.3. Emprunts subordonnés

La Mondiale a souscrit les emprunts subordonnés émis par les entités La Mondiale Partenaire, Arial assurance et La Mondiale Europartner.

La société Arial assurance a émis ses emprunts subordonnés pour moitié auprès de La Mondiale et pour moitié auprès d'AG2R Prévoyance.

6.11.4. Rémunération des dirigeants

Au titre de l'exercice 2013, suite à la création en 2008 de la SGAM AG2R LA MONDIALE et à la mise en place d'un comité de direction unique à ce nouveau groupe, les sommes attribuées au titre de rémunérations, indemnités et avantages en nature aux dirigeants et mandataires sociaux du groupe AG2R LA MONDIALE ont été de 6 813 milliers d'euros, pour 6 910 milliers d'euros en 2012.

Le montant des indemnités versé aux dirigeants et mandataires sociaux du périmètre La Mondiale a été de 460 milliers d'euros en 2013 et de 360 milliers d'euros en 2012.

Les membres du Comité de direction générale relevant du GIE La Mondiale Executive bénéficient depuis le 1er janvier 1990, au-delà des dispositions prévues par la convention collective des personnels de direction, d'un régime de retraite complémentaire au titre de l'article 39 du code général des impôts. Ce régime prévoit le versement d'une retraite complémentaire au profit des membres du Comité exécutif qui quittent le Groupe et font valoir immédiatement leurs droits à la retraite, au plus tôt à l'âge de 60 ans, et avec au minimum 10 ans d'ancienneté en tant que membre de direction. Son montant est égal à 10 %, majoré de 0,5 % par année d'ancienneté, du salaire moyen hors primes des 5 dernières années, plafonné à 25 % de ce salaire moyen.

Les membres du Comité de direction générale relevant du GIE AG2R bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire mis en place par accord d'entreprise et concernant l'ensemble du personnel du périmètre AG2R. Cet accord comprend :

- d'une part, un régime de retraite à cotisations définies financé par l'employeur et le salarié : (Tranche A : employeur 1,40 % - salarié 0,60 % et Tranche B : employeur 2 % - salarié 2 %)
- d'autre part, un régime de retraite à prestations définies, entièrement à la charge de l'employeur prévoyant, sous condition d'ancienneté et dans le cadre d'un départ en retraite, une pension dont le montant ne peut excéder 58 % du salaire brut de référence.

Enfin, un accord "garantie de ressources" prévoit sous condition d'avoir 20 ans d'ancienneté, le versement d'une rente différentielle, entre l'âge de départ en retraite et 65 ans, à hauteur de 70 % du dernier salaire annuel brut. La pension de l'article 39 ne sera versée qu'au terme de la garantie de ressources si le collaborateur en bénéficie.

7. ANALYSE DES PRINCIPAUX RISQUES CONFORMÉMENT À LA NORME IFRS 7

L'analyse des risques de La Mondiale, intégrant la nomenclature définie dans la directive Solvabilité 2 comporte deux parties :

- une partie explicative et qualitative sur les notions de risque d'assurance, de risque financier et de risque opérationnel ;
- une partie quantitative sur les risques de crédit, de marché et de liquidité.

7.1. Risque d'assurance

7.1.1. Termes et conditions des contrats

Nature des risques couverts par classe de contrats et description sommaire des branches

Les engagements diffèrent selon l'objet du contrat d'assurance et conduisent à distinguer trois classes de contrats : épargne, retraite, prévoyance et santé.

Engagement de nature essentiellement financière pour les contrats d'épargne

Au sein de ces catégories de contrats, on distingue :

- les contrats ou supports libellés en euros pour lesquels l'engagement consiste en le paiement d'un capital augmenté d'un éventuel taux minimum garanti (TMG) et complété d'une participation aux bénéfices en cas de décès, de rachat ou au terme ;
- les contrats en unités de compte pour lesquels l'assuré supporte le risque financier et pour lesquels les engagements assurés correspondent aux garanties complémentaires proposées, du type garantie de capital en cas de décès.

Engagement de nature technique et financière pour les contrats de retraite

Les engagements sur les rentes viagères sont la conjonction de deux éléments :

- la durée viagère de versement qui est aléatoire ;
- le taux d'intérêt technique qui traduit la rémunération des fonds gérés.

Engagement de nature technique essentiellement pour les contrats de risque

Au sein des produits de prévoyance et de santé, les principaux facteurs d'appréciation des risques sont l'âge, le sexe et la catégorie socioprofessionnelle.

Description des principales garanties accordées

Les contrats d'épargne en euros se caractérisent par le versement d'un capital et regroupent les différents types de contrats suivants :

- capitaux différés avec contre-assurance des primes : versement du capital ou conversion du capital en rente ;
- termes fixes : versement du capital au

terme du contrat, que l'assuré soit vivant ou décédé ;

- mixtes : versement d'un capital en cas de décès, s'il se produit au cours de la période de garantie ou au terme du contrat si l'assuré est toujours en vie ;
- bons de capitalisation : paiement d'un capital.

Ces contrats présentent généralement des garanties de capitalisation des primes versées à un taux minimal et font l'objet d'une clause de participation aux bénéfices.

Les contrats d'épargne en unités de compte

se caractérisent par l'absence de garantie principale en euros ; ils offrent toutefois des garanties complémentaires permettant de garantir le paiement d'un capital en cas d'événement imprévisible tel que le décès ou l'invalidité totale et définitive : versement de la différence, si elle est positive entre le cumul des versements bruts ou nets et l'épargne acquise.

Les contrats de retraite se caractérisent par le versement d'une rente viagère, complément de revenu à la retraite.

Les contrats de risque ou de prévoyance santé regroupent différents types de garanties principales attachées au décès, à l'incapacité, l'invalidité, la dépendance, la santé et au chômage.

7.1.2. Définition des risques d'assurance

Le risque d'assurance ou risque de souscription comporte trois composantes :

- **le risque de tarification** correspond à une insuffisance des primes pour faire face aux engagements pris (mauvaise appréciation des caractéristiques du risque assuré ou évaluation de la prime erronée).

Les lancements de nouveaux produits ou modifications de produits existants peuvent conduire à la matérialisation de ce type de risque. Afin de le mettre sous contrôle, une validation par la direction générale et les directions concernées (technique, marketing, risques) est opérée avant la décision de lancement de produit ou modification des garanties. Les garanties et options accordées au sein des produits sont régulièrement revues et suivies ;

- **le risque de provisionnement** correspond au risque que les provisions soient insuffisantes pour couvrir les engagements pris, du fait

d'une mauvaise interprétation des données disponibles, d'une modification ultérieure des facteurs de risque ou de paramètres de calcul inadaptés ;

- **le risque catastrophe** correspond au risque d'être exposé de manière brutale à un sinistre de fréquence faible mais de montant élevé ou à une accumulation de sinistres causés par un seul événement.

7.1.3. Politique de réassurance

La politique de réassurance de La Mondiale repose sur les principes suivants :

Offrir une protection complète tout en se couvrant contre tous les risques susceptibles de toucher le portefeuille. Cette couverture consiste en :

- des couvertures de premier rang :
 - couverture proportionnelle pour les contrats individuels ;
 - couverture non-proportionnelle en excédent de sinistre pour les contrats individuels et collectifs.
- des couvertures de deuxième rang (risque catastrophe)
- des couvertures spécifiques pour les risques plus récents (maladies redoutées, dépendance, etc.)

Céder les risques auprès de réassureurs présentant des capacités de solvabilité satisfaisantes : la notation fait ainsi l'objet d'un suivi régulier.

Ne conserver qu'une rétention maîtrisée.

Contrôle et définition du plan de réassurance

Chaque année, le plan de réassurance de La Mondiale et de ses filiales est présenté au comité actif-passif, qui analyse l'application de la politique retenue par la direction générale et propose les orientations et modifications à apporter lors du renouvellement.

La mise en application et la gestion de la réassurance relèvent de la direction de la réassurance. Pour cela, le principe de séparation des fonctions a été retenu entre l'établissement des documents contractuels et la gestion des comptes vis-à-vis des réassureurs. Cette gestion fait l'objet de contrôles internes (direction des risques / audit interne).

Chacune des couvertures de réassurance fait l'objet d'un traité de réassurance comprenant

les conditions générales et les conditions particulières. Tous ces traités sont référencés conformément à la réglementation. La rédaction des traités est coordonnée par La Mondiale avec l'ensemble des réassureurs pour avoir une cohérence de conditions générales et particulières.

Par ailleurs, à chaque nouveau produit, une étude de risque est menée pour apprécier les sinistres maximums probables et définir la couverture de réassurance la plus adéquate.

7.1.4. Maîtrise des risques d'assurance

La gestion des risques d'assurance est assurée par la direction des risques techniques du Groupe AG2R LA MONDIALE et structurée autour du comité actif-passif. Le comité actif-passif est l'organisation faîtière des travaux actuariels et de gestion des risques de nature technique. Il se réunit mensuellement et regroupe les différents représentants des services concernés (direction des risques techniques, direction technique de chacune des entités, direction des investissements et du financement, comptabilité Groupe, contrôle de gestion et actuariat d'inventaire).

Le comité actif-passif a pour missions :

- d'identifier et de suivre les risques de nature technique (risques de marché, risques de crédit, risques de souscription) et de proposer les plans d'actions nécessaires à la gestion active de ceux-ci ;
- d'apporter une vision prospective des techniques d'évaluation des risques ;
- de s'assurer de l'allocation efficiente des ressources au regard de ces risques ;
- de valider les méthodes et outils actuariels afin d'établir la doctrine du Groupe en matière technique ;
- de contrôler la politique de réassurance mise en œuvre et son adéquation avec les objectifs de gestion du risque ;
- de s'assurer de la mise en commun des travaux réalisés.

Dans ce cadre, le comité actif-passif a notamment examiné au cours de l'exercice 2013 les principaux travaux d'analyse prospective et de contrôle qui ont été réalisés :

- contrôle de ses principaux risques techniques à partir de l'analyse des tableaux de bords de gestion actif-passif ;
- analyse du risque à la hausse et la baisse des taux sur la base de projections actif-passif multiples, suivant divers scénarios défavorables ;
- analyse détaillée de la sinistralité du

portefeuille et de son évolution dans le temps au regard des tables prospectives de mortalité ;

- examen des hypothèses et du résultat prévisionnel ;
- examen détaillé des tableaux de bords d'évaluation de la valeur du portefeuille (annuel) et de la valeur des affaires nouvelles (trimestriel) ;
- examen de diverses études visant à optimiser la couverture de l'exigence de marge de solvabilité ;
- travaux d'évaluation du besoin de marge de solvabilité dans la perspective de l'application des nouvelles normes de solvabilité (Solvabilité II).

7.2. Risques financiers

7.2.1. Définition des risques financiers

Risque de marché

Il affecte le rendement des actifs adossés aux capitaux propres et provisions techniques. Les niveaux de marché et les retours sur investissement sont une part importante de la rentabilité globale de La Mondiale et les fluctuations des marchés financiers peuvent avoir un effet significatif sur les résultats des opérations.

Les fluctuations des taux d'intérêt peuvent affecter les rendements obligataires et leur valeur de marché. Durant les périodes où les taux d'intérêt augmentent, les prix des valeurs à rendement fixe tendent à baisser et les gains réalisés sur leur cession sont plus faibles ou les pertes réalisées plus importantes.

De manière similaire, le rendement des actifs en représentation des engagements techniques est essentiel dans la définition des participations bénéficiaires attribuées aux assurés.

Les variations des taux d'intérêt et le rendement des marchés actions peuvent également avoir un impact sur le comportement des assurés. Ce phénomène est particulièrement observable dans l'activité d'assurance vie et d'épargne.

La Mondiale investit une part de ses actifs en actions qui sont généralement sujettes à des risques de volatilité.

Le risque de placement sur les portefeuilles d'assurance vie est parfois supporté par les assurés pour la part des contrats en unités de compte. Dans ce cas, les fluctuations sur les titres sous-jacents affecteront directement ou indirectement les résultats financiers des opérations d'assurance vie.

Par ailleurs, de telles fluctuations peuvent affecter la solvabilité consolidée de La

Mondiale, en particulier sur le niveau de plus-values latentes admises en couverture de l'exigence de marge de solvabilité.

Risque de crédit

La Mondiale présente un risque de contrepartie dans ses relations avec les tiers. L'exposition concerne essentiellement les actifs financiers, les avances sur polices et les prêts et emprunts de titres.

Risque de liquidité

Il s'agit du risque de ne pouvoir vendre à son prix réel un actif financier ou de ne pas pouvoir le vendre. C'est également le risque de ne pouvoir faire face à ses engagements, par exemple de ne pas pouvoir rembourser des assurés qui en feraient la demande.

7.2.2. Maitrise des risques financiers

Les risques précédemment évoqués ont vocation à être suivis au sein des comités financiers ; ceux-ci ont pour mission l'examen de la conjoncture économique et financière, l'analyse des besoins de financement de la Mutuelle et du périmètre de consolidation, de la politique de placements et des objectifs de résultat.

Dans ce cadre, ces comités mesurent les risques financiers auxquels La Mondiale est confrontée, examinent la gestion écoulée et en évaluent les performances, étudient toutes prévisions de résultats, bilan et structure financière et donnent leur avis sur les moyens de financement, examinent tous les placements, notamment les placements nouveaux, donnent leur avis sur les investissements importants et évaluent la gestion des participations.

Ils se prononcent également sur les orientations en matière de politique de financement de la Mutuelle, de politique de placements et d'allocations d'actifs, incluant les limites et ratios prudentiels à respecter. Dans le cadre de la gestion actif-passif, le comité financier appréhende et gère le risque de liquidité en surveillant l'adéquation des engagements par rapport aux placements en terme de maturité.

Les comités suivants s'assurent également de la gestion des risques financiers :

- les comités crédits sont chargés d'examiner et de fixer, trimestriellement, les engagements maximaux, en fonction des notations des émetteurs obligataires ;
- les comités intermédiaires sont chargés de vérifier la répartition des allocations de fonds entre intermédiaires ainsi que la liste

des intermédiaires autorisés (analyse de la dispersion) ;

- le comité conjoncture, hebdomadaire, a pour mission de suivre les tendances conjoncturelles (suivi des souscriptions, rachats et suivi des performances des OPCVM) ;
- le comité sélection des gestionnaires d'OPCVM a pour mission l'analyse de la performance des fonds de fonds et des SICAV ; il s'assure de la performance des fonds de fonds comparée au benchmark et de la performance des OPCVM internes et de la sélection des OPCVM externes.

Des contrôles réguliers sont opérés dans le cadre de la gestion des valeurs mobilières et des actifs immobiliers pour couvrir les risques financiers sur ces domaines (opérations, en-cours, engagements, arbitrages, congruence,...)

Conformément à la réglementation en vigueur pour les sociétés de gestion d'actifs, un rapport de contrôle interne est transmis à l'Autorité des marchés financiers (AMF).

En termes de gestion de fonds propres, La Mondiale respecte les contraintes réglementaires et dispose d'une marge de solvabilité consolidée supérieure aux ratios requis par la réglementation.

7.3. Risques opérationnels

7.3.1. Définition des risques opérationnels

La Mondiale définit le risque opérationnel comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, d'individus, de systèmes ou résultant d'événements extérieurs.

La direction des risques a pour missions de couvrir, par un dispositif intégré et transversal, la gestion des risques techniques et opérationnels.

Le déploiement opérationnel de la politique de gestion des risques repose sur une organisation décentralisée, au plus près des directions opérationnelles, coordonnée et supervisée par la direction des risques.

Le fonctionnement du dispositif de contrôle interne relève de la responsabilité des directions opérationnelles, au travers de correspondants risques opérationnels qui assurent un rôle d'interface entre la direction des risques opérationnels, leurs directions et les managers et collaborateurs qui les composent. Les correspondants risques opérationnels contribuent au déploiement et à l'amélioration de la démarche de gestion des risques opérationnels au sein de l'activité dont ils ont la charge.

Les risques opérationnels peuvent être classés dans les catégories suivantes :

- le risque de fraude interne ou externe concerne toute fraude ou malversation réalisée par un membre du personnel ou un tiers, qu'il s'agisse d'un client, bénéficiaire ou partenaire ; des contrôles et des procédures ont été mis en place sur les zones les plus sensibles ;
- le risque lié aux ressources humaines englobe le risque lié à l'inadéquation entre les compétences disponibles et les besoins (risque homme clé, formation), le risque lié à une politique de rémunération inadéquate (adéquation aux pratiques de marché, fidélisation), les risques liés à la politique de recrutement (anticipation des besoins, sourcing), et le risque lié aux relations sociales au niveau des instances représentatives ou des phases de négociation ;
- le risque lié aux systèmes d'information englobe les risques liés aux activités de planification du développement des systèmes, à la conception, au développement et à la maintenance d'applications, ainsi que les risques liés à l'exploitation des applications et progiciels ;
- le risque lié à la réalisation des opérations porte sur la fiabilité des données, le respect des procédures, la fiabilité des livrables, les erreurs humaines et le pilotage de l'activité ;
- le risque lié à l'organisation opérationnelle englobe les risques liés à l'inadéquation entre la stratégie et l'organisation, à l'inefficacité des processus définis ou à la mauvaise définition des interfaces ;
- le risque sécurité couvre la continuité et la reprise d'activité (mise en place du plan de continuité d'activité), la sécurité des systèmes d'informations, des biens et personnes ;
- le risque lié à la gestion déléguée et aux fournisseurs englobe le risque de disparition ou dysfonctionnement d'un sous-traitant, les risques liés à la contractualisation et au respect des engagements ;
- le risque commercial et partenariats : il s'agit des risques liés à la défaillance d'un partenaire, à la répartition des responsabilités, au commissionnement, à la diffusion des produits, à la connaissance des besoins clients et à la déontologie.

- du risque de développement recouvrant l'adéquation entre l'offre et le marché (produits, services ou tarifs), la croissance interne ou externe et les risques de communication externe ;
- des risques d'environnement incluant notamment les risques liés à la concurrence ou à l'évolution du secteur, ainsi que le risque de réputation lié aux relations avec les clients et tiers.

Par ailleurs, les risques suivant font l'objet d'une vigilance particulière :

- déontologie professionnelle : les risques liés à la déontologie visent notamment le non-respect de règles d'éthique ou de déontologie dans la relation client. L'application des principes déontologiques définis par la FFSA et l'AMF est particulièrement suivie ;
- la lutte contre le blanchiment : La Mondiale a mis en place des procédures anti-blanchiment avec pour objectif de lutter efficacement contre le blanchiment des capitaux ; à la suite des évolutions de la réglementation en 2009, le Groupe a procédé à l'adaptation de ses procédures de lutte anti-blanchiment ;
- assurance et couverture de risques : La Mondiale a mis en place et actualise périodiquement un programme d'assurances en vue de protéger son patrimoine. Les polices souscrites concernent les assurances de dommages aux biens (risques bâtiments et informatiques), les assurances de responsabilité civile et les assurances des personnes (assistance). Les assurances souscrites et le niveau d'auto-assurance sont fonction des activités, de la taille et de la sinistralité des principales entités concernées.

7.3.2. Autres risques opérationnels

Aux risques opérationnels précédents s'ajoutent les risques stratégiques, composés notamment :

comptes consolidés 2013

7.4. Risque de crédit

Les notations à long terme sont présentées ci-dessous d'après les évaluations disponibles auprès des agences de notation Standard & Poor's, Fitch et Moody's.

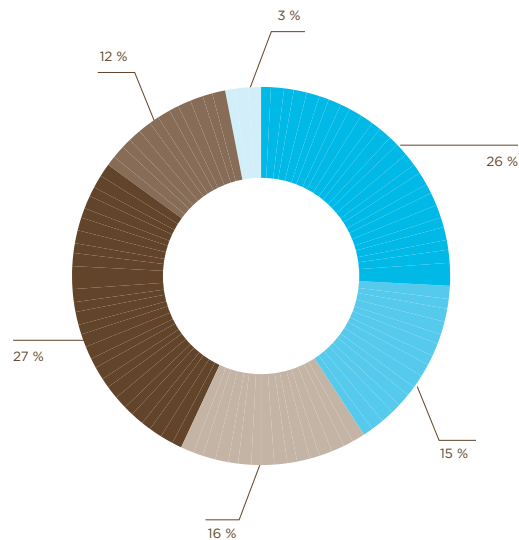
Quand les notations diffèrent entre les différentes agences pour une contrepartie, c'est la plus basse qui est présentée, sachant que c'est la classification de Standard & Poor's et de Fitch qui sert de référence pour cette présentation.

7.4.1. Risque de crédit des obligations

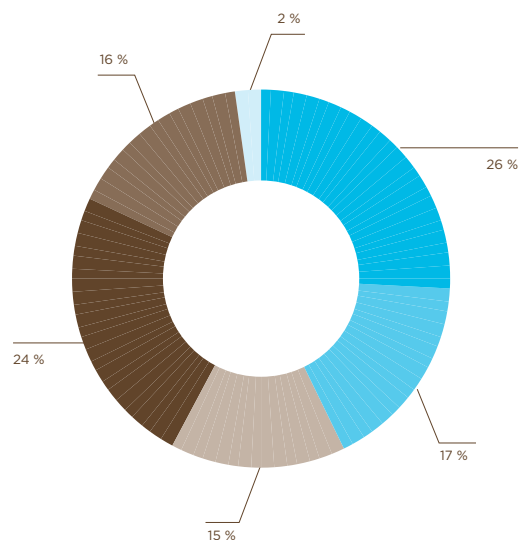
Obligations disponibles à la vente	2013			2012		
	%	% Cumulés	Duration	%	% Cumulés	Duration
Etat OCDE	26%	26%	9,17	26%	26%	9,38
AAA	15%	41%	6,93	17%	43%	7,30
AA	16%	58%	5,84	15%	58%	5,85
A	27%	85%	5,45	24%	82%	5,59
BBB et <	12%	97%	3,93	16%	98%	4,16
Autres (1)	3%	100%	1,77	2%	100%	0,30
Total	100%		6,43	100%		6,57

(1) Dont titres de créances négociables, certificats de dépôts et billets de trésorerie représentatifs d'opérations de pension livrée sur obligations.

2013



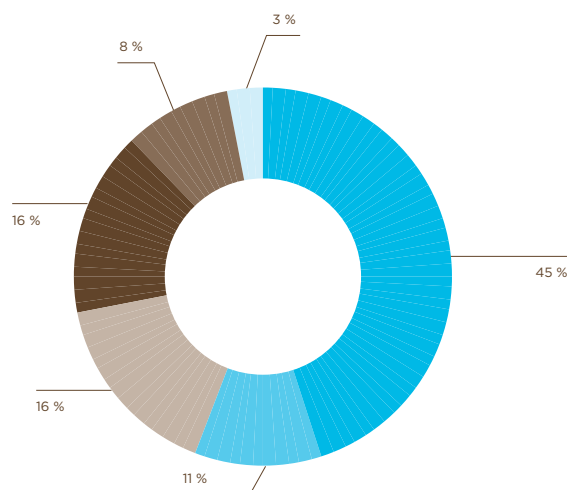
2012



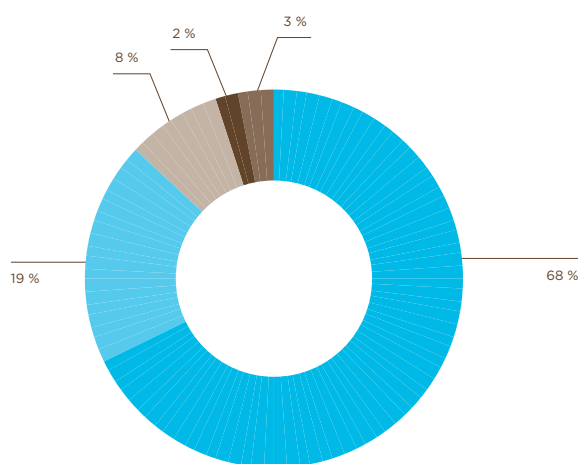
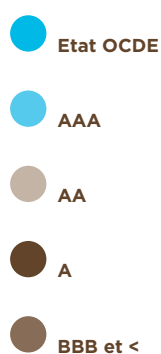
Obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat

	2013			2012		
	%	% Cumulés	Duration	%	% Cumulés	Duration
Etat OCDE	45%	45%	5,22	68%	68%	8,46
AAA	11%	57%	8,95	19%	87%	8,04
AA	16%	73%	8,22	8%	95%	5,45
A	16%	89%	5,67	2%	97%	1,69
BBB ET <	8%	97%	4,73	3%	100%	8,31
Non noté	3%	100%	5,25	0%	100%	-
Total	100%		6,16	100%		8,00

2013



2012



Les obligations classées en titres disponibles à la vente représentent 40 642 millions d'euros en 2013 alors que ce montant s'élevait à 39 102 millions d'euros en 2012.

Le total des obligations classées en juste valeur par résultat est de 1 053 millions d'euros en 2013 contre 647 millions d'euros l'année précédente.

La part des obligations comptabilisées en juste valeur par résultat et évaluées BBB ou non notées est non significative dans le portefeuille obligataire total (0,27% du total).

comptes consolidés 2013

7.4.2. Risque de crédit des instruments dérivés

Instruments dérivés	2013	2012
AA	3%	14%
A	97%	86%
Total	100 %	100 %

7.4.3. Risque de crédit de la part des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers

L'objectif est de présenter une répartition du risque de crédit lié aux contrats de réassurance souscrits, par réassureur, pour le périmètre La Mondiale.

Réassurance au 31/12/2013

(en milliers d'euros) Notation	Provisions réassurées	Solde des comptes courants	Dépôt espèces	Autres garanties	Exposition nette
AAA	-	-	-	-	-
AA	14 240	-8	7 986	7 506	-1 261
A	99 433	-1 800	9 319	31 393	56 921
BBB	70 320	-7 265	36 743	81 411	-55 099
BB	-	-	-	-	-
B	-	-	-	-	-
< B	-	-	-	-	-
Non noté	-	-	-	-	-
Total	183 993	-9 073	54 049	120 310	561

Réassurance au 31/12/2012

(en milliers d'euros) Notation	Provisions réassurées	Solde des comptes courants	Dépôt espèces	Autres garanties	Exposition nette
AAA	-	-	-	-	-
AA	14 614	-1 715	4 330	8 036	534
A	87 354	5 542	9 408	28 609	54 878
BBB	174 363	-21 874	36 621	81 141	34 726
BB	-	-	-	-	-
B	-	-	-	-	-
< B	-	-	-	-	-
Non noté	-	-	-	-	-
Total	276 331	-18 047	50 359	117 787	90 138

7.5. Risque de marché

7.5.1. Risque de taux

Hors placements en unités de compte (en milliers d'euros)	Répartition de la valeur au bilan par échéance						Valeur au	Valeur au
	inf. à 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 3 ans	entre 3 et 4 ans	entre 4 et 5 ans	sup. à 5 ans	bilan 2013	bilan 2012
Nature des instruments financiers								
Obligations (taux fixe)	892 931	1 705 736	1 825 118	2 557 408	2 319 822	30 973 658	40 274 674	38 552 147
Autres actifs financiers exposés au risque de prix	0	0	0	0	0	0	0	49 983
Actifs financiers exposés au risque de prix	892 931	1 705 736	1 825 118	2 557 408	2 319 822	30 973 658	40 274 674	38 602 130
Obligations (taux variable)	88 997	68 633	163 297	72 414	136 375	730 910	1 260 626	1 057 454
Autres actifs financiers exposés au risque de variation des flux de trésorerie	160 000	0	0	0	0	0	160 000	90 000
Actifs financiers exposés au risque de variation des flux de trésorerie	248 997	68 633	163 297	72 414	136 375	730 910	1 420 626	1 147 454
OPCVM obligations disponibles à la vente						64 347	64 347	37 847
OPCVM obligations en juste valeur par résultat						848 677	848 677	1 173 512
Total des actifs financiers exposés au risque de taux	1 141 928	1 774 369	1 988 415	2 629 822	2 456 197	32 617 592	42 608 323	40 960 943
Dettes de financement						766 767	766 767	210 000
Passifs financiers exposés au risque de prix						766 767	766 767	210 000
Dettes de financement						88 730	88 730	242 500
Passifs financiers exposés au risque de variation des flux de trésorerie						88 730	88 730	242 500
Total des passifs financiers exposés au risque de taux						855 497	855 497	452 500

7.5.2. Risque action

Exposition par zone géographique (1) (en milliers d'euros)	France		Europe		Etats-Unis		Autres zones		Total	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Nature des actifs financiers										
Actions disponibles à la vente	1 945 149	1 432 813	1 386 658	1 014 824	102 778	84 664	2 146	3 434 585	2 534 448	
OPCVM actions disponibles à la vente	277 018	229 667	160 055	119 861			6 103	5 939	443 176	355 467
OPCVM actions comptabilisés à la juste valeur par résultat	484 417	302 760	118 066	46 264					602 483	349 024
Total	2 706 584	1 965 241	1 664 779	1 180 949	102 778	84 664	6 103	8 086	4 480 243	3 238 939

(1) Suivant le code ISIN permettant d'identifier le pays.

comptes consolidés 2013

7.5.3. Risque de change

Exposition des placements financiers au risque de change (en milliers d'euros)	2013		2012	
	Valeur comptable en devises	Valeur comptable en euros	Valeur comptable en devises	Valeur comptable en euros
Actifs financiers libellés en USD	141 469	102 581	111 512	84 517
Actifs financiers libellés en Yen	-	-	240 885	2 120
Actifs financiers libellés en GBP	273 256	327 764	226 301	277 296
Actifs financiers libellés en CHF	370 471	301 784	215 987	178 915
Total des placements financiers (hors placements en unités de compte)		732 129		542 850
Actifs financiers libellés en USD	313 956	227 652	233 939	177 307
Actifs financiers libellés en Yen	475 018	3 282	256 547	2 258
Actifs financiers libellés en GBP	610 058	488 517	385 935	472 902
Actifs financiers libellés en autres devises		63 289		46 816
Total des placements financiers en unités de compte		782 740		699 284

Les placements financiers sont présentés par rapport à leur devise de référence sur le marché principal de cotation.

7.5.4. Analyse de sensibilité

Les analyses de sensibilité présentées ci-après correspondent à :

- une hausse ou baisse équivalente du marché obligataire au sens augmentation ou baisse de 100 points de base simulé sur le taux de rendement de marché déterminé pour chaque titre obligataire à partir de sa valeur de marché et de ses caractéristiques propres.

Plus précisément, le taux de rentabilité interne est calculé d'après les données du marché pour chaque ligne du portefeuille obligataire. C'est ce taux décalé de 100 points de base qui est utilisé pour l'évaluation de la nouvelle valeur de marché des obligations.

- une hausse ou baisse équivalente du marché actions (+/- 20 %) ; l'impact mentionné sur ce point inclut l'impact lié au test de dépréciation des actifs.

Les impacts sont présentés nets de participation aux bénéfices différée et d'impôts différés.

(en milliers d'euros)	2013			
	Courbe des taux + 100 points de base	Courbe des taux - 100 points de base	Marché actions - 20%	Marché actions + 20 %
Impact sur les capitaux propres	-178 493	195 342	-63 497	63 497
Impact sur le résultat	-4 082	4 856	-10 530	10 530

(en milliers d'euros)	2012			
	Courbe des taux + 100 points de base	Courbe des taux - 100 points de base	Marché actions - 20%	Marché actions + 20 %
Impact sur les capitaux propres	-167 761	181 380	-52 130	53 735
Impact sur le résultat	-3 067	3 386	-9 271	7 667

7.6. Échéanciers

7.6.1. Échéancier des instruments dérivés

Nature des instruments (en milliers d'euros)	Échéancier des notionnels au 31/12/2013					
	inf. à 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 3 ans	entre 3 et 4 ans	entre 4 et 5 ans	sup. à 5 ans
Swaps de taux	17 500	26 000	116 200	62 700	111 500	1 269 404
Forwards	0	300 000	400 000	50 000	0	325 000
Total	17 500	326 000	516 200	112 700	111 500	1 594 404

Nature des instruments (en milliers d'euros)	Valeur notionnelle		Juste valeur	
	2013	2012	2013	2012
Swaps de taux	1 603 304	1 228 162	-80 225	-52 579
Forwards	1 075 000	825 000	63 216	79 685
Total	2 678 304	2 053 162	-17 009	27 106

Pour plus de détails sur les stratégies de couverture mises en place par le Groupe, nous renvoyons le lecteur aux commentaires réalisés sur l'annexe 5.3.3. "Instruments dérivés".

7.6.2. Échéancier des passifs

Le propos de ces tableaux est de mettre en évidence les notions de contrats arbitrables, rachetables ou transférables ainsi que la répartition par échéance contractuelle.

On entend par arbitral le fait de pouvoir modifier le support en euros ou en unités de compte. Ils sont présentés pour les passifs en euros comme pour les passifs en unités de compte.

Passifs en euros (en milliers d'euros)	2013			
	Arbitrables	Non Arbitrables	Total	en %
Rachetables	22 381 112	4 128 261	26 509 372	61%
Non rachetables, transférables	5 741 880	3 230 975	8 972 854	21%
Non rachetables, non transférables	-	7 817 298	7 817 298	18%
Total	28 122 991	15 176 533	43 299 524	100%

Passifs en euros (en milliers d'euros)	Répartition par échéances contractuelles des contrats non rachetables, non arbitrables, non transférables							
	Rachetables, arbitrables ou transférables	inf. à 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 3 ans	entre 3 et 4 ans	entre 4 et 5 ans	sup. à 5 ans ou viager	Total
Contrats d'assurance IFRS 4	15 062 003	256 988	179 808	182 113	203 680	209 595	6 772 259	22 866 444
Contrats d'investissement IFRS 4	20 420 223	4 654	1 169	146	733	434	5 721	20 433 080
Contrats d'investissement IAS 39	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	35 482 226	261 642	180 977	182 259	204 412	210 029	6 777 980	43 299 524

comptes consolidés 2013

Réconciliation avec le poste "passifs techniques et financiers" du bilan

2013

Total des passifs en euros présenté	43 299 524
Participation aux bénéfices sociale	716 088
Autres provisions (provisions pour sinistres, provisions pour égalisation et provision de gestion)	147 596

44 163 208

Passifs en unités de compte
(en milliers d'euros)

2013

	Arbitrables	Non Arbitrables	Total	en %
Rachetables	11 643 121	1 698 526	13 341 647	77%
Non rachetables, transférables	2 392 653	1 425 745	3 818 398	22%
Non rachetables, non transférables	-	87 943	87 943	1%
Total	14 035 774	3 212 214	17 247 988	100%

Passifs en unités de compte
(en milliers d'euros)

Répartition par échéances contractuelles des contrats non rachetables, non arbitrables, non transférables

	Rachetables, arbitrables ou transférables	inf. à 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 3 ans	entre 3 et 4 ans	entre 4 et 5 ans	sup. à 5 ans ou viager	Total
Contrats d'assurance IFRS 4	5 315 394	65 726	12 758	4 078	5 266	95	20	5 403 338
Contrats d'investissement IFRS 4	8 091 209	-	-	-	-	-	-	8 091 209
Contrats d'investissement IAS 39	3 753 441	-	-	-	-	-	-	3 753 441
Total	17 160 045	65 726	12 758	4 078	5 266	95	20	17 247 988

Passifs en euros
(en milliers d'euros)

2012

	Arbitrables	Non Arbitrables	Total	en %
Rachetables	20 529 043	4 111 900	24 640 943	61%
Non rachetables, transférables	4 863 069	3 115 270	7 978 339	20%
Non rachetables, non transférables	-	7 644 789	7 644 789	19%
Total	25 392 112	14 871 959	40 264 071	100%

Passifs en euros
(en milliers d'euros)

Répartition par échéances contractuelles des contrats non rachetables, non arbitrables, non transférables

	Rachetables, arbitrables ou transférables	inf. à 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 3 ans	entre 3 et 4 ans	entre 4 et 5 ans	sup. à 5 ans ou viager	Total
Contrats d'assurance IFRS 4	14 433 021	260 208	201 050	194 932	195 556	227 934	6 527 360	22 040 060
Contrats d'investissement IFRS 4	18 186 262	851	475	1 173	142	712	34 397	18 224 011
Contrats d'investissement IAS 39	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	32 619 282	261 059	201 524	196 105	195 697	228 646	6 561 757	40 264 071

Réconciliation avec le poste "passifs techniques et financiers" du bilan

2012

Total des passifs en euros présenté	40 264 071
Participation aux bénéfices sociale	726 142
Autres provisions (provisions pour sinistres, provisions pour égalisation et provision de gestion)	219 469

41 209 682

Passifs en unités de compte
(en milliers d'euros)

2012

	Arbitrables	Non Arbitrables	Total	en %
Rachetables	9 803 046	1 074 771	10 877 817	75%
Non rachetables, transférables	2 072 082	1 391 410	3 463 491	24%
Non rachetables, non transférables	-	91 440	91 440	1%
Total	11 875 128	2 557 621	14 432 748	100%

Passifs en unités de compte
(en milliers d'euros)

Répartition par échéances contractuelles des contrats non rachetables, non arbitrables, non transférables

	Rachetables, arbitrables ou transférables	inf. à 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 3 ans	entre 3 et 4 ans	entre 4 et 5 ans	sup. à 5 ans ou viager	Total
Contrats d'assurance IFRS 4	4 814 891	48 902	25 956	8 690	3 121	4 698	71	4 906 331
Contrats d'investissement IFRS 4	6 515 536	-	-	-	-	-	-	6 515 536
Contrats d'investissement IAS 39	3 010 882	-	-	-	-	-	-	3 010 882
Total	14 341 308	48 902	25 956	8 690	3 121	4 698	71	14 432 748

comptes consolidés 2013

7.7. Analyse des actifs financiers comptabilisés en juste valeur

L'amendement à IFRS 7 « Améliorations des informations à fournir sur les instruments financiers », publié le 5 mars 2009, a introduit une hiérarchie à trois niveaux dans l'information à donner sur la juste valeur, et distingue les évaluations de la juste valeur en fonction de la nature des données retenues dans les mesures effectuées (telles que les prix cotés, les données de marché observables et les autres données).

Le tableau qui suit présente les instruments financiers selon cette hiérarchie de juste valeur à trois niveaux. Les actifs présentés sont ceux qui sont évalués par juste valeur par résultat ou par capitaux propres, y compris ceux représentatifs de contrats en unités de compte.

Le niveau 1 représente la juste valeur issue directement de cotations sur des marchés actifs et liquides. Ces cotations sont représentatives de transactions réelles et régulières dans des conditions normales de concurrence. Cette catégorie inclut également des valorisations d'obligations activement négociées sur des marchés liquides pouvant provenir de services externes de cotations si elles représentent un consensus avec une dispersion très limitée des prix.

Le niveau 2 représente la juste valeur issue de données de marchés observables. Le Groupe utilise des techniques de valorisation intégrant des données de marchés observables, ajustées si nécessaire des conditions de liquidité et du risque de crédit. A l'instar du niveau 1, ces données peuvent également provenir de services externes de cotations mais sur des marchés jugés moins actifs que ceux du niveau 1, par exemple du fait de transactions moins régulières ou de dispersion des prix plus importante. A titre d'exemple, les obligations d'entreprise qui représentent une partie prépondérante du portefeuille des placements sont classées au niveau 2.

Le niveau 3 regroupe l'ensemble des actifs dont la valorisation ressort de données de marchés non observables. La juste valeur peut provenir de modèles de valorisation internes dérivés de modèles standards ou d'agents externes fournissant une valorisation sans référence à un marché actif.

(en milliers d'euros)	Total 2013	Placements hors unités de comptes	Placements des contrats en unités de comptes	Instruments dérivés
1 - Juste valeur issue directement de cotations sur des marchés actifs	36 120 344	20 465 509	15 654 836	
2 - Juste valeur issue de données observables de marché	28 292 753	26 475 362	1 699 056	118 335
3 - Juste valeur issue de données non observables de marché	258 909	186 962	71 947	
Total	64 672 007	47 127 833	17 425 839	118 335

(en milliers d'euros)	Total 2012	Placements hors unités de comptes	Placements des contrats en unités de comptes	Instruments dérivés
1 - Juste valeur issue directement de cotations sur des marchés actifs	31 977 208	18 691 943	13 285 265	
2 - Juste valeur issue de données observables de marché	26 721 575	25 358 866	1 220 198	142 511
3 - Juste valeur issue de données non observables de marché	254 987	187 415	67 573	
Total	58 953 771	44 238 224	14 573 036	142 511

9

COMPTES SOCIAUX DE LA MONDIALE

LES COMPTES SOCIAUX, L'ANNEXE
AUX COMPTES SOCIAUX, LE RÉSULTAT
TECHNIQUE PAR CATÉGORIES, LE TABLEAU
DES FILIALES ET PARTICIPATIONS,
LES RAPPORTS DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES, L'ÉTAT RÉCAPITULATIF
DES PLACEMENTS

SOMMAIRE

LES COMPTES SOCIAUX 104

BILAN
COMPTE DE RÉSULTAT
TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

L'ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX 108

1. DOMAINE D'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ
2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE
3. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES
4. NOTES SUR LES POSTES DE BILAN
5. NOTES SUR LES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT
6. AUTRES INFORMATIONS
7. INFORMATIONS RELATIVES AU PERP GÉRÉ

LE RÉSULTAT TECHNIQUE PAR CATÉGORIES 132

LE TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS 134

LES RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 136

L'ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS 148

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2013

ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	2013	2012
Actifs incorporels	4. 1.a	46 569	51 281
Placements	4. 1.b	44 206 655	40 495 392
Terrains et constructions		2 543 627	2 739 954
Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation		825 708	680 875
Autres placements		40 837 320	37 074 563
Créances sur dépôts espèces auprès des cédantes			
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	4.1.c	2 197 977	1 919 841
Total des placements		46 404 632	42 415 233
Parts des cessionnaires et récessionnaires dans les provisions techniques		72 643	71 211
Provisions d'assurance vie		38 021	37 952
Provisions sinistres (vie)		32 657	31 367
Provisions techniques des contrats en unités de compte		1 965	1 893
Créances	4. 3	206 958	286 407
Créances nées d'opérations d'assurance directe		74 741	71 993
Primes acquises non émises		36 574	36 188
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe		38 167	35 805
Créances nées d'opérations de réassurance		10 180	47 364
Autres créances		122 036	167 051
Personnel			
État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		18 793	56 621
Débiteurs divers		103 243	110 429
Autres actifs		978 548	938 194
Actifs corporels d'exploitation		360	390
Comptes courants et caisse		978 188	937 804
Comptes de régularisation		1 011 467	955 200
Intérêts et loyers acquis non échus		769 383	735 115
Frais d'acquisition reportés	3. 1.5	33 686	39 069
Autres comptes de régularisation		208 398	181 016
Total de l'actif		48 720 817	44 717 526

PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	2013	2012
Capitaux propres			
Fonds d'établissement	4. 4	153 649	148 935
Primes liées au capital social		1 690	1 690
Réserves de réévaluation		656	656
Réserve de capitalisation		868 672	833 825
Autres réserves		578 468	578 031
Report à nouveau		-97 110	-25 240
Résultat de l'exercice		-126 498	-71 433
Ecart résultant de changement de méthodes		-9 754	-9 754
Totaux des capitaux propres	4. 5	1 369 776	1 456 712
Passifs subordonnés			
	4. 6	1 068 996	666 000
Provisions techniques brutes			
		40 055 104	36 976 595
Provisions d'assurance vie	5. 6.c	39 375 764	36 265 027
Provisions pour sinistres (vie)		88 861	89 681
Provisions pour participation aux bénéfices (vie)		589 189	621 140
Provision pour égalisation			225
Autres provisions techniques (vie)		1 290	522
Provisions techniques des contrats en unités de compte		2 194 581	1 919 101
Provisions pour risques et charges	4. 8.a	7 825	6 395
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires		40 952	41 062
Autres dettes	4. 3	3 706 372	3 454 893
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		164 285	156 659
Dettes nées d'opérations de réassurance		44 365	35 349
Dettes envers les établissements de crédit		12 028	14 132
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus		3 109 340	2 761 827
Personnel			
État, organismes de Sécurité sociale et collectivités publiques		76 445	43 235
Créanciers divers		299 909	443 691
Comptes de régularisation passif	4. 8.b	277 211	196 768
Total du passif		48 720 817	44 717 526

COMPTE DE RÉSULTAT

AU 31 DÉCEMBRE 2013

COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE

(en milliers d'euros)	Notes	2013		2012	
		Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
Primes brutes	5. 6.a	5 870 605	27 195	5 843 410	5 659 001
Produits des placements	5. 1	2 143 895		2 143 895	2 480 687
Revenus des placements		1 633 110		1 633 110	1 581 429
Autres produits de placements		171 027		171 027	110 651
Profits provenant de la réalisation de placements		324 197		324 197	736 785
Reprise sur la réserve de capitalisation		15 561		15 561	51 821
Ajustement ACAV (plus-values)		261 015		261 015	197 922
Autres produits techniques		31 651		31 651	29 084
Charges des sinistres		3 167 406	14 245	3 153 162	3 449 735
Prestations et frais payés		3 162 147	12 955	3 149 192	3 543 000
Frais de règlement prestations		6 079		6 079	4 257
Charges des provisions pour sinistres		-819	1 290	-2 109	-97 522
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques		2 813 572	142	2 813 430	2 283 311
Provisions d'assurance vie		2 538 317	70	2 538 247	2 094 752
Provisions sur contrats en unités de compte		275 480	73	275 407	188 335
Autres provisions techniques		-225		-225	225
Participation aux résultats	5. 6.e	1 330 208		1 330 208	1 592 099
Frais d'acquisition et d'administration		273 972	10 018	263 954	234 028
Frais d'acquisition		201 280		201 280	184 786
Frais d'administration		72 691		72 691	63 205
Commissions reçues des réassureurs			10 018	-10 018	-13 964
Charges des placements	5. 1	578 430		578 430	914 843
Frais externes de gestion des placements et intérêts		100 468		100 468	58 045
Frais internes de gestion des placements		5 296		5 296	4 402
Autres charges de placements		194 524		194 524	178 758
Pertes provenant de la réalisation de placements		205 137		205 137	119 521
Dotation à la réserve de capitalisation		73 005		73 005	554 118
Ajustement ACAV (moins-values)		408		408	317
Autres charges techniques		5 064		5 064	26 576
Produits des placements transférés		18 292		18 292	24 520
Résultat technique de l'assurance vie		119 815	2 791	117 024	-158 735

COMPTE NON TECHNIQUE

(en milliers d'euros)	Notes	2013	2012
Résultat technique de l'assurance vie		117 024	-158 735
Produits des placements alloués		18 292	24 520
Autres produits non techniques		27 765	200 010
Autres charges non techniques		-5 915	-18 852
Résultat exceptionnel			
Produits exceptionnels			
Charges exceptionnelles			
Intéressement des salariés			
Impôts sur les bénéfices	5. 5	-283 664	-118 376
Résultat de l'exercice		-126 498	-71 433

TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

(en milliers d'euros)	Notes	2013	2012
Engagements reçus (1)	4.9	3 875 947	2 262 589
Engagements donnés (1)	4.9	26 560 264	22 742 540
Avals, cautions et garanties de crédit donnés		49 720	42 705
Titres et actifs acquis avec engagement de revente			
Autres engagements sur titres, actifs et revenus		25 514 872	21 989 237
Autres engagements donnés		995 672	710 598
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires		37 288	35 187
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution			
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance			
Autres valeurs détenues pour compte de tiers			
Encours d'instruments financiers à terme			
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de stratégie :			
- stratégie d'investissement ou de désinvestissement			
- stratégie de rendement			
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de marché :			
- opérations sur un marché de gré à gré			
- opérations sur des marchés réglementés ou assimilés			
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature de risque de marché et notamment :			
- risque de taux d'intérêt			
- risque de change			
- risque actions			
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature d'instruments :			
- contrats d'échange			
- contrats de garantie ou de taux d'intérêt			
- contrats à terme			
- options			
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par durées résiduelles des stratégies selon les tranches :			
- de 0 à 1 an			
- de 1 à 5 ans			
- plus de 5 ans			
(1) dont instruments financiers à terme			

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

au 31 décembre 2013

1. DOMAINE D'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

La Mondiale est une société d'assurance mutuelle sur la vie et de capitalisation régie par le Code des assurances.

Elle est agréée par le Ministère de l'économie et des finances pour les branches :

- 20 - assurance vie et décès ;
- 22 - assurances liées à des fonds d'investissement ;
- 24 - capitalisation.

2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'exercice 2013 a été marqué par les événements suivants :

- **restructuration de la dette** : le 23 avril 2013, La Mondiale a lancé simultanément l'émission d'une nouvelle dette perpétuelle en Dollar US et une opération de gestion portant sur le titre subordonné à durée indéterminée émis en 2003.

La première opération a conduit au placement d'une émission de titres subordonnés à durée indéterminée de 600 M\$ auprès d'investisseurs européens et asiatiques, tant institutionnels que gestions privées. Après couverture de change, le taux d'intérêt en Euro est de 7,08 %.

La seconde opération proposait aux porteurs de la dette existante émise en 2003, soit de racheter cette dernière à un prix de 97 % du nominal, soit de l'échanger au pair contre un nouveau titre subordonné remboursable en Euro d'échéance 2044, offrant un taux de 6,75 % hors frais.

La quasi-totalité de l'opération a porté sur l'échange : 332 M€ ont été échangés et 17 M€ rachetés.

- **fusion-absorption de la SCI La Mondiale Immo** : l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mai 2013 a approuvé la fusion-absorption par La Mondiale de la SCI La Mondiale Immo à effet rétroactif du 1er janvier 2013. L'actif net apporté s'élève à 839,9 M€, les parts détenues par La Mondiale dans la SCI ont été annulées pour un montant de 837,6 M€, le boni de 2,3 M€ ainsi dégagé a été comptabilisé en résultat financier.

• **augmentation de capital de la SCI Balthazar** : La Mondiale a souscrit à hauteur de 80 % en décembre 2013 à l'augmentation du capital de la SCI Balthazar. La part de La Mondiale dans cette augmentation de capital représente 38 M€ dont 9 M€ non libérés au 31 décembre 2013.

• **groupe d'intégration fiscale** : au 1er janvier 2014 un nouveau groupe fiscal SGAM AG2R LA MONDIALE sera constitué. Par conséquent le groupe d'intégration fiscale dont La Mondiale est mère a été dénoncé en date du 31 décembre 2013. Les plus-values internes immobilières et les amortissements associés qui étaient en sursis d'imposition ont fait l'objet d'une réintégration dans le calcul du résultat fiscal du groupe, représentant une charge d'impôt sur les sociétés de 192 M€.

fusions, scissions, apports partiels d'actifs et confusion de patrimoine.

Les mali subissent une dépréciation lorsque la valeur de réalisation d'un ou plusieurs actifs sous-jacents auxquels une quote-part de mali a été affectée devient inférieure à la valeur comptable du ou des actifs précités, majorée de la quote-part de mali affectée. En cas de sortie d'un actif auquel une quote-part de mali a été affectée, les mali sont réduits à due concurrence.

Les mali relatifs aux fusions des sociétés immobilières sont présentés dans l'état détaillé des placements en correction des valeurs brutes (ils s'ajoutent ligne à ligne à la valeur de chaque actif sous-jacent).

3. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes sociaux sont présentés en conformité avec les dispositions des articles 8 à 16 du code de commerce et du décret du 29 novembre 1983 pris en application de la loi du 30 avril 1983. Les méthodes d'évaluation et de comptabilisation sont conformes au décret du 8 juin 1994 et à l'arrêté du 20 juin 1994 modifiant le code des assurances en vue de la transposition de la directive CEE du 19 décembre 1991 concernant les comptes sociaux des entreprises d'assurance.

Les comptes sociaux sont exprimés en milliers d'euros.

3.1. Postes de bilan

3.1.1. Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont inscrits au bilan pour leur coût d'acquisition ou de conception (cas des logiciels).

Les règles d'amortissement ont été définies comme suit :

développements informatiques : les coûts internes et externes de développements informatiques de projets individualisés sont immobilisés à l'actif du bilan et font l'objet d'un amortissement sur la durée de vie prévisible du projet qui est généralement de 3 à 5 ans ;

mode d'amortissement : le matériel informatique, antérieurement amorti en dégressif sur 4 ans est depuis 2005 amorti en linéaire sur 3 ou 4 ans.

Les actifs incorporels comprennent également les mali techniques constatés suite aux fusions-absorptions, conformément au règlement CRC n° 2004-01 s'appliquant depuis le 1er janvier 2005 aux opérations de

3.1.2. Placements

3.1.2.1 Coûts d'entrée et règles d'évaluation des valeurs de réalisation en fin d'exercice

La réglementation sur la valorisation des actifs (règlements CRC n° 2002-10 et n° 2004-06) a été appliquée à compter du 1er janvier 2005. Le changement de méthode comptable relatif aux titres amortissables classés en R332-20, consécutif au règlement de l'ANC du 13 décembre 2013, n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes de l'exercice.

Placements Immobiliers.

La société a opté pour la méthode de reconstitution du coût historique amorti et a procédé à la valorisation de ce changement de méthode au 1er janvier 2005 en constatant l'ajustement des amortissements antérieurs par capitaux propres.

Outre les grands principes imposés par le règlement CRC n° 2002-10, la société s'est conformée aux recommandations de la FFSA. Son patrimoine immobilier a fait l'objet d'une classification des immeubles en fonction de leurs caractéristiques :

- habitation et bureaux pré 1945 ;
- habitation et bureaux post 1945 hors « immeuble de grande hauteur » ;
- immeubles de grande hauteur ;
- entrepôts.

Le prix de revient des constructions a été ventilé entre 4 grands composants, les pourcentages de répartition étant déterminés selon la grille de répartition proposée par la FFSA :

- le gros œuvre ;
- le clos couvert ;
- les corps d'état techniques ;
- les corps d'état architecturaux.

comptes sociaux 2013

Les durées d'amortissement retenues sont conformes aux recommandations de la FFSA :

Composants	Habitations et bureaux Pré 1945		Habitations et bureaux Post 1945 Hors IGH				Immeubles IGH	
	Bureaux Haussmanniens non restructurés		Bureaux		Logements		Bureaux IGH	
	Durée	Q/P	Durée	Q/P	Durée	Q/P	Durée	Q/P
Gros œuvre	120	65%	80	65%	80	65%	70	40%
Clos couvert	35	10%	30	10%	30	10%	30	30%
Corps d'état techniques	25	15%	25	15%	25	15%	25	25%
Corps d'état architecturaux	15	10%	15	10%	15	10%	15	5%

La société a opté, pour ses acquisitions réalisées à compter de 2005, pour l'intégration des frais d'acquisition dans le prix de revient du composant « gros oeuvre ».

La valeur de réalisation des immeubles, qui figure dans l'état des placements, est déterminée à partir d'expertises quinquennales effectuées par un expert agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Ces expertises sont actualisées annuellement.

Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

Ils sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Autres placements

Les obligations et autres valeurs à revenus fixes sont inscrites à leur prix d'achat hors intérêt couru.

La différence entre la valeur d'achat et la valeur de remboursement, calculée ligne à ligne selon la méthode actuarielle, est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres. La contrepartie est enregistrée dans les comptes de régularisation actif ou passif.

La valeur estimée de réalisation des obligations et autres valeurs mobilières à revenus fixes correspond à leur valeur cotée du dernier jour de cotation de l'exercice ou à leur valeur vénale, ou à défaut à leur dernière valeur connue.

Les actions et titres assimilés sont inscrits au bilan au prix d'achat (valeur brute). La société a opté, pour ses acquisitions réalisées à compter de 2006, pour l'intégration des frais d'acquisition dans le prix de revient des titres.

Leur valeur de réalisation est déterminée comme suit :

- les actions : la valeur de réalisation est déterminée conformément à l'article R 332-20-1 du Code des assurances ;
- les titres cotés : le dernier cours coté au jour de l'inventaire ou à défaut la dernière valeur connue ;
- les titres non cotés : la valeur vénale, qui correspond au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise ;
- les titres de participation et dans les entreprises liées, dont la valeur de référence est la valeur d'usage, laquelle est fonction de l'utilité que la participation présente pour l'entreprise ;

La valorisation de ces titres repose alors essentiellement sur :

- l'actif net réévalué, retraité si nécessaire de différents ajustements (notamment lorsque les sociétés détenues sont à prépondérance immobilière et détiennent elles-mêmes des actifs immobiliers)
- le cas échéant, la valeur des portefeuilles détenus dans les sociétés d'assurance, correspondant à la valeur actuelle probable des résultats futurs, relatifs aux affaires en cours à la date du calcul.

Ces éléments intègrent des effets de capitalisation, la valeur de la production nouvelle de la période, ainsi que les effets de la conjoncture économique.

Pour ceux des titres de participation devant être cédés rapidement, c'est la valeur de réalisation figurant à l'état détaillé des placements ou la dernière valeur connue lors de l'arrêté des comptes, qui est retenue comme référence ;

- les actions de SICAV et les FCP : le dernier prix de rachat publié au jour d'inventaire ou à défaut la dernière valeur connue.

Depuis le 13 décembre 2013, en application du règlement ANC n°2013-03 concernant les actifs amortissables relevant de l'article R 332-20 du Code des assurances, il est tenu compte d'un amortissement actuariel de la décote/surcote sur la durée résiduelle de vie du placement.

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont enregistrées au compte de résultat de l'année de la cession. Elles sont déterminées selon la méthode FIFO (premier entré - premier sorti).

Placements en devises

S'agissant d'opérations non significatives conformément à l'article R341-7 du Code des assurances, les titres en devises font l'objet d'une comptabilisation en euros dans les comptes de La Mondiale. La contre-valeur en euros des titres en devises fait l'objet d'un ajustement à chaque arrêté en fonction de l'évolution du taux de change des devises concernées, ainsi que des provisions pour dépréciation le cas échéant. Conformément à l'avis CNC n°2007-02 du 4 mai 2007, l'écart de change ainsi déterminé est comptabilisé en résultat. Par ailleurs les titres en devises font l'objet d'une couverture de change consistant en achats et ventes à terme de devises. Ces achats et ventes à terme sont constatés en engagements hors bilan et l'écart de conversion au cours de clôture de ces engagements est comptabilisé en écart de change.

Placements représentatifs des contrats en unités de compte

Les placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont évalués en fin d'exercice à leur valeur de réalisation, déterminée conformément aux contrats auxquels ils se rapportent. Les variations en résultant sont inscrites séparément au compte de résultat et sont sans effet sur le résultat technique et le résultat net de l'exercice.

Titres prêtés ou mis en pension

Les titres prêtés ou mis en pension restent à l'actif du bilan pendant toute la durée de l'opération dans un sous compte des placements correspondants. Les dettes relatives aux titres prêtés ou mis en pension sont enregistrées et présentées distinctement au bilan dans la rubrique "Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus".

Titres pris en pension

Les créances relatives aux titres pris en pension sont enregistrées au bilan au poste "Autres placements".

3.1.2.2. Provisions

Obligations et autres valeurs mobilières à revenus fixes

Conformément aux dispositions de l'article R 332-19 du Code des assurances, les moins values éventuelles résultant de la comparaison de leur valeur nette comptable, diminuée ou majorée de l'amortissement des surcotes/ décotes, avec leur valeur de remboursement ne font pas l'objet de provision pour dépréciation durable.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il est considéré que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal.

Le risque de contrepartie doit être avéré, et ne se limitera pas à un risque de défaillance, il sera observé en regard de la combinaison de plusieurs facteurs et événements associés révélant des difficultés financières importantes de l'émetteur.

Le montant de la dépréciation le cas échéant, sera évalué en tenant compte :

- du nombre de transactions sur le titre et de leur cotation : si celles-ci sont peu significatives ou absentes, la provision pourra être égale au prix de revient total du titre ;
- de la moins-value latente et de son évolution si une valeur de titre est fournie par un opérateur référencé par le Groupe.

Conformément au règlement n°2013-03 de l'ANC du 13 décembre 2013, le calcul du provisionnement des valeurs amortissables relevant de l'article R332-20 est conditionné à l'intention de détention du titre :

- jusqu'à maturité : les dépréciations à caractère durable s'analysent alors au regard du seul risque de crédit et correspondent à la différence entre les flux contractuels initiaux et les flux prévisionnels;
- jusqu'à un horizon de détention du titre : dépréciation à hauteur de la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable.

Placements immobiliers, actions et titres assimilés, autres que ceux représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte.

Conformément aux dispositions comptables définies aux articles R 331-3 et R 332-20 du Code des assurances doivent être constituées :

- une provision pour risque d'exigibilité, au passif du bilan, lorsque la valeur globale des immeubles, actions et titres assimilés inscrite au bilan est supérieure à la valeur de réalisation de ces actifs. La provision à constituer le cas échéant est alors égale à la différence entre la valeur comptable nette de l'actif concerné de la société et la valeur de réalisation du même portefeuille calculée sur la moyenne des cours des 30 jours précédents le jour de clôture d'inventaire ou à défaut le dernier cours coté avant cette date ou le dernier prix de rachat publié avant cette date pour les fonds communs de placement (FCP).

- une provision pour dépréciation durable déterminée ligne à ligne pour ces mêmes actifs dans la mesure où la valeur de référence (valeur d'utilité ou valeur de rendement) fait apparaître une décote significative et présentant un caractère durable.

1 - Détermination de la valeur de référence

La valeur de référence est déterminée sur la base d'une évaluation qui est fonction de la nature des actifs et de la stratégie de détention.

Cette dernière, qui porte sur les objectifs de placement, les durées de détention et la politique d'arbitrage, est fixée par l'entreprise dans une optique de continuité, sans toutefois faire obstacle à la saisie d'opportunités de marchés.

Les actifs immobiliers sont classés en deux catégories :

- les immeubles d'exploitation, destinés à être conservés par l'entreprise et dont la valeur de référence retenue pour l'évaluation est la valeur d'utilité ;
- les immeubles locatifs (ou de placement), également destinés à être conservés par l'entreprise et dont la valeur de référence est fonction de la valeur de rendement tenant compte des flux futurs.

Par exception, dans le cas où les immeubles sont destinés à être vendus dans un bref délai, la valeur prise en considération en lieu et place des valeurs d'utilité ou de rendement est la valeur de réalisation probable, c'est-à-dire la valeur de négociation ou, à défaut, la valeur d'expertise figurant à l'état détaillé des placements.

Les actions et titres assimilés sont classés en deux catégories :

- les titres de participation et dans les entreprises liées, dont la valeur de référence est la valeur d'usage, laquelle est fonction de l'utilité que la participation présente pour l'entreprise ;
Pour ceux des titres de participation devant être cédés rapidement, c'est la valeur de réalisation figurant à l'état détaillé des placements ou la dernière valeur connue lors de l'arrêt des comptes, qui est retenue comme référence ;
- les titres de placement, qui sont évalués à leur valeur probable de négociation.

2 - Détermination de la provision pour dépréciation durable

Une provision pour dépréciation est constatée ligne à ligne dans le cas où les valeurs de référence sont inférieures aux valeurs d'acquisition, pour autant qu'elle présente un caractère significatif et durable.

Lors de la première application de cette méthode, les provisions pour dépréciation au 1er janvier 1995 ont été imputées sur les capitaux propres conformément à l'avis CNC n° 95/07. Depuis cette date, les dotations et reprises sont enregistrées par le compte de résultat.

Les actions et titres assimilés, qui présentent une dépréciation significative de plus de 20 % et sur une période de six mois consécutifs, font l'objet d'une provision à hauteur de la moins-value constatée. Ces critères sont ajustés en cas de volatilité forte des marchés. Toutefois, lorsque la société s'engage à les détenir durablement, la provision à caractère durable est évaluée sur la base de la valeur future des cours en s'appuyant sur un taux de rendement futur propre à chaque titre et sur un horizon de détention à 8 ans. Les cours sont projetés avec un taux de marché fonction du titre ou de la place : ce taux est égal au taux sans risque long terme de la place majoré d'une prime de risque propre au titre dépendant du bêta du titre (la prime de risque du titre est déterminée par la prime de risque du marché multipliée par le coefficient bêta du titre). Il sera procédé de même pour un OPCVM en retenant un bêta de 1 en cas d'indisponibilité de l'information. La provision est ajustée lorsque le cours de bourse devient supérieur à la valeur de référence utilisée. Si une cession anticipée intervient à une date antérieure à l'horizon de détention, une documentation est établie afin de préciser les facteurs endogènes ou exogènes ayant conduit à une remise en cause des hypothèses retenues (actualisation significative des hypothèses de valorisation).

L'horizon de détention des placements servant à l'évaluation de la valeur future des actions et titres assimilés, est de 8 ans pour s'approcher du taux de rotation faible du portefeuille.

Il convient de noter que les valeurs futures ainsi déterminées s'écartent des valeurs de réalisation reprises dans l'état détaillé des placements, qui, conformément aux dispositions prévues par le Code des assurances, correspondent aux dernières cotations ou derniers prix de rachat publiés.

3.1.3. Autres Actifs

Pour ce qui concerne les actifs corporels d'exploitation, les règles d'amortissement ont été définies comme suit :

- matériel de transport : 5 ans en linéaire ;
- mobilier et matériel : 10 ans en linéaire ;
- agencements :
 - biens en propriété :
 - nouvelle installation : 10 ans en linéaire ;
 - remplacement pour usure : 5 ans en linéaire.
 - biens en location : 9 ans en linéaire correspondant à la durée du bail.

3.1.4. Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

En matière d'assurance vie la question du délai de règlement clients (ou souscripteurs) ne se pose pas dans les mêmes termes qu'en matière commerciale. Un processus de relance puis de mise en demeure est en place ; cependant le paiement d'une prime d'assurance n'est pas obligatoire ; l'absence de paiement des primes entraîne soit la non couverture du risque soit la non-alimentation du compte d'épargne ou de retraite du souscripteur.

3.1.5. Comptes de régularisation

Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition relatifs aux contrats produits dans l'exercice ont été inscrits à l'actif et donnent lieu à un amortissement linéaire calculé sur la durée de vie résiduelle de ces contrats. Ces frais comprennent les commissions et les frais internes affectés (charges directes et indirectes).

Conformément à l'article R 332-35 du Code des assurances, La Mondiale a limité le montant des «frais d'acquisition reportés» à l'écart de zillmétrisation des contrats non libérés de primes.

Une provision pour frais d'acquisition reportés est incluse dans les provisions techniques pour le même montant que celui qui est inscrit à l'actif.

Autres comptes de régularisation

Les autres principaux postes correspondent à l'amortissement de la différence entre le prix d'achat et le prix de remboursement d'obligations et aux intérêts courus non échus.

3.1.6. Fonds propres

La réserve pour fonds de garantie est dotée lors de l'affectation du résultat au titre de la contribution instituée par la Loi sur l'épargne et la sécurité financière du 25 juin 1999 et son décret d'application n°99-688 du 3 août 1999.

Depuis le 1er janvier 2004, selon la recommandation CNC n°2003-R.01 du 1er avril 2003 relative à la détermination des passifs, les engagements de retraite doivent être provisionnés dans les comptes sociaux. Le personnel étant salarié du GIE La Mondiale Groupe, la dotation au titre de l'exercice est comptabilisée dans les comptes du GIE qui la réaffecte à ses membres.

3.1.7. Provisions techniques

Ces provisions sont déterminées en brut de réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif.

Provisions d'assurance vie

Elles comprennent les provisions mathématiques qui représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris par l'assureur et ceux pris par l'assuré :

- pour l'assureur, il s'agit de la valeur actuelle du capital garanti compte tenu de la probabilité de versement de ce capital ;
- pour l'assuré, il s'agit de la valeur actuelle des cotisations restant à payer.

Les provisions mathématiques sont calculées par référence aux tables homologuées.

Pour les rentes en service, les provisions sont calculées sur la base des tables prospectives sexuées publiées dans l'arrêté du 1er août 2006 (TGF05 et TGH05) et des taux techniques prévus aux contrats.

Pour les rentes en service et les rentes en constitution soumises à la directive 2004/113/CE (Gender Directive), les provisions sont calculées avec la table de mortalité (TGF05) ayant servi à la tarification.

Pour les rentes en cours de constitution, La Mondiale a poursuivi son effort de renforcement des provisions par la prise en compte d'une partie de l'écart entre les tables prévues aux conditions générales des contrats et les tables prospectives, anticipant partiellement ainsi le provisionnement, qui doit intervenir au plus tard lors de la liquidation de la rente. L'écart résiduel est par conséquent comptabilisé en charge lors du passage en phase de service de la rente. Il a été tenu compte dans la détermination des

provisions mathématiques de l'impact de la réforme des retraites :

- en totalité pour les assurés nés en 1951 ainsi que pour les contrats résiliés avant la date de promulgation de la loi;
- avec un étalement linéaire sur 5 ans à compter de 2011 pour les autres contrats.

Provisions pour sinistres (vie)

Elles correspondent aux capitaux échus et aux sinistres survenus non encore réglés au 31 décembre.

Une estimation des prestations à régler sur les sinistres non connus est effectuée et intégrée dans ces provisions.

Provision pour participation aux excédents

Elle correspond à la participation des assurés aux excédents techniques et financiers réalisés par l'entreprise. Cette participation est destinée à être versée aux assurés et à accroître leurs garanties (par incorporation aux provisions mathématiques).

En application de l'article A 331-9 du Code des assurances, cette provision sera inscrite aux provisions mathématiques ou versée aux souscripteurs, dans un délai maximal de 8 ans.

Provision pour aléas financiers

L'article A 331-2 du Code des assurances définit la provision pour aléas financiers comme la provision destinée à compenser la baisse de rendement de l'actif, les modalités de détermination de cette provision sont décrites dans l'arrêté du 23 décembre 2008.

Provision pour risque d'exigibilité

L'article R 331-3 du Code des assurances définit la provision pour risque d'exigibilité comme la provision destinée à faire face aux engagements dans le cas de moins-value latente de l'ensemble des actifs mentionnés à l'article R 332-20 du Code des assurances. Elle est constituée lorsque la valeur nette comptable des placements visés inscrite au bilan est supérieure à la valeur globale de ces mêmes placements évalués selon les règles prévues à l'article R332-20-1 du Code des assurances.

Provision globale de gestion

Cette provision est définie par l'article A 331-1 du Code des assurances. Elle est dotée à due concurrence de l'ensemble des charges de gestion future des contrats non couvertes par des chargements ou par prélèvements sur produits financiers.

Le calcul de la provision globale de gestion a été réalisé par portefeuilles homogènes. Une simulation du passif tenant compte, d'une part d'une loi de chute naturelle et, d'autre part, d'une loi de chute par rachats (sur la base des observations des trois dernières années) a permis de déterminer l'évolution des provisions mathématiques sur la durée restante de chacun des portefeuilles. L'estimation des taux prospectifs de rendement de l'actif utilisables pour le calcul de cette provision a été réalisée sur une hypothèse de réinvestissement systématique des cash flow disponibles selon la répartition type correspondant à la politique d'investissements de La Mondiale, soit 80% obligations, et 20% autres actifs (actions et immobiliers).

Provision pour garantie plancher

Cette provision est destinée à couvrir la garantie minimum contractuellement accordée aux clients en cas de décès lorsque, de par l'évolution des marchés boursiers, la valeur de l'engagement des contrats en unités de compte est inférieure à la garantie minimale.

Le montant provisionné au titre de ce risque a été déterminé en prenant le montant le plus élevé des deux méthodes suivantes :

- méthode déterministe, avec un scénario de baisse complémentaire des unités de compte (50% de la volatilité retenue égale au maximum entre la volatilité du support et celle de la catégorie du support), avec absence de rachats, et avec mortalité conforme à la table TH-TF00-02 à 100%.
- méthode des options de ventes (put avec la méthode Black and Scholes).

Provisions techniques des contrats en unités de compte

Les «provisions techniques des contrats en UC» n'intègrent que la part Unités de Compte (UC) des contrats multi-supports et représentés par des OPCVM. Les engagements adossés à l'actif général en euros des contrats multi-supports sont intégrés dans les provisions mathématiques vie.

Les provisions des contrats représentés par des unités de compte sont réévaluées en fin d'exercice en fonction de la valeur de réalisation de ces titres à la clôture de l'exercice.

3.1.8. Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée dès lors que la société a une obligation envers un tiers à la date de clôture qui rend probable une sortie de

ressources pour la régler, et que le montant de cette obligation peut être évalué de façon fiable.

3.1.9. Dettes

Les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

En pratique la question du délai de paiement aux fournisseurs ne se pose pas car tous les frais généraux sont centralisés sur le GIE La Mondiale Groupe.

3.2 Postes du compte de résultat

3.2.1 Primes

Les primes correspondent aux primes émises, nettes d'annulation et aux primes à émettre pour la part acquise de l'exercice.

3.2.2 Produits financiers

Conformément à l'annexe à l'article A 343-1 (3e alinéa) du Code des assurances, les produits financiers ont été enregistrés pour leur totalité en «résultat technique vie». Les produits des placements alloués au «résultat non technique» ont été calculés conformément aux règles définies à l'annexe de l'article A 343-1 précité.

3.2.3 Répartition des charges par destination

L'arrêté du 20 juin 1994 relatif au nouveau plan comptable assurance impose la répartition des charges par destination. Cette démarche a pour objectif de répartir les charges d'exploitation, préalablement comptabilisées par nature, entre les différentes grandes fonctions de la société d'assurance.

La démarche retenue par La Mondiale pour passer des comptes par nature à la répartition par destination se fait par répartitions successives en cascade des coûts complets de chaque service.

A l'issue de cette répartition, les coûts de services sont répartis entre les grandes fonctions de l'entreprise : acquisition et administration des contrats, règlement des prestations, gestion des placements et autres charges techniques.

Les clés de répartition ont été revues sur l'exercice 2013 pour affiner l'affectation des coûts préalablement classés en autres charges techniques.

3.2.4 Impôts sur les bénéfices

Il a été constitué un groupe fiscal entre La Mondiale et ses principales filiales. La convention d'intégration fiscale permet à la Société mère de conserver les éventuelles économies d'impôt ; chaque société intégrée supporte sa charge d'impôt comme en

l'absence d'intégration fiscale.

3.3 Engagements hors bilan

Les engagements donnés et reçus sont enregistrés à leur valeur nominale.

La Mondiale a poursuivi les opérations de couverture des risques de taux engagées au cours des exercices précédents par le maintien des swaps long terme dans le cadre de ses émissions de dettes et de la gestion de l'adossement des prêts-emprunts de titres. Ces opérations s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie de rendement et sont comptabilisées et suivies conformément à l'avis CNC n°2002-10 du 22 octobre 2002.

Afin de réduire les aléas sur ses placements futurs dans le cadre du renouvellement de ses obligations lorsqu'elles arriveront à échéance, La Mondiale a réalisé des opérations d'achats forwards. Ces opérations s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie d'investissement et sont comptabilisées et suivies conformément à l'avis CRC n°2002-9 du 12 décembre 2002.

3.4 Opérations réalisées dans le cadre du plan d'épargne retraite populaire (PERP)

Conformément aux règles énoncées par l'avis CNC n° 2004-16 du 27 octobre 2004, les opérations relatives au PERP sont cantonnées dans un patrimoine d'affectation géré comme un établissement distinct au sein de notre Société. Une «entité» distincte a été créée dans notre progiciel comptable. Les comptes de notre Société sont établis par un cumul de balances.

Des états financiers distincts sont établis au titre du PERP et présentés au conseil d'administration.

Les opérations réalisées entre le plan et le patrimoine général de notre Société sont constatées dans l'un et l'autre patrimoine comme des opérations d'achat et de vente avec constatation du résultat de cession calculé selon la méthode FIFO.

Dans les comptes du plan :

- la **provision pour participation aux excédents** enregistre le bénéfice technique et financier dégagé par le plan au cours de l'exercice ;
- la **provision pour risque d'exigibilité** doit être constituée lorsque l'ensemble des actifs non amortissables du canton est globalement en moins-value latente ;
- la **réserve de capitalisation** est calculée sur les portefeuilles cantonnés et est classée en autres provisions techniques vie.

comptes sociaux 2013

Les autres postes d'actif et de passif sont évalués suivant les mêmes principes et méthodes que ceux retenus par la Société et décrits ci-avant.

4. NOTES SUR LES POSTES DE BILAN

4.1. Évolution des actifs

a) Actifs incorporels

Valeur Brute (en milliers d'euros)	Au 01/01/2013	Augmentations	Diminutions	Transferts	Au 31/12/2013
Actifs incorporels (1)	858				858
Logiciels	67 599				67 599
Mali techniques de fusion	45 526				45 526
Immobilisations en cours					
Total	113 983				113 983

(1) Ce poste enregistre la marque d'un produit d'assurance pour 8K€ et le prix d'achat de portefeuilles de contrats pour 850K€

Les mali techniques de fusion sont ceux relatifs aux fusions-absorptions par La Mondiale de la SCI La Mondiale Foncière au 1er janvier 2005, de la SAS du 12 cours Albert 1er au 1er janvier 2010 et de Prima Epargne au 1er janvier 2011, ce dernier faisant l'objet d'une dépréciation sur 10 ans.

Amortissements et provisions (en milliers d'euros)	Au 01/01/2013	Augmentations	Diminutions	Transferts	Au 31/12/2013
Actifs incorporels	283	142			425
Logiciels	60 078	3 401			63 479
Mali techniques de fusion	2 340	1 170			3 510
Immobilisations en cours					
Total	62 701	4 712			67 414
Valeur nette	51 281	- 4 712			46 569

b) Placements représentatifs des contrats en euros

Valeur Brute (en milliers d'euros)	Au 01/01/2013	Augmentations (1)	Diminutions (1)	Remboursements	Transferts	Au 31/12/2013
Terrains et constructions	1 789 495	961 107	272 341			2 478 261
Titres de propriété sur entreprises liées et participations à dominante immobilière (2)	1 148 301	11 771	837 641			322 432
Titres de propriété sur entreprises liées et participations (3)	390 297	16 073	1 559			404 811
Bons, obligations et créances sur ces entreprises	297 500	130 000				427 500
Actions et autres titres à revenus variables autres que les parts d'OPCVM	3 017 857	9 201 269	8 795 967			3 423 159
Parts d'OPCVM (autres que celles visées ci-dessous)	582 581	750 245	453 688	1 021		878 117
Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenus fixes	817 395	6 917 470	7 121 281	5 766		607 818
Obligations et autres titres à revenus fixes	31 128 449	5 700 122	2 173 530	819 473		33 835 568
<i>dont obligations de trésorerie</i>	<i>206 495</i>	<i>795 000</i>	<i>654 967</i>	<i>25 000</i>		<i>321 529</i>
Prêts aux entreprises et aux collectivités		118 450		722		117 728
Autres placements	26 999	6 292	7 817			25 474
Titres pris en pension	1 900 000	1 426 173	1 026 173			2 300 000
Dépôts d'espèces et cautions	145					145
Total	41 099 021	25 238 972	20 689 998	826 982		44 821 013
Titres prêtés ou mis en pension (4)	-2 750 590	-12 847 017	-12 501 022			-3 096 585

(1) Y compris les virements de compte à compte entre les lignes de titres et la ligne «titres prêtés ou mis en pension» (sorties et rentrées des titres en portefeuille)

(2) Inclus à l'actif du bilan dans le poste "Terrains et constructions"

(3) Les titres de participation dans les entreprises d'assurance représentent 163 547 K€, comprenant un complément de prix de 8 300 K€ suite à l'acquisition des parts Arial en 2012; La Mondiale s'est engagée à souscrire en 2014 à une augmentation de capital de La Mondiale Grands Crus pour un montant de 25 000 K€ dont la libération sera progressive au fur et à mesure des besoins de financement des travaux.

(4) Classés au passif du bilan dans la rubrique "Autres dettes"

La Mondiale a constitué auprès de la BNP Paribas Securities Services un gage sur trois comptes d'instruments financiers permettant le nantissement au profit de La Mondiale Partenaire, d'Arial assurance et de La Mondiale Europartner de titres à hauteur des créances garanties, respectivement d'un montant de 13 236 333 K€, 5 180 511 K€ et 4 244 970 K€.

comptes sociaux 2013

Amortissements et provisions (en milliers d'euros)	Au 01/01/2013	Augmentations (1)	Diminutions	Transferts	Au 31/12/2013
Terrains et constructions	184 568	67 273	41 026		210 816
Titres de propriété sur entreprises liées et participations					
Bons, obligations et créances sur ces entreprises					
Sous-total Amortissements	184 568	67 273	41 026		210 816
Terrains et constructions	13 274	38 929	5 953		46 250
Titres de propriété sur entreprises liées et participations à dominante immobilière					
Titres de propriété sur entreprises liées et participations	6 923		320		6 603
Bons, obligations et créances sur ces entreprises					
Actions et autres titres à revenus variables autres que les parts d'OPCVM	375 515	59 362	103 705		331 173
Parts d'OPCVM (autres que celles visées ci-dessous)	19 439		2 121		17 318
Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenus fixes					
Obligations et autres titres à revenus fixes	3 800		1 654		2 146
Prêts aux entreprises et aux collectivités					
Autres placements	110	12	71		52
Sous-total Provisions	419 062	98 303	113 823		403 542
Total	603 630	165 577	154 849		614 358
Valeur nette	40 495 391	25 073 395	21 362 131		44 206 655

Titres prêtés ou mis en pension -2 750 590 -12 847 017 -12 501 022 -3 096 585

(1) dont, suite à la fusion, amortissements et provisions au 01/01/2013 des immeubles de la SCI La Mondiale Immo pour respectivement 36 348 K€ et 16 303 K€

Les méthodes d'amortissement, les durées de vie estimées des biens et les méthodes de calcul des provisions sont décrites dans le chapitre «Principes et méthodes comptables».

La provision pour dépréciation durable sur actions cotées a été dotée en 2013 à hauteur de 59 362 K€.

Par ailleurs des reprises de provisions ont été constatées à hauteur de 103 705 K€ dont 78 221 K€ suite à la cession des titres concernés.

c) Placements représentatifs des contrats en unités de compte

Valeur Brute (en milliers d'euros)	Au 01/01/2013	Augmentations	Diminutions	Transferts	Au 31/12/2013
Placements représentatifs des contrats en unités de compte	1 919 841	443 418	165 282		2 197 977
Total	1 919 841	443 418	165 282		2 197 977
Amortissements et provisions	Au 01/01/2013	Augmentations	Diminutions	Transferts	Au 31/12/2013
Placements représentatifs des contrats en unités de compte					
Total					
Valeur nette	1 919 841	443 418	165 282		2 197 977

d) Cumul des placements

Cumul des placements	42 415 232	25 516 813	21 527 413	46 404 632
Titres prêtés ou mis en pension	-2 750 590	-12 847 017	-12 501 022	-3 096 585

Au 31 décembre 2013 les plus values latentes ressortent à 3 507 595 K€. Les plus-values latentes relatives aux placements relevant de l'article R332-19 du Code des assurances et aux instruments financiers correspondant à ces placements s'élèvent à 2 485 785 K€ alors que les plus-values latentes relatives aux placements relevant de l'article R332-20 du Code des assurances s'élèvent à 989 178 K€. Les plus-values latentes sur les instruments financiers à terme autres que ceux inclus dans les placements relevant de l'article R332-19 du Code des assurances s'élèvent à 32 632 K€.

4.2. Opérations avec les entreprises liées et celles avec lesquelles existe un lien de participation

Eléments concernant les entreprises liées et les participations
(en milliers d'euros)

Postes	Liées	Avec lesquelles la Société a un lien de participation
Participations	706 237	21 006
Créances sur dépôt espèces		
Bons, obligations et TCN	327 500	
Prêts		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Autres créances	14 190	
Disponibilités	896 611	
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance	43 897	
Autres dettes	59 920	
Produits de participation	7 333	
Autres produits financiers	17 815	
Charges financières	3 935	

Les créances et dettes correspondent à des opérations courantes et sont exigibles à court terme.

comptes sociaux 2013

4.3. Créances et dettes selon leur durée

Les créances s'élèvent à 206 958 K€ et sont toutes à moins d'un an d'échéance.

Les dettes s'élèvent à 3 706 372 K€, dont 3 096 585 K€ correspondant aux dettes relatives aux titres mis en pensions, dont 2 097 241 K€ à échéance entre 1 et 5 ans. Les autres dettes sont toutes à moins d'un an d'échéance.

4.4. Fonds d'établissement

La Mondiale est une Société d'assurance mutuelle sur la vie et de capitalisation.

Le fonds d'établissement constitué s'élève à 153 649 K€ y compris 71 887 K€ de droits d'adhésion prélevés.

La partie remboursée des emprunts émis en 2005 et 2006 s'élève à 81 000 K€ et s'ajoute à ce poste.

4.5. Fonds propres

Fonds propres (en milliers d'euros)	Au 01/01/2013	Variation	Au 31/12/2013
Fonds d'établissement	148 935	4 714	153 649
Primes de fusion	1 690		1 690
Réserve de réévaluation	656		656
Réserves statutaires			
Réserve de plus-values nettes à long terme			
Réserve facultative	569 867		569 867
Réserves réglementées			
Réserve de capitalisation	833 825	34 848	868 672
Autres réserves réglementées	93		93
Réserve pour fonds de garantie	8 072	437	8 509
Réserve pour remboursement d'emprunts			
Ecart résultant de changement de méthodes	-9 754		-9 754
Report à nouveau	-25 240	-71 870	-97 110
Résultat			
Résultat de l'exercice 2012	-71 433	71 433	
Résultat de l'exercice 2013		-126 498	-126 498
Total	1 456 712	-86 936	1 369 776

En application de l'article 42 de la Loi de finances pour 1999, et sur décision du Conseil d'administration du 17 juin 1999, un droit d'adhésion est prélevé sur la première cotisation versée par les nouveaux sociétaires. Le montant porté en fonds d'établissement en 2013 est de 4 714 K€.

La réserve pour fonds de garantie a été dotée pour 437 K€ lors de l'affectation du résultat au titre de la contribution instituée par la Loi sur l'épargne et la sécurité financière du 25 juin 1999 et son décret d'application n°99-688 du 3 août 1999.

Le poste "Écart résultant de changement de méthodes" comprend un prélèvement sur fonds propres de 9 754 K€ au titre des engagements de retraite existant au 31 décembre 2003. Selon la recommandation CNC n°2003-R.01 du 1er avril 2003, les engagements de retraite doivent être provisionnés dans les comptes sociaux. Ceux-ci étaient mentionnés en engagements hors bilan jusqu'au 31 décembre 2003 dans les états financiers de La Mondiale.

4.6. Passifs subordonnés

Titres subordonnés à durée indéterminée

Après approbation de la Commission de contrôle des assurances du 11 février 2003 et les pouvoirs donnés par l'Assemblée générale ordinaire le 25 avril 2003, le Conseil d'administration a procédé à l'émission :

- le 14 octobre 2003 de la première tranche de 175 000 K€ ;
- le 21 novembre 2003 de la deuxième tranche de 25 000 K€ de titres subordonnés à durée indéterminée.

Le taux d'intérêt applicable est fixé à 5,875% jusqu'en 2013 puis est calculé sur l'Euribor 3 mois majoré de 2,70 % au delà.

Après approbation de la Commission de contrôle des assurances du 2 avril 2004 et les pouvoirs donnés par l'Assemblée générale ordinaire du 30 avril 2004, le Conseil d'administration a procédé à l'émission :

- en juin 2004, d'une première tranche de 100 000 K€ de titres subordonnés à durée indéterminée. Le taux d'intérêt applicable est fixé à 5,875% jusqu'en 2013, puis est calculé sur l'Euribor 3 mois majoré de 2,70% au delà. Cette tranche a été émise

concomitamment au rachat des titres subordonnés remboursables émis en 2002 et à échéance 2022 pour 100 000 K€ ;

- en juillet 2004, d'une deuxième tranche de 100 000 K€ de titres subordonnés à durée indéterminée. Le taux d'intérêt applicable est fixé à 5,875% jusqu'en 2013, puis est calculé sur l'Euribor 3 mois majoré de 2,70 % au delà. Cette tranche a été émise concomitamment au rachat des titres subordonnés remboursables émis en 2000 et à échéance 2020 pour 85 000 K€.

Le 25 avril 2013, les titres ont été échangés contre des titres subordonnés remboursables à hauteur de 331 700 K€ et rachetés à hauteur de 17 070 K€, portant ainsi le montant de la dette sur l'émission de ces titres 2003 et 2004 à 51 230K€.

Après approbation de la Commission de contrôle des assurances, des mutuelles et des institutions de prévoyance du 8 mars 2005 et les pouvoirs donnés par l'assemblée générale ordinaire du 29 avril 2005, le Conseil d'administration a procédé à l'émission :

- le 25 novembre 2005, d'un prêt super subordonné à durée indéterminée de 122 000 K€. Le taux d'intérêt applicable est calculé sur l'Euribor 3 mois majoré de 1,05 %. Cet emprunt a été émis concomitamment au rachat anticipé le 30 novembre 2005 des titres subordonnés remboursables émis en 1999 et à échéance 2019 pour 66 000 K€. Le 30 décembre 2005, un remboursement par anticipation de 25 % de cet emprunt a été réalisé pour 31 000 K€.

- le 15 novembre 2006, d'un prêt super subordonné à durée indéterminée de 200 000 K€. Le taux d'intérêt applicable est calculé sur un taux fixe de 5,11 %, soit le niveau du swap 10 ans à l'émission majoré de 1,13 %.

Le 29 décembre 2006, un remboursement par anticipation de 20 % de cet emprunt a été réalisé pour 40 000 K€.

Un second remboursement a été effectué le 2 janvier 2007 pour 10 000 K€, soit 5 % de cet emprunt.

En date du 21 octobre 2009, le Conseil d'administration a décidé de ne plus affecter les emprunts émis en 2005 et en 2006 à l'alimentation du fonds d'établissement à compter du 1er janvier 2009. La modification de cette affectation permet de rendre la part non remboursée de l'emprunt totalement admissible pour le calcul de la marge de

solvabilité soit 241 000 K€ dans les limites fixées par la réglementation.

Le rapport entre les revenus de placements affectés aux contrats et les revenus de placements dégagés dans l'exercice, tel que défini au chapitre 3 (h) (4) (iv) du prospectus de l'émission de l'emprunt de 200 000 K€ doit être au moins de 90 % pour que les intérêts liés à cet emprunt soient dûs. Il ressort au titre de l'exercice 2013 à 91,36 %.

Le poste "Titres subordonnés à Durée Indéterminé" comprend également pour 10 000 K€ les titres émis en 2002 par la société Prima Epargne, qui a été absorbée par La Mondiale en 2011, et souscrits par AG2R Prévoyance dont les caractéristiques sont les suivantes :

- 10 000 000 titres au nominal de 1€ émis au pair soit 10 000 K€
- date d'émission, de règlement et de valeur 9 décembre 2002
- les titres bénéficieront, pendant 10 ans, d'un taux annuel fixé sur le taux de l'obligation d'état 4,463% augmenté de 2%, puis d'un taux variable indexé sur l'Euribor

En date du 12 février 2013, le Conseil d'administration a approuvé l'émission de titres subordonnés à durée indéterminée en Dollar US pour 600 000 K\$. Ces titres ont été émis le 23 avril 2013 pour un montant de 457 143 K€ et ont fait l'objet de la constatation au 31 décembre 2013 d'un profit de change à hauteur de 22 077K€, portant ainsi la dette à 435 066 K€.

Le taux d'intérêt applicable est fixé à 7.625% par an pendant 6 ans (jusqu'au 23 avril 2019, 1ère date de rachat possible). Si le call n'est pas exercé au bout de 6 ans, un nouveau taux est fixé pour les 6 années suivantes sur la base du taux de swap 6 ans en avril 2019 majoré du spread à l'émission. A partir de la 12ème année, le taux est refixé sur les mêmes bases avec une majoration de 100 points de base. Les échéances sont payables en Dollar US.

Deux swaps de 300 000 K\$ chacun ont été mis en place le 23 avril 2013 afin de couvrir les écarts de change et de taux d'intérêt sur cet emprunt en Dollar US. Ces swaps sont comptabilisés en engagements hors bilan et ont fait l'objet d'une réévaluation au 31 décembre 2013 sur la base du taux de change à cette date : la perte de change comptabilisée sur ces swaps s'élève à 22 077 K€.

comptes sociaux 2013

Titres subordonnés remboursables

Après l'approbation de l'ACPR et les pouvoirs donnés par l'Assemblée générale le 29 avril 2005, le Conseil d'administration a procédé à l'émission le 17 janvier 2006 d'un emprunt subordonné de 15 000 K€ remboursable le 27 janvier 2013. Le taux d'intérêt applicable est calculé sur l'Euribor 6 mois majoré de 0,50 %. L'emprunt a été remboursé à sa date d'échéance.

Le 25 avril 2013 La Mondiale a procédé à l'émission de titres subordonnés remboursables à hauteur de 331 700 K€. Le taux d'intérêt applicable est de 6,75 % par an jusqu'au 25 avril 2024 (1ère date de rachat possible), puis est calculé sur la base de l'Euribor 3 mois majoré de 604 points de base.

En synthèse, la situation des titres au 31 décembre 2013 se résume comme suit :

Passifs subordonnés (en milliers d'euros)	1ère date de rachat possible	Durée	Nominal	Echéances		
				- 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
TSDI 2002	9/12/2012	Indéterminée	10 000			10 000
TSDI 2003/2004	14/10/2013	Indéterminée	51 230			51 230
TSDI 2005	30/11/2015	Indéterminée	91 000			91 000
TSDI 2006	15/11/2016	Indéterminée	150 000			150 000
TSDI 2013	23/04/2019	Indéterminée	435 066			435 066
TSR 2013	25/04/2024	Déterminée	331 700			331 700
TOTAL			1 068 996			1 068 996

4. 7. Provisions techniques

Provision pour participation aux excédents

Conformément à la décision du Conseil d'administration du 18 décembre 2013, une dotation à la provision pour participation aux excédents a été réalisée. Cette dotation est égale à 88,1 % des revenus financiers nets des charges financières de l'exercice, cette somme étant diminuée de la quote-part des revenus financiers de l'exercice directement affectés à la rémunération des contrats (intérêts crédités et participations bénéficiaires) et de la quote-part des revenus financiers bruts affectés aux participations bénéficiaires des contrats réassurés.

Provision pour aléas financiers

La Mondiale n'a pas eu à doter cette provision au 31 décembre 2013.

Provision pour risque d'exigibilité

La Mondiale n'a pas eu à doter cette provision au 31 décembre 2013.

Provision globale de gestion

Au terme des calculs décrits précédemment, la provision de gestion calculée au 31 décembre 2013 concerne principalement des contrats d'épargne et de retraite. Le montant de la provision de gestion constatée dans les comptes 2013 est de 8 002 K€.

4. 8. Autres informations sur le bilan

a) Provisions pour risques et charges

Provisions pour risques et charges (en milliers d'euros)	Provisions à caractère juridique	Provisions à caractère social et fiscal	Provisions à caractère financier	Autres provisions pour risques et charges	Total
Valeur comptable au 01/01/2013	1 284	309	4 800	3	6 395
Dotations de l'exercice	32		1 700	7	1 739
Reprises de l'exercice relatives à des provisions utilisées		309			309
Reprises de l'exercice relatives à des provisions non utilisées					
Autres mouvements de l'exercice					
Valeur comptable au 31/12/2013	1 315		6 500	10	7 825

Les provisions à caractère juridique reprennent les provisions pour litiges et contentieux.

Les provisions à caractère social et fiscal reprennent les provisions issues des contrôles fiscaux ou sociaux, ou les provisions pour charges envers les organismes fiscaux et sociaux.

Les provisions à caractère financier enregistrent les risques liés à la gestion des actifs de l'entreprise.

b) Comptes de régularisation

Le poste «comptes de régularisation passif» correspond essentiellement à l'amortissement de la différence entre le prix d'achat et le prix de remboursement d'obligations pour 204 421 K€ ainsi qu'à l'étalement des soultes de swaps pour 64 102 K€.

Le poste «autres comptes de régularisation actif» correspond essentiellement à l'amortissement de la différence entre le prix d'achat et le prix de remboursement d'obligations pour 200 884 K€.

4. 9. Hors bilan

Parmi les engagements hors bilan, les engagements passés avec les entreprises ayant un lien de participation (au sens du Nouveau Plan Comptable Assurance) sont :

- engagements donnés : 22 661 813 K€ correspondant aux engagements donnés à La Mondiale Partenaire, Arial assurance et La Mondiale Europartner en garantie des passifs acceptés au titre de la réassurance des contrats adossés à des supports euros et 46 333 K€ correspondant à un engagement donné à Arial assurance en garantie de passifs réassurés.

Les principaux autres engagements correspondent aux swaps de taux d'intérêt (long terme et court terme) pour 1 127 898 K€, aux swaps sur l'emprunt émis en Dollar US pour 435 066 K€, aux achats forwards pour un montant de 860 591 K€ et aux engagements d'achats et ventes à terme de devises pour 1 290 094 K€.

Ces engagements figurent en engagements reçus et donnés pour un montant identique.

Les autres engagements reçus et donnés, en dehors des engagements passés avec les entreprises ayant un lien de participation

et de ceux qui sont liés aux instruments financiers, incluent :

- engagements donnés :
 - des engagements d'achats de titres pour 8 700 K€ ;
 - une garantie de financement du programme pluriannuel de la fondation d'entreprise pour 3 000 K€ ;
 - une garantie pour travaux sur un immeuble de placement pour 387 K€ ;
 - un nantissement de titres en garantie de passifs réassurés pour 126 381 K€.
- engagements reçus :
 - une garantie d'actif et de passif pour 76 000 K€ reçue d'AG2R Prévoyance suite à l'acquisition par La Mondiale de 50% des parts d'Arial assurance,
 - une garantie de 55 500 K€ reçue d'AG2R Prévoyance au titre de l'indemnité à recevoir suite à la perte d'opportunité liée à l'avance de trésorerie effectuée par La Mondiale au titre de l'impôt sur les sociétés suite à la rupture du groupe d'intégration fiscale,
 - une garantie de 18 616 K€ reçue d'AG2R Prévoyance au titre de la cession de créances et les cautions des locataires pour 12 181 K€.

4.9.1. Échanges de taux d'intérêts

Les instruments financiers présents dans les engagements hors bilan permettent de permuter la nature des intérêts perçus sur les actifs ou payés sur les passifs, taux fixe ou variable, afin de réduire le risque de taux existant dans l'engagement pris par La Mondiale dans le versement d'intérêts sur ses passifs.

Cette couverture est composée d'instruments négociés sur un marché de gré à gré.

4.9.1.1. Les swaps long terme

La Mondiale a souscrit des swaps adossés à des investissements obligataires permettant d'obtenir des actifs synthétiques cohérents par rapport aux passifs, notamment aux titres subordonnés émis.

L'adéquation de la stratégie annule en grande partie le risque de taux.

Les swaps sont qualifiés de long terme dès lors que leur échéance initiale est supérieure à un an.

comptes sociaux 2013

4.9.1.1. Leur position au 31 décembre 2013 est la suivante :

Echéances (en milliers d'euros)	Nominal	Titres ou dettes couverts
21/06/14	10 000	DEXMA TV 21/06/2021
22/09/14	7 500	UNICREDITO 4.50% 22/09/14
20/03/15	8 000	HBOS 4.875% 03-20/03/15
14/06/15	18 000	CFF TV 14/06/2015
22/02/16	30 000	GECC 3.8175% 22/02/2016
01/08/16	19 000	WACHOVIA 4.375 2016
27/10/16	20 000	GECC 4.125% 27/10/16
15/11/16	47 200	EMPRUNT LM PSSDI 2006 BNP
27/02/17	10 700	MORGAN STANLEY CMS 10A 270217
05/06/17	10 000	CFF TV 050617
05/06/17	10 000	CFF TV 05/06/17
25/07/17	30 000	OAT INFLATION
14/02/18	30 000	SOCIETE GENERALE
19/02/18	16 500	DEXIA
20/03/18	30 000	BARCLAYS BANK
07/05/18	28 000	CMA
12/02/19	19 500	SANTANDER
25/07/19	119 500	OAT 1,30%10-25072019 INDX
15/09/19	43 991	ITALIE 2,35%08-150919 INFL.EU.
24/02/20	31 407	NATIXIS
25/11/20	20 000	CMA
15/12/20	10 000	DEXIA
15/01/21	26 518	BNPP
15/04/21	42 376	SOCIETE GENERALE
17/05/21	10 000	GECC
02/06/21	33 880	BEI 02/06/2021
07/12/21	10 000	JPMORGAN
24/02/22	23 488	TESCO 24/02/2022
09/03/22	20 000	CITIGROUP
03/05/22	20 000	BANK OF AMERICA
15/06/22	10 000	INTESA SANPAOLO
12/07/22	15 000	ING
13/09/23	23 711	GECC 4.125% 13/09/2023
15/09/23	69 402	BTP INFLATION
25/07/24	50 000	CADES INFLATION
26/01/27	6 339	CFF 5.50 26/01/2027
18/03/27	24 691	SNCF 5.375 18/03/2027
07/12/28	23 753	RES FER FRANCE 5.25% 2028
07/12/28	59 716	BEI6%98-2
09/03/29	11 144	CAFFIL 4.68% 9/03/2029
25/07/29	60 000	OAT INFLATION
25/07/32	30 000	OAT INFLATION
Total	1 139 317	

4.9.1.1.2. Principes et méthodes comptables

Le résultat net dégagé par l'opération de swap est comptabilisé dans un compte spécifique.

Si le swap comprend une soulte, elle est comptabilisée dans un compte de régularisation et amortie sur la durée du swap.

Le montant du compte de régularisation est créditeur de 64 102 K€ au titre des swaps actif.

La durée des amortissements des différentes soultes s'étale jusqu'en 2029.

4.9.1.2. Les swaps court terme

La Mondiale reçoit des dépôts en espèces en garantie de titres prêtés à des contreparties. Ces sommes sont productives d'intérêts à taux variable en faveur des contreparties. La Mondiale place ces ressources sur le marché dont une partie produit du taux fixe. Afin de couvrir ce risque de taux elle met donc en place des swaps court terme vendeur de taux fixe et acheteur de taux variable.

4.9.1.2.1. Au 31 décembre 2013 la position est nulle

4.9.1.2.2. Principes et méthodes comptables

Les intérêts reçus et payés sont comptabilisés en pertes ou profits selon l'évolution des taux d'intérêts. Les durées étant courtes, les soultes sont non significatives.

4.9.1.3. Les forwards

Un contrat forward est un contrat à terme négocié avec une contrepartie permettant d'acheter ou de vendre un actif à un prix et une date future précisés dans le contrat sur un marché de gré à gré.

La stratégie proposée ici est la réduction significative des aléas sur les placements futurs de La Mondiale dans le cadre du renouvellement des obligations lorsqu'elles arriveront à échéance, en adéquation avec ses engagements compte tenu du fait que la durée des actifs de La Mondiale est structurellement plus faible que celle de ses passifs.

4.9.1.3.1. Leur position au 31 décembre 2013 est la suivante :

ISIN	Libellé	Contrepartie	Notional (en mil- liers)	Engagement	Date départ	Taux achat fixé	Taux spot 31/12/2013	Montant à terme	Ecart entre valorisation 31/12/2013 et montant à terme (1)
FR0010809996	FRTRD 0 25/04/2029	BARCLAYS	100 000	56 330	27/10/15	4.518%	3.414%	56 330	717
FR0010810218	FRTRD 0 25/04/2029	SG	100 000	59 100	27/10/15	3,974%	3,277%	59 100	1 904
FR0010810184	FRTRD 0 25/04/2028	HSBC	100 000	65 303	30/09/15	4.914%	3.168%	65 303	3 599
FR0010809806	FRTRD 0 25/10/2027	HSBC	25 000	8 405	07/06/19	5.108%	3.630%	8 405	1 654
FR0010809400	FRTRD 0 25/10/2027	HSBC	50 000	27 021	07/06/19	5.316%	3.369%	27 021	3 213
FR0010810218	FRTRD 0 25/04/2029	NATIXIS	100 000	53 700	26/04/16	4,900%	3,277%	53 700	-7 158
FR0010810218	FRTRD 0 25/04/2029	BARCLAYS	100 000	53 690	26/04/16	4,902%	3,277%	53 690	7 841
FR0010810218	FORWARD OAT STRIP 25/04/2029	HSBC	100 000	61 424	07/06/19	5.055%	3.277%	61 424	4 090
FR0010070060	FORWARD OAT STRIP 25/04/2035	HSBC	50 000	53 487	30/04/19	4.150%	3.219%	53 487	-673
FR0000571218	FRTR 5 1/2 25/04/2029	SG	100 000	103 658	25/10/16	5,395%	2,974%	100 900	16 202
FR0010070060	FORWARD OAT STRIP 25/04/2035	SG	50 000	53 527	30/04/19	4.143%	3.219%	53 527	-533
FR0000571218	FORWARD OAT STRIP 25/04/2029	SG	50 000	55 499	26/08/19	4.319%	2.974%	55 499	-64
FR0010070060	FORWARD OAT STRIP 25/04/2035	BNP	50 000	53 875	13/06/19	4.129%	3.219%	53 875	920
FR0010070060	FORWARD OAT STRIP 25/04/2035	NATIXIS	50 000	54 000	18/06/19	4.113%	3.219%	54 000	1 476
FR0000571218	FRTR 5 1/2 25/04/2029	NATIXIS	50 000	49 310	18/11/16	6,020%	2,974%	49 310	3 715
FR0000571218	FORWARD OAT STRIP 25/04/2029	NATIXIS	50 000	52 263	25/04/17	4.990%	2.974%	52 263	4 693
Total (en milliers d'euros)			1 125 000	860 591				857 833	41 596

(1) intégré au tableau n°8 de l'état détaillé des placements

4.9.1.3.2. Principes et méthodes comptables

Les appels de marge ou flux intermédiaires constatés durant la stratégie sont enregistrés en compte de régularisation actif ou passif jusqu'au débouclage de la stratégie puis font partie intégrante du prix de revient des actifs acquis ou vendus. Aucun flux intermédiaire n'a été constaté sur ces opérations en 2013.

4.9.1.4. Les autres instruments

4.9.1.4.1. Au 31 décembre 2013, la position est nulle.

4.9.1.4.2. Principes et méthodes comptables

La couverture sur l'Itraxx a donné lieu à la comptabilisation d'une soulte dans un compte de régularisation qui est amortie sur la durée de l'emprunt.

Le montant du compte de régularisation correspondant est de 302 K€.

L'amortissement annuel est de 151 K€ pendant encore 2 ans.

comptes sociaux 2013

4.9.2. Maintien des taux d'intérêts

Néant.

4.9.3. Couverture du risque de change

Afin de couvrir le risque de change, il a été décidé de couvrir les positions à la fois relatives aux titres en devises mais également les positions issues de traités de réassurance en devises, ainsi que la couverture des dettes émises par La Mondiale à concurrence de 600 000 K\$ (457 142 K€).

4.9.3.1. Swaps en devises

Deux swaps de 300 000 K\$ chacun ont été souscrits afin de couvrir le risque de change sur l'emprunt de 600 000 K\$ émis figurant au passif (nominal et intérêts).

4.9.3.1.1. Leur position au 31 décembre 2013 est la suivante :

Echéance (en milliers d'euros)	Nominal en devises	Nominal converti au cours à terme	Nominal converti au cours de clôture	Dettes couvertes
23/04/2019	300 000 K\$	228 571 K\$	217 533 K€	Emprunt de 600 000 K\$ émis
23/04/2019	300 000 K\$	228 571 K\$	217 533 K€	

4.9.3.1.2. Principes et méthodes comptables

Le nominal des swaps est enregistré dans un compte d'engagements hors bilan.

L'écart de conversion portant sur les nominaux de swaps convertis au cours de clôture est enregistré en compte de résultat à la clôture par la contrepartie d'un compte d'écart de conversion.

Les intérêts payés sur l'emprunt en cours d'année sont, quant à eux, convertis au taux défini dans le contrat d'échange et comptabilisés dans les charges.

4.9.3.2. Achats et ventes de devises à terme

Des achats et ventes de devises à terme sont conclus afin de couvrir le risque de change lié aux achats et ventes de titres en devises, ainsi qu'au traité de réassurance en devises mis en place avec la société La Mondiale Europartner.

4.9.3.2.1. Leur position au 31 décembre 2013 est la suivante :

Le montant total des engagements à terme s'élève à 1 290 094 K€.

4.9.3.2.2. Principes et méthodes comptables

Le nominal des achats et ventes à terme est enregistré dans un compte d'engagements hors bilan.

L'écart de conversion portant sur les valeurs nominales converties au cours de clôture est enregistré en compte de résultat à la clôture par la contrepartie d'un compte d'écart de conversion.

4.9.4. Opérations dénouées au cours de l'exercice

Les instruments financiers arrivés à terme en 2013 n'ont généré aucun produit ou charge supplémentaire liés à leur dénouement.

4.9.5. Déqualifications de stratégies

Néant.

5. NOTES SUR LES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

5.1. Ventilation des produits et charges de placements

(en milliers d'euros)	Placements dans les entreprises liées	Placements dans les participations	Placements autres	Placements TOTAL
Revenus des participations (1)	803		6 530	7 333
Revenus des placements immobiliers			129 930	129 930
Revenus des autres placements	17 815		1 497 679	1 515 494
Autres revenus financiers (2)			151 381	151 381
Profits provenant de la réalisation des placements (3)			339 758	339 758
Charges des participations				
Charges des placements immobiliers	-3 935		-30 989	-34 925
Charges des autres placements			-19 165	-19 165
Autres frais financiers (4)			-194 524	-194 524
Pertes provenant de la réalisation des placements (5)			-278 142	-278 142
Total des produits nets	14 683		1 602 458	1 617 140
Intérêts sur emprunts subordonnés			-51 675	-51 675
Total des produits des placements nets de charges	14 683		1 550 783	1 565 465

(1) Les participations renseignées ici sont les participations au sens de l'article 20 du décret du 29 novembre 1983, y compris les participations immobilières, incluses dans la colonne "autres"

(2) dont reprises de provisions sur titres pour 112 375 K€.

(3) dont reprise à la réserve de capitalisation pour 15 561 K€.

(4) Les «Autres frais financiers» intègrent notamment :

dotation aux amortissements sur différence de remboursement 67 429 K€ ;

dotation aux amortissements immeubles 41 299 K€ ;

dotation aux provisions pour titres 84 106 K€.

(5) Dont la dotation à la réserve de capitalisation pour 73 005 K€.

5.2. Ventilation des produits et charges des opérations techniques

L'état est joint en annexe du présent document.

5.3. Charges de personnel, commissions et autres frais généraux

a) Charges de personnel, cotisations sociales _____ 38 K€

b) Commissions externes afférentes aux opérations d'assurance directe _____ 2 568 K€

c) Autres frais généraux _____ 282 420 K€

Les autres frais généraux se ventilent de la façon suivante :

coûts directs _____ 24 302 K€

coûts engagés par les GIE _____ 257 809 K€

honoraires de commissaires aux comptes (y compris sur PERP) _____ 309 K€

Conformément à la méthode décrite dans le chapitre «Principes et méthodes comptables» les charges réparties par destination s'élèvent à 290 410 K€ après imputation, sur le poste «Frais d'acquisition», des frais d'acquisition reportés sur les exercices futurs nets de la charge de l'exercice au titre des frais d'acquisition antérieurement reportés pour un montant de 5 383 K€.

Les frais généraux correspondent à hauteur de 257 809 K€ aux coûts engagés par le GIE La Mondiale Groupe et les autres GIE du Groupe au profit de la Société.

Les autres frais correspondent à hauteur de 24 302 K€ aux coûts engagés directement par la Société. Parmi les commissions et les coûts directs, les commissions d'acceptation relatives à des traités avec des entreprises liées s'élèvent à 17 109 K€.

comptes sociaux 2013

5. 4. Dérogations aux principes généraux d'évaluation en application de la réglementation comptable

Néant.

5. 5. Impôts sur les sociétés

En 2013, la charge d'impôts sur les sociétés pour le groupe fiscal est de 288 316 K€. Par ailleurs, La Mondiale enregistre un produit d'impôt sur les sociétés égal au cumul des charges d'impôts sur les sociétés des filiales intégrées soit 2 209 K€ et des crédits d'impôts à hauteur de 2 159 K€. Les régularisations d'impôts constatées en 2013 au titre de l'exercice 2012 s'élèvent à 284 K€ (produit).

En application de la Loi 2012-1510 du 29-12-2012 - article 66, le GIE La Mondiale Groupe a comptabilisé dans ses comptes au titre de l'exercice 2013 le Crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE). Conformément à cette loi, ce crédit d'impôt a été calculé en proportion de la masse salariale brute, hors salaires supérieurs à 2,5 fois le SMIC en appliquant le taux fixé de 4 % (6 % pour les exercices suivants). Le montant du CICE de 1 766 K€ a été comptabilisé chez le GIE La Mondiale Groupe en déduction des charges du personnel et en contrepartie des refacturations faites aux adhérents bénéficiaires proportionnellement aux coûts répartis (application des clés portant sur les rémunérations). Notre entité, adhérente du GIE La Mondiale Groupe, a bénéficié de ce crédit d'impôt à hauteur de 1 288 K€ qui a été comptabilisé en produit d'impôt (en compte de résultat) en contrepartie d'un produit à recevoir de l'État comptabilisé au bilan. Ce produit d'impôt n'étant pas imposable, il a été déduit fiscalement pour le calcul du résultat fiscal.

La charge nette d'impôts sur les sociétés constatées dans les comptes 2013 de La Mondiale est donc de 283 664 K€.

Le taux d'impôt sur les sociétés est de 33.1/3% majoré de la contribution sociale de 3.3% et de la contribution exceptionnelle de 10.7%.

5. 6. Primes par territoire, entrées et sorties de portefeuille, provisions techniques vie et participation bénéficiaire

a) Ventilation des primes brutes émises

Les primes émises se décomposent comme suit :

en France : _____ 5 870 605 K€
dans l'Espace économique européen (hors France) : _____ 0 K€
hors Espace économique européen : _____ 0 K€

Le chiffre d'affaires intègre les primes d'acceptation générées par les traités de réassurance signés avec La Mondiale Partenaire, Arial assurance et La Mondiale Europartner à hauteur respectivement de 1 953 035 K€, 731 437 K€ et 1 696 269 K€, aux termes desquels La Mondiale réassure à 100 % les risques euros des contrats mono ou multi-supports.

Par ailleurs, le chiffre d'affaires n'intègre pas les primes issues des transferts de contrats réalisés dans le cadre de "l'amendement Fourgous" à hauteur de 1 458 K€.

b) Entrées et sorties de portefeuille

Entrées : néant

Sorties : néant.

c) Variation des provisions d'assurance vie adossées à l'actif général (dont Perp)

Détail de la variation entre le bilan d'ouverture et le bilan de clôture :

À l'ouverture : _____ 36 265 027 K€
Charges de provisions d'assurance vie : _____ 2 538 317 K€
Intérêts techniques : _____ 378 005 K€
Participation directement incorporée : _____ 5 839 K€
Prélèvement sur le fonds de participation pour incorporation aux provisions : ____ 197 142 K€
Ecart de change : _____ -8 565 K€
À la clôture : _____ 39 375 764 K€

d) Variation des autres provisions techniques

Néant

e) Participation des assurés aux résultats techniques et financiers

(en milliers d'euros)	EXERCICE				
	N-4	N-3	N-2	N-1	N (1)
A : Participation aux résultats totaux	1 218 429	1 400 257	1 164 128	1 592 099	1 330 208
A1 : participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	1 163 510	1 223 942	1 235 643	1 276 964	1 362 160
A2 : dotation nette de reprise à la provision pour participation aux bénéfiques	54 919	176 315	-71 515	315 135	-31 952
B : Participation aux résultats des contrats relevant des catégories visées à l'article A 331-3					
B1 : provisions mathématiques moyennes (2)	12 161 933	12 975 880	14 675 455	15 573 911	16 521 721
B2 : montant minimal de la participation aux résultats	398 218	421 680	357 002	443 601	435 389
B3 : montant effectif de la participation aux résultats	565 640	692 089	477 912	867 946	539 133
B3a : participation attribuée à des contrats (3) (y compris intérêts techniques)	510 779	515 683	549 743	552 573	571 274
B3b : dotation nette de reprise à la provision pour participation aux bénéfiques	54 861	176 406	-71 831	315 372	-32 141

(1) L'exercice N est l'exercice sous revue.

(2) Demi-somme des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture de l'exercice correspondant aux contrats des catégories visées à l'article A 331-3.

(3) Participation effective (charge de l'exercice, y compris intérêts techniques) correspondant aux contrats des catégories visées à l'article A 331-3.

5.7. Résultat non technique

Il a été constaté dans les comptes 2013 de La Mondiale un produit non technique de 27 742 K€ et une charge non technique de 5 913 K€ correspondant à la charge théorique d'impôt sur les sociétés liée au retraitement fiscal des dotations et des reprises effectuées sur la réserve de capitalisation au cours de l'exercice.

5.8. Intéressement

Le personnel a été transféré au GIE La Mondiale Groupe à compter du 1er janvier 2004. L'intéressement est donc maintenant comptabilisé en charges chez le GIE et versé par celui-ci aux salariés. Il est compris dans les coûts réaffectés par le GIE et donc dans le poste frais généraux de La Mondiale.

6. AUTRES INFORMATIONS

a) Consolidation

La Mondiale est Société mère du périmètre de consolidation La Mondiale; elle établit des comptes consolidés conformément aux normes IFRS actuellement en vigueur et telles qu'adoptées par l'Union Européenne. De plus, La Mondiale fait partie de la combinaison des comptes établie au niveau de SGAM AG2R LA MONDIALE.

b) Informations sur le personnel

Effectif moyen du personnel en activité au cours de l'exercice

Administratifs	2
Commerciaux	
Total	2

Depuis le 1er janvier 2004, l'ensemble des moyens humains du Groupe est regroupé dans les GIE La Mondiale Groupe et La Mondiale Executive. L'effectif moyen du personnel en activité dans les GIE au cours de l'exercice 2013 est de 2 640 personnes.

Le montant des engagements de La Mondiale en matière de pensions et indemnités de départ à la retraite au 31 décembre 2013 a été provisionné dans les comptes sociaux à hauteur de 10 K€ pour les salariés non transférés dans les GIE. Au titre des engagements de retraite liés au personnel employé par les GIE, une provision a été constituée directement dans les comptes de ces GIE et fait l'objet d'une réaffectation aux membres des GIE.

Le montant global des indemnités allouées aux membres du Conseil d'administration de La Mondiale et comptabilisées sur l'exercice 2013, net des reprises de provision, s'élève à 410 K€.

comptes sociaux 2013

c) Evènements post-clôture

Aucun évènement significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2013 et le 10 avril 2014, date d'arrêt des comptes par le Conseil d'administration.

7. INFORMATIONS RELATIVES AU PERP GÉRÉ

7.1. Tableau récapitulatif des plans gérés

Nom du produit (en milliers d'euros)	Perp Mondiale Solutions Retraite
GERP	Association Héliia
Nombre d'adhérents	13 406
Chiffre d'affaires de l'exercice 2013	35 605
Encours gérés au 31 décembre 2013	
Actif général	183 006
Unités de compte	50 730

7.2. Informations détaillées relatives au PERP Mondiale Solutions Retraite

7.2.1. Tableau récapitulatif des actifs

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Placements immobiliers			
Actions et autres titres à revenus variables autres que les parts d'OPCVM			
Parts d'OPCVM (autres que celles visées ci-dessous)			
Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenus fixes	6 526	6 526	6 527
Obligations et autres titres à revenus fixes	174 849	174 493	184 696
Actifs représentatifs de contrats en unité de compte	50 855	50 855	50 855
Total	232 231	231 874	242 078

7.2.2. Détail des engagements

	Perp Mondiale Solutions Retraite
Engagements en euros :	183 006 K€
dont engagements rentes en service :	11 875 K€
Engagements en unités de compte :	50 730 K€
Provision pour Participation aux Excédents :	566 K€
Réserve de capitalisation :	1 290 K€
Provision pour risque d'exigibilité :	0 K€

7.2.3. Analyse des nouvelles adhésions

Adhérents au 1 ^{er} janvier 2013		Nouvelles adhésions		Mouvements Sortants (Hors rentes)	Conversion en rentes	Adhérents au 31 décembre 2013	
Quantité	Montant primes comptabilisées en 2013	Quantité	Montant primes comptabilisées en 2013	Quantité	Quantité	Quantité	Montant primes comptabilisées en 2013
12 652	27 939 K€	1 232	7 666 K€	83	378	13 406	35 605 K€

7.2.4. Etat récapitulatif des transferts internes sur les actifs

Néant

RÉSULTAT TECHNIQUE PAR CATÉGORIES AU 31 DÉCEMBRE 2013

(en milliers d'euros)	contrats de capitalisation		contrats individuels en euros ou devises	
	à primes uniques ou versements libres	d'assurance temporaire décès	d'assurance vie à primes uniques ou versements libres	d'assurance vie à primes périodiques
1. Primes		36 673	289 118	641 564
2. Charges des prestations	350	19 039	296 327	325 936
3. Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	-385	146	-34 692	287 511
4. Ajustement Acav				
A - Solde de souscription	35	17 488	27 482	28 116
5. Frais d'acquisition		7 439	41 462	94 500
6. Autres charges de gestion nettes		6 130	14 279	16 490
B - Charges d'acquisition et de gestion nettes		13 569	55 741	110 990
7. Produit net des placements	173	721	157 401	254 217
8. Participation aux résultats *	110	23	105 741	198 573
C - Solde financier	64	697	51 660	55 643
9. Primes cédées		11 943		273
10. Part des réassureurs dans les charges des prestations		1 023		159
11. Part des réassureurs dans les charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques				-65
12. Part des réassureurs dans la participation aux résultats				
13. Commissions reçues des réassureurs		4 648		148
D - Solde de réassurance		-6 273		-31
Résultat technique	99	-1 656	23 401	-27 261
Hors compte				
14. Montant des rachats			222 742	128 692
15. Int. techniques bruts de l'exercice	110	23	13 874	156 352
16. Prov. techniques brutes à la clôture	3 832	20 629	3 984 740	6 257 823
17. Prov. techniques brutes à l'ouverture	4 108	18 556	3 907 844	5 682 627

* Y compris dotation à la provision pour participation aux excédents, répartie forfaitairement au prorata de la participation affectée aux contrats dans l'année

contrats collectifs en euros ou devises		contrats en unités de compte		plans d'épargne retraite populaire	acceptations en réassurance	acceptations en réassurance		dommages corporels	Total général
d'assurance en cas de décès	d'assurance en cas de vie	à primes uniques ou versements libres	à primes périodiques	Perp	(vie)	(non vie)	contrats individuels	contrats collectifs	
7 518	197 004	14 251	198 366	35 605	4 396 613	843	40 566	12 483	5 870 605
1 642	302 825	15 113	38 577	4 538	2 133 789	-265	21 334	8 200	3 167 406
933	-128 719	26 577	358 142	36 774	2 256 948	-452	543	2 445	2 805 774
	367	29 871	220 372	8 100	1 898				260 607
4 943	23 264	2 433	22 018	2 392	7 774	1 560	18 689	1 838	158 032
3 030	20 530	5 091	10 687		8 432	36	7 044	3 030	201 280
901	-4 580	-2 449	-7 484	4	17 695		3 317	1 802	46 104
3 931	15 950	2 642	3 203	4	26 126	36	10 361	4 832	247 385
256	282 956			7 136	830 283		3 813	2 419	1 539 375
	234 686		2	6 029	785 041		3		1 330 208
256	48 271		-2	1 107	45 242		3 810	2 419	209 167
254	108		574		1 126		12 530	388	27 195
-363	6				1 016		12 063	340	14 245
	25		73		110				142
62	3		319				4 718	120	10 018
-554	-74		-182				4 251	73	-2 791
714	55 510	-209	18 631	3 494	26 890	1 524	16 390	-502	117 024
	54 193	15 053	38 199	4 333	1 750 960				2 214 173
	207 622		2		18		3		378 005
5 990	6 649 893	259 166	1 871 496	235 592	22 788 195		115 678	56 650	42 249 684
6 441	6 518 522	237 026	1 629 476	192 789	20 527 666	621	113 439	56 582	38 895 696

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(Art. L233-1 et L233-2 du code du commerce)

(en milliers d'euros)		adresse	capital	capitaux propres hors capital et hors résultat de l'exercice
Filiales				
Activités d'assurances				
Arial assurance S.A.	32, avenue Émile Zola	59370 MONS-EN-BAROEUL	24 000	151 329
La Mondiale Direct S.A.	32, avenue Émile Zola	59370 MONS-EN-BAROEUL	11 900	-1 960
La Mondiale Partenaire S.A.	104-110 bld Haussman	75008 PARIS	73 413	477 097
Activités immobilières				
SCEA Château Soutard	Lieu-dit Soutard	33330 SAINT ÉMILION	90 000	1 026
SARL 68 Faubourg	32, avenue Émile Zola	59370 MONS-EN-BAROEUL	64 290	2 303
SCI La Mondiale Actimmo	32, avenue Émile Zola	59370 MONS-EN-BAROEUL	153 010	-1 604
SCI Balthazar	104-110 bld Haussman	75008 PARIS	47 100	-154
Activités autres qu'assurances et immobilières				
APREP Diffusion S.A.S.	26-30 rue de Montholon	75009 PARIS	375	4 109
GIE AG2R La Mondiale Cash	32, avenue Émile Zola	59370 MONS-EN-BAROEUL	76	
La Mondiale Grands Crus S.A.S.	32, avenue Émile Zola	59370 MONS-EN-BAROEUL	95 000	-8 422
AGICAM S.A.	14, Rue Auber	75009 PARIS	6 969	150
La Mondiale Participations S.A.	32, avenue Émile Zola	59370 MONS-EN-BAROEUL	13 388	349 720
Ventadour Stratégie S.A.	104-110 bld Haussman	75008 PARIS	40	3 634
Participations				
DOM PLUS S.A.S.	3, rue Roland Garros	38320 EYBENS	737	3 126
COFINIMUR I S.A.	10, avenue Georges V	75008 PARIS	48 871	
PRIMAVITA S.A.S.	37, boulevard Brune	75014 PARIS	43	-13
OPCI MULTIMARKET S.A.	173, boulevard Haussman	75008 PARIS	135 229	-6 013

quote-part de capital détenu (en%) par La Mondiale	valeur nette des titres détenus par La Mondiale	prêts et avances consentis par La Mondiale et non remboursés	cautions, avals, nantissements donnés par La Mondiale au profit des sociétés	chiffre d'affaires hors taxe brut	bénéfice ou perte du dernier exercice clos	dividendes encaissés par La Mondiale au cours de l'exercice
50,00	151 800		5 180 511	667 724	12 914	
99,99	9 940			769	303	
0,01	1		13 236 333	2 486 931	38 646	
0,01	2			2 367	-1 633	
100,00	121 110			7 278	2 367	2 938
100,00	153 010			3 388	-4 441	
80,00	28 312				-236	
100,00	15 193			14 710	436	
55,00	42	896 611		17 191		
100,00	90 200	9 249		643	-1 792	
23,35	7 745			69 934	6 526	803
65,00	122 226			322	-562	
99,72	51			6 777	1 643	2 205
13,24	1 006			9 003	547	
38,50	20 000			8 689	1 456	
5,88	3			759	-17	
15,35	20 000			8 406	8 268	

RAPPORT DES **COM-** **MISSAIRES** AUX **COMPTES** SUR LES COMPTES **ANNUELS**

Exercice clos le **31 décembre 2013**.

Mesdames, Messieurs les sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société La Mondiale, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes de votre société, sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles, notamment les provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans la note 3.1.7 de l'annexe aux comptes. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues dans les modèles de calculs utilisés, au regard notamment de l'expérience de la société, de son environnement réglementaire et économique, ainsi que de la cohérence d'ensemble de ces hypothèses.
- les provisions pour dépréciation à caractère durable et pour risque de contrepartie sur le portefeuille titres sont évaluées selon les modalités relatées dans la note 3.1.2.2 figurant dans l'annexe aux comptes. Nous avons vérifié que l'évaluation de ces provisions était cohérente avec l'intention de détention de ces titres par la société et examiné, en tant que de besoin, les données, les hypothèses retenues et la documentation préparée dans ce cadre.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris La Défense, le 5 mai 2014

Neuilly sur Seine, le 5 mai 2014

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Deloitte & Associés

Régis Tribout
Associé

Jérôme Lemierre
Associé

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le **31 décembre 2013**.

Rapport spécial des commissaires
aux comptes prévu par l'article
R.322-57-IV-2° du Code des
assurances sur les contrats
d'assurance de toute nature
souscrits auprès de la société
par ses administrateurs, ses
dirigeants salariés et leurs conjoints,
ascendants et descendants.

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous devons vous présenter, en application de l'article R.322-57-IV-2° du Code des assurances, un rapport sur les contrats d'assurance de toute nature souscrits auprès de la société par ses administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants dont nous avons été avisés.

Le Président de votre conseil d'administration nous a communiqué ces contrats d'assurance.

Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle d'autres contrats.

Nous avons selon les normes professionnelles applicables en France, pris connaissance des informations qui nous ont été communiquées. Nous vous informons qu'il ne nous a été donné communication d'aucun contrat d'assurance entrant dans le champ de l'article R.322-57-IV-2° du Code des assurances, souscrit à des conditions préférentielles par rapport à celles appliquées aux autres sociétaires.

Paris La Défense, le 5 mai 2014

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Régis Tribout
Associé

Neuilly sur Seine, le 5 mai 2014

Deloitte & Associés

Jérôme Lemierre
Associé

RAPPORT **SPÉCIAL** DES **COMMISSAIRES** AUX COMPTES SUR LES **CONVENTIONS** ET ENGAGEMENTS **RÉGLEMENTÉS**

Exercice clos le **31 décembre 2013**.

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes des articles R.225-31 du Code de commerce et R.322-57 du Code des assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues aux articles R.225-31 du Code de commerce et R. 322-57 du Code des assurances relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Approbation des statuts de la Fondation AG2R LA MONDIALE et établissement d'une caution solidaire par La Mondiale au profit de la Fondation AG2R LA MONDIALE

Le 25 septembre 2013, le conseil d'administration de votre société a approuvé les statuts de la Fondation AG2R LA MONDIALE ainsi que la mise en œuvre des formalités nécessaires à l'établissement d'une caution solidaire.

Personne concernée :

Monsieur Pierre Geirnaert

Nature et objet :

La Mondiale s'est engagée à verser 3 000 000€ au titre du programme d'action pluriannuel à réaliser par la Fondation. Ce versement est assorti d'une garantie de paiement à première demande souscrite auprès de BNP Paribas.

Modalités :

Cet engagement garantit le paiement à première demande, au profit de la Fondation AG2R LA MONDIALE, de la somme de 3 000 000€ selon l'échéancier suivant :

- 500 000€ le 1er janvier 2015 ;
- 500 000€ le 1er janvier 2016 ;
- 500 000€ le 1er janvier 2017 ;
- 500 000€ le 1er janvier 2018 ;
- 500 000€ le 1er janvier 2019 ;
- 500 000€ le 1er janvier 2020.

Au 31 décembre 2013, un engagement donné de 3 000 000€ est présenté en engagement hors bilan.

Souscription par La Mondiale à l'émission d'une première tranche de titres subordonnés à durée indéterminée de La Mondiale Europartner

Le Conseil d'administration de votre société a approuvé, en date du 3 juillet 2013, la proposition faite par l'Assemblée générale de La Mondiale Europartner de souscrire en totalité à l'émission d'une première tranche de titres subordonnés à durée indéterminée pour un montant de 10 000 000€.

Personne concernée :

Monsieur Sylvain de Forges

Nature et objet :

Souscription par La Mondiale à l'émission de titres subordonnés à durée indéterminée émis par La Mondiale Europartner.

Modalités :

1 000 titres de 10 000€ de nominal soit 10 000 000€

- Taux de référence : Euribor 3M
 - Marge : 500 points de base
 - Date de souscription : 18/09/2013
 - Date de jouissance : 19/09/2013
 - Intérêts perçus en 2013 : 147 445,21€
 - Intérêts courus au 31/12/2013 : 1 431,51€
- Soit un total d'intérêts comptabilisés en 2013 de 148 876,72€.

Souscription par La Mondiale à l'émission d'une seconde tranche de titres subordonnés à durée indéterminée de La Mondiale Europartner

Le Conseil d'administration de votre société a, en date du 18 décembre 2013, approuvé la souscription en totalité à l'émission d'une deuxième tranche de titres subordonnés à durée indéterminée de La Mondiale Europartner, pour un montant de 20 000 000€, représentant la totalité de l'émission restante.

Personne concernée :

Monsieur Sylvain de Forges

Nature et objet :

Souscription par La Mondiale à l'émission de titres subordonnés à durée indéterminée émis par La Mondiale Europartner.

Modalités :

2 000 titres de 10 000€ de nominal soit 20 000 000€

- Taux de référence : Euribor 3M
 - Marge : 500 points de base
 - Date de souscription : 30/12/2013
 - Intérêts perçus en 2013 : 0€
 - Intérêts courus au 31/12/2013 : 2 863,01€
- Soit un total d'intérêts comptabilisés en 2013 de 2 863,01€.

Souscription par La Mondiale à l'émission d'une première tranche de titres subordonnés remboursables émis par AG2R Prévoyance

Le Conseil d'administration de votre société a, par décision du 30 octobre 2013, autorisé la souscription à l'émission, décidée par le Conseil d'administration d'AG2R Prévoyance réuni le 26 septembre 2013, d'un montant nominal maximum de 100 000 000€, représentés par des titres subordonnés remboursables, réalisée en deux tranches dont la première de 60 000 000€.

Personne concernée :

Monsieur André Renaudin

Nature et objet :

Souscription à la première tranche de 6 000 titres subordonnés remboursables de 10 000€ de nominal soit 60 000 000€.

Modalités :

Taux d'intérêt 6.75% les dix premières années puis taux variable à compter de la onzième année (Euribor 3M + marge 6.04%)
Date de souscription : 05/11/2013
Intérêts perçus en 2013 : 0€
Intérêts courus au 31/12/2013 : 621 369,84€
Soit un total d'intérêts comptabilisés en 2013 de 621 369,84€.

Souscription par La Mondiale à l'émission d'une deuxième tranche de titres subordonnés remboursables émis par AG2R Prévoyance

Le Conseil d'administration de votre société a, par décision du 30 octobre 2013, autorisé la souscription de l'émission, décidée par le Conseil d'administration d'AG2R Prévoyance réuni le 26 septembre 2013, d'un montant nominal maximum de 100 000 000€, représentés par des titres subordonnés remboursables, réalisée en deux tranches dont la seconde est de 40 000 000€.

Personne concernée :

Monsieur André Renaudin

Nature et objet :

Souscription de 4 000 titres subordonnés remboursables de 10 000€ de nominal soit 40 000 000€.

Modalités :

Taux d'intérêt 6,75% les premières années puis taux variable à compter de la onzième année (Euribor 3M + marge 6,04%)
Date de souscription : 23/12/2013
Intérêts perçus en 2013 : 0€
Intérêts courus au 31/12/2013 : 68 138,80€
Soit un total d'intérêts comptabilisés en 2013 de 68 138,80€.

Avenant 01.13 au traité de réassurance FG050054 Intégration du portefeuille Epargne-Retraite des Fonds en francs suisses

Le 25 septembre 2013, le conseil d'administration de votre société a autorisé le principe de réassurer les contrats en cours de La Mondiale Europartner investis en francs suisses.

Personne concernée :

Monsieur Sylvain de Forges

Nature et objet :

Cet avenant vient préciser le mécanisme de fonctionnement pour les Fonds réassurés en devises. Le portefeuille Epargne-Retraite des Fonds en francs suisses sera intégré dans le présent traité. Les flux afférents à ce portefeuille se feront dans la devise de référence. Les Fonds en francs suisses seront gérés dans le cadre de l'actif général en euros du réassureur avec une couverture dans la devise, le risque de change étant pris en charge par le réassureur.

Modalités :

Cet avenant prévoit une participation bénéficiaire calculée en fonction d'un taux défini selon les résultats financiers de l'année du Fonds Général en euros.

- L'Assemblée Générale de La Mondiale définira un taux en fonction des résultats financiers de l'année du Fonds Général ;
- La Mondiale versera à La Mondiale Europartner des produits financiers correspondant à ce taux, diminué d'une rétention de 0,40 point et appliquée au passif moyen réassuré.

Le conseil d'administration de La Mondiale a proposé un taux de participation bénéficiaire fixé en fonction des résultats financiers du Fonds Général de 3,85% brut en 2013.

Par ailleurs, La Mondiale a enregistré une charge globale de 8 737 277€ au titre des commissions de réassurance versées en 2013 à La Mondiale Europartner dont 77€ relatifs aux contrats en francs suisses.

Groupe fiscal : Indemnité La Mondiale – AG2R Prévoyance

Le Conseil d'administration de votre société, a autorisé en date du 18 décembre 2013, la rupture du groupe fiscal, dont elle était mère depuis 1988 et la signature d'une convention d'indemnisation. Le Conseil d'administration de votre société a également validé son appartenance au groupe fiscal dont la maison mère sera SGAM AG2R LA MONDIALE à compter du 1er janvier 2014.

Personne concernée :

Monsieur André Renaudin

Nature et objet :

Rupture du groupe fiscal, dont elle était mère depuis 1988 et appartenance au groupe fiscal dont la maison mère sera SGAM AG2R LA MONDIALE à compter du 1er janvier 2014 et signature d'une convention d'indemnisation.

Modalités :

Engagement hors bilan reçu pour 55 500 000€ comptabilisé dans les comptes de La Mondiale au titre de l'indemnité à recevoir (indemnité qui sera versée par AG2R Prévoyance progressivement à partir de 2014 en fonction de l'imputation de ses déficits au niveau du groupe d'intégration fiscale SGAM AG2R LA MONDIALE).

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**Convention de compte courant d'associé entre la SCI Balthazar et La Mondiale**

Le conseil d'administration de votre société, par délibération en date du 15 février 2012, a autorisé l'investissement de l'immeuble Balthazar ainsi que son financement.

Personne concernée :

Monsieur André Renaudin

Nature et objet :

La convention prévoit l'établissement d'avances en compte courant permettant à la SCI de régler les échéances de l'achat en VEFA d'un immeuble. Le montant de l'avance est limité à 38 000 000€.

Modalités :

Les sommes versées en compte courant d'associé au titre de la convention sont productives d'un intérêt calculé au taux Eonia + 0,50%.

Le montant de l'avance en 2013 est de 19 826 136,25€ et les intérêts à recevoir comptabilisés de 155 939,25€. Suite à une opération d'augmentation de capital par incorporation de ce compte courant, le solde du compte courant au 31 décembre 2013 est de 155 939,25€.

Contrat de cession des actions d'Arial assurance

Par délibération en date du 19 décembre 2012, le conseil d'administration de votre société a approuvé l'achat des actions d'Arial assurance détenues par AG2R Prévoyance.

Personnes concernées :

Messieurs Jean Castagne et Jean-Claude Fluhr

Nature et objet :

La Mondiale a acheté, le 19 décembre 2012,

les parts du capital d'Arial assurance détenues par AG2R Prévoyance soit 5 000 000 d'actions représentant 50% du capital. Le conseil d'administration de votre société a pris acte, le 25 septembre 2013, du complément de prix de cession d'Arial assurance 8 300 000€ au profit d'AG2R Prévoyance.

Modalités :

La Mondiale a racheté 5 000 000 de parts d'Arial assurance détenues par AG2R Prévoyance pour un montant de 143 500 000€. Le complément de prix a été calculé selon les dispositions du contrat de cession d'actions de la société Arial assurance entre AG2R Prévoyance et La Mondiale le 19 décembre 2012 et plus particulièrement en application de son article 2.1 relatif au prix.

Souscription par La Mondiale de titres subordonnés à durée indéterminée émis par La Mondiale Europartner

Par délibération du 17 novembre 2011, le conseil d'administration de votre société a autorisé la souscription par La Mondiale d'une tranche de 20 000 000€ correspondant à la totalité des titres subordonnés à durée indéterminée émis par La Mondiale Europartner en date du 11 juillet 2012.

Personne concernée :

Monsieur Sylvain de Forges

Nature et objet :

Souscription de 2 000 titres subordonnés à durée indéterminée d'une valeur nominale de 10 000€ portés intégralement par La Mondiale.

Modalités :

La rémunération des titres est fixée annuellement sur la base de la moyenne des quatre taux d'émission Euribor 3 mois du dernier jour ouvré des quatre trimestres précédents, majorée de 500 points de base. Les intérêts reçus comptabilisés en 2013 sont de 1 042 054,25€.

Convention cadre de cession et de gestion de créances avec AG2R Prévoyance

Par délibération du 19 décembre 2012, le conseil d'administration de votre société a autorisé la convention dans le cadre de la cession et la gestion des créances avec AG2R Prévoyance.

Personne concernée :

Monsieur André Renaudin

Nature et objet :

Cette convention précise :

- les conditions dans lesquelles le cessionnaire pourra acquérir le portefeuille de créances initiales et les conditions dans lesquelles le cédant pourra lui céder ;
- les critères d'éligibilité des créances qui pourront être cédées ;
- les règles de traitement opérationnel applicables ;
- les termes et conditions de suivi, de la gestion, du recouvrement et de l'encaissement des créances ;
- les obligations de chacun.

Modalités :

L'encours total des créances cédées ne pourra, sauf accord contraire et écrit des parties, excéder 100 000 000€. Le prix de cession de chaque créance est égal à la valeur résiduelle estimée correspondant à 99,5% de la valeur nominale de la créance moins un escompte correspondant à l'avance de trésorerie consentie par le cessionnaire au cédant sur un mois et demi calculé au taux EONIA +1% de la valeur résiduelle estimée.

Contrat de cession de créances

Par délibération du 19 décembre 2012, le conseil d'administration de votre société a autorisé l'acquisition des créances détenues par AG2R Prévoyance correspondant aux cotisations échues, dues au titre de contrats d'assurances santé souscrits par des assurés.

Personne concernée :

Monsieur André Renaudin

Nature et objet :

Conformément à la convention cadre de cession de créances, autorisée lors du conseil d'administration du 19 décembre 2012, AG2R Prévoyance a cédé à La Mondiale les créances suivantes :

- Au 27 décembre 2012, cession de créances pour un montant de 68 600 000€ qui ont été remboursées au cours des mois de février, mars et avril 2013 ;
- Au 11 avril 2013, cession de créances pour un montant de 71 530 070,95€ qui ont été remboursées au cours des mois de mai et juin 2013 ;
- Au 11 juillet 2013, cession de créances pour un montant de 73 009 495,11€ qui ont été remboursées au cours des mois d'août, septembre et octobre 2013 ;
- Au 8 octobre 2013, cession de créances pour un montant de 72 816 851,20€ qui ont été remboursées au cours des mois de

novembre et décembre 2013 ;

- Au 31 décembre 2013, cession de créances pour un montant de 74 465 542,40€.

Modalités :

Le montant des créances cédées par AG2R Prévoyance à La Mondiale au cours de l'exercice 2013 est de 291 821 959,66€ ce qui correspond à 99,5% de la valeur nominale, diminuée d'un escompte correspondant à l'avance de trésorerie consentie par La Mondiale.

Le solde du compte de cession de créances est de 74 465 542,42€ au 31 décembre 2013. Les intérêts reçus comptabilisés au titre de l'exercice 2013 se sont élevés à 380 483,31€.

Avance en compte courant de La Mondiale à La Mondiale Grands Crus**Personne concernée :**

Monsieur André Renaudin

Nature et objet :

Le montant de l'avance en compte courant ne pourra excéder 5 000 000€.

Modalités :

La rémunération est équivalente au taux maximum déductible fiscalement en matière de comptes courants d'associés.

Le solde du compte courant à fin 2013 est composé de 5 000 000€ au titre des avances 2012 et de 138 735,62€ au titre des intérêts 2013 à recevoir.

Souscription par La Mondiale d'obligations remboursables en actions à échéance 22 décembre 2023 émises par COFINIMUR.**Personne concernée :**

Monsieur Serge Fautré

Nature et objet :

Le 17 novembre 2011, le conseil d'administration de La Mondiale a décidé de souscrire à des obligations remboursables en actions à échéance du 22 décembre 2023 émises par COFINIMUR. Les obligations ont été émises au pair avec un prix de souscription global représentant un emprunt obligataire de 52 000 000€.

Modalités :

Au 31 décembre 2013, on compte 208 333 titres pour un montant total de 19 999 968€ (soit un cours unitaire de 96€).

La rémunération des titres se fait sur la base d'un taux de 5,5%.

Le total des intérêts reçus comptabilisés en 2013 est de 1 099 998,24 €. Le total des intérêts

courus non échus comptabilisés en 2013 est de 617 807,23 €.

Souscription par La Mondiale de titres subordonnés à durée indéterminée émis par La Mondiale Europartner

Personnes concernées :

Messieurs André Renaudin et Sylvain de Forges

Nature et objet :

Le 17 novembre 2011, le conseil d'administration de votre société a autorisé la souscription par La Mondiale d'une première tranche de 10 000 000€ correspondant à la totalité des titres subordonnés à durée indéterminée émis par La Mondiale Europartner en date du 29 décembre 2011.

Modalités :

Les 1 000 titres subordonnés à durée indéterminée d'une valeur nominale de 10 000€, soit pour un montant total de 10 000 000€, sont portés intégralement par La Mondiale.

La rémunération des titres est fixée annuellement sur la base de la moyenne des quatre taux d'émission Euribor 3 mois du dernier jour ouvré des quatre trimestres précédents, majorée de 500 points de base.

Les intérêts courus non échus comptabilisés au 31 décembre 2013 sont de 1 431,51€ et le total des intérêts reçus comptabilisés au titre de 2013 est de 521 027,12€.

Avenant au traité de réassurance en quote-part à 100% du portefeuille « Fonds Général » de La Mondiale Partenaire auprès de La Mondiale

Avenant 02.10 à la convention de réassurance ANJ200153 (Anjou) et PAR200053 (LMP) remplacés par le traité FG11005A à compter du 01/01/2011.

Personnes concernées :

Messieurs Patrick Peugeot, André Renaudin et Sylvain de Forges

Nature et objet :

Le conseil d'administration de votre société a autorisé le remplacement des deux traités de réassurance PAR200053 et ANJ200153 par le traité FG11005A à compter du 1er janvier 2011.

Modalités :

Cet avenant prévoit qu'aucune commission n'est versée par La Mondiale. Il prévoit également une participation bénéficiaire

calculée en fonction d'un taux défini selon les résultats financiers de l'année du Fonds Général.

Le conseil d'administration de La Mondiale a proposé un taux de participation bénéficiaire fixé en fonction des résultats financiers du Fonds Général de 3,85% brut en 2013.

La Mondiale versera à La Mondiale Partenaire des produits financiers correspondant à ce taux, diminué d'une rétention de 0,15 points et appliquée au passif moyen réassuré soit 478 048 830€ au 31 décembre 2013.

La Mondiale alloue la variation des actifs investis pour couvrir les engagements liés aux portefeuilles Eurothématiques (minorés de 0,15%).

Le résultat financier net des portefeuilles Eurothématiques au 31 décembre 2013 est de 10 365 324€.

Avenants au traité de réassurance en quote-part à 100% du portefeuille « Fonds Général » de La Mondiale Europartner auprès de La Mondiale

Nature et objet :

Le conseil d'administration de votre société a autorisé la révision du périmètre réassuré de La Mondiale Europartner auprès de La Mondiale.

Modalités :

En 2008, l'avenant prévoit d'intégrer les affaires souscrites antérieurement au 1er janvier 2005 pour la partie Fonds Euro et toujours en cours au 11 décembre 2008.

En 2010, l'avenant prévoit d'intégrer le portefeuille Epargne - Retraite accepté en réassurance par la cédante pour sa partie « euros ».

En 2011, les deux avenants suivants ont été autorisés :

- Le premier avenant (Avenant 01.11 au traité de réassurance FG200054) prévoit l'intégration du portefeuille Epargne - Retraite en GBP et en USD dans le cadre de la réassurance.

Le taux de la participation bénéficiaire est fixé en fonction des résultats financiers du Fonds Général et les versements de produits financiers en fonction de ce taux moins 0.40 points et appliqué au passif moyen réassuré. Les provisions techniques sont représentées à 100%.

La commission de réassurance s'élève à 0,15% du passif moyen réassuré.

- Le deuxième avenant (Avenant 02.11 - Avenant 03.11 au traité de réassurance FG200054) prévoit d'intégrer les portefeuilles Epargne - Retraite

Eurothématiques et les Fonds Club 2,3 et 4 dans le cadre de la réassurance.

Les provisions techniques sont représentées à 100%.

La commission de réassurance s'élève à 0,25% du passif moyen réassuré et à 0,565% des encours moyens pour les Fonds Clubs.

Pour les Eurothématiques, le taux sera précisé annuellement par le réassureur.

Le taux de la participation bénéficiaire est fixé en fonction des résultats financiers du Fonds Général. Les produits financiers correspondent au passif moyen réassuré multiplié par ce taux minoré de 0,30 points et 0,15 points pour les Eurothématiques, auxquels s'ajoute le reversement des variations de valeur des actifs investis en couverture des engagements sur les Fonds Clubs et les Eurothématiques (minorés des 0,30 et 0,15 points).

Le total de la rémunération financière globale relatif à ces avenants s'élève à 122 123 751€ au 31 décembre 2013 (5 070 729€ pour les Eurothématiques et pour les Fonds Clubs).

Souscription par La Mondiale de titres subordonnés à durée indéterminée émis par Arial assurance

Emission de titres subordonnés à durée indéterminée du 30 décembre 2009 :

Nature et objet :

Le 21 octobre 2009, le conseil d'administration de votre société a autorisé la souscription par La Mondiale de la moitié des titres subordonnés à durée indéterminée émis par Arial assurance en date du 29 décembre 2009.

Modalités :

Les 1 000 titres subordonnés à durée indéterminée d'une valeur nominale de 10 000€, soit pour un montant total de 10 000 000€, ont été portés à parts égales par AG2R Prévoyance et La Mondiale soit 5 000 000€ pour La Mondiale. La rémunération des titres est fixée annuellement sur la base de la moyenne des quatre taux d'émission Euribor 3 mois du dernier jour ouvré des quatre trimestres précédents, majorée de 500 points de base. Les intérêts reçus nets comptabilisés au titre de l'exercice 2013 se sont élevés à 260 513,56€. Les intérêts courus non échus comptabilisés au 31 décembre 2013 dans les comptes de La Mondiale sont de 715,75€.

Emission de titres subordonnés à durée indéterminée du 30 décembre 2006 :

Nature et objet :

Le 11 octobre 2006, le conseil d'administration de votre société a autorisé la souscription par La Mondiale de la moitié des titres subordonnés à durée indéterminée émis par Arial assurance en date du 30 décembre 2006.

Modalités :

Les 1 500 titres subordonnés à durée indéterminée d'une valeur nominale de 10 000€ ont été émis au pair, soit pour un montant total de 15 000 000€, dont 7 500 000€ ont été souscrits par La Mondiale.

La rémunération des titres est fixée annuellement sur la base de la moyenne des quatre taux d'émission Euribor 3 mois du dernier jour ouvré des quatre trimestres précédents majorée de 175 points de base. Les intérêts reçus nets comptabilisés au titre de l'exercice 2013 se sont élevés à 147 020,34€. Les intérêts courus non échus comptabilisés au 31 décembre 2013 dans les comptes de La Mondiale sont de 405,82€.

Emission de titres subordonnés à durée indéterminée du 30 décembre 2005 :

Nature et objet :

Le 6 décembre 2005, le conseil d'administration de votre société a autorisé la souscription par La Mondiale de la moitié des titres subordonnés à durée indéterminée émis par Arial assurance en date du 30 décembre 2005.

Modalités :

Les 1 500 titres subordonnés à durée indéterminée d'une valeur nominale de 10 000€ ont été émis au pair, soit pour un montant total de 15 000 000€, dont 7 500 000€ ont été souscrits par La Mondiale.

La rémunération des titres est fixée annuellement sur la base de la moyenne des quatre taux d'émission Euribor 3 mois du dernier jour ouvré des quatre trimestres précédents majorée de 175 points de base. Les intérêts reçus nets comptabilisés au titre de l'exercice 2013 se sont élevés à 147 020,34€. Les intérêts courus non échus comptabilisés au 31 décembre 2013 dans les comptes de La Mondiale sont de 405,82€.

Emission de titres subordonnés à durée indéterminée du 28 décembre 2004 :

Nature et objet :

Le 20 octobre 2004, le conseil d'administration de votre société a autorisé la souscription par La Mondiale de la moitié des titres subordonnés à durée indéterminée émis par Arial assurance en date du 28 décembre 2004.

Modalités :

Les 1 500 titres subordonnés à durée indéterminée d'une valeur nominale de 10 000€ ont été émis au pair, soit pour un montant de 15 000 000€ dont 7 500 000€ ont été souscrits par La Mondiale. La rémunération des titres est fixée annuellement sur la base de la moyenne des quatre taux d'émission Euribor 3 mois du dernier jour ouvré des quatre trimestres précédents majorée de 175 points de base. Les intérêts reçus nets comptabilisés au titre de l'exercice 2013 se sont élevés à 147 020,34€. Les intérêts courus non échus comptabilisés au 31 décembre 2013 dans les comptes de La Mondiale sont de 405,82€.

Souscription par La Mondiale de titres subordonnés à durée indéterminée émis par La Mondiale Partenaire

Emission de titres subordonnés à durée indéterminée du 31 octobre 2007

Nature et objet :

Le 10 octobre 2007, le conseil d'administration de votre société a autorisé la souscription par La Mondiale de l'intégralité des titres subordonnés à durée indéterminée émis par La Mondiale Partenaire en date du 31 octobre 2007.

Modalités :

Les 10 000 titres subordonnés à durée indéterminée d'une valeur nominale de 10 000€ ont été émis au pair, soit pour un montant total de 100 000 000€. La rémunération des titres est fixée annuellement sur la base de la moyenne des quatre taux d'émission Euribor 3 mois du dernier jour ouvré des quatre trimestres précédents majorée de 175 points de base. Les intérêts reçus nets comptabilisés au titre de l'exercice 2013 se sont élevés à 1 960 270,95€. Les intérêts courus non échus comptabilisés au 31 décembre 2013 dans les comptes de La Mondiale sont de 5 410,96€.

Emission de titres subordonnés à durée indéterminée du 28 décembre 2004 :

Nature et objet :

Le 20 octobre 2004, le conseil d'administration de votre société a autorisé la souscription intégrale par La Mondiale des titres subordonnés à durée indéterminée émis par La Mondiale Partenaire en date du 28 décembre 2004.

Modalités :

Les 11 000 titres subordonnés à durée indéterminée d'une valeur nominale de 10 000€ ont été émis au pair, soit pour un montant total de 110 000 000€ souscrits intégralement par La Mondiale. La rémunération des titres est fixée annuellement sur la base de la moyenne des quatre taux d'émission Euribor 3 mois du dernier jour ouvré des quatre trimestres précédents majorée de 175 points de base. Les intérêts reçus nets comptabilisés au titre de 2013 s'élèvent à 2 156 298,05€. Les intérêts courus non échus comptabilisés au 31 décembre 2013 sont de 5 952,05€.

Souscription par La Mondiale de titres subordonnés à durée indéterminée émis par La Mondiale Europartner

Emission de titres subordonnés à durée indéterminée du 29 décembre 2009 :

Nature et objet :

Le 21 octobre 2009, le conseil d'administration de votre société a autorisé la souscription par La Mondiale de la totalité des titres subordonnés à durée indéterminée émis par La Mondiale Europartner en date du 29 décembre 2009.

Modalités :

Les 1 500 titres subordonnés à durée indéterminée d'une valeur nominale de 10 000€, soit pour un montant de 15 000 000€, ont été portés intégralement par La Mondiale. La rémunération des titres est fixée annuellement sur la base de la moyenne des quatre taux d'émission Euribor 3 mois du dernier jour ouvré des quatre trimestres précédents, majorée de 500 points de base. Les intérêts reçus nets comptabilisés au titre de 2013 s'élèvent à 781 540,69€. Les intérêts courus non échus comptabilisés au 31 décembre 2013 sont de 2 147,26€.

Emission de titres subordonnés à durée indéterminée du 29 décembre 2010 :

Nature et objet :

Le 18 novembre 2010, le conseil d'administration de votre société a autorisé la souscription par La Mondiale de la totalité des titres subordonnés à durée indéterminée émis par La Mondiale Europartner en date du 29 décembre 2010.

Modalités :

Les 1 500 titres subordonnés à durée indéterminée d'une valeur nominale de 10 000€, soit pour un montant de 15 000 000€, ont été portés intégralement par La Mondiale.

La rémunération des titres est fixée annuellement sur la base de la moyenne des quatre taux d'émission Euribor 3 mois du dernier jour ouvré des quatre trimestres précédents, majorée de 500 points de base. Les intérêts reçus nets comptabilisés au titre de 2013 s'élèvent à 781 540,69€. Les intérêts courus non échus comptabilisés au 31 décembre 2013 sont de 2 147,26€.

• Prorogation des statuts de la Fondation d'Entreprise La Mondiale et engagement de paiement à première demande par La Mondiale au profit de la Fondation d'Entreprise La Mondiale

Nature et objet :

Le 21 octobre 2009, le conseil d'administration de votre société a autorisé la prorogation des statuts de la Fondation d'Entreprise La Mondiale pour une durée de 4 ans.

Les statuts précisent que La Mondiale s'engage à verser jusqu'à 1 599 996€ au titre du programme pluriannuel de ladite fondation. Ce versement est assorti d'une garantie de paiement à première demande souscrite auprès de BNP Paribas.

Modalités :

Cet engagement garantit le paiement à première demande des sommes dues à la Fondation d'Entreprise La Mondiale par La Mondiale jusqu'à concurrence de la somme de :

- 1 600 000€ dans le mois qui suit la publication au JO ;
- 1 200 000€ à compter du 31 janvier 2010 ;
- 800 000€ à compter du 31 janvier 2011 ;
- 400 000€ à compter du 31 janvier 2012.

La caution est rémunérée à 0,125% l'an. Votre société a versé 399 999€ à la Fondation d'Entreprise La Mondiale au cours de l'exercice 2013 afin de solder cet engagement.

Avenant au traité de réassurance en quote-part à 100% du portefeuille « Fonds Général » d'Arial assurance auprès de La Mondiale

Nature et objet :

Le 16 décembre 2009, le conseil d'administration de votre société a autorisé l'intégration du Fonds Club 4 et le transfert des produits financiers correspondants dans le traité cité.

Modalités :

Cet avenant prévoit une commission de réassurance fixée à 0,15% du passif moyen réassuré. Compte tenu des commissions perçues par La Mondiale au titre des OPCVM inclus dans les Fonds Club 2, 3 et 4, La Mondiale reversera à Arial assurance une commission annuelle supplémentaire sur les encours moyens de ces supports.

Il prévoit également une participation bénéficiaire calculée de la façon suivante :

- L'Assemblée Générale de La Mondiale définira un taux en fonction des résultats financiers de l'année du Fonds Général ;
- La Mondiale versera à Arial assurance des produits financiers correspondant à ce taux, diminué de 0,3 points et appliqué au passif moyen réassuré ;
- La Mondiale allouera à Arial assurance la variation de valeur des actifs investis en couverture des engagements liés aux Fonds Club 2, 3 et 4 (minorés de 0,30% susmentionnés).

Le taux de la participation bénéficiaire fixé en fonction des résultats financiers du Fonds Général est de 3,85 % pour 2013.

La Mondiale a enregistré une charge globale de 8 371 421€ au titre des commissions de réassurance versées en 2013 à Arial assurance.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine,
le 5 mai 2014

KPMG Audit
Département de
KPMG S.A.

Régis Tribout
Associé

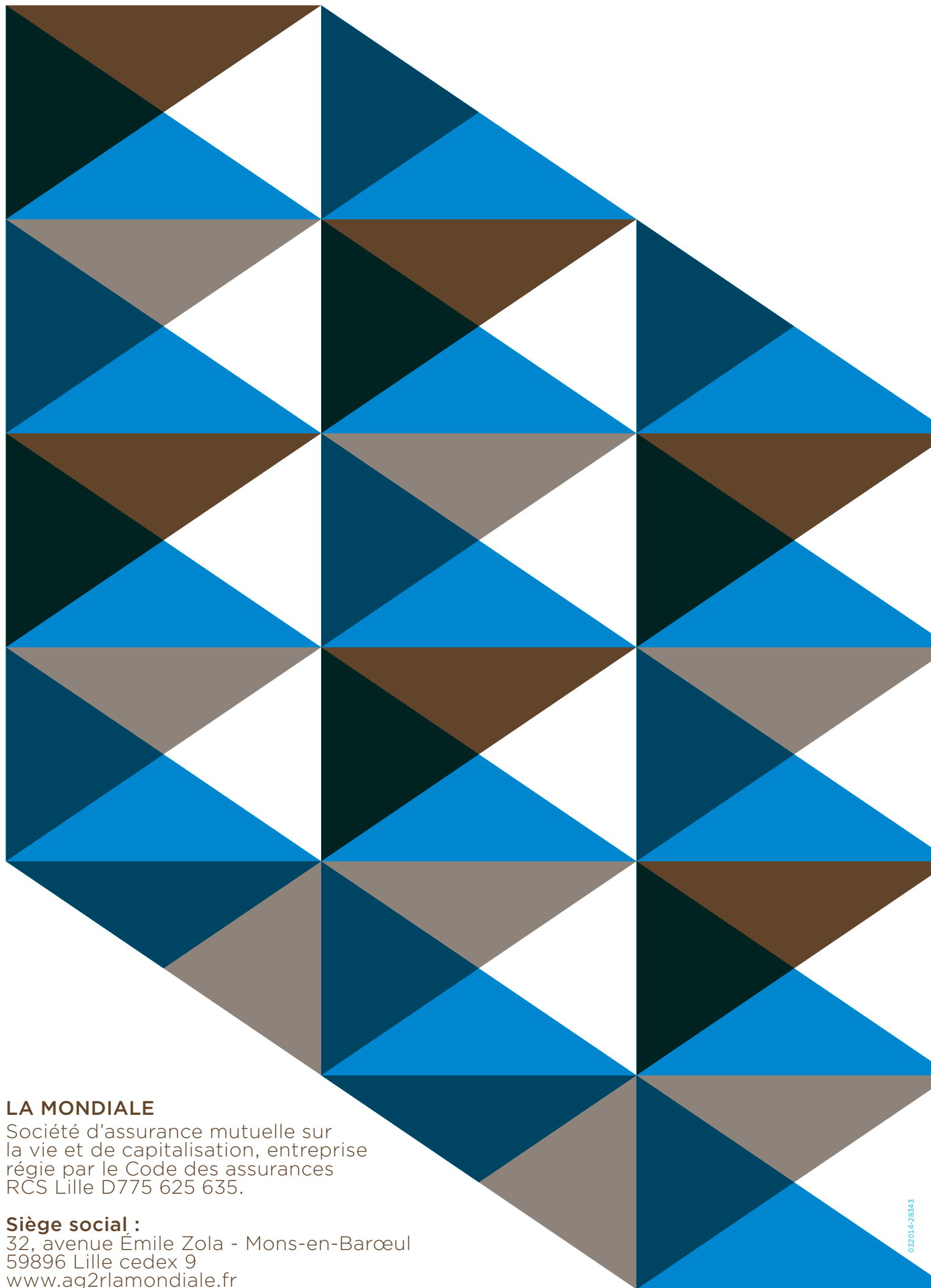
Deloitte & Associés

Jérôme Lemierre
Associé

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS 2013

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
I - Placements			
1) Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	2 800 693	2 577 453	2 716 915
2) Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d' OPCVM contrepartie des titres prêtés	3 827 271	3 489 494	4 264 081
3) Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	868 717	851 399	915 756
4) Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	590 364	590 364	599 333
5) Obligations et autres titres à revenu fixe contrepartie des titres mis en pension contrepartie des titres pris en pension dont instruments financiers à terme	34 218 851 -3 096 585 2 300 000 -71 770	34 220 536 -3 096 585 2 300 000 -64 402	36 708 144 -3 096 585 2 300 000 -51 004
6) Prêts hypothécaires	1 143	1 143	1 123
7) Autres prêts et effets assimilés	142 059	142 007	142 007
8) Dépôts auprès des entreprises cédantes			
9) Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces et autres placements	394	394	394
10) Actifs représentatifs de contrats en unités de compte - Placements immobiliers - Titres à revenu variable autres que des parts d' OPCVM - OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe - Autres OPCVM - Obligations et autres titres à revenu fixe			
11) Autres instruments financiers à terme	0	0	32 632
12) Total des lignes 1 à 11	43 850 884	43 274 183	46 781 778
a) dont :			
- Placements évalués selon R332.19 dont instruments financiers à terme	32 935 101 -71 770	32 938 931 -64 402	35 424 716 -51 004
- Placements évalués selon R332.20 dont instruments financiers à terme	8 717 806	8 137 275	9 126 453
- Placements évalués selon R332.5 - Autres instruments financiers à terme	2 197 977 0	2 197 977 0	2 197 977 32 632
Total	43 850 884	43 274 183	46 781 778

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
c) dont :			
- Valeurs affectées à la représentation des provisions techniques*			
autres que celles visées ci-dessous	43 483 360	42 907 429	46 366 585
dont instruments financiers à terme	-71 770	-64 402	-51 004
- Valeurs affectées à la représentation des provisions techniques des PERP			
en euros	181 375	181 019	191 223
en unités de compte	50 855	50 855	50 855
- Valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés			
- Valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	125 550	125 168	130 772
- Valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France			
- Autres affectations ou sans affectation	9 744	9 711	42 344
* dont 4 970 K€ non représentatifs au regard des seuils calculés dans l'état C5			
Total	43 850 884	43 274 183	46 781 778
II - Actifs affectables à la représentation des provisions techniques			
autres que les placements	1 804 423	1 804 423	1 804 423
III - Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance			
TOTAL	45 655 307	45 078 606	48 586 201
Valeurs reçues en nantissement des réassureurs	37 288	37 288	37 288
Les valeurs nettes des titres évalués selon l'article R332.19 intègrent :			
- différence de prix de remboursement à percevoir		200 884	
- amortissement de la différence de prix de remboursement		-204 421	



LA MONDIALE

Société d'assurance mutuelle sur
la vie et de capitalisation, entreprise
régie par le Code des assurances
RCS Lille D775 625 635.

Siège social :

32, avenue Émile Zola - Mons-en-Barœul
59896 Lille cedex 9
www.ag2rlamondiale.fr